

SYNTHÈSE

RÉSEAU NATURA 2000
DOCUMENT D'OBJECTIFS

de la zone spéciale de conservation
VALLÉES DE L'OUYSSE ET DE L'ALZOU

FR7300902

Département du Lot

NATURA 2000

Décembre 2005

DOCUMENT D'OBJECTIFS

de la Zone Spéciale de Conservation
« vallées de l'Ouysse et de l'Alzou »
site FR 7300902

DOCUMENT DE SYNTHESE

Validé en comité de pilotage le 22 septembre 2005

Réalisé par
le Parc naturel régional des Causses du Quercy

en partenariat avec

l'ADASEA du Lot, la Fédération de pêche du Lot, Biotope, Vincent Heaulmé, la société d'histoire naturelle Alcide-d'Orbigny, Espaces naturels de Midi-Pyrénées, le CRPF de Midi-Pyrénées

Et Vincent HEAULME

Avec la collaboration des membres du Comité de pilotage local
Présidé par la Sous-préfète de Gourdon

Crédits photos de couverture

Photographie		Auteur
Vue d'ensemble du site	PNRCQ	P. Ploquin
Brebis sur pelouses sèches	PNRCQ	P. Ploquin
Cordulie à corps fin	PNRCQ	T. Lafranchis
Cuivré des marais	PNRCQ	T. Lafranchis
Damier de la Succise	PNRCQ	D. Demerges
Grand Rhinolophe	PNRCQ	O. Marchal
Rivière	PNRCQ	
Eboulis	PNRCQ	V. Heaulmé

DOCUMENT D'OBJECTIFS
De la Zone Spéciale de Conservation
« vallées de l'Ouysse et de l'Alzou »
site FR 7300902

Liste des membres du Comité de Pilotage local

Présidente :
La Sous Préfète de Gourdon,

Représentants des services de l'État :
M. le Directeur régional de l'environnement,
M. le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt,
M. le Directeur départemental de l'équipement,
M. le Directeur départemental de la jeunesse et des sports,
M. le Chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage,
M. le Chef de la brigade départementale du Conseil supérieur de la pêche,

ou leurs représentants respectifs

Représentants des collectivités territoriales :
M. le Conseiller général du canton de Souillac,
M. le Conseiller général du canton de Payrac,
M. le Conseiller général du canton de Gramat,
Mme le Maire de Calès,
M. le Maire de Couzou,
M. le Maire de Gramat,
M. le Maire de Lacave,
Mme le Maire de Rocamadour,
M. le Président de la Communauté de Communes du pays de Gramat,
M. le Président de la Communauté de Communes de la haute Bouriane,
M. le Président de la Communauté de Communes du pays de Souillac,

ou leurs représentants respectifs

Représentants des propriétaires et exploitants des biens ruraux
M. le Président de la Chambre d'agriculture du Lot,
Les propriétaires et exploitants représentant les groupes de travail locaux :

- M. Gérard BLANC et Mme Céline BONAL pour le groupe de travail « agriculture-forêt »,
- M. Eric LAGARRIGUE et M. René DURAND pour le le groupe de travail « communes et usagers de l'espace »,

ou leurs représentants respectifs

Représentants des organismes socioprofessionnels :
M. le Président de l'ADASEA du Lot,
M. le Président du Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs du Lot,
M. le Président de la FDSEA,
M. le Président du CDJA,
M. le Président de la confédération paysanne,

ou leurs représentants respectifs

Représentants d'associations de protection de l'environnement et d'associations d'usagers :
M. le Directeur du CRPF
M. le Président de l'UNICEM Midi-Pyrénées,
M. le Président du Comité départemental de randonnée,
M. le Président du Comité départemental d'escalade,
M. le Président du Comité départemental du tourisme,
M. le Président du Comité départemental de spéléologie,
M. le Président de l'Office du tourisme de Rocamadour,
M. le Directeur de la base UCPA de Lacave,
M. le Président de la Fédération départementale des chasseurs du Lot,
M. le Président de la Fédération du Lot des AAPPMA,
M. le Président du Gadel,
M. le Président de l'association Lot-Nature,

ou leurs représentants respectifs

Opérateur local :
M. le Président du Parc naturel régional des Causses du Quercy,

ou ses représentants respectifs.

Arreté préfectoral du 13 janvier 2004 (n°OARAE/005)
modifié le 17 novembre 2004 par l'arrêté n°2004/192

AVANT PROPOS

Le document d'objectifs du site FR 7300902 « vallées de l'Ouysse et de l'Alzou » se présente sous forme de deux documents distincts :

- Le **DOCUMENT DE SYNTHESE** : destiné à être opérationnel pour la gestion du site, il résume les enjeux, les stratégies et les actions de gestion à mettre en œuvre pour assurer la conservation du site. Il est essentiellement composé de cartes, de tableaux et d'organigrammes.

  Ce DOCUMENT DE SYNTHESE est envoyé à tous les membres du comité de pilotage local et est mis à la disposition du public dans chaque mairie des communes concernées par le site Natura 2000. Il est également disponible sur le site internet de la direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées (http://www.ecologie.gouv.fr/midi-pyrenees/)

- Le **DOCUMENT DE COMPILATION** : il s'agit d'un document technique qui a pour vocation de décrire de manière exhaustive l'ensemble des inventaires, analyses et propositions issus des travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs.

  Il est constitué :
  - du document de synthèse auquel s'ajoutent les compte-rendus des réunions de comités de pilotage et des groupes de travail, la liste des contacts, les éventuelles fiches d'entretien avec les partenaires, un exemplaire de chaque infos-sites, les modèles de fiches de prospection, les éventuels documents méthodologiques, des cartes plus précises, … ;
  - d'une annexe à part, rassemblant l'ensemble des cahiers des charges écrits pour les mesures de gestion identifiées pour le site FR7300902

  Ce DOCUMENT DE COMPILATION peut être consulté sur demande à la direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées, dans les services de la Préfecture du Lot à Cahors, à la Sous-Préfecture de Gourdon et à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Lot à Cahors.

SOMMAIRE

AVANT PROPOS **5**

SOMMAIRE **7**

PREAMBULE **11**

1 PRESENTATION GENERALE 15
1.1 Localisation du site *15*
1.2 Données communales *15*
1.3 Description sommaire *16*
1.4 Grandes unités naturelles du site *16*
1.5 Intérêt patrimonial et problématique *17*
2 CARACTERISTIQUES GEOLOGIQUES ET CLIMATIQUES 19
2.1 Contexte géologique et hydrologique *19*
2.2 Contexte climatique *19*
3 HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE 21
3.1 Textes de référence *21*
3.2 Habitats naturels d'intérêt communautaire *21*
3.3 Etat de conservation *22*
4 FICHES HABITATS 25
Lacs naturels 27
Rivière 29
Landes à Buis 31
Landes à Genévriers 33
Pelouses sur dalles* 35
Pelouses sèches, riches en orchidées* 37
Parcours de graminées* 41
Mégaphorbiaies 45
Prairies de fauche 47
Eboulis 49
Falaises 51
Grottes 53
Hêtraies calcicoles 55
Forêts de pentes* 57
5 ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE 59
5.1 Textes de référence *59*
5.2 Espèces d'intérêt communautaire de la directive « Habitats » *59*
5.3 Espèces d'intérêt communautaire de la directive « Oiseaux » *59*
5.4 Etat de conservation *60*
6 FICHES ESPECES 63
Cordulie à corps fin 65
Cuivré des marais 67
Damier de la Succise 69
Ecaille chinée* 71
Grand capricorne 73
Lamproie de Planer 75
Chabot 77

Cistude d'Europe 79
Petit rhinolophe 81
Grand rhinolophe 83
Rhinolophe euryale 85
Barbastelle 87
Minioptère de Schreiber 89
Vespertilion à oreilles échancrées 91
Vespertilion de Bechstein 93
Grand murin 95
Loutre 97
Flûteau nageant 99
Circaète Jean-le-Blanc 101
Faucon pélerin 103
Hibou grand-duc 105
7 AUTRES ESPECES REMARQUABLES 107
8 DIAGNOSTIC AGRICOLE 113
8.1 Caractérisation de l'activité agricole et profils des utilisateurs des sites 113
8.2 Pratiques agro-pastorales 115
8.3 Problématiques locales 117
8.4 Points forts et points faibles de l'agriculture sur le site 118
9 AUTRES ACTIVITES HUMAINES 119
9.1 Projets de développement des communes 119
9.2 Domaine forestier 119
9.3 Pratiques de la chasse et de la pêche 119
9.3.1 Pratique de la chasse 119
9.3.2 Cours d'eau et pêche 120
9.4 Loisirs et tourisme 120
9.4.1 Randonnée 120
9.4.2 Escalade 121
9.4.3 Activités nautiques 122
9.4.4 Spéléologie 122
9.4.5 Tourisme 122
10 DONNEES DIVERSES 123
10.1 Infrastructures et réseaux 123
10.2 Mesures de protection existantes 123
11 EVOLUTION DES GRANDES UNITES NATURELLES DU SITE 125
11.1 Evolutions majeures 125
11.2 Evolutions secondaires 125
12 DIAGNOSTIC 127
12.1 Les pratiques agricoles sur le site 127
12.2 Qualité de l'eau 127
12.3 Urbanisation et infrastructures 128
12.4 Tourisme et loisirs 128
13 ENJEUX DE CONSERVATION, ORIENTATIONS ET VULNERABILITE 131
13.1 Hiérarchisation des enjeux de conservation 131
13.2 Vulnérabilité des enjeux 131
13.3 Orientations à préconiser 133
14 OBJECTIFS DE GESTION 135
14.1 Objectifs spécifiques au site 135
14.2 Objectifs génériques 136
15 MESURES DE GESTION 137
15.1 Articulation générale des mesures de gestion 137

15.2 Présentation des actions 137
16 FICHES-ACTIONS 141
16.1 Structure des fiches actions 141
16.2 Fiches-actions 143
16.3 Tableaux récapitulatifs des actions 263
LISTE DES GRAPHIQUES, TABLEAUX ET CARTES 267
LEXIQUE 269
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES 275

PREAMBULE

Le réseau Natura 2000 a pour objectif la préservation de la biodiversité, grâce à la conciliation des exigences des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires et avec les particularités régionales et locales.

Il s'agit donc de promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels. En effet, la conservation de la diversité biologique est très souvent liée à l'action de l'homme, spécialement dans l'espace rural et forestier.

Ce réseau est constitué de :

- zones spéciales de conservation (ZSC) désignées au titre de la directive « Habitats » du 21 mai 1992 ;
- et de zones de protection spéciales (ZPS) désignées au titre de la directive « Oiseaux » du 2 avril 1979.

Pour remplir ses obligations de maintien de la biodiversité, la France a choisi de mettre en place au sein de chaque site proposé pour le réseau Natura 2000, un document de gestion dit « document d'objectifs ». Le document d'objectifs constitue une démarche novatrice. Il est établi sous la responsabilité du Préfet de département assisté d'un opérateur technique, en faisant une large place à la concertation locale. Un comité de pilotage regroupe, sous l'autorité du Préfet, les partenaires concernés par la gestion site.

Ce document comporte un état des lieux naturaliste et humain du site et définit les orientations de gestion et les mesures de conservation contractuelles à mettre en place. Il précise également les modalités de financement des mesures contractuelles.

C'est donc à partir du document d'objectifs que seront établis des contrats de gestion.

Le réseau Natura 2000 vise à consolider, améliorer et assurer à long terme des activités agricoles, sylvicoles et touristiques qui participent à l'entretien et à la qualité de ces espaces naturels et de la vie rurale. Il contribuera ainsi à faire reconnaître des territoires en leur accordant les moyens nécessaires à leur préservation et à leur mise en valeur. Il constitue une audacieuse politique d'aménagement et de gestion du territoire, à la disposition des acteurs locaux.

Tableau 1 : Natura 2000, les textes de référence

Texte	Date	Objet
Directive n° 79/409/CE	2 avril 1979	conservation des oiseaux sauvages
Directive n° 92/43/CE	21 mai 1992	conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages
Règlement n° 1257/1999 du Conseil	17 mai 1999	soutien au développement rural par le fonds européen d'orientation et de garantie agricole
Plan de développement rural national	approuvé par décision de la Commission européenne en date du 7 septembre 2000, modifié par décision du 17 décembre 2001 puis du 7 octobre 2004	
Décret n° 2001-1031	8 avril 2001	procédure de désignation des sites Natura 2000
Arrêté ministériel	16 novembre 2001	liste des espèces d'oiseaux sauvages justifiant la désignation de ZPS
Arrêté ministériel	16 novembre 2001	fixant la liste des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation de ZSC (modifié par arrêté du 13 juillet 2005)
Arrêté interministériel	30 octobre 2003	aides accordées aux titulaires de CAD
Circulaire (DGFAR/SDEA/C2003-5030)	30 octobre 2003	CAD
Règlement n° 817/2004 de la Commission	29 avril 2004	application du règlement n° 1257/1999 du Conseil du 17 mai 1999
Circulaire (DNP/SDEN n° 2004-1)	5 octobre 2004	évaluation des incidences des programmes et projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000
Circulaire (DNP/SDEN n° 2004-3)	24 décembre 2004	gestion des sites Natura 2000
Loi relative au développement des territoires ruraux n° 2005-157	23 février 2005	Charte Natura 2000 (Article 145)
Codes		
Code de l'environnement		Articles L. 414-1 à L. 414-7 et R. 414-1 à R. 414-24
Code rural		Articles L. 313-1, L. 341-1, R. 311-1, R. 311-2 et R. 341-7 à R. 341-20
Code général des impôts		Article 1395 E

1 PRESENTATION GENERALE

1.1 Localisation du site

Le site intitulé « vallées de l'Ouysse et de l'Alzou » - désigné sous le code FR 7300902 - est intégralement situé sur le département du Lot (**Carte 1**). Il se situe au nord du département et concerne 5 communes : Calès, Couzou, Gramat, Lacave et Rocamadour. Il est de plus intégralement inclus dans le territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy.
Ce site est d'une taille relativement importante puisqu'il couvre presque 3000 ha. Il englobe la rivière de l'Alzou en aval de Gramat et l'ensemble de la rivière de l'Ouysse quasiment jusqu'à sa confluence avec la Dordogne. Le périmètre inclut également les versants, mais s'étend au final assez peu sur les plateaux.

1.2 Données communales

Le site est réparti sur 5 communes regroupées au sein de 3 communautés de communes (Tableau 2).

Communauté de Communes	Commune	Population (hab)	Surface (km²)	Densité (hab/km²)	Part de la surface communale concernée par le site
Haute Bouriane	Calès	149	34	4	23 %
Pays de Gramat	Couzou	107	22	5	9 %
	Gramat	3545	57	62	8 %
Pays de Souillac	Lacave	293	21	14	14 %
	Rocamadour	614	49	12	46 %

Tableau 2 : Données générales sur les communes concernées par le site

Le site se répartit sur les 5 territoires communaux de façon inégale (Figure 1). En effet, la partie principale du site, presque sa moitié, se trouve sur la commune de Rocamadour. Un autre quart se trouve sur la commune de Calès. Les communes de Couzou et Gramat ne représentent qu'une petite partie du site en terme de pourcentage.

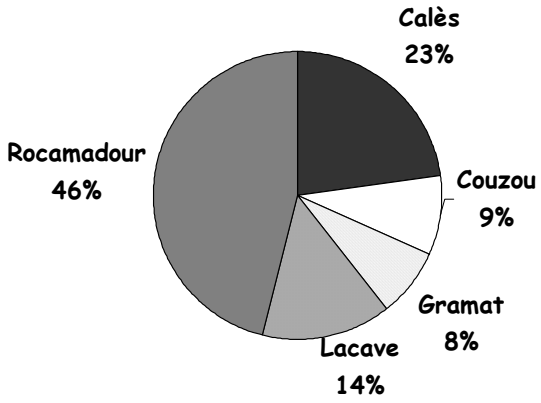

Figure 1 : Participation de chaque commune à la surface totale du site Natura 2000

1.3

1.4 Description sommaire

Ce site est marqué par deux vallées empruntées par l'Alzou dans la partie est du site, puis l'Ouysse (**Carte 2**). La vallée de l'Alzou, rivière intermittente, est une vallée en canyon sur sa partie aval et s'ouvre avant sa confluence avec l'Ouysse. L'Alzou s'écoule d'est en ouest et l'Ouysse du sud au nord.
L'intérêt majeur du site réside en la diversité des milieux qu'il renferme : pelouses sèches, habitats rocheux, bois de versants, prairies de fauche en fond de vallée, sans oublier les milieux aquatiques de l'Ouysse.
Ainsi les vallées sont bordées d'un long linéaire de prairies naturelles, en alternance avec quelques cultures ou peupleraies. Les versants exposés au nord sont des versants forestiers et ceux exposés au sud sont plutôt des versants d'éboulis ou de falaises. On trouve sur les plateaux (Causse) de belles zones de pelouses et de landes.

1.5 Grandes unités naturelles du site

De façon générale le site est un site boisé, en particulier sur les versants. Cette couverture boisée représente près de 55 % du site. Plus précisément, les grandes unités identifiées sur le site (**Carte 5**) sont les suivantes (Tableau 3) :

Type de milieux	Surface (hectare)	Surface (%)
Milieux forestiers		**53,9 %**
Tillaie	2,4	0,1 %
Hêtraie	30	1 %
Bois de conifères	35	1,2 %
Charmaie	157	5,2 %
Chênaie	1389	46,4 %
Milieux secs		**32,9 %**
Lande fermée	27	0,9 %
Eboulis boisé ou pré-bois sur pente forte	44	1,5 %
Lande semi-fermée	81	2,7 %
Eboulis non boisé ou pelouse sur pente forte	156	5,2 %
Pré-bois ou lande boisée	166	5,5 %
Pelouse sèche	513	17,1 %
Milieux prairiaux		**3,1 %**
Prairie naturelle de fauche	92	3,1 %
Milieux anthropisés		**1,9 %**
Plantations, vergers	21	0,7 %
Culture	37	1,2 %
Milieux indéterminés ou non inventoriés	243	**8,1 %**
TOTAL	**2993 ha**	**100%**

Tableau 3 : Les milieux naturels sur le site (inventaire de 1999)

Site NATURA 2000

Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou

Carte 1 : Localisation du site

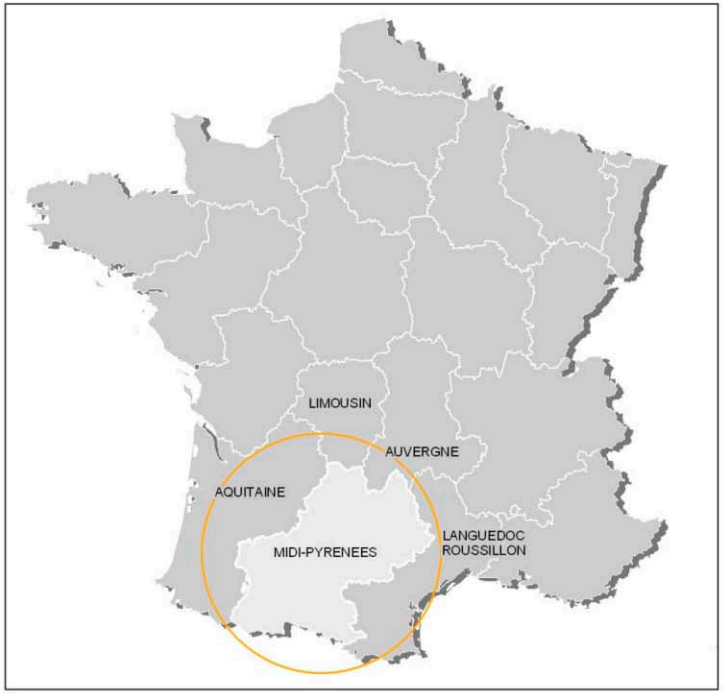



Sources : Scan 25, IGN Paris, 2002, reproduction interdite
DIREN Midi-Pyrénées, PNRCQ
Réalisation : PNRCQ, novembre 2005



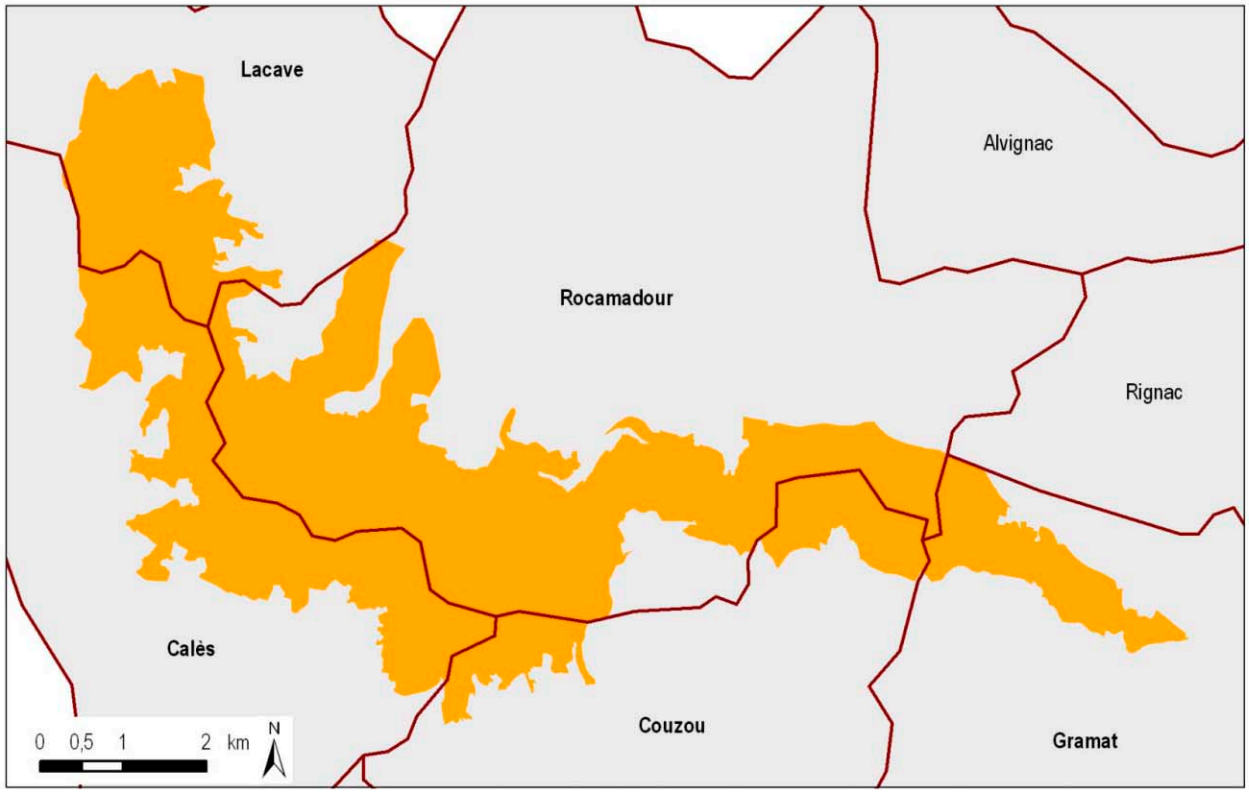

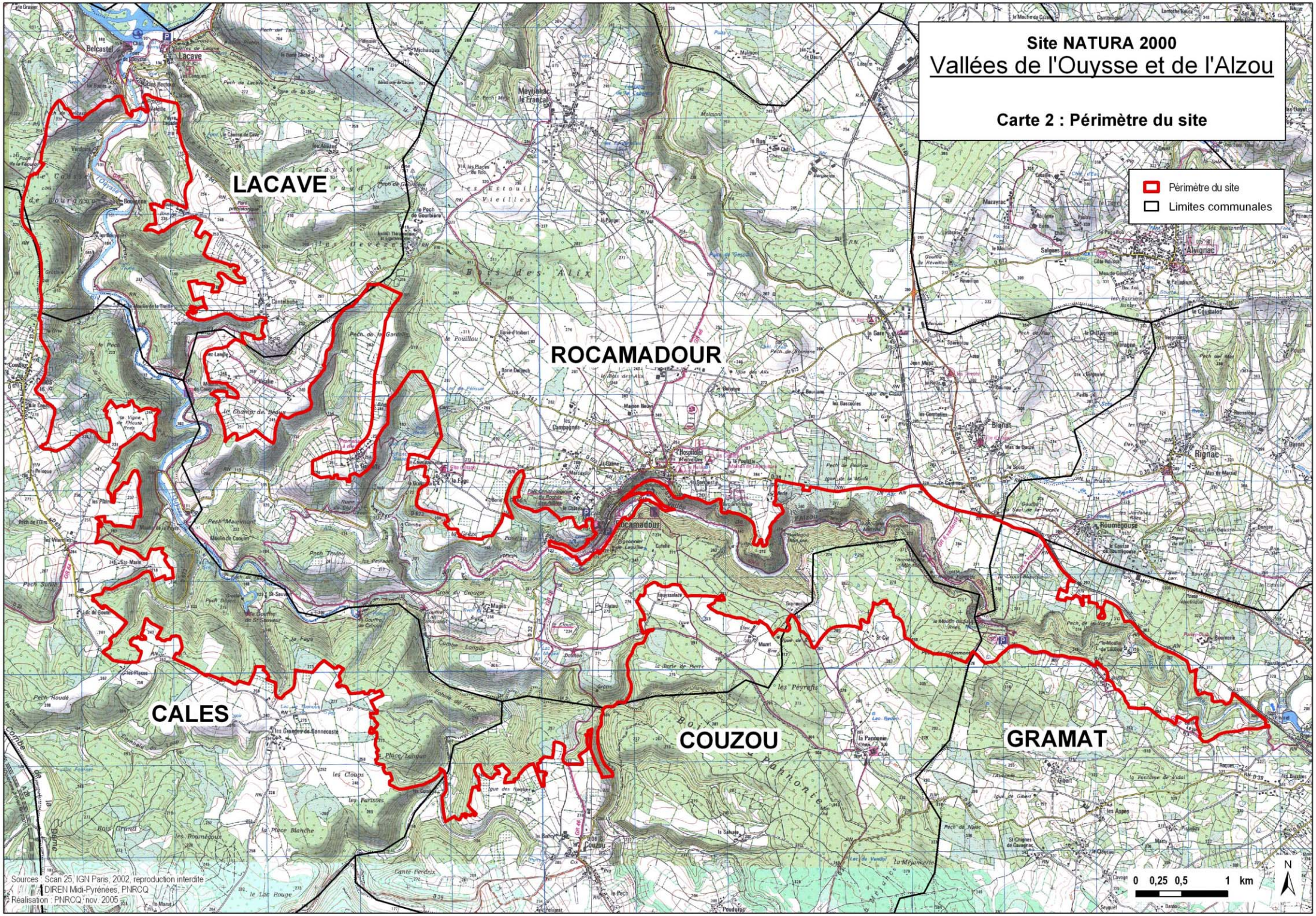
Site NATURA 2000
Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou
Carte 2 : Périmètre du site
Périmètre du site
Limites communales
LACAVE
ROCAMADOUR
CALES
COUZOU
GRAMAT
Sources : Scan 25, IGN Paris, 2002, reproduction interdite
DIREN Midi-Pyrénées, PNRCQ
Réalisation : PNRCQ, nov. 2005
0 0,25 0,5 1 km
N

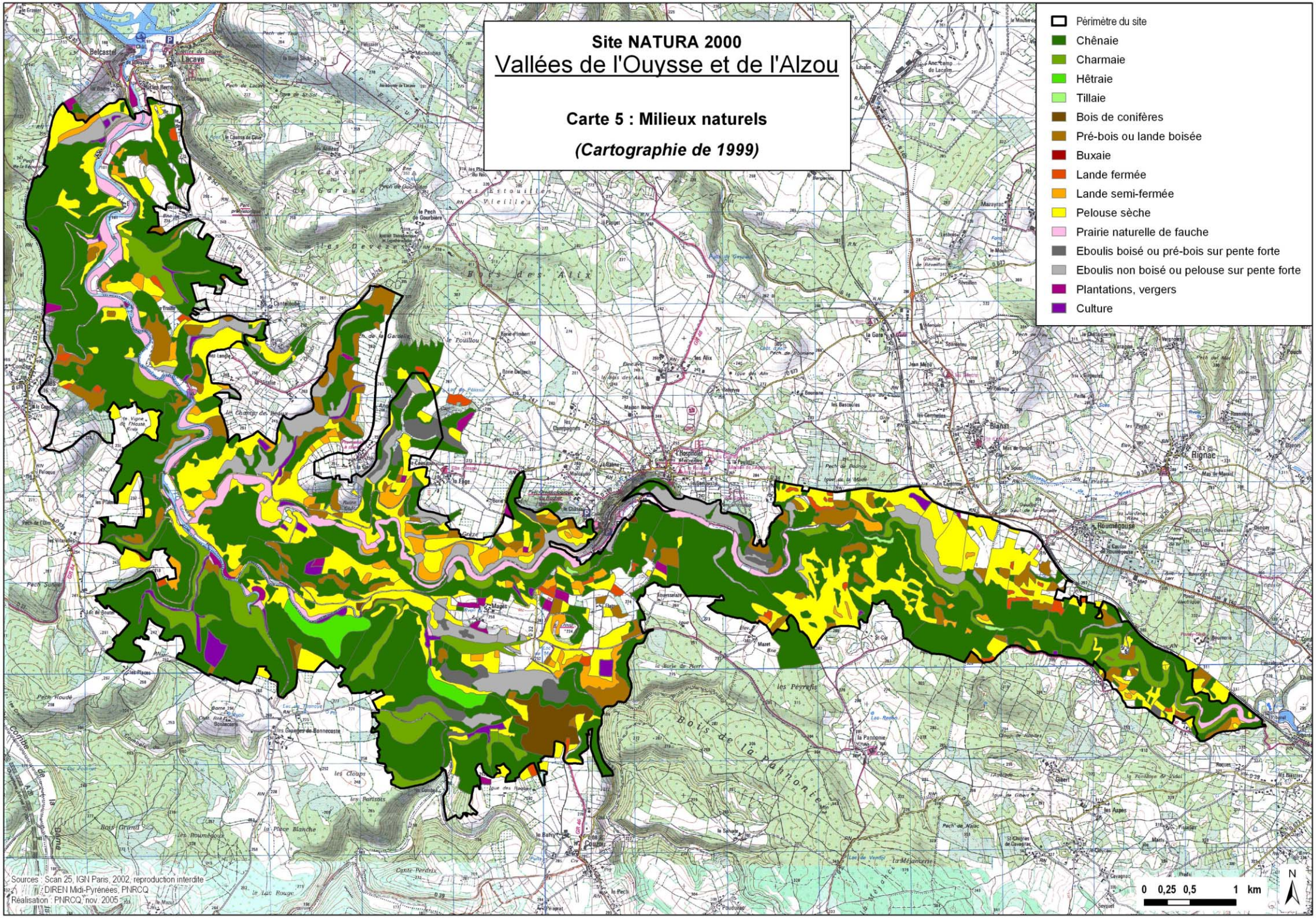
Site NATURA 2000
Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou
Carte 5 : Milieux naturels
(Cartographie de 1999)
Périmètre du site
Chênaie
Charmaie
Hêtraie
Tillaie
Bois de conifères
Pré-bois ou lande boisée
Buxaie
Lande fermée
Lande semi-fermée
Pelouse sèche
Prairie naturelle de fauche
Eboulis boisé ou pré-bois sur pente forte
Eboulis non boisé ou pelouse sur pente forte
Plantations, vergers
Culture
Sources : Scan 25, IGN Paris, 2002, reproduction interdite
DIREN Midi-Pyrénées, PNRCQ
Réalisation : PNRCQ, nov. 2005
0 0,25 0,5 1 km
N

1.6 Intérêt patrimonial et problématique

De par ses caractéristiques climatiques, géologiques et hydrologiques, le site des vallées de l'Ouysse et de l'Alzou renferme une faune, une flore et des milieux naturels remarquables riches et diversifiés. Ce sont ainsi 14 habitats et 18 espèces de la Directive qui ont été recensés sur la zone d'étude. L'intérêt principal de ce site réside en la présence en zone de versant et de bord de plateau d'un complexe de pelouses sèches souvent riches en orchidées remarquables.

L'intérêt patrimonial du site est rehaussé par la présence d'un long linéaire de prairies naturelles de fauche de fond de vallée regroupant divers habitats de la Directive et accueillant une faune et une flore originale, dont certaines espèces d'intérêt Communautaires.

Enfin les milieux aquatiques de l'Ouysse renforcent cet intérêt patrimonial par les nombreuses espèces d'intérêt communautaire qu'ils accueillent.

Les habitats naturels d'intérêt Communautaire pour lesquels ce site a été retenu sont liés à l'existence d'une activité agropastorale extensive traditionnelle. Dans un contexte de déprise agricole et d'intensification des pratiques, c'est la pérennité de leur mode de gestion et, à terme, l'existence même de ces habitats sur le site et des espèces qui leurs sont associées qui sont remis en cause.

2 CARACTERISTIQUES GEOLOGIQUES ET CLIMATIQUES

2.1 Contexte géologique et hydrologique

Le site est situé sur le Causse de Gramat, sur des calcaires durs du jurassique, ce qui explique la présence des reliefs abrupts sur les deux vallées. Le site est sur une zone de karst, et est donc ponctué de cloups, d'igues et d'émergences. Les rivières sont orientées selon les deux lignes de faille que l'on retrouve majoritairement dans la région : faille est-ouest pour l'Alzou (comme la Dordogne et le Lot) correspondant à l'axe de la remontée pyrénéenne, et faille nord-sud qui coïncide avec l'axe de la vallée du Vers.

Le site représente une partie du bassin versant aval de l'Ouysse. Il est traversé par deux cours d'eau : l'Alzou et l'Ouysse qui sont alimentés par des sources d'origine karstique très dépendantes du régime pluvial.
Sur le site, l'Alzou est un cours d'eau intermittent qui se perd en aval de Gramat avant de ressortir peu avant la confluence avec l'Ouysse. Il ne coule que lorsque son réseau souterrain est en charge.
L'Ouysse quant à elle « naît » dans le site, de trois émergences principales : Cabouy, Saint-Sauveur et Fontbelle. Le bassin d'alimentation réel de l'Ouysse est très important et encore mal connu, on l'estime à plus de 500 km² (**Carte 3**). Ce bassin d'alimentation comprend toutes les eaux du Causse de Gramat nord (jusqu'à Caniac-du-Causse), les eaux venant du Limargue via Thémine et Théminettes, et les eaux amont de l'Alzou (jusqu'à Bio, Mayrihnac-Lentour et Thégra).
Dans le site, l'Ouysse couvre une longueur totale de 10 km et l'Alzou une longueur de 19 km.

2.2 Contexte climatique

Le site est rattaché à la zone biogéographique atlantique. Néanmoins, située à égale distance entre l'Atlantique et la méditerranée, et sur les contreforts du Massif-central, la zone d'étude, et d'une façon plus générale, le département du Lot, subit de par sa situation géographique l'ensemble de ces influences climatiques et bénéficie donc d'un climat varié marqué par de fortes variations saisonnières.

Ainsi, la température moyenne annuelle pour le secteur est de 11,9°C, avec cependant de très fortes variations entre le mois le plus froid (janvier : 4,5°C) et le mois le plus chaud (juillet :20,0°C). Cette forte amplitude annuelle (15,5°C) traduit la double influence montagnarde / continentale caractéristique des Causses du Lot – rappelons que le site a une altitude qui varie de 99 à 290 m.

Cette influence est cependant largement pondérée par l'influence océanique qui est principalement due aux vents dominants de l'ouest qui soufflent la majeure partie de l'année. En effet, les contreforts du Massif Central constituent le premier relief atteint par les masses nuageuses océaniques, ce qui explique notamment les précipitations relativement fortes (893,3 mm en moyenne sur l'année) et les fortes amplitudes mensuelles des températures d'une année à l'autre.

Une troisième influence, méditerranéenne, moins nette, se caractérise par une légère baisse des précipitations moyennes durant les mois d'été (notamment juillet et août), qui entraîne une période de relative sécheresse estivale. Durant cette même période, les vents d'ouest peuvent cependant souffler fortement et amener de violents orages sur le secteur.

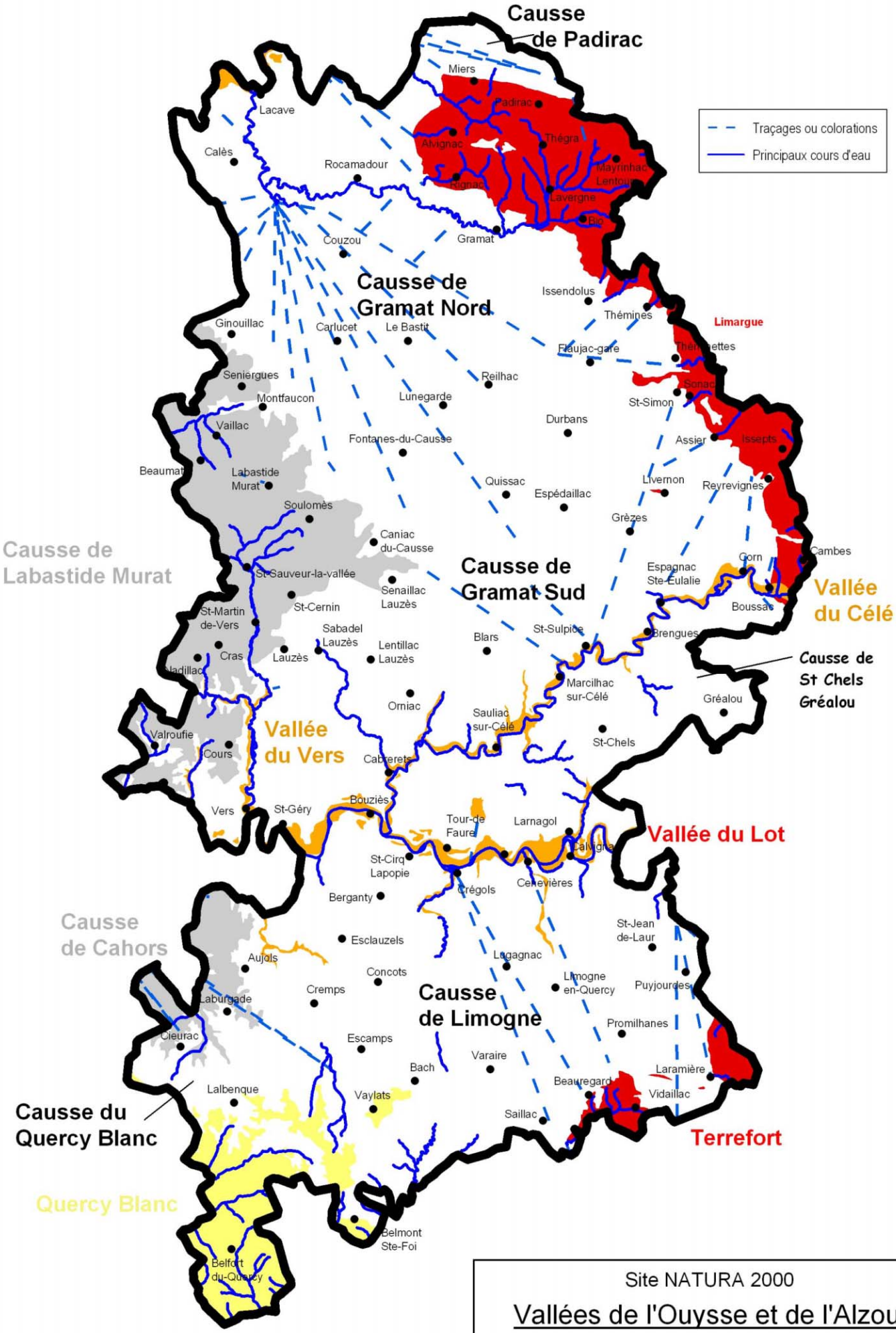

Site NATURA 2000

Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou

Carte 3 : Géologie et hydrologie simplifiées du Parc naturel régional des causses du Quercy

Sources : BD Carthage Eau , PNRCQ
Réalisation : PNRCQ, nov. 2005

3 HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

3.1 Textes de référence

Les groupements végétaux identifiés sur le site ont été caractérisés en référence au manuel CORINE Biotope (version publiée en 1991) et leur valeur patrimoniale a été évaluée en fonction de leur rattachement à **l'annexe I de la Directive " Habitats "** – seul document de référence possédant une valeur légale pour l'évaluation de la valeur patrimoniale des associations végétales.

3.2 Habitats naturels d'intérêt communautaire

14 habitats d'intérêt communautaire (c'est-à-dire listés à l'annexe I de la Directive « Habitats ») – et leurs déclinaisons – ont été recensés sur le site des vallées de l'Ouysse et de l'Alzou (Tableau 4, **Carte 6**, **Carte 7**, **Carte 8** et **Carte 9**). Parmi eux, 4 habitats seront considérés comme majeurs à l'échelle du site compte tenu de la surface qu'ils occupent ; les mesures de gestion proposées concerneront en priorité ces habitats majeurs.
Il conviendra néanmoins de prendre en compte dans un deuxième temps le milieu aquatique et les habitats d'espèces d'intérêt Communautaire recensées ci-après.
Les autres habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le site n'occupent que de très petites surfaces, souvent en mosaïque avec les habitats précédents ou au contraire très localisés.

HABITATS			CODE	
Nomenclature officielle de la directive « Habitats »	**Habitats prioritaires**	**Habitats majeurs pour le site**	**Natura 2000**	**Corine Biotope**
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition			3150	22.13 + (22.41 ou 22.421)
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion			3260	24.4
Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)			5110	31.82
Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires			5130	31.88
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi *	x	x	6110	34.11
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) (sites d'orchidées remarquables) *	x	x	6210	34.31 à 34.34
Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea *	x	x	6220	34.5
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires			6430	37.72
Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)		x	6510	38.2
Éboulis ouest méditerranéens et thermophiles			8130	61.3
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique			8210	62.1
Grottes non exploitées par le tourisme			8310	65
Hêtraies calcicoles médio-européennes à Cephalanthero-Fagion			9150	41.16
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion *	x		9180	41.4

Tableau 4 : Habitats naturels d'intérêt communautaire recensés sur le site

3.3 Etat de conservation

L'état de conservation de chaque habitat naturel, ainsi que l'intérêt patrimonial qu'il représente au niveau local a été estimé (Tableau 5). Les facteurs suivants ont été évalués :

- typicité/exemplarité : elle est évaluée par comparaison à la définition de l'habitat type aux plans floristiques, écologiques et biogéographiques ;
  [0 : inconnue, 1 : bonne, 2 : moyenne, 3 : mauvaise]
- représentativité : il s'agit d'exprimer le caractère plus ou moins prépondérant du type d'habitat dans le site, à la fois sur le plan de la qualité et de l'importance écologique ou patrimoniale ;
  [0 : inconnue, 1 : excellente, 2 : bonne, 3 : significative]
- intérêt patrimonial : il est basé sur la présence d'espèces présentant divers statuts de protection ou de rareté, ainsi que sur la composition floristique examinée à l'échelle du site ;
  [0 : inconnu, 1 : fort, 2 : moyen, 3 : faible]
- état de conservation : il est appréhendé d'après l'état de dégradation de l'habitat par rapport à l'état de conservation optimal décrit dans la littérature, en notant les dégradations observées ;
  [0 : inconnu, 1 : bon, 2 : moyen, 3 : mauvaise, 4 : très mauvais]
- dynamique de l'habitat : elle sera notée par rapport à la rapidité de son évolution et à son caractère régressif ou progressif (au sens des séries de végétation) ;
  [0 : inconnue, a : stable, b : progressive lente, c : régressive lente, d : progressive rapide, e : régressive rapide]

Habitat	Code	Surfaces / Effectifs		Etat des habitats				
		Réelles	Relatives	Typicité/Exemplarité	Représentativité	Intérêt patrimonial	Etat de conservation	Dynamique
Lacs eutrophes naturels	3150	8	-	0	2	1	2	b
Rivières	3260	15 ha	0,5 %	1	1	1	2	a
Formations à Buis	5110	1 ha	0,01 %	1	3	2	1	a
Formations à Genévrier	5130	48 ha	1,6 %	1	2	2	2	b
Pelouses rupicoles calcaires *	6110	188 ha	6,3 %	1	2	1	1	b
Pelouses sèches semi-naturelles *	6210	486 ha	16,2 %	1	1	1	2	b
Parcours de graminées et annuelles *	6220	56 ha	1,9 %	1	2	1	1	b
Mégaphorbiaies	6430	ponctuelle	0 %	2	3	2	1	b
Prairies maigres de fauche	6510	66 ha	2,2 %	1	1	1	2	b
Éboulis	8130	18 ha	0,6 %	1	2	1	1	a
Pentes rocheuses calcaires	8210		-	1	2	1	1	a
Grottes	8310	-	-	1	2	2	1	a
Hêtraies calcicoles	9150	20 ha	0,7 %	2	2	1	1	b
Forêts de pentes *	9180	5 ha	0,2 %	1	3	1	1	b
TOTAL en habitats		903 ha	30,2 %					
SITE		2993 ha	100 %					

Tableau 5 : Surfaces et état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Figure 1 : Quelques habitats d'intérêt communautaire en image



Lacs eutrophes naturels
(PNR-CQ – O. Marchal)



Rivière des étages planitiaires (3260)
(PNR-CQ)



Pelouses sur dalles rocheuses (6110)
(PNR-CQ – V. Heaulmé)



Pelouses sèches calcaire (6210)
(PNR-CQ – V. Heaulmé)



Eboulis (8130)
(PNR-CQ – V. Heaulmé)



Parois rocheuses (8210)
(PNR-CQ – O. Marchal)



Forêts de pente (9180)
(PNR-CQ – N. Georges)



Landes à Buis (5110)
(PNR-CQ – V. Heaulmé)



Landes à Genévrier (5130)
(PNR-CQ – V. Heaulmé)



Pelouses à annuelles (6220)
(PNR-CQ – V. Heaulmé)



Prairies naturelles de fauche (6510)
(PNR-CQ – T. Gabet)



Grottes non exploitées par le tourisme
(PNR-CQ – O. Marchal)



Hêtraie calcicole (9150)
(PNR-CQ – N. Georges)



Mégaphorbiaies (6430)
(PNR-CQ – N. Georges)

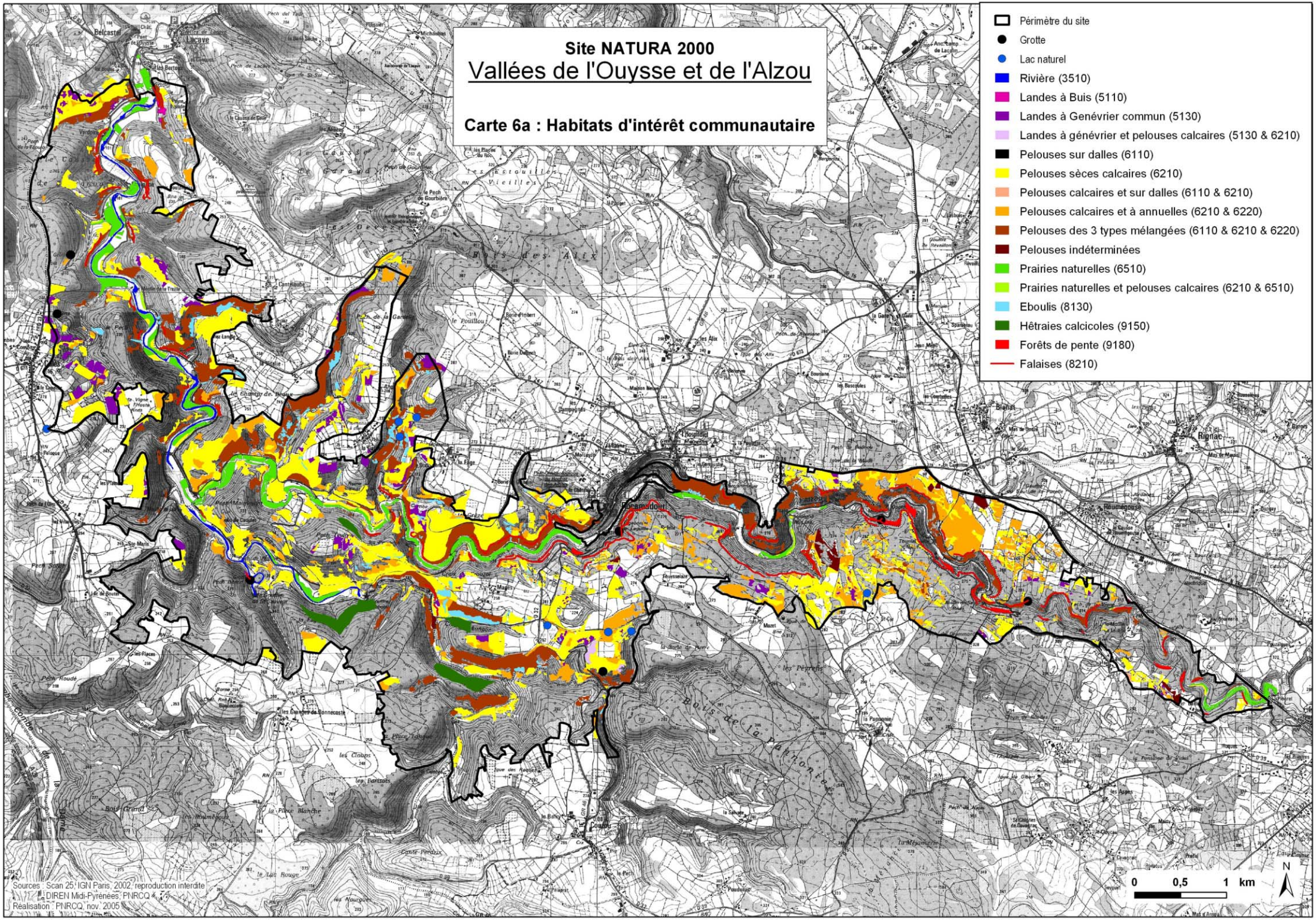
Site NATURA 2000
Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou
Carte 6a : Habitats d'intérêt communautaire
Périmètre du site
Grotte
Lac naturel
Rivière (3510)
Landes à Buis (5110)
Landes à Genévrier commun (5130)
Landes à génévrier et pelouses calcaires (5130 & 6210)
Pelouses sur dalles (6110)
Pelouses sèces calcaires (6210)
Pelouses calcaires et sur dalles (6110 & 6210)
Pelouses calcaires et à annuelles (6210 & 6220)
Pelouses des 3 types mélangées (6110 & 6210 & 6220)
Pelouses indéterminées
Prairies naturelles (6510)
Prairies naturelles et pelouses calcaires (6210 & 6510)
Eboulis (8130)
Hêtraies calcicoles (9150)
Forêts de pente (9180)
Falaises (8210)
Sources : Scan 25, IGN Paris, 2002, reproduction interdite
DIREN Midi-Pyrénées, PNRCQ
Réalisation : PNRCQ, nov. 2005
0 0,5 1 km
N

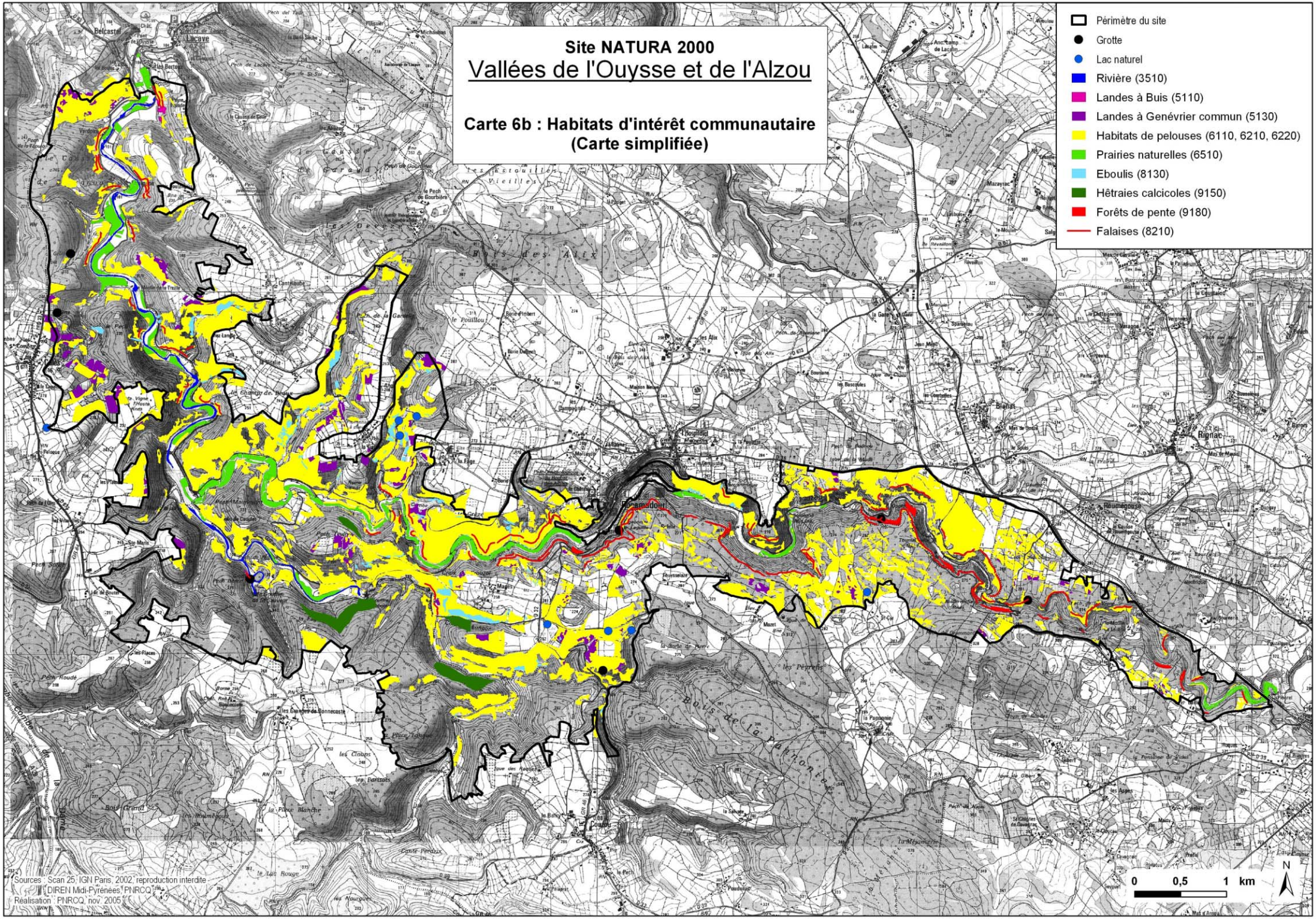
Site NATURA 2000
Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou
Carte 6b : Habitats d'intérêt communautaire
(Carte simplifiée)
Périmètre du site
Grotte
Lac naturel
Rivière (3510)
Landes à Buis (5110)
Landes à Genévrier commun (5130)
Habitats de pelouses (6110, 6210, 6220)
Prairies naturelles (6510)
Eboulis (8130)
Hêtraies calcicoles (9150)
Forêts de pente (9180)
Falaises (8210)
Sources : Scan 25, IGN Paris, 2002, reproduction interdite
DIREN Midi-Pyrénées, PNRCQ
Réalisation : PNRCQ, nov. 2005
0
0,5
1 km
N

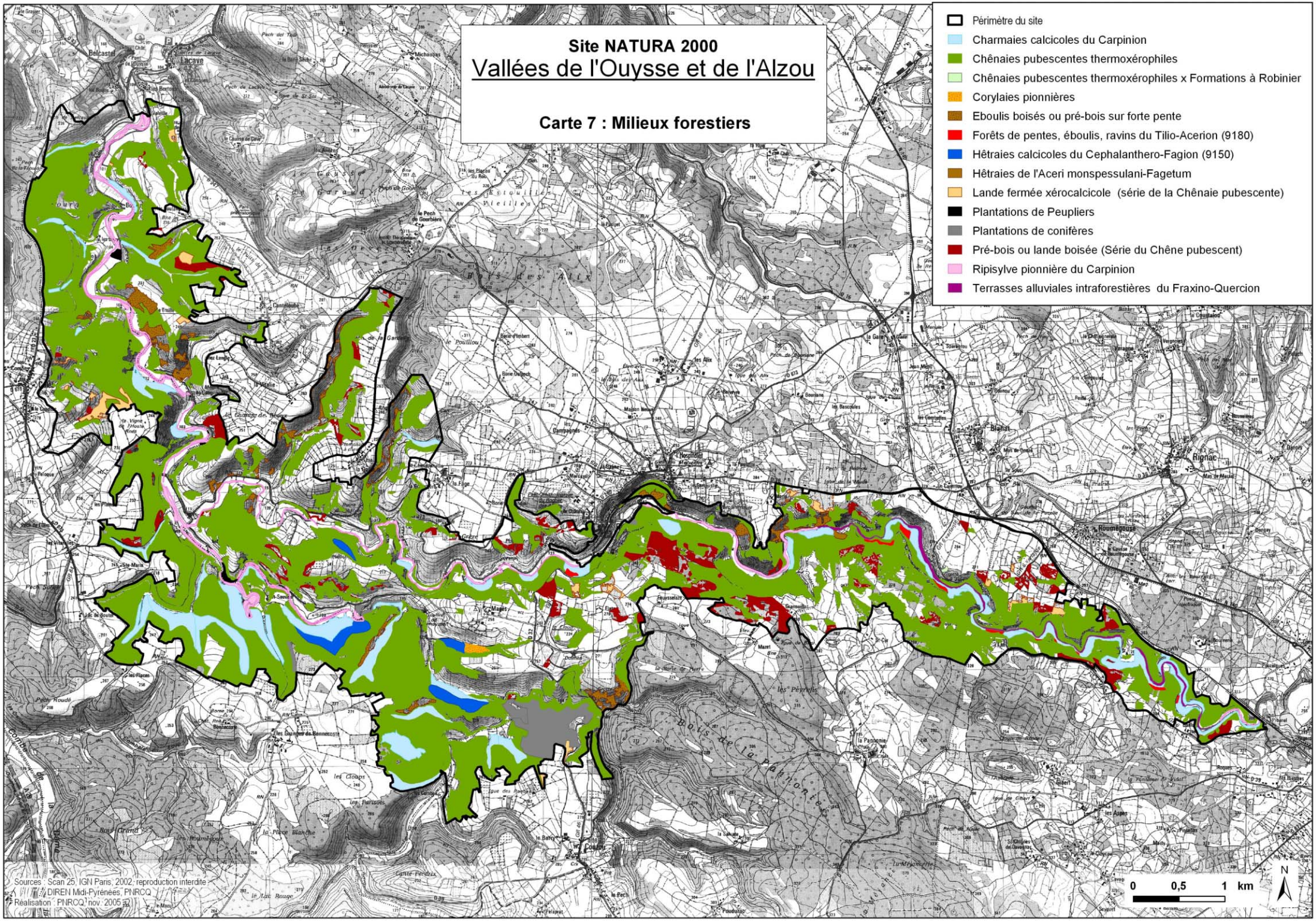
Site NATURA 2000
Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou
Carte 7 : Milieux forestiers
Périmètre du site
Charmaies calcicoles du Carpinion
Chênaies pubescentes thermoxérophiles
Chênaies pubescentes thermoxérophiles x Formations à Robinier
Corylaies pionnières
Eboulis boisés ou pré-bois sur forte pente
Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion (9180)
Hêtraies calcicoles du Cephalanthero-Fagion (9150)
Hêtraies de l'Aceri monspessulani-Fagetum
Lande fermée xérocalcicole (série de la Chênaie pubescente)
Plantations de Peupliers
Plantations de conifères
Pré-bois ou lande boisée (Série du Chêne pubescent)
Ripisylve pionnière du Carpinion
Terrasses alluviales intraforestières du Fraxino-Quercion
Sources : Scan 25, IGN Paris, 2002, reproduction interdite
DIREN Midi-Pyrénées, PNRCQ
Réalisation : PNRCQ, nov. 2005
0 0,5 1 km
N

- Pelouses de plateau ou de versant peu à moyennement pentu à composante annuelle nulle ou faible
- Pelouses de plateau ou de versant peu à moyennement pentu à composante pionnière de dalle assez importante et végétation de annuelle de tonsure non individualisée (6210 : 50 à 80 %, 6110 : 20 à 50 %)
- Pelouses-buxaies ouverte de plateau ou de versant peu à moyennement pentu à composante annuelle de tonsure nulle ou très faible (faciès d'embuissonnement peu dense à Buis)
- Jeunes truffières implantées sur une pelouse vivace de plateau (en 2004, parcelle encore assimilable à l'habitat 6210)
- Truffières ou plantations d'arbres lâches assimilables à une pelouse arborée à composante annuelle nulle ou très faible
- Pelouses de plateau ou de versant peu à moyennement pentu à composante annuelle faible à assez faible (6210 : 80 à 95 %, 6220 : 5 à 20 %)
- Pelouses-buxaies ouverte de plateau ou de versant peu à moyennement pentu à composante annuelle assez importante (6210 en faciès d'embuissonnement peu dense à Buis : 80 à 95 %, 6220 : 5 à 20 %)
- Pelouses de plateau ou de versant peu à moyennement pentu à composante annuelle assez importante (6210 : 50 à 80 %, 6220 : 20 à 50 %)
- Pelouses de plateau ou de versant peu à moyennement pentu à végétation annuelle de tonsure assez importante et composante de dalle pionnière peu importante (6210 : 40 à 75 %, 6110 : 20 à 40 %, 6220 : 5 à 20 %)
- Pelouses de plateau ou de versant peu à moyennement pentu à composante pionnière de dalle et de tonsure assez importante (6210 : 20 à 60 %, 6110 : 20 à 40 %, 6220 : 20 à 40 %)
- Pelouses de plateau ou de versant peu à moyennement pentu à composante annuelle importante (6210 : 25 à 50 %, 6220 : 50 à 75 %)
- Pelouses de plateau ou de versant peu à moyennement pentu à végétation annuelle de tonsure importante et composante de dalle pionnière peu importante (6210 : 20 à 55 %, 6110 : 40 à 60 %, 6220 : 5 à 20 %)
- Pelouses de plateau ou de versant peu à moyennement pentu à composante annuelle très importante (6210 : 5 à 25 %, 6220 : 75 à 95 %)
- Pelouses assez fortement embroussaillées (30 à 50 %) par des rosacées arbustives (faciès d'embrousaillement à Prunellier ou autres rosacées arbustives)
- Pelouses fortement dégradées par du pâturage équin (surpâturage, défoncement du sol) - habitats de pelouses originels non identifiés
- Pelouses fortement embroussaillées (30 à 50 %) par des rosacées arbustives à composante pionnière de dalle peu importante et végétation annuelle non individualisée (6110 : 10 %, 6210 dégradé en faciès d'embrousaillement à Prunelliers : 90 %)
- Pelouses pionnières sur dalle ponctuelle en zone de plateau
- Pelouses de plateau ou de versant peu à moyennement pentu à composante pionnière de dalle importante (6210 : 25 à 50 %, 6110 : 50 à 75 %)
- Prés bois de plateau ou de versant peu à moyennement pentu (6210 ou 6210 + 6220 : 50 à 70 %, chênaie pubescente : 30 à 50 %)
- Pelouses arborées de plateau ou de versant peu à moyennement pentu à composante annuelle nulle ou très faible
- Pelouses arborées de plateau ou de versant peu à moyennement pentu à composante annuelle faible à assez faible (6210 : 50 à 85 %, 6220 : 5 à 20 %)
- Pelouses arborées de plateau ou de versant peu à moyennement pentu à composante annuelle assez importante (6210 : 30 à 70 %, 6220 : 20 à 40 %)
- Pelouses sur pentes fortes à composantes non quantifiées
- Pelouses arborées sur pentes fortes (pelouses : 70 à 90 %, chênaie pubescente : 10 à 30 %)
- Prés-bois, bois ouverts sur pentes fortes (pelouses : 50 à 70 %, chênaie pubescente : 30 à 50 %)
- Eboulis et pierriers apparentés
- Eboulis dégradés par extraction récente
- Landes à Buis stables sur pente rocheuse calcaire
- Landes à Genévrier commun sur calcaire
- Landes à Genévrier commun récemment débrousaillées (passage de 5130 à 6210)
- Lande à Genévrier commun arborée
- Probable prairie temporaire en voie d'évolution vers une végétation de pelouse à caractère mixte vivace + annuel (végétation non attribuée à un habitat mais suceptible de l'être dans un avenir proche si les parcelles ne sont pas réensemencées)
- Végétation de type pelouse ou habitat herbacé apparenté n'ayant pas pu être identifié avec précision au moment des prospections de terrain

Site NATURA 2000

Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou

Carte 8 : Habitats de pelouses, landes et éboulis (Légende)

Site NATURA 2000

Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou

Carte 8 : Habitats de pelouses, landes et éboulis (Vue ouest)

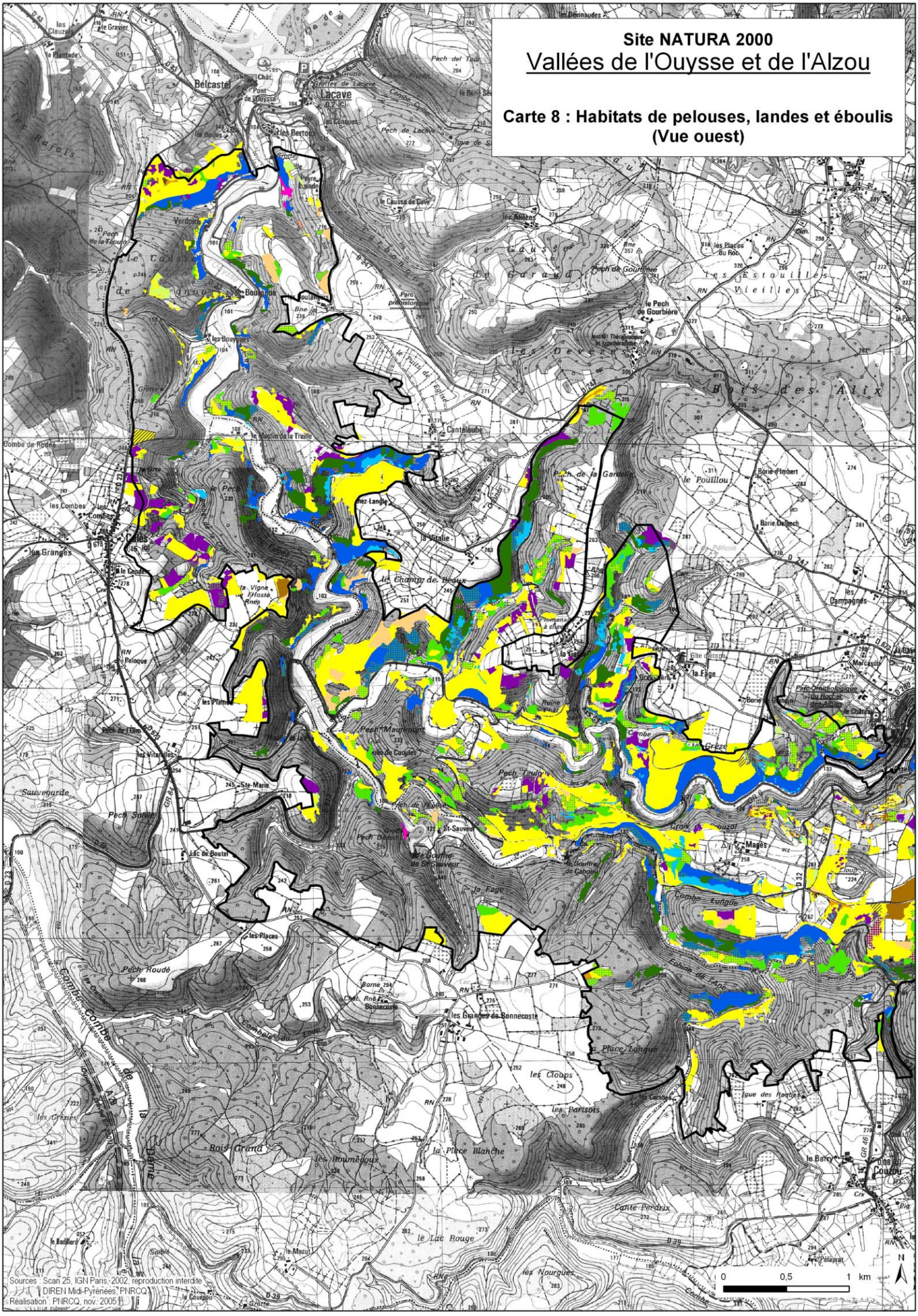
Belcastel
Lacave
Pont de l'Ouysse
Grottes de Lacave
Cantelouve
Bouriaou
Les Bouygues
Le Moulin de la Treille
Les Combes
Calès
Les Granges
Le Causse de Gramat
Le Causse de Labastide
Le Causse de Martel
Le Causse de Gourdon
Le Causse de Vayrac
Le Causse de Carlucet
Le Causse de Concorès
Le Causse de Floirac
Le Causse de Rocamadour
Le Causse de Lauzerte
Le Causse de Limogne
Le Causse de Lalbenque
Le Causse de Cahors
Le Causse de Caylus
Le Causse de Bouloc
Le Causse de Montauban
Le Causse de Lafrançaise
Le Causse de Montricoux
Le Causse de Caussade
Le Causse de Septfonds
Le Causse de Montpezat
Le Causse de Nègrepelisse
Le Causse de Bruniquel
Le Causse de Puylaroque
Le Causse de Monclar
Le Causse de Villebrumier
Le Causse de Villemade
Le Causse de Villemade
Le Causse de Villemade

Site NATURA 2000

Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou

Carte 8 : Habitats de pelouses, landes et éboulis (Vue est)

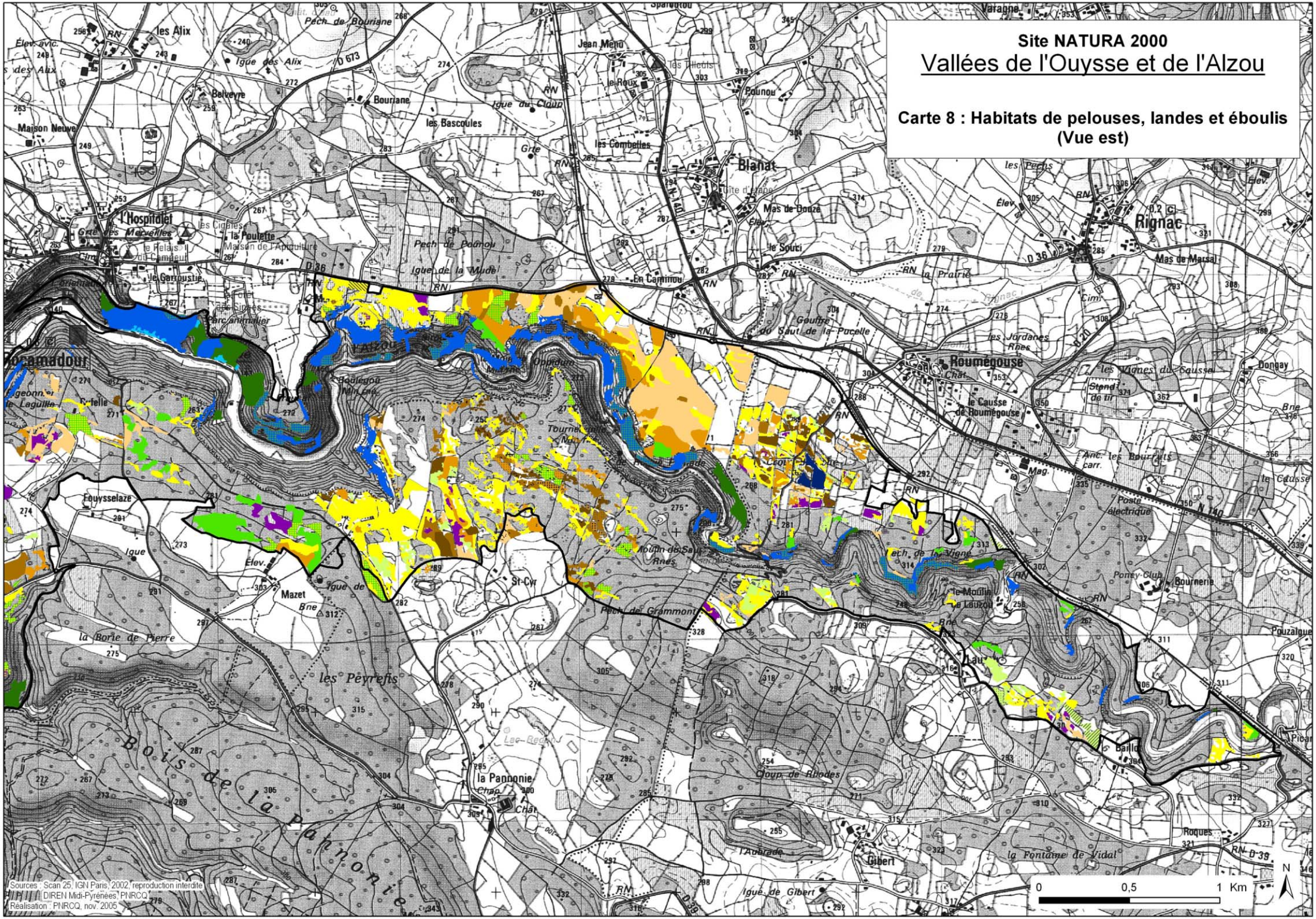

Site NATURA 2000

Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou

Carte 8 : Habitats de pelouses, landes et éboulis (Vue centre)

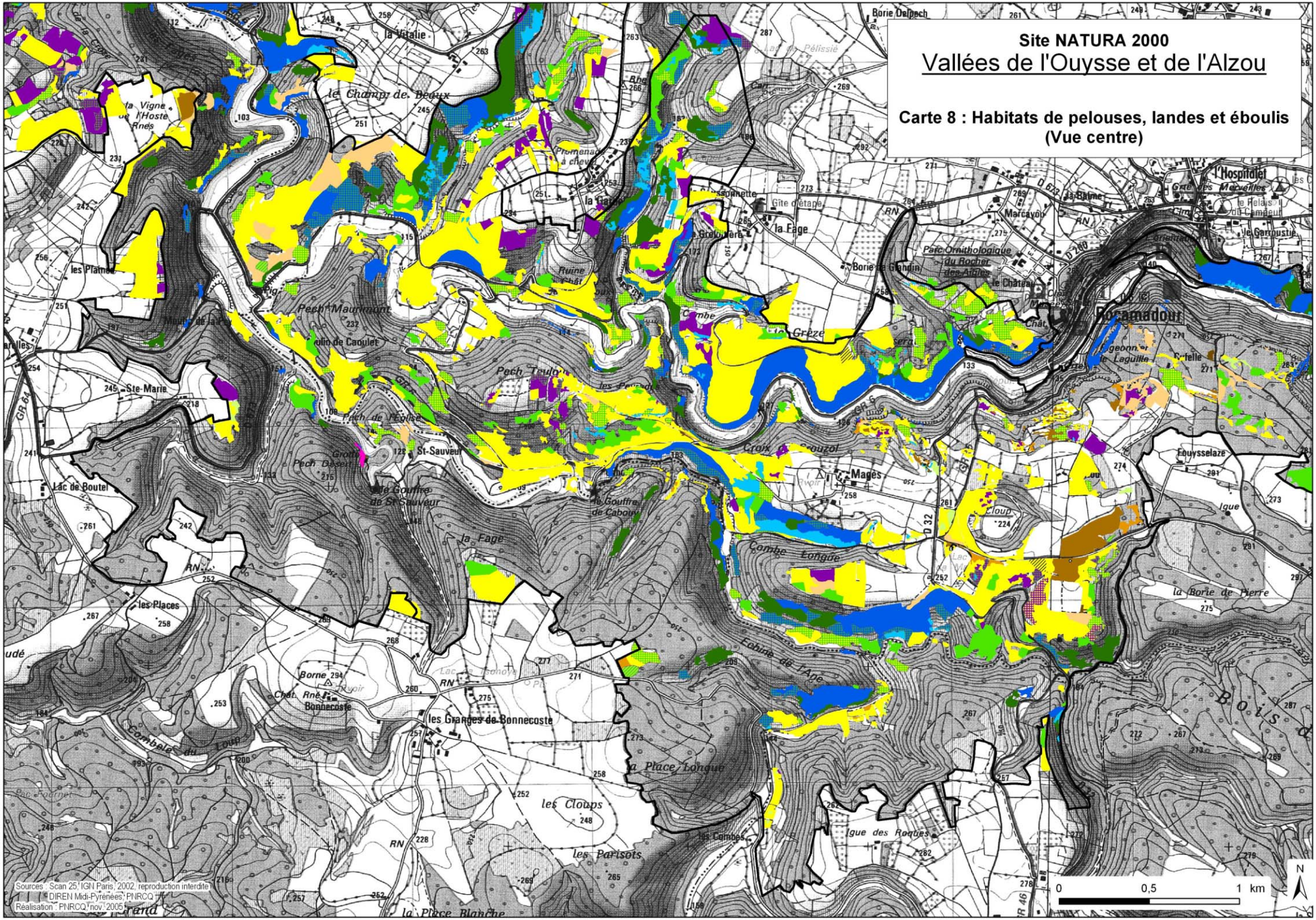

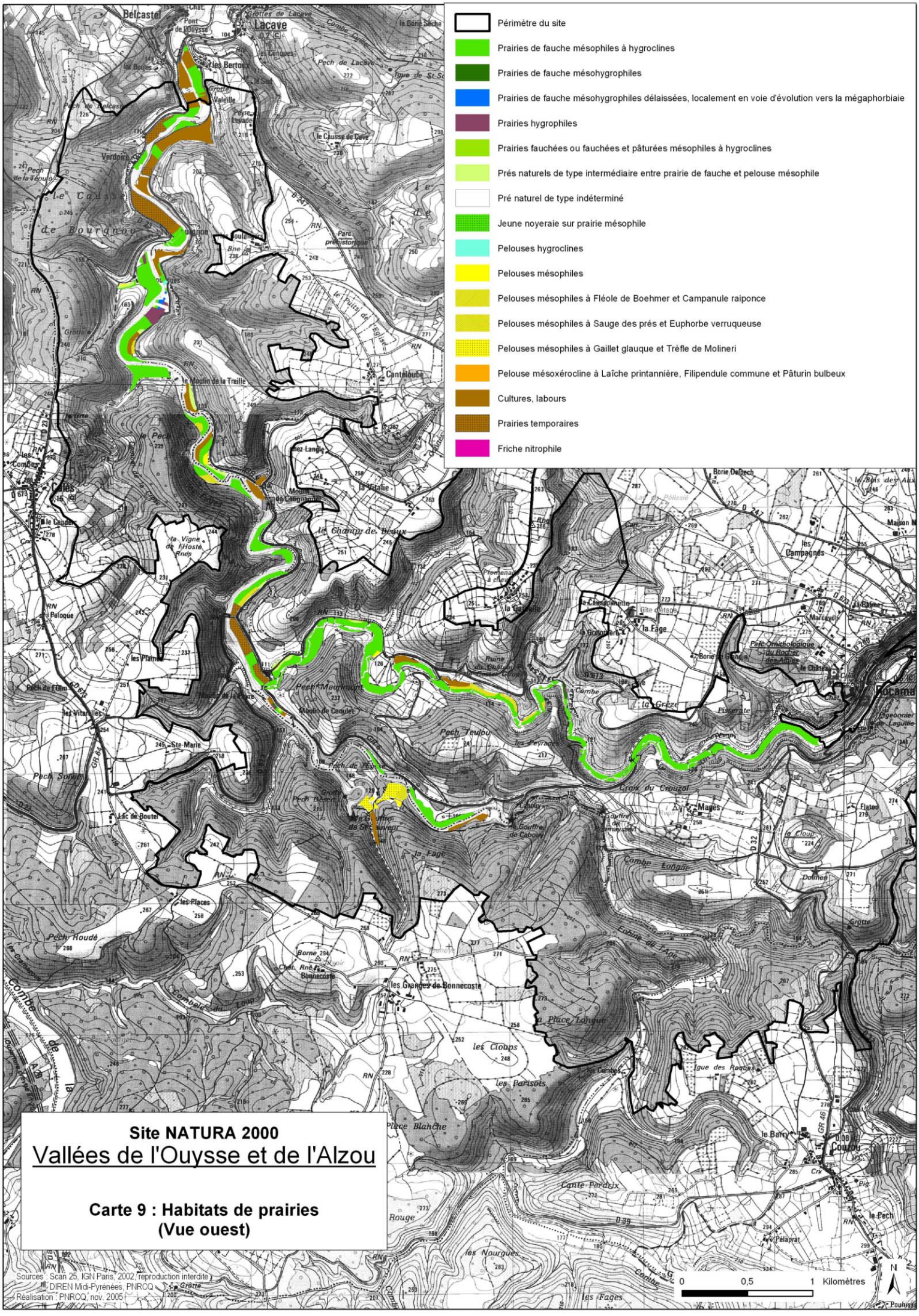
Périmètre du site
Prairies de fauche mésophiles à hygroclines
Prairies de fauche mésohygrophiles
Prairies de fauche mésohygrophiles délaissées, localement en voie d'évolution vers la mégaphorbiaie
Prairies hygrophiles
Prairies fauchées ou fauchées et pâturées mésophiles à hygroclines
Prés naturels de type intermédiaire entre prairie de fauche et pelouse mésophile
Pré naturel de type indéterminé
Jeune noyeraie sur prairie mésophile
Pelouses hygroclines
Pelouses mésophiles
Pelouses mésophiles à Fléole de Boehmer et Campanule raiponce
Pelouses mésophiles à Sauge des prés et Euphorbe verruqueuse
Pelouses mésophiles à Gaillet glauque et Trèfle de Molineri
Pelouse mésoxérocline à Laîche printannière, Filipendule commune et Pâturin bulbeux
Cultures, labours
Prairies temporaires
Friche nitrophile
Site NATURA 2000
Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou
Carte 9 : Habitats de prairies
(Vue ouest)
Sources : Scan 25, IGN Paris, 2002, reproduction interdite
DIREN Midi-Pyrénées, PNRCQ
Réalisation : PNRCQ, nov. 2005
0
0,5
1 Kilomètres
N

Site NATURA 2000
Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou

Carte 9 : Milieux prairiaux
(Vue est)

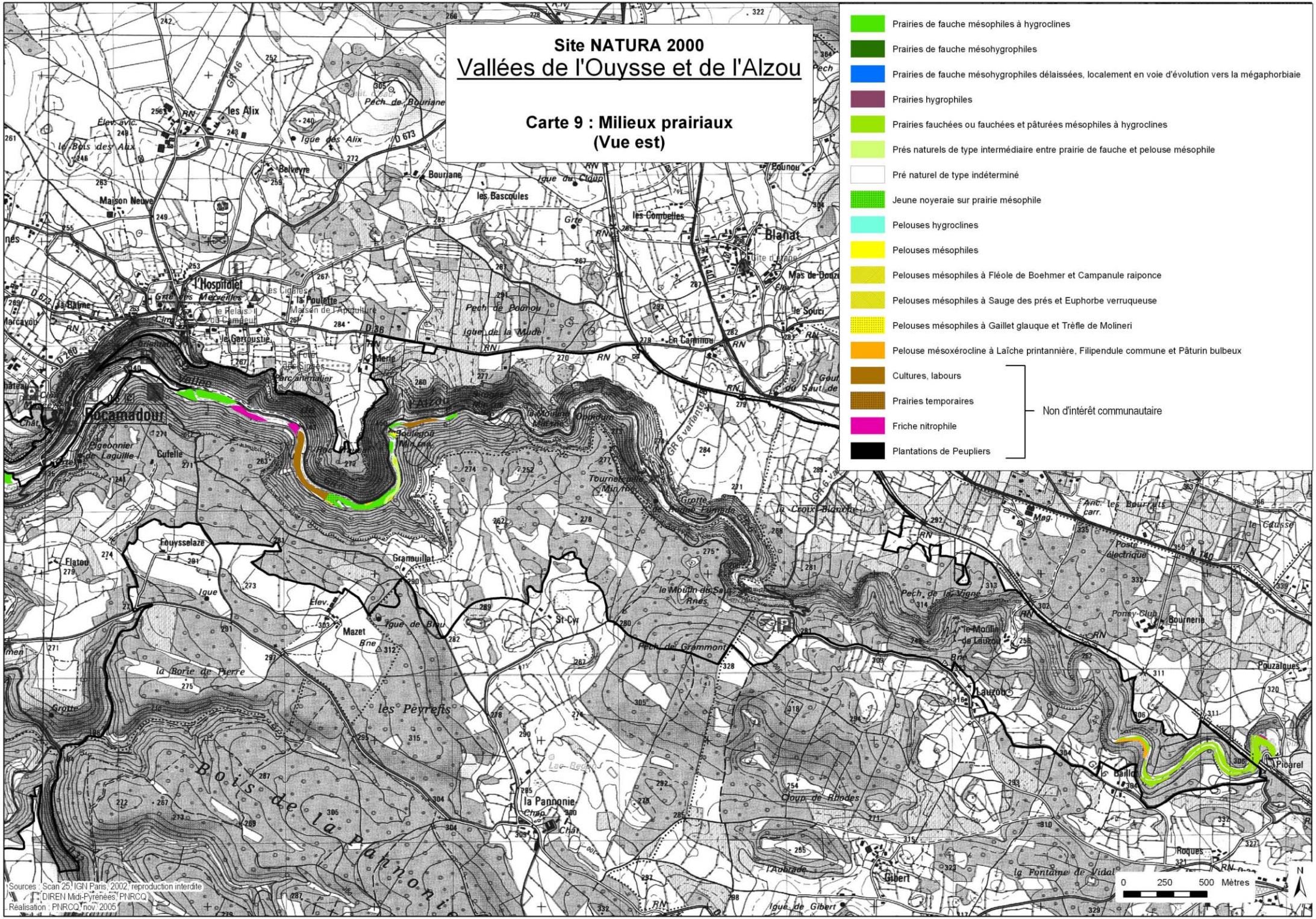

4 FICHES HABITATS

L'objectif des fiches Habitats est de regrouper les données essentielles concernant les habitats d'intérêt Communautaires recensés sur le site, ainsi que sur les menaces et les mesures de gestion qui peuvent permettre de maintenir ces habitats dans un état de conservation favorable.

Ces fiches Habitats contiennent les données suivantes :

Fiche habitat type

Nom de l'habitat

Priorité éventuelle de l'habitat en référence à l'annexe I de la Directive Habitat

Intitulé officiel : ××××

Code Natura 2000 : ××××
Code CORINE Biotope : ××××

- **Description de l'habitat :** *Description succincte de l'habitat sur le site ;*
- **Espèces végétales caractéristiques :** *Plantes caractérisant l'habitat par leur dominance ou leur caractère remarquable ;*
- **Localisation sur le site ;**
- **Evaluation de l'état de l'habitat :**
    - **typicité/exemplarité** : elle est évaluée par comparaison à la définition du type d'habitat aux plans floristiques, écologiques et biogéographiques ;
      [★★★ : bonne, ★★ : moyenne, ★ : mauvaise]
    - **représentativité** : il s'agit d'exprimer le caractère plus ou moins prépondérant du type d'habitat dans le site, à la fois sur le plan de la qualité et de l'importance écologique ou patrimoniale ;
      [★★★ : excellente, ★★ : bonne, ★ : significative]
    - **intérêt patrimonial** : il est basé sur la présence d'espèces présentant divers statuts de protection ou de rareté, ainsi que sur la composition floristique examinée à l'échelle du site ;
      [★★★ : fort, ★★ : moyen, ★ : faible]
    - **état de conservation** : il est appréhendé d'après l'état de dégradation de l'habitat par rapport à l'état de conservation optimal décrit dans la littérature, en notant les dégradations observées ;
      [★★★ : bon, ★★ : moyen, ★ : mauvaise, ⋆ : très mauvais]
    - **dynamique de l'habitat** : elle sera notée par rapport à la rapidité de son évolution et à son caractère régressif ou progressif (au sens des séries de végétation) ;
      [-- : stable, ↗ : progressive lente, ↘ : régressive lente, ↗↗ : progressive rapide, ↘↘ : régressive rapide]
- **Menaces :** *Facteurs altérant ou risquant d'altérer l'habitat sur le site ;*

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site : *Objectifs à atteindre ou axes de travail pour permettre le maintien ou la restauration de l'habitat dans un état de conservation favorable sur le site.*

Lacs naturels

Intitulé officiel : Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition*

Code Natura 2000 : 3150
Code CORINE Biotope : 22.13 + (22.41 ou 22.421)

Description de l'habitat :

Cet habitat correspond aux lacs et mares eutrophes, caractérisés par des herbiers vivaces immergés et enracinés, ou par une végétation aquatique libre et flottante. Sur le site, il s'agit le plus souvent de lacs de Saint-Namphaise, creusés à même la roche et retenant ainsi l'eau sur des dalles calcaires non fissurées.

Espèces végétales caractéristiques :

La végétation aquatique observée est une végétation fixée submergée qui comprend l'une ou l'autre des espèces suivantes : Potamot dense (*Groenlandia densa*), Renoncule à feuilles capillaires (*Ranunculus trichophyllus*), et Zanichellie des marais (*Zanichellia palustris*).

Localisation sur le site :

Huit lacs ont été inventoriés sur le site, 5 sur le Causse et 3 en tête de vallée (les trois fontaines de Lagardelle).

Evaluation de l'état de l'habitat :

- typicité/exemplarité :	★★★	★★	★	**?**	
- représentativité :	★★★	**★★**	★		
- intérêt patrimonial :	**★★★**	★★	★		
- état de conservation :	★★★	**★★**	★	⋆	
- dynamique de l'habitat :	--	**↗**	↘	↗↗	↘↘

Menaces :

- comblement naturel (envasement) ou volontaire ;
- introduction d'espèces indésirables (poissons, tortue de Floride, ...) ;
- modification de la composition chimique (engrais, pesticides, déchets, ...) ;
- eutrophisation du milieu.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site :

- communication sur la préservation de ces lacs ;
- remise en état (curage) des lacs comblés.

Rivière

Intitulé officiel : Rivières des étages planitiaires à montagnards avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*

Code Natura 2000 : 3260
Code CORINE Biotope : 24.4

Description de l'habitat :

Il s'agit des cours d'eau plus ou moins courants avec de la végétation aquatique.

Espèces végétales caractéristiques :

L'habitat comprend les espèces suivantes : Callitriche à fruits plats (*Callitriche pla*tycarpa), Callitriche à angles obtus (*Callitriche obtusangula*), Rubanier simple (*Sparganium simplex*), Potamot nageant (*Potamogeton natans*), Nénuphar jaune (*Nuphar lutea*), Petite lentille d'eau (*Lemna minor*), Lentille d'eau à trois lobes (*Lemna trisulca*).

Localisation sur le site :

Cet habitat est assez bien représenté sur l'Ouysse. Sur les zones linéaires, on retrouve des tâches d'habitats diffuses de part et d'autre de la rivière (rive droite et rive gauche), sur les zones pas trop profondes. En aval et amont des chaussées de moulin, l'habitat est présent sur de plus grandes zones. Un seul tronçon (entre deux chaussées de moulin) semble ne pas être colonisé par l'habitat probablement en raison d'une certaine eutrophisation.

Evaluation de l'état de l'habitat :

- typicité/exemplarité :	**★★★**	★★	★		
- représentativité :	**★★★**	★★	★		
- intérêt patrimonial :	**★★★**	★★	★		
- état de conservation :	★★★	**★★**	★	⋆	
- dynamique de l'habitat :	**--**	↗	↘	↗↗	↘↘

Menaces :

- modification de la ripisylve environnante ;
- modification des berges (curages, ...) ;
- développement des ragondins ;
- eutrophisation du milieu ;
- pollution des eaux.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site :

- maintenir et entretenir la ripisylve ;
- limiter le développement des ragondins par des campagnes de piégeage ;
- interdire toute modification des berges ;
- maintenir les chaussées de moulin ;
- éviter toute pollution des eaux (travail en amont à faire sur l'ensemble du Causse).

Landes à Buis

Intitulé officiel : Formations stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (*Berberidion* p.p.)

Code Natura 2000 : 5110
Code CORINE Biotope : 31.82

Description de l'habitat :
Cet habitat comprend les formations arbustives de pente dominées par le buis qui présentent un caractère stable ou sont seulement susceptibles d'une évolution très lente vers un stade boisé.

Il se présente sous deux formes :

- l'une xérothermophile, qui existe en exposition Est à Saint-Sauveur et en exposition sud sur le Pech de Bel Castel, constituée par une formation basse et discontinue, distribuée en dispersion sur une pelouse rocailleuse, et possédant une nette tonalité méditerranéenne soulignée par la présence de plusieurs ligneux du cortège du chêne vert : Nerprun alaterne, Pistachier térébinthe**,** Jasmin arbrisseau ;

- l'autre mésophile à fraîche, présente uniquement à Saint-Sauveur, où elle occupe une pente forte en exposition N-NE, constituée par des peuplements de buis fermés et assez élevés et caractérisée par l'absence des ligneux méditerranéens précédents et la présence ponctuelle de plusieurs fougères (Capillaire des murailles, Scolopendre officinale, Polypode intermédiaire, Doradille noire), qui témoignent de la fraîcheur du milieu.

Espèces végétales caractéristiques :
Nerprun alaterne, Pistachier térébinthe**,** Jasmin arbrisseau, Capillaire des murailles, Scolopendre officinale, Polypode intermédiaire, Doradille noire

Localisation sur le site :
Cet habitat est très peu étendu et très localisé sur le site où il n'a été recensé qu'en deux points de la vallée de l'Ouysse : adret du Pech de Bel Castel (extrémité aval de la vallée), et environs du gouffre de Saint-Sauveur.

Evaluation de l'état de l'habitat :

- typicité/exemplarité :	**[★★★]**	★★	★		
- représentativité :	★★★	★★	**[★]**		
- intérêt patrimonial :	★★★	**[★★]**	★		
- état de conservation :	**[★★★]**	★★	★	⋆	
- dynamique de l'habitat :	**[--]**	↗	↘	↗↗	↘↘

Bien que très localisé sur le site, l'habitat ne présente aucun caractère de rareté à l'échelle du département où il est en particulier bien représenté dans plusieurs vallées principales et secondaires (dont la vallée de la Dordogne, contiguë au site). Mise à part la présence de la Sabline des chaumes à Saint-Sauveur, où elle est liée à la pelouse interstitielle et non à la buxaie au sens strict, il n'héberge pas de plantes de valeur patrimoniale significative sur le site. Il présente donc un intérêt patrimonial moyen.

Menaces :
L'habitat semble stable (ou substable) et ne paraît pas menacé dans ses stations locales.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site :

- ne pas réaliser de coupes rases dans les zones identifiées.

Landes à Genévriers

Intitulé officiel : Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires

Code Natura 2000 : 5130
Code CORINE Biotope : 31.88

Description de l'habitat :
Communément appelées landes à genévriers, il s'agit de formations ligneuses semi-ouvertes à fermées dominées par le Genévrier commun qui correspondent à des stades plus ou moins avancés de la dynamique de colonisation arbustive des pelouses calcaires en contexte pastoral ou post-pastoral.

Espèces végétales caractéristiques :
Outre le Genévrier, fortement dominant, la végétation ligneuse comprend divers arbustes et jeunes arbres (Cornouillers sanguins, Cerisiers de Sainte-Lucie, Chèvrefeuilles d'Etrurie, Nerpruns alaternes, Erables de Montpellier, Chênes pubescents), indicateurs de l'évolution potentielle de l'habitat vers la chênaie pubescente subméditerranéenne.
La végétation herbacée est composée, en proportions très variables selon les niveaux de la fermeture du milieu et de la pression pastorale :

- d'une végétation de pelouse mésophile ou xérophile (habitat 6210) correspondant à la part résiduelle de la pelouse d'origine, qui forme des plages ouvertes entre les buissons**,**
- et d'une végétation dite d'ourlet, caractérisée par diverses espèces typiques des lisières herbacées neutrobasiphiles (Origan, Silène penché, Dompte-Venin, Garance voyageuse, Fraisier vert) ou acidiclines (Agrostis commun, Gaillet nain, Conopode dénudé, Euphorbe anguleuse), dont le développement accompagne généralement la colonisation ligneuse.

Habituellement limitée par le pacage à un liseré en bordure des buissons, cette végétation d'ourlet peut coloniser en nappe les zones ouvertes interstitielles en cas de sous-entretien ou d'abandon pastoral.

Localisation sur le site :
L'habitat est peu développé sur le site dans la mesure où la majorité des pelouses possèdent une dynamique naturelle faible ou sont encore soumises à un niveau d'entretien pastoral (pacage et débroussaillage) suffisant pour maintenir le caractère largement ouvert du milieu.

Evaluation de l'état de l'habitat :

- typicité/exemplarité :	**[★★★]**	**★★**	**★**		
- représentativité :	**★★★**	**[★★]**	**★**		
- intérêt patrimonial :	**★★★**	**[★★]**	**★**		
- état de conservation :	**★★★**	**[★★]**	**★**	**⋆**	
- dynamique de l'habitat :	**--**	**[↗]**	**↘**	**↗↗**	**↘↘**

Il s'agit d'un habitat répandu aux niveaux départemental et régional et qui ne semble pas posséder en propre d'espèce végétale remarquable sur le site.

Il présente néanmoins un intérêt significatif dans la mesure où :

- il contribue à la diversité écologique de l'espace pastoral tant que son extension spatiale reste limitée,
- il constitue un milieu de nidification potentiel pour certaines espèces d'oiseaux remarquables (Fauvette orphée notamment),
- la végétation de pelouse ou d'ourlet associée est susceptible d'accueillir divers lépidoptères remarquables (Azuré du serpolet, Nacré de la filipendule, voire Damier de la succise), dont elle abrite fréquemment les plantes-hôtes (Origan, Filipendule commune, Scabieuse colombaire).

Menaces :

Cet habitat est largement dépendant du pâturage qui favorise le genévrier en s'exerçant surtout aux dépens des autres arbustes pionniers. En cas d'abandon du pacage il est voué à être remplacé, à plus ou moins long terme, par une formation boisée (chênaie pubescente).

Les principales menaces pesant sur l'habitat sont :

- la déprise pastorale ;
- le défrichement et la mise en culture ;
- les pratiques d'entretien ou de restauration des parcours éliminant de façon systématique le Genévrier, généralement considéré comme indésirable par les éleveurs.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site :

- maintenir voire réintroduire les pratiques de pâturage extensif ;
- réaliser des travaux de réouverture pour contenir la dynamique naturelle (maintien d'un milieu semi-ouvert) et rajeunir le stade de végétation.

Pelouses sur dalles*

* habitat prioritaire

Intitulé officiel : Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du *Alysso-Sedion albi*

Code Natura 2000 : 6110
Code CORINE Biotope : 34.11

Description de l'habitat :

L'habitat regroupe les pelouses pionnières développées sur des affleurements calcaires ou basiques horizontaux ou faiblement inclinés, à sol superficiel, voire quasi-nul, et donc soumises, au moins une partie de l'année, à des conditions de forte sécheresse. Leur cortège est formé d'une part d'espèces vivaces xérophiles, en particulier de plantes crassulescentes (grasses) comme les orpins, d'autre part, dans une proportion très variable, d'annuelles bouclant leur cycle reproducteur avant l'été.

Espèces végétales caractéristiques :

Selon leur localisation topographique les pelouses pionnières à crassulacées relevant de cet habitat recensées sur le site peuvent être rapportées aux deux principales catégories suivantes :
- les pelouses sur dalle affleurante situées en zone de plateau,
- les pelouses de corniche, liées aux versants.

❑ Les pelouses pionnières à crassulacées sur dalle des zones de plateau
Relativement peu fréquentes, elles se trouvent de façon disséminée en zone de plateau à la faveur d'affleurements rocheux calcaires ponctuels au sein des milieux ouverts à vocation pastorale. Selon le degré d'altération de la roche, le substrat peut aller de la dalle quasi compacte (moitié gauche de l'affleurement rocheux sur la photo) à un mince cailloutis plus ou moins mêlé d'argile de décarbonatation (partie droite de l'affleurement)..
La végétation vivace est principalement caractérisée par deux orpins, l'Orpin blanc**,** représenté par sa sous-espèce à petites fleurs (ssp *micranthum*), de distribution plus méridionale que la sous-espèce type, et l'Orpin jaunâtre à caractère subméditerranéen.
La végétation annuelle associée est souvent très réduite sur les affleurements compacts, nettement plus étoffée sur les dalles à cailloutis. Elle est essentiellement composée d'espèces partagées en commun avec les tonsures à annuelles relevant de l'habitat 6220, dont certaines semblent posséder une fréquence à peu près équivalente dans les deux types de végétation et d'autres, tel le Saxifrage à trois doigts**,** montrent une nette préférence pour les dalles. Certaines de ces annuelles présentent un intérêt patrimonial significatif comme la Sabline des chaumes, ou l'Hélianthème à feuilles de saule, méditerranéenne franchement rare au niveau départemental.

❑ Les pelouses pionnières à crassulacées de corniche
Elles sont fréquentes sur les corniches des falaises ainsi que sur les rebords des ressauts rocheux de versant**.** Comme sur les dalles, la végétation vivace est habituellement dominée par des orpins, en particulier l'Orpin blanc, qui forme souvent des peuplements denses.
La végétation annuelle associée se distingue principalement de celles des dalles de plateau par la présence des espèces électives des pelouses à annuelles de corniche, comme la Campanule hérisson ou la Mercuriale de Huet.

Outre les orpins cette végétation peut comprendre une autre plante grasse, la Joubarbe des toits, plante rare à l'état spontané à basse altitude, dont une station probablement naturelle a été recensée dans la partie amont de la vallée de l'Alzou.

Localisation sur le site :

Ces pelouses peuvent être localement fréquentes, comme dans les zones riches en systèmes rocheux de surface (plateaux karstiques, falaises), mais elles occupent toujours des surfaces faibles à très faibles.
Des végétations de ce type peuvent s'observer en situation artificielle, notamment sur les sommets des murs, mais ne sont pas alors à considérer comme des habitats de la directive.

Evaluation de l'état de l'habitat :

- typicité/exemplarité :	[★★★]	★★	★		
- représentativité :	★★★	[★★]	★		
- intérêt patrimonial :	[★★★]	★★	★		
- état de conservation :	[★★★]	★★	★	⋆	
- dynamique de l'habitat :	--	[↗]	↘	↗↗	↘↘

Les pelouses hébergeant des espèces végétales rares (Joubarbe, annuelles méridionales d'amplitude écologique et de distribution géographique restreintes) possèdent une valeur patrimoniale élevée, alors que les formes les plus pauvres de l'habitat, limitées à des peuplements d'Orpin blanc accompagnés de quelques annuelles parmi les plus communes, sont d'un intérêt faible.

Menaces :

Les pelouses de corniche et de ressaut rocheux de versant sont naturellement stables. En zone de plateau, en l'absence de rajeunissement du substrat par des facteurs abiotiques ou biotiques (érosion naturelle, piétinement animal), le processus de désagrégation progressive de la roche et d'épaississement du sol à la surface des dalles est propre à entraîner, à plus ou moins longue échéance, le remplacement des pelouses pionnières à crassulacées par des pelouses herbeuses relevant de l'habitat 6210. Par son effet régressif sur la végétation et son effet abrasif sur le sol, le pacage contrecarre cette dynamique et joue un rôle important dans la conservation de l'habitat en zone sommitale.
Comme pour l'habitat précédent la menace principale est donc l'abandon pastoral. Le surpâturage reste cependant à éviter, un trop fort piétinement pouvant éliminer toute végétation de la surface des dalles.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site :

- maintenir voire réintroduire les pratiques de pâturage extensif ;

Pelouses sèches, riches en orchidées*

*habitat prioritaire

Intitulé officiel : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco Brometalia*) (sites d'orchidées remarquables)

Code Natura 2000 : 6210
Code CORINE Biotope : 34.31 à 34.34

Description de l'habitat :

Ces pelouses sont des formations herbacées basses généralement dominées par des graminées vivaces, développées dans des stations moyennement sèches à très sèches, le plus souvent sur des sols calcaires, parfois sur des substrats siliceux libérant beaucoup d'éléments minéraux, dont du calcium. Elles ne sont pas, ou que très peu, fertilisées.
Un certain nombre de ces pelouses, développées sur des stations impropres à l'implantation de ligneux, telles certaines corniches ou pentes rocheuses, sont des formations originelles naturellement stables, qualifiées de primaires.
La grande majorité d'entre elles sont cependant d'origine secondaire. Elle résultent d'une déforestation, généralement ancienne, suivie par du pâturage extensif ou, plus rarement, par la pratique régulière de la fauche. Certaines enfin, dites tertiaires, peuvent se développer sur des terrains anciennement cultivés suite à l'instauration d'une utilisation pastorale extensive régulière.
Dans la plupart des cas, pelouses secondaires et tertiaires ne peuvent se maintenir sans la poursuite des activités agro-pastorales et, en cas d'abandon définitif, sont vouées à disparaître sous l'effet d'un embroussaillement plus ou moins rapide, prélude au retour de la forêt.

Espèces végétales caractéristiques :

L'habitat est représenté par deux principaux sous-types en fonction de la plus ou moins grande sécheresse du milieu :

- des pelouses qualifiées de mésophiles, liées à des sols moyennement secs à secs, parfois même temporairement humides, qui sont rangées dans l'alliance du Mesobromion erecti,
- des pelouses xérophiles, liées à des sols très secs, qui sont affiliées à l'alliance du Xerobromion erecti.

❑ Le groupe des pelouses mésophiles est le plus diversifié sur le site, avec :

- des pelouses sur corniche et pente forte en exposition nord, dominées par la seslérie, caractérisées par un remarquable ensemble d'espèces à caractère montagnard ou méditerranéo-montagnard : Raiponce orbiculaire, Narcisse des poètes, Tulipe australe, Tabouret des montagnes, ce dernier très ponctuel sur le site et paraissant très rare au niveau régional,

- différents types de pelouses pâturées mésoxérophiles (à tonalité sèche bien marquée) sur sol peu profond, parmi lesquels on peut en particulier signaler :

  - la pelouse à Renoncule à feuilles de graminée et Cardoncelle molle, propre aux Causses du Quercy, caractérisée notamment par l'abondance ou la fréquence de la Renoncule à feuilles à graminées, de la Filipendule commune, de la Cardoncelle molle,

- la pelouse à Fléole de Boehmer et Campanule raiponce, caractérisée par l'abondance de cette dernière,

- des pelouses pâturées sur sol plus ou moins décalcifié en surface, l'une des plus aisément reconnaissables étant la pelouse héliophile (de milieu ouvert) à Bachypode penné, qui possède une couleur vert jaunâtre typique et qui est notamment caractérisée par l'Avoine des prés, l'Achillée mille-feuilles, la Bétoine officinale ainsi que par plusieurs plantes électives des pelouses ou ourlets acides (Danthonie couchée, Flouve odorante),

- des pelouses fauchées ou pâturées sur sol plus profond, enrichies en espèces prairiales et qui font la transition vers les prairies ; on retiendra en particulier :

- la pelouse à Gaillet glauque et Trèfle de Molineri, uniquement trouvée à Saint-Sauveur, caractérisée par le Trèfle de Molineri, peu commun dans le Lot, et le Gaillet glauque, rare aux niveaux départemental et régional,
- la pelouse à Sauge des prés, Euphorbe verruqueuse et Sainfoin qui occupe les parties les plus sèches des prés de fauche non fertilisés des fonds de vallée.

❑ Les pelouses xérophiles sont liées aux expositions chaudes où leur physionomie et leur composition varient notamment selon la topographie de surface et l'importance de la pente ;
La majorité d'entre elles sont des variantes de la pelouse à Crapaudine de Guillon et Koelérie du valais, propre au nord du bassin aquitain. Leur cortège comprend de nombreuses plantes vivaces adaptées à des conditions très sèches, dont :

- des espèces présentes sur une grande partie du territoire français dans ce type de milieu, comme l'Hélianthème des Appenins ou le Fumana couché,
- et, surtout, des espèces méridionales, à distribution plus restreinte, parmi lesquelles sont bien représentées sur le site la Crapaudine de Guillon, plante propre au Quercy, au Périgord et aux Charentes, le Liseron de Biscaye, le Lin sous-arbrisseau, l'Argyrolobe de Linné, l'Astragale de Montpellier.

Localement les pentes les plus fortes hébergent un type de pelouse xérophile particulier, faisant la transition avec la végétation d'éboulis, caractérisé par la présence ou l'abondance du Libanotis des montagnes, du Laser de France et de l'Inule à feuilles de spirée.

Localisation sur le site :

L'habitat est largement présent sur le site où il constitue le fonds de la végétation des parcours pastoraux naturels ouverts à semi-ouverts de plateau, une partie importante de la végétation herbacée des versants ainsi qu'une partie restreinte des prés de fond de vallée non fertilisés.

Evaluation de l'état de l'habitat :

- typicité/exemplarité :	[★★★]	★★	★		
- représentativité :	[★★★]	★★	★		
- intérêt patrimonial :	[★★★]	★★	★		
- état de conservation :	★★★	[★★]	★	⋆	
- dynamique de l'habitat :	--	[↗]	↘	↗↗	↘↘

Intérêt patrimonial :

Valeur botanique
Les formes de l'habitat d'intérêt botanique majeur sont celles correspondant à des associations à distribution restreinte ou hébergeant des plantes nettement localisées à rares. Il s'agit :

- en premier lieu de la pelouse d'ubac à Narcisse des poètes et Tulipe australe, d'intérêt très élevé,
- puis de la pelouse à Laser de France et Inule à feuilles de spirée, des formes floristiquement les plus riches de la pelouse à Crapaudine de Guillon et Koelérie du valais, de la pelouse à Renoncule à feuilles de graminée et Cardoncelle molle et de la pelouse à Trèfle de Molineri et Gaillet glauque, toutes d'intérêt élevé.

Intérêt faunistique
L'habitat présente un grand intérêt faunistique. Il constitue la majeure partie du biotope local du Lézard ocellé, reptile méridional vulnérable dont le Quercy abrite la plus forte population française extra-méditerranéenne, et de plusieurs espèces d'oiseaux de milieux ouverts nettement localisés ou en déclin et figurant à l'annexe I de la directive Oiseaux, comme l'Oedicnème criard et le Pipit rousseline.
L'habitat possède également une riche entomofaune, en majorité d'affinité méridionale ou orophile, qui comprend diverses espèces remarquables de coléoptères (Sphenoptera parvula, Chrysolina femoralis, Chrysolina obscurella), de lépidoptères (Hermite, Nacré de la filipendule, Damier de la succise) et d'orthoptères (Criquet bourdonneur, Criquet bariolé).
La distribution de ces insectes est généralement influencée par la structure et la composition de la végétation herbacée ainsi que par le niveau de pression pastorale, certains, comme l'Hermite et le Criquet bourdonneur, affectionnant les pelouses très sèches et rases et ne craignant pas une assez forte pression de pacage alors que d'autres, comme le Nacré de la filipendule et le Criquet bariolé, sont plutôt liés aux pelouses mésoxérophiles relativement denses et assez faiblement pâturées, telles les pelouses à brachypode penné. Ces dernières possèdent ainsi un intérêt écologique significatif, même si elles correspondent à un sous-type floristiquement plutôt banal de l'habitat.

Menaces :

Les pelouses des corniches et des pentes les plus fortes paraissent stables ou presque, en raison des fortes contraintes stationnelles limitant l'implantation des ligneux. La dynamique ligneuse semble également très faible sur des pentes seulement moyennes mais dont les caractéristiques édaphiques et topographiques (sol superficiel, exposition sud) induisent encore une forte sécheresse du milieu.
La dynamique d'embuissonnement spontané (colonisation par le Genévrier commun ou par divers arbustes et jeunes arbres caducifoliés) est par contre sensible, quoique de vitesse variable, dans les pelouses mésoxérophiles à mésophiles des zones planes de plateau ou de sommet de pech, des pentes moyennes en exposition fraîche et des fonds de vallée, où la conservation de l'habitat est tributaire du maintien ou de la restauration de pratiques agropastorales extensives.
Les menaces principales, qui intéressent essentiellement les zones sommitales ou subsommitales et les fonds de vallée sont :

- la déprise agropastorale,
- l'intensification agricole (fertilisation, conversion de pelouses en cultures, prairies fourragères notamment).

Le surpâturage, ponctuellement manifeste sur le site, est un facteur de dégradation de l'habitat.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site :

- maintenir voire réintroduire les pratiques de pâturage extensif ;
- réaliser des travaux de réouverture sur les parcelles intéressantes au niveau patrimonial.

Parcours de graminées*

*habitat prioritaire

Intitulé officiel : Parcours substeppiques de graminéees et annuelles du *Thero-Brachypodietea*

Code Natura 2000 : 6220
Code CORINE Biotope : 34.5

Description de l'habitat :

En France, cet habitat est composé de plusieurs grands types de pelouses xériques neutro-basiphiles ouest-méditerranéennes, qui sont dominées soit par des plantes vivaces, soit par des espèces annuelles au cycle biologique bien adapté aux conditions de sécheresse estivale (germination en automne ou en hiver, floraison et fructification au printemps, dessèchement et disparition en été, qu'elles passent à l'état de graines). Seules des formes de l'habitat à dominance d'annuelles méridionales sont présentes sur le site et, plus largement, en Quercy, où leurs particularités biologiques leur permettent de coloniser en pionnières des substrats secs nus, à sol très superficiel.

Sur le terrain cette végétation annuelle peut :

- soit être étroitement imbriquée avec la végétation vivace des affleurement rocheux relevant de l'habitat 6110 (pelouses calcaires karstiques), présenté à la suite, et doit alors être considérée comme faisant partie intégrante de ce dernier,
- soit former des communautés individualisées, qui sont les seules prises en compte ici.

Espèces végétales caractéristiques :

Bien diversifiées au niveau local, ces communautés peuvent être rangées en deux catégories selon leur localisation et les conditions qui président à leur maintien :

- les pelouses à annuelles d'origine principalement pastorale, qui se développent dans les tonsures (trouées) ouvertes au sein des pelouses vivaces par le broutement et le piétinement du bétail et qui sont bien représentées sur les zones sommitales et les pentes les moins raides encore régulièrement pacagées,
- les pelouses à annuelles d'origine naturelle des corniches ou des ressauts de versant non pâturés, dont le maintien résulte essentiellement de conditions stationnelles contraignantes (érosion régulière, faible épaisseur du sol, sécheresse microclimatique) qui limitent le développement et la concurrence de la végétation vivace.

❑ Les pelouses à annuelles d'origine principalement pastorale

Leur composition floristique varie selon le pH et la richesse trophique du milieu. Elles possèdent en commun plusieurs espèces annuelles méridionales caractéristiques : Brachypode à deux rangs, Buplèvre du Mont Baldo, Crucianelle à feuilles étroites, Euphorbe exiguë.
La forme la plus remarquable, liée aux tonsures les plus sèches et les plus oligotrophes (les plus pauvres en nutriments), est la pelouse à Sabline des chaumes et Lin des collines (Lino collinae-Arenarietum controversae), qui est caractérisée par la Sabline des chaumes**,** espèce protégée propre au sud-ouest et au centre-ouest de la France, et par le Lin des collines**,** lin méditerranéen à distribution restreinte.

Dans des stations un peu plus riches en nutriments (sol plus profond, zones soumises à une plus forte pression pastorale), se développe préférentiellement une forme de l'habitat à tendance nitrophile, la pelouse à Vulpie ciliée et Crépis fétide (Vulpio ciliatae-Crepidetum foetidae). Elle est caractérisée par l'absence de la Sabline des chaumes et le développement de diverses espèces méridionales indicatrices d'une légère nitratation du sol : Vulpie ciliée**,** Brome raboteux, Luzerne rigide**,** Chardon noircissant**,** Carthame laineux.
Sur des sols plus ou moins décalcifiés en surface des annuelles préférant les terrains acides peuvent devenir très abondantes, déterminant ainsi une forme à caractère acidicline de l'habitat. Parmi ces espèces figurent la Canche caryophyllée**,** le Lin de France et la Cotonnière commune.

❑ Les pelouses à annuelles de corniche et de ressaut rocheux de versant

Ces pelouses constituent des groupements relictuels abritant des annuelles méditerranéennes peu communes à franchement rares au niveau régional et électivement liées aux versants rocheux ou rocailleux des vallées intra-caussenardes dans le Lot, telles :

- la Campanule hérisson et la Mercuriale de Huet qui croissent souvent de concert sur les ressauts d'adret bien dégagés,
- la Clypéole jonthlaspi, d'écologie très stricte, uniquement trouvée sur d'étroites vires rocheuses exposées au sud et protégées par un surplomb.

Localisation sur le site :

L'habitat est bien représenté sur le site, tant en version naturelle que pastorale, et principalement en mélange avec les deux autres types de pelouses (6110 et 6210).

Evaluation de l'état de l'habitat :

- typicité/exemplarité :	**[★★★]**	★★	★		
- représentativité :	★★★	**[★★]**	★		
- intérêt patrimonial :	**[★★★]**	★★	★		
- état de conservation :	**[★★★]**	★★	★	⋆	
- dynamique de l'habitat :	--	**[↗]**	↘	↗↗	↘↘

Les formes de l'habitat possédant la plus forte valeur botanique sont celles abritant les espèces végétales à répartition régionale ou nationale la plus restreinte : les pelouses de corniche et la pelouse à Sabline des chaumes et Lin des collines.
Distribuées en mosaïque avec divers types de pelouse relevant de l'habitat précédent (6210), ces communautés à annuelles constituent une partie de l'habitat local de nombre des espèces animales remarquables précédemment évoquées (Lézard ocellé, Oedicnème, Pipit rousseline, insectes méridionaux ou orophiles).

Menaces :

Les pelouses de corniche ne sont pas menacées et se maintiennent de façon naturelle, leur développement spatial pouvant néanmoins varier de façon significative en fonction des conditions climatiques (elles ont été en particulier très favorisées sur la période 2003-2004 par la succession d'un été très sec en 2003 et d'un début de printemps pluvieux en 2004).

Bien qu'ayant aussi largement bénéficié de cette succession climatique, les pelouses à annuelles des zones sommitales sont largement tributaires du pacage. Leur conservation dépend donc du maintien du pastoralisme extensif.
Si l'abandon du pacage est une menace pour l'habitat, le surpâturage est également néfaste car il favorise les formes à tendance nitrophile, de moindre intérêt patrimonial, voire le développement de végétations franchement nitrophiles, qui ne relèvent plus de l'habitat.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site :

- maintenir voire réintroduire les pratiques de pâturage extensif ;
- réaliser des travaux de réouverture sur les parcelles intéressantes au niveau patrimonial.

Mégaphorbiaies

Intitulé officiel : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires

Code Natura 2000 : 6430
Code CORINE Biotope : 37.72

Description de l'habitat :

Les mégaphorbiaies observées concernent les végétations denses de hautes herbes (1,2 m) à tendance nitrophile, hygrocline et supportant l'ombrage du couvert forestier. On les observe sur les sols profonds, frais et riches en azote. Cette richesse en azote est ici due à la bonne minéralisation de la matière organique mais également aux apports des eaux eutrophes, de l'Alzou en particulier. La composition floristique rassemble des espèces communes à large amplitude écologique. On remarquera cependant l'importante contribution du Cerfeuil penché et de la Julienne des dames à cet habitat. La Cardère poilue est quant à elle plus commune sur les bordures de l'Alzou où elle peut former de petits massifs monospécifiques.

Espèces végétales caractéristiques :

La composition floristique de cet habitat est assez variable mais elle est caractérisée par la présence de grandes espèces herbacées : le Cerfeuil sauvage (*Anthriscus sylvestris*), la Julienne des dames (*Hesperis matronalis*), la Cardère poilue (*Dipsacus pilosus*), l'Alliaire (*Alliaria petiolata*), la Grande Ortie (*Urtica dioica*).

Localisation sur le site :

Cet habitat se trouve ponctuellement sur les lisières et dans les clairières des ripisylves de l'Alzou et de l'Ouysse. On l'observe préférentiellement dans les clairières au fond des vallons et en bordure des cours d'eau, mais également en lisière de ripisylve, en contact avec les prairies maigres de fauche de l'*Arrhenatherion* (6510).

Evaluation de l'état de l'habitat :

- typicité/exemplarité :	★★★	**[★★]**	★		
- représentativité :	★★★	★★	**[★]**		
- intérêt patrimonial :	★★★	**[★★]**	★		
- état de conservation :	**[★★★]**	★★	★	⋆	
- dynamique de l'habitat :	--	**[↗]**	↘	↗↗	↘↘

Menaces :

- Altération des conditions écologiques : destruction de l'ombrage qui assure une certaine humidité de l'air et favorise des espèces sciaphiles caractéristiques de l'habitat ou diminution de l'humidité du sol par alimentation de nappe souterraine ;
- Culture allant en extrême limite de boisements et empêchant ainsi le développement de cette mégaphorbiaie d'ourlet ;
- Traitement chimique à proximité ;
- Altération par dépôts ou mouvement d'engin.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site :

Une gestion spécifiquement vouée à la conservation de cet habitat est difficilement envisageable étant donné la localisation ponctuelle et sur de faibles surfaces de ce dernier. Cependant, des préconisations d'ordre général peuvent assurer sa pérennité :

- Maintenir l'entretien des prairies et des talus par la fauche dans les vallées afin de limiter l'épaississement du bourrelet de ripisylve et l'éloignement de la lisière des zones les plus fraîches ;
- Eviter une coupe à blanc de la ripisylve pour maintenir les conditions d'ombrages ;
- Assurer les débits des cours d'eau pour maintenir l'humidité des sols ;
- Eviter d'utiliser cet habitat peu valorisable à des fins de stockage, notamment dans les clairières.

Prairies de fauche

Intitulé officiel : Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis*)

Code Natura 2000 : 6510
Code CORINE Biotope : 38.2

Description de l'habitat :

Ce type de prairies occupe des stations mésophiles à fraîches, plus ou moins inondables, de niveau topographique moyen. Elles sont fréquemment en contact avec les pelouses mésophiles fauchées. Cet habitat est lié à l'activité agricole.

Espèces végétales caractéristiques :

Poa trivialis, Rumex acetosa, Ranunculus acris, Trifolium pratense, Dactylis glomerata, Veronica chamaedrys, Leucanthemum vulgare, Arrhenatherum elatius, Trisetum flavescens, Tragopogon pratensisi, Crepis biennis, Avenula pubescens, Knautia arvensis, Vicia sativa, Lathyrus pratensis, Centaurea nigra, Oenanthe pimpinelloides.

Localisation sur le site :

Bien répandues sur le site ; certains groupements plus spécifiques peuvent être très localisés. Cet habitat constitue, avec les pelouses mésophiles fauchées, l'habitat majeur du site en fonds de vallées.

Evaluation de l'état de l'habitat :

- typicité/exemplarité :	**[★★★]**	**★★**	**★**		
- représentativité :	**[★★★]**	**★★**	**★**		
- intérêt patrimonial :	**[★★★]**	**★★**	**★**		
- état de conservation :	**★★★**	**[★★]**	**★**	**⋆**	
- dynamique de l'habitat :	**--**	**[↗]**	**↘**	**↗↗**	**↘↘**

Menaces :

- Abandon des pratiques de fauche ;
- Altération de la dynamique fluviale ;
- Surpâturage et fauche précoce (destruction des espèces animales et végétales remarquables).

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site :

- Maintien des pratiques de fauche et de pâturage extensif (avec maintien des gués pour accéder aux prairies et maintien de chemins praticables) ;
- Limiter les apports de fertilisation ;
- Fauche tardive de la végétation haute.

Eboulis

Intitulé officiel : Eboulis ouest méditerranéens et thermophiles

Code Natura 2000 : 8130
Code CORINE Biotope : 61.3

Description de l'habitat :

En France, cet habitat regroupe les différentes communautés herbacées pionnières qui colonisent les éboulis thermophiles des Pyrénées, des Alpes du Sud, du Jura, de la Bourgogne, de la Corse et de la région méditerranéenne jusqu'à la bordure méridionale du Massif central, où il est encore mal connu. Les milieux concernés peuvent être des pierriers issus de l'altération de falaises, des moraines ou des alluvions torrentielles. Bien représentés en montagne, ils sont peu fréquents et généralement peu étendus à basse altitude.
La végétation de cet habitat est généralement faiblement à moyennement recouvrante et caractérisée par des espèces spécialisées, bien adaptées à la mobilité du substrat. Il s'agit principalement de plantes vivaces dont les parties souterraines (rhizomes, racines fasciculées ou pivotantes) sont fortement développées, permettant à la fois un bon ancrage et l'exploitation trophique de la terre fine accumulée à relative profondeur.

Espèces végétales caractéristiques :

Très bien caractérisée, la végétation comprend un ensemble quasi constant de trois taxons : la Linaire couchée, le Silène des glariers (ou Silène glaréeux), qui est une sous-espèce du Silène enflé propre aux éboulis, et une forme à port en coussinet, étroitement liée aux pierriers locaux, du Gaillet de Jordan, gaillet endémique du sud, du centre et de l'est de la France. Cet ensemble de base peut se contenter de micro-éboulis, voire coloniser des pierriers fins générés par l'homme.
Localement s'adjoignent aux espèces précédentes plusieurs plantes rares au niveau départemental ou régional : Scrofulaire du Jura (sous-espèce de la Scrofulaire des chiens propre aux éboulis), Leucanthème glaucescent (endémique sud-cévenole), Rumex à écussons.

Localisation sur le site :

Surtout bien représenté dans la vallée de l'Alzou à l'amont et à l'aval de Rocamadour ainsi que dans quelques combes secondaires, l'habitat est typiquement formé de pierriers de versant non stabilisés et fortement pentus, à éléments fins à moyens, le plus souvent exposés au sud.

Evaluation de l'état de l'habitat :

- typicité/exemplarité :	[★★★]	★★	★		
- représentativité :	★★★	[★★]	★		
- intérêt patrimonial :	[★★★]	★★	★		
- état de conservation :	[★★★]	★★	★	⋆	
- dynamique de l'habitat :	[--]	↗	↘	↗↗	↘↘

Cet habitat est l'un des plus remarquables du site en raison de la présence de ces espèces remarquables, de sa grande rareté départementale et du fait qu'il correspond à une combinaison floristique qui ne semble pas avoir été décrite ailleurs et qui pourrait donc être propre au Quercy. Par ailleurs il peut héberger localement des insectes rares comme le Marbré de Lusitanie ou le Criquet aigue-marine.

Menaces :

Suivant les stations l'habitat semble stable ou soumis à une lente colonisation par la végétation de pelouse xérophile contiguë ou par des arbustes pionniers (noisetiers notamment), dont l'implantation ne change pas radicalement la composition de l'habitat tant qu'ils restent disséminés et ne bloquent pas fortement la mobilité du substrat. La menace principale est la création de carrières, en général de faibles dimensions, creusées en plein éboulis de bas de versant.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site :

- Eviter toute intervention dans les zones d'éboulis (pas de création de carrière, de chemin) ;
- Eviter la fréquentation de ces éboulis par les véhicules tout terrain motorisés.

Falaises

Intitulé officiel : Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

Code Natura 2000 : 8210
Code CORINE Biotope : 62.1

Description de l'habitat :

Cet habitat comprend les falaises et les rochers calcaires hébergeant une végétation chasmophytique, c'est à dire implantée dans les fissures des parois verticales ou subverticales.
Les plantes caractéristiques de cet habitat sont adaptées à des conditions édaphiques et microclimatiques extrêmes (approvisionnement en eau déficitaire, fortes variations thermiques au cours de l'année). Souvent riche en fougères, le cortège floristique varie notamment selon les niveaux d'éclairement et d'humidité atmosphérique.

Espèces végétales caractéristiques :

Plusieurs sous-types ont été recensés.

Le premier est une forme élémentaire de l'habitat composée de quelques espèces saxicoles communes qui possèdent une large amplitude écologique vis-à-vis des niveaux d'éclairement et d'hygrométrie, tels l'Orpin à feuilles épaisses**,** la Rue-des-murailles**,** le Capillaire des murailles**.** C'est la seule forme de l'habitat recensée en exposition sud.

Les parois à exposition nord dominante et situées dans les parties moyennes et hautes des versants, qui subissent un faible ensoleillement direct tout en restant bien éclairées, hébergent une végétation saxicole plus diversifiée qui comprend des populations denses de Polypode austral (fougère méditerranéo-atlantique) et surtout, de façon très localisée, un groupement original à caractère méditerranéo-montagnard, caractérisé par deux plantes remarquables, d'écologie étroite et de répartition restreinte au niveau départemental (parois rocheuses en exposition fraîche des principales vallées), le Crépis blanchâtre et la Sabline à grandes fleurs**.**

Les parois situées dans des stations ombragées et à hygrométrie élevée (stations d'ubac confinées en fond de vallée ou bénéficiant de l'ombrage d'un environnement forestier), constituent une autre forme de l'habitat, caractérisée par des fougères à caractère hygrosciaphile plus ou moins marqué comme le Polypode intermédiaire et la Scolopendre officinale**.** Elles abritent ponctuellement une crucifère montagnarde fortement localisée à l'état spontané dans le Lot, l'Arabette des Alpes.

Localisation sur le site :

L'habitat est largement présent sur le site, le long de l'Alzou et de l'Ouysse.

Evaluation de l'état de l'habitat :

- typicité/exemplarité :	**★★★**	★★	★		
- représentativité :	★★★	**★★**	★		
- intérêt patrimonial :	**★★★**	★★	★		
- état de conservation :	**★★★**	★★	★	⋆	
- dynamique de l'habitat :	**--**	↗	↘	↗↗	↘↘

Sur le site les parois relevant de l'habitat qui possèdent la valeur patrimoniale la plus élevée sont celles hébergeant les plantes saxicoles rares précédemment citées ainsi que les falaises accueillant la nidification de rapaces rupestres menacés : Hibou grand-duc et Faucon pèlerin.

Menaces :

L'habitat est stable et globalement peu menacé sur le site. La menace potentielle principale est le développement d'activités d'escalade susceptibles de détruire des stations de plantes rares ou de perturber l'avifaune nicheuse remarquable.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site :

- Préserver les falaises abritant les groupements les plus remarquables du « nettoyage » des parois consécutifs au dévelloppement de l'escalade ;
- pratiquer les purges des falaises (pour raison de sécurité) aux périodes où l'avifaune nicheuse est absente.

Grottes

Intitulé officiel : Grottes non exploitées par le toursime

Code Natura 2000 : 8310
Code CORINE Biotope : 65

Description de l'habitat :

Il s'agit de cavités souterraines en roches calcaires. Elles se sont crées par dissolution de ces roches par les eaux d'infiltration. Le réseau de cavités peut être très vaste et seules de petites parties sont accessibles à l'homme. La végétation se cantonne à l'entrée des grottes où il arrive un peu de lumière. Elle est uniquement représentée par des algues et des mousses. Les espèces caractéristiques sont des espèces de faune spécialisées à ces habitats, principalement des arthropodes archaïques.

Localisation sur le site :

L'inventaire exhaustif n'a pas été réalisé au vu du nombre sûrement important de grottes présentes. Au moins une quinzaine de grottes ont été recensées.

Evaluation de l'état de l'habitat :

- typicité/exemplarité :	**★★★**	★★	★		
- représentativité :	★★★	**★★**	★		
- intérêt patrimonial :	★★★	**★★**	★		
- état de conservation :	**★★★**	★★	★	⋆	
- dynamique de l'habitat :	**--**	↗	↘	↗↗	↘↘

Menaces :

- sur-fréquentation humaine (dérangement des espèces de chiroptères présentes, pollution par les déchets) ;
- pollution des eaux.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site :

Les seules préconisation sont des mesures conservatoires : absence d'exploitation touristique ou de destruction.

Hêtraies calcicoles

Intitulé officiel : Hêtraies calcicoles médio-européennes à *Céphalanthero-fagion*

Code Natura 2000 : 9150
Code CORINE Biotope : 41.16

Description de l'habitat :

Sur le site, ces hêtraies calcicoles sont toujours positionnées sur des versants abrupts en exposition nord et sur substrat calcaire plus ou moins mobile. La litière est en générale épaisse. Le Hêtre est l'espèce dominante dans la strate arborescente mais le Chêne pubescent et l'Alisier blanc sont toujours bien représentés. La strate arbustive se caractérise par le Cerisier de la Ste-Lucie le Cornouiller mâle et l'Erable de Monpellier mais aussi par des espèces plus mésophiles telles le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) ou le Camérisier à balais (*Lonicera xylosteum*). Le cortège herbacé se caractérise par la présence d'une flore calcicole xéro- à mésoxérophile originale même si la diversité en espèces végétales reste assez pauvre. On retrouvera ainsi la Mélitte à feuilles de Mélisse et la Céphalanthère rouge comme espèces fréquentes. Les espèces mésophiles sont quant à elles assez bien représentées.

Espèces végétales caractéristiques :

Strate arborescente : Hêtre (*Fagus sylvatica*), Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), Alisier blanc (*Sorbus aria*).
Strate arbustive : Cornouiller mâle (*Cornus mas*), Erable de Montpellier (*Acer monspesulanus*), Cerisier de la Ste-Lucie (*Prunus mahaleb*).
Strate herbacée : Seslérie bleue (*Sesleria caerulea*), Mélitte à feuille de Mélisse (*Melitta melissophyllum*), Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum*), Céphalanthère rouge (*Cephalanthra rubra*), Céphalanthère à longues feuilles (*Cephalanthera longifolia*), Orchis mâle (*Orchis mas*), Grémil pourpre bleu (*Lithospermum purpurocaeruleum*), Germandrée scorodoine (*Teucrium scorodonia*), Dompte-venin (*Vincetoxicum hirundinaria*).

Localisation sur le site :

Les hêtraies sont localisées essentiellement sur les versants sud des vallées, exposés au nord : *La Fage* entre les gouffres de St-Sauveur et de Cabouy à Calès, *l'Echine de L'Ane* à Calès, *Combe longue* à Rocamadour, *Pech Teulou* à Rocamadour.

Evaluation de l'état de l'habitat :

- typicité/exemplarité :	★★★	[★★]	★		
- représentativité :	★★★	[★★]	★		
- intérêt patrimonial :	[★★★]	★★	★		
- état de conservation :	[★★★]	★★	★	⋆	
- dynamique de l'habitat :	--	[↗]	↘	↗↗	↘↘

Menaces :

- Coupes de régénération trop étendues qui ouvrent le peuplement en modifiant les conditions de lumière et de température. Ces conditions accentuent plus encore la sècheresse stationnelle et limite par la même occasion les possibilités de régénération. De plus cela peut favoriser le développement de la concurrence végétale par les plantes herbacées ;
- Traitements phytocides dans les parcelles de cet habitat.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site :

La gestion conservatoire de ce type de hêtraie repose sur le respect des conditions écologiques qui le définissent et sur le maintien des effectifs de hêtre dans toutes les strates :

- Eviter les coupes à blanc ou les fortes ouvertures dans les peuplements. La conséquence directe de ce type d'opérations serait une modification des conditions de lumière et humidité (air et sol) défavorable pour les jeunes Hêtres. De plus, les stations sont positionnées sur pentes fortes ; la destruction importante du couvert forestier favoriserait les phénomènes d'érosion sur un sol déjà bien maigre, hypothéquant ainsi les chance de rétablissement du couvert arboré ;
- Eviter le sylvopastoralisme pour préserver les jeunes arbres ;
- Eviter les plantations ou la transformation des peuplements en essences différentes de celle du cortège de l'habitat.

Forêts de pentes*

* habitat prioritaire

Intitulé officiel : Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*

Code Natura 2000 : 9180
Code CORINE Biotope : 41.4

Description de l'habitat :

Sur le site, ces forêts de pente sont toujours positionnées sur substrats calcaires grossiers et plus ou moins mobiles. Elles colonisent des surfaces assez réduites les versants abrupts et les bases de falaises en exposition nord.

La strate arborescente est dominée par les Tilleuls et les Frênes. Les principaux arbustes du sous bois sont le Noisetier et le Groseillier des Alpes. La strate herbacée est quant à elle caractérisée par une flore hygrosciaphile, qui recherche l'ombre et l'humidité atmosphérique. La Scolopendre et le Polystic à soies sont des fougères caractéristiques de cet habitat et s'installent sur les affleurements rocheux ou entre les blocs. Les espèces de d'ombre ou demi-ombre et mésophiles sont également abondantes comme la Mercuriale vivace ou la Cardamine impatiente.

Cet ensemble végétal caractérise plutôt la variante hygrosciaphile des forêts de pente du *Lunario-Acerenion* (41.41) ;

Une petite zone de forêt de pente semble par contre devoir être rattachée à la variante xerothermophile du *Tilio-Acerenion*. Elle se distingue par un développement sur des escarpements rocheux à fort déficit hydrique favorable à de nombreuses espèces xéro- à mésoxérophiles telles la Campanule à feuilles de pêcher, la Digitale jaune et la Seslérie bleue (41.45)

Espèces végétales caractéristiques :

Strate arborescente : Tilleul à feuilles larges (*Tilia platyphyllos*), Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*)
Strate arbustive : Noisetier (*Corylus avellana*), Groseillier des Alpes (*Ribes alpinum*)
Strate herbacée

Typique de la variante hygrosciaphile : Scolopendre (*Phyllitis scolopendrium*), Polystic à soies (*Polystichum setiferum*), Cardamine impatiente (*Cardamine impatiens*), Mercuriale vivace (*Mercurialis perennis*), Tamier (*Tamus communis*)

Typique de la variante xérothermophile : Seslérie bleue (*Sesleria caerulea*), Digitale jaune (*Digitalis lutea*), Libanotis des montagnes (*Seseli libanotis*), Campanule à feuille de pêcher (*Campanula percisifolia*)

Localisation sur le site :

Ce type de forêts de pentes est localisé très ponctuellement sur l'ensemble de la vallée de l'Alzou. Ses stations préférentielles sont positionnées en exposition nord sur des pentes fortes d'éboulis grossiers et en pied de falaise.

Evaluation de l'état de l'habitat :

- typicité/exemplarité :	[★★★]	★★	★		
- représentativité :	★★★	★★	[★]		
- intérêt patrimonial :	[★★★]	★★	★		
- état de conservation :	[★★★]	★★	★	⋆	
- dynamique de l'habitat :	--	[↗]	↘	↗↗	↘↘

Menaces :

Altération des conditions écologiques par ouverture :

- Destruction de l'ombrage qui assure une certaine humidité de l'air et favorise des espèces hygrosciaphiles caractéristiques de l'habitat ;
- augmentation de la minéralisation de matière organique ;
- Stabilisation du substrat par ouverture de piste et passages d'engins ;

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site :

Etant donné les conditions de localisation est les faibles surfaces de ce type forestier, la gestion conservatoire doit plutôt tendre vers une non intervention.

Cependant, si une gestion sylvicole est envisagée, des interventions ponctuelles seront préférables :

- Eviter les coupes à blanc ou les fortes ouvertures dans les peuplements. La conséquence directe de ce type d'opérations serait une modification des conditions de lumière et humidité (air et sol) défavorable à la flore hygrosciaphile ;
- Eviter la création de piste et le passage d'engins dans cet habitat pour préserver la mobilité du substrat.

5 ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

5.1 Textes de référence

L'annexe II de la Directive " Habitats " est le texte de référence qui liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (futurs sites Natura 2000).

Ces espèces peuvent également présenter un intérêt patrimonial à l'échelle du Parc naturel régional ; cet intérêt a été précisé dans une étude réalisée pour le compte de la DIREN de Midi-Pyrénées (étude DIREN). Quatre niveaux ont été distingués : TE - espèces très exceptionnelles E – espèces exceptionnelles ; R – espèces remarquables ; I – Espèces intéressantes.

5.2 Espèces d'intérêt communautaire de la directive « Habitats »

18 espèces listées à l'annexe II de la Directive Habitats ont été recensées sur le site (**Carte 10**, **Carte 11**, **Carte 12** et **Carte 13**), dont 8 espèces de chauves-souris et une seule plante (le Fluteau nageant).

Espèces de la Directive « Habitats »			Valeur patrimoniale			Code Natura 2000
Nom français	***Nom scientifique***	**Type**	**Annexes de la Directive « Habitat »**	**Espèce prioritaire**	**Intérêt DIREN**	
Cordulie à corps fin	*Oxygastra curtisii*	Libellule	II		R	1041
Cuivré des marais	*Lycaena dispar*	Papillon	II		R	1060
Damier de la Succise	*Euphydryas aurinia*	Papillon	II		I	1065
Ecaille chinée	*Callimorpha quadripunctaria*	Papillon	II	x		1078
Grand capricorne	*Cerambyx cerdo*	Insecte	II/IV		I	1088
Lamproie de Planer	*Lampetra planeri*	Poisson	II		I	1096
Chabot	*Cottus gobio*	Poisson	II			1163
Cistude d'Europe	*Emys orbicularis*	Tortue	II		TE	1220
Petit rhinolophe	*Rhinolophus hipposideros*	Chauves-souris	II/IV		I	1303
Grand rhinolophe	*Rhinolophus ferrumequinum*	Chauves-souris	II/IV		I	1304
Rhinolophe euryale	*Rhinolophus euryale*	Chauves-souris	II/IV		R	1305
Barbastelle	*Barbastella barbastellus*	Chauves-souris	II/IV		R	1308
Minioptère de Schreibers	*Miniopterus schreibersi*	Chauves-souris	II/IV		E	1310
Vespertilion à oreilles échancrées	*Myotis emarginatus*	Chauves-souris	II/IV		R	1321
Vespertilion de Bechstein	*Myotis beschsteini*	Chauves-souris	II/IV		R	1323
Grand murin	*Myotis myotis*	Chauves-souris	II/IV		I	1324
Loutre	*Lutra lutra*	Mammifère	II		R	1355
Fluteau nageant	*Luronium natans*	Plante	II		TE	1831

Tableau 6 : Espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site

5.3 Espèces d'intérêt communautaire de la directive « Oiseaux »

Le site des vallées de l'Ouysse et de l'Alzou n'a pas été sélectionné au titre de la Directive " Oiseaux " ; néanmoins certaines espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire – espèces figurant à

l'annexe I de la Directive " Oiseaux "[1] – présentent un intérêt patrimonial à l'échelle du Parc naturel régional des Causses du Quercy.

Le site héberge notamment :

- quelques rapaces diurnes : Aigle botté *(Hieraaetus pennatus),* Circaëte Jean-Le-Blanc *(Circaetus galiicus),* Bondrée apivore *(Pernis apivorus),* Faucon pèlerin *(Falco peregrinus) et* Milan noir, *(Milvus migrans)*,
- un rapace nocturne : le Hibou grand-duc *(Bubo bubo),*
- et encore d'autres espèces: Pipit rousseline *(Anthus campestris),* Oedicnème criard *(Burhinus oedicnemus),* Bruant ortolan *(Emberiza hortulana),* Pic mar *(Dendrocopos medius),* Martin pêcheur, *(Alcedo atthis),* Engoulevent d'Europe, *(Caprimulgus europaeus),* Pie-grièche écorcheur, *(Lanius collurio),* Alouette lulu, *(Lullula arborea).*

5.4 Etat de conservation

L'état de conservation de chaque espèce, ainsi que l'intérêt patrimonial qu'elle représente au niveau local a été estimé (Tableau 7). L'état de conservation reflète l'importance des populations de l'espèce à l'échelle du site ; l'intérêt patrimonial traduit l'importance des populations du site pour la préservation de l'espèce au niveau local (Quercy) ; et enfin, les potentialités locales du site représentent l'abondance sur le site d'habitats d'espèce potentiels.

[1] Annexe I de la Directive " Oiseaux " : liste des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones de protection spéciales (futurs sites Natura 2000).

Figure 1 : Quelques espèces d'intérêt communautaire en image



Damier de la Succise
(PNR-CQ – D. Demerges)



Lamproie de Planer
(Fédération de pêche du Lot – P. Jaubert)



Cordulie à corps fin
(PNR-CQ – T. Lafranchis)



Grand murin
(www.konig-photo.com/Francais/galerie/index_texte.asp)



Flûteau nageant
(http://perso.wanadoo.fr/erick.dronnet/luronium_natans1.htm)



Chabot
(Fédération de pêche du Lot – P. Jaubert)



Cistude d'Europe
(www.lagarenne.ch/photos/CistudeC)



Loutre d'Europe
(Centre Loutre – Hunawihr 68)



Grand capricorne
(www.macrophotographie.org/insectes/images/Coleopteres/C002)



Grand rhinolophe
(PNR-CQ – O. Marchal)



Minioptère de Schreibers
(www.konig-photo.com/Francais/galerie/index_texte.asp)



Cuivré des marais
(PNR-CQ – T. Lafranchis)

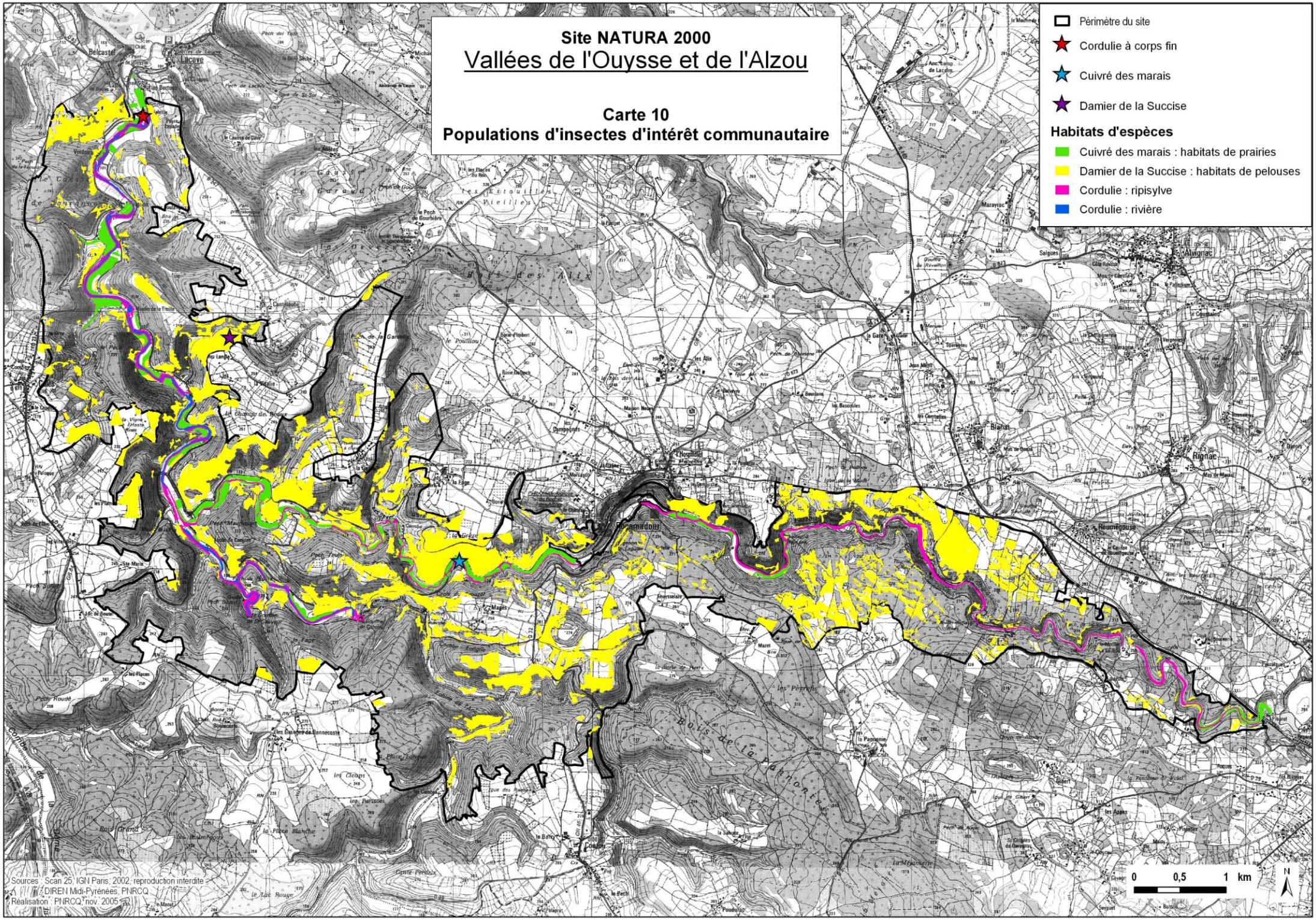
Site NATURA 2000
Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou
Carte 10
Populations d'insectes d'intérêt communautaire
Périmètre du site
Cordulie à corps fin
Cuivré des marais
Damier de la Succise
Habitats d'espèces
Cuivré des marais : habitats de prairies
Damier de la Succise : habitats de pelouses
Cordulie : ripisylve
Cordulie : rivière
Sources : Scan 25, IGN Paris, 2002, reproduction interdite
DIREN Midi-Pyrénées, PNRCQ
Réalisation : PNRCQ, nov. 2005
0 0,5 1 km
N

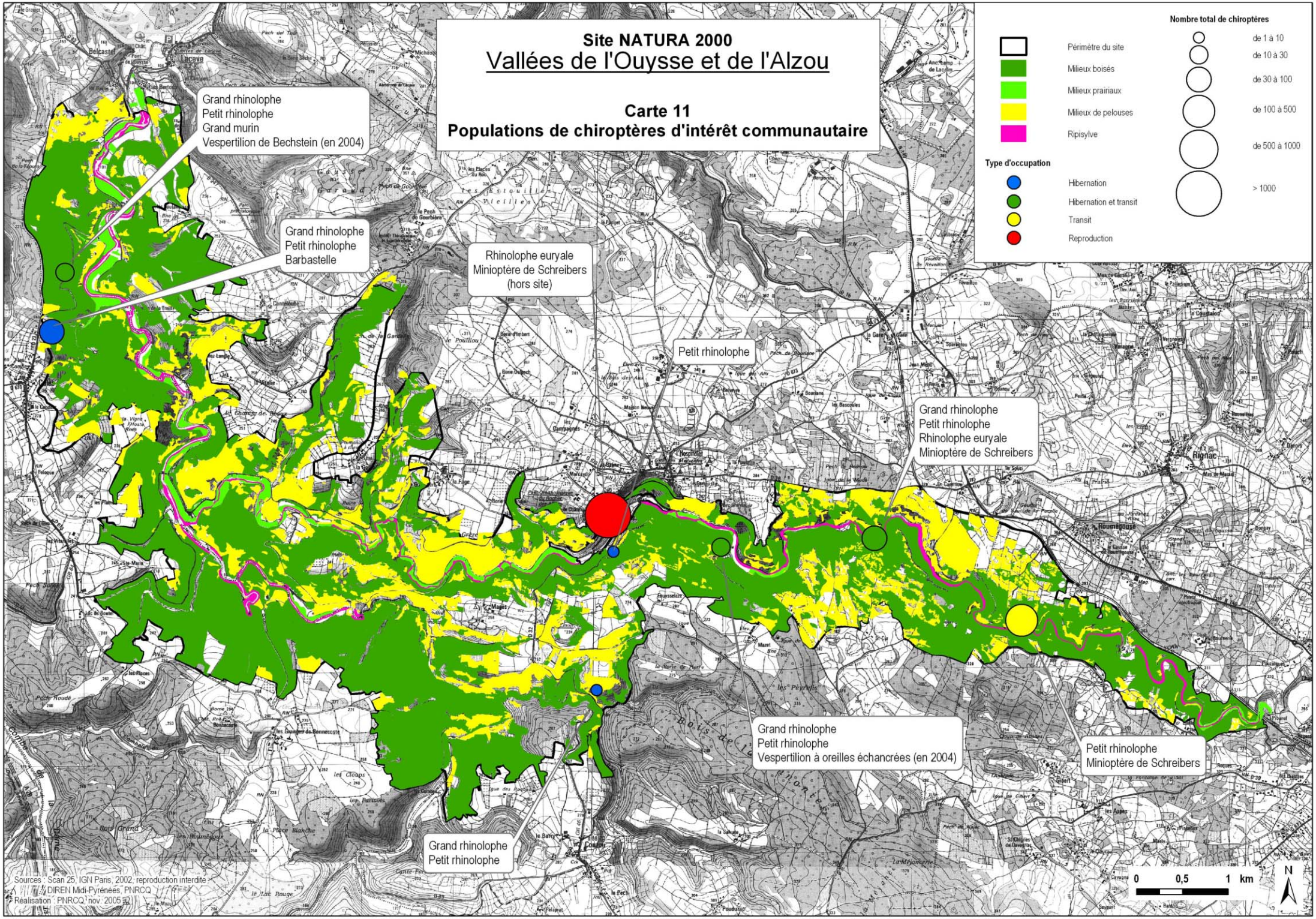
Site NATURA 2000
Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou
Carte 11
Populations de chiroptères d'intérêt communautaire
Périmètre du site
Milieux boisés
Milieux prairiaux
Milieux de pelouses
Ripisylve
Type d'occupation
Hibernation
Hibernation et transit
Transit
Reproduction
Nombre total de chiroptères
de 1 à 10
de 10 à 30
de 30 à 100
de 100 à 500
de 500 à 1000
> 1000
Grand rhinolophe
Petit rhinolophe
Grand murin
Vespertilion de Bechstein (en 2004)
Grand rhinolophe
Petit rhinolophe
Barbastelle
Rhinolophe euryale
Minioptère de Schreibers
(hors site)
Petit rhinolophe
Grand rhinolophe
Petit rhinolophe
Rhinolophe euryale
Minioptère de Schreibers
Grand rhinolophe
Petit rhinolophe
Vespertilion à oreilles échancrées (en 2004)
Petit rhinolophe
Minioptère de Schreibers
Grand rhinolophe
Petit rhinolophe
Sources : Scan 25, IGN Paris, 2002, reproduction interdite
DIREN Midi-Pyrénées, PNRCQ
Réalisation : PNRCQ, nov. 2005
0 0,5 1 km
N

Site NATURA 2000

Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou

Carte 12
Populations de poissons d'intérêt communautaire

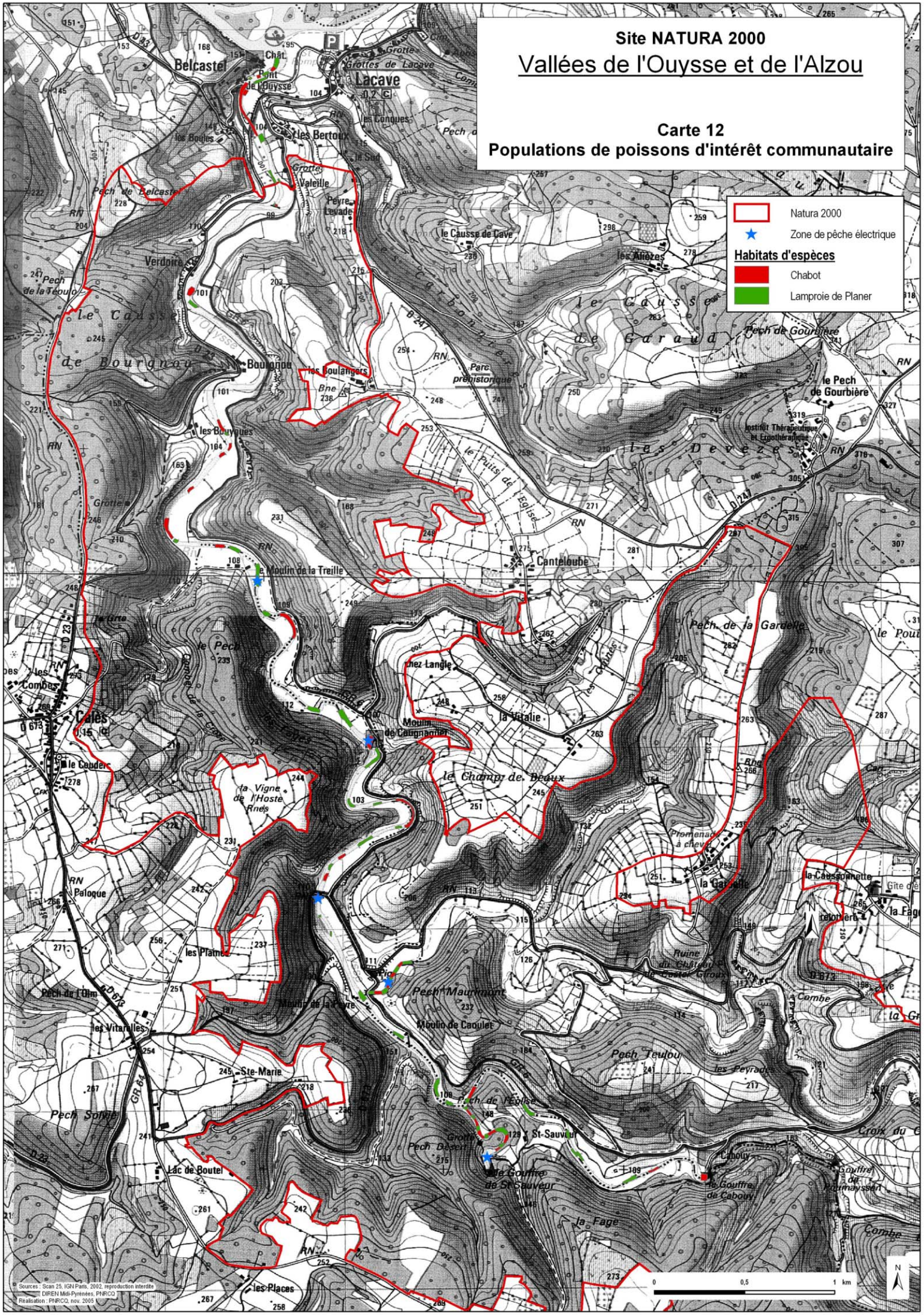

Site NATURA 2000

Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou

Carte 13
Inventaire de la Loutre d'Europe

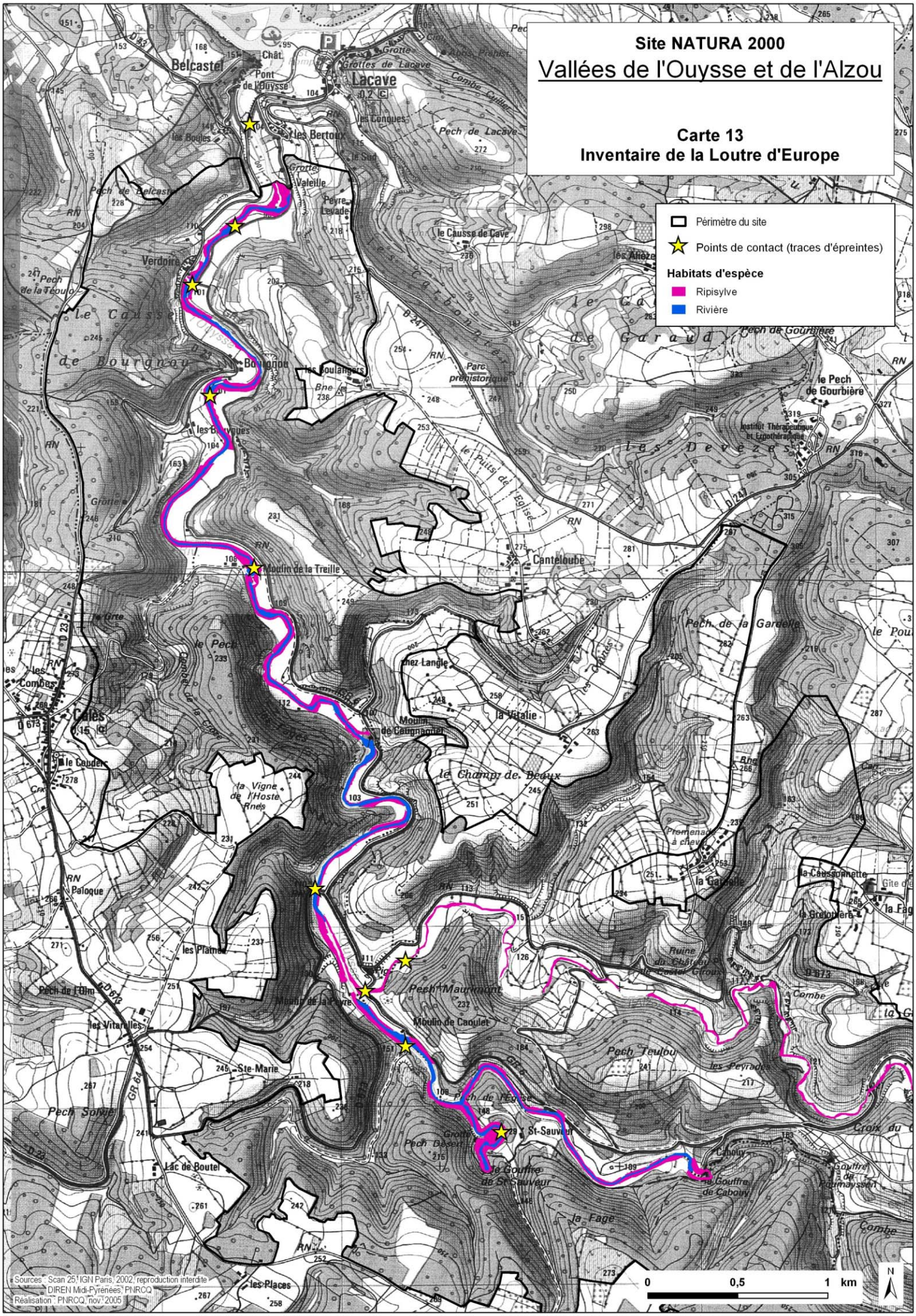

Espèces d'intérêt communautaire	État des populations		État de conservation	Intérêt patrimonial pour le site	Potentialités locales
	Nombre de sites utilisés par l'espèce	Taille des populations			
Cordulie à corps fin	Zones calmes de l'Ouysse (tronçons entre deux moulins)	1 seul individu observé	?	F	B
Cuivré des marais	Une station, sur une prairie le long de l'Alzou	4 individus observés	f	F	B
Damier de la Succise	Une station, sur une pelouse en bordure de route	2 individus observés	f	F	B
Ecaille chinée	-	-	B	f	B
Grand capricorne	-	-	B	f	B
Lamproie de Planer	45 zones potentielles sur l'Ouysse et l'aval de l'Alzou	22 individus recensés sur 3 pêches réalisées	B	M	B
Chabot	31 zones potentielles sur l'Ouysse et l'aval de l'Alzou	76 individus recensés sur 3 pêches réalisées	B	f	B
Cistude d'Europe	1 seul site : Saint-Sauveur	Inventoriée en 1996, pas retrouvée en 2004	f	F	f
Petit rhinolophe	7 grottes	Une vingtaine d'individus recensés	M	F	B
Grand rhinolophe	5 grottes	Une cinquantaine d'individus recensés	M	F	B
Rhinolophe euryale	3 grottes	220 individus recensés dont une colonie de transit de 150 individus (en 1996)	F	F	B
Barbastelle	2 grottes	Quelques individus isolés	?	F	B
Minioptère de Schreibers	2 grottes	Une colonie de 200 individus	F	F	B
Vespertilion à oreilles échancrées	1 grotte	Quelques individus isolés	?	F	B
Vespertilion de Bechstein	1 grotte	Quelques individus isolés	?	F	B
Grand murin	1 grotte	Un seul individu observé	?	F	B
Loutre	l'ensemble de l'Ouysse	?	F	F	Site à priori colonisé
Fluteau nageant	2 stations sur la partie amont de l'Ouysse	Quelques pieds	f	F	B

Tableau 7 : Etat des populations des espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site

L'Écaille chinée, le Lucane Cerf-Volant et le Grand Capricorne, sont des espèces bien représentées au niveau local. Ces espèces ne nécessitent pas la mise en œuvre, sur le site, de mesures de gestion particulières ; elles n'ont fait l'objet d'aucune étude particulière dans le cadre du Document d'objectifs.

6 FICHES ESPECES

L'objectif des fiches Espèces est de regrouper les données essentielles concernant chacune des espèces d'intérêt Communautaires figurant à l'annexe II de la Directive Habitat recensées sur le site (ainsi que le Circaète Jean-le-blanc, le Faucon pèlerin et le Hibou Grand-duc – cités à l'annexe I de la Directive Oiseaux), tant sur les aspects biologiques et écologiques de chacune d'elles, que sur les menaces et les mesures de gestion qui peuvent permettre de maintenir leurs populations dans un état de conservation favorable.

Ces fiches Espèces contiennent les données suivantes :

Fiche espèce type

Nom scientifique et nom français de l'espèce

Code Natura 2000 : ××××
Systématique : *Classe, Ordre, Sous ordre, Famille*

Statuts de protection en référence aux listes suivantes :

Directive Habitats : *Annexes II, IV et V* *Priorité éventuelle*
Convention de Berne : *Annexes II et III*
Liste Rouge UICN : *Inscription*
Liste rouge nationale : *Inscription*

Protection nationale : *Protection légale en France*

- **Exigences écologiques et Habitat d'espèce :** *Description succincte du milieu de vie de l'espèce, avec la caractérisation selon la Typologie CORINE Biotope des habitats d'espèce quand les données sont disponibles ;*
- **Biologie :** *Description succincte de la biologie de l'espèce, de son mode de vie ou d'alimentation ;*
- **Distribution actuelle** sur le territoire national ;
- **Observation sur le site** : *État des populations et représentation de l'espèce sur le site ;*
- **Evaluation de l'état des espèces :**
    - **État de conservation** de l'espèce sur le site (importance des populations du site et/ou des habitats d'espèce avérés) :

      ★ *faible* / ★★ *moyen* / ★★★ *bon*
    - **Intérêt patrimonial** de l'espèce sur le site (importance des populations du site pour la préservation de l'espèce à l'échelle locale (Quercy)) :

      ★ *faible* / ★★ *moyen* / ★★★ *fort*
    - **Potentialités locales** de l'espèce sur le site (importance de la présence sur le site d'habitats d'espèce potentiels non occupés) :

      ★ *faibles* / ★★ *moyennes* / ★★★ *fortes*

- **Menaces :** *Facteurs altérant ou risquant d'altérer l'habitat d'espèce ou les populations sur le site ;*

Objectifs de conservation : *Objectifs à atteindre ou axes de travail pour permettre le maintien ou la restauration de l'habitat d'espèce ou des populations dans un état de conservation favorable sur le site.*

Cordulie à corps fin

Oxygastra cordusii

Code Natura 2000 : 1041
Systématique : Insectes, Odonates, Corduliidés

Statuts de protection :

Directive Habitats :	annexe II et IV	Prioritaire : non
Convention de Berne :	annexe II	
Liste Rouge UICN :	vulnérable	
Liste rouge nationale :	vulnérable	
Protection nationale :	arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la protection des insectes	

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

Cette libellule est inféodée aux habitats lotiques et lentiques bordés d'une abondante végétation aquatique et riveraine. Les rivières et les fleuves constituent d'une manière générale ses habitats typiques. Ceux-ci sont situés dans un environnement varié (secteurs boisés, prairies, friches, champs, haies, vignes, ...).

[Caractérisation phytosociologique des habitats naturels de la Cordulie à corps fin : 24.225, 24.53, 24.4)]

Biologie :

Période de vol : des derniers jours de mai jusqu'à la fin août,

Reproduction : La femelle pond ses oeufs en vol, dans des eaux calmes, dans des recoins de la berge. La ponte à lieu de mi-juin à fin août. La durée de développement larvaire dure de deux à trois ans. La métamorphose à lieu au mois de mai pour débuter une nouvelle saison.

Comportement : les mâles sont territoriaux, ils défendent leur territoire contre les autres mâles et même contre les autres espèces. La femelle est quant à elle plus discrète. Les mâles non territoriaux se tiennent à proximité dans l'abondante végétation riveraine.

Régime alimentaire : carnassier. Cette espèce se nourrir d'insectes volants de petite et moyenne taille qu'elle capture en vol et dévore en vol ou au sol en fonction de la taille de la proie.

Distribution actuelle :

La Cordulie à corps fin est une espèce du sud et sud-ouest de la France. Dans cette zone elle est encore assez bien représentée. Par contre, dans le nord et l'est, ses populations ne semblent pas particulièrement stables ni abondantes.

Observation sur le site :

L'espèce a été contactée une fois sur une zone plutôt calme, près du Moulin de Valeille, en aval de l'Ouysse. L'espèce étant discrète et difficile à contacter, il serait intéressant d'approfondir les recherches.

Evaluation de l'état des espèces :

- état de conservation :	★★★	★★	★	**?**
- intérêt patrimonial :	**★★★**	★★	★	
- potentialités locales :	**★★★**	★★	★	

Menaces :

Les risques de diminution ou de disparition des populations d'*O. curtisii* relèvent principalement de trois facteurs :

- des modifications écologiques naturelles (compétition inter-spécifique, évolution du climat...) ;
- des agressions anthropiques directes sur son habitat et son environnement, qu'il s'agisse d'extraction de granulats, des modifications des niveaux d'eau, de la rectification des berges avec déboisement, de l'entretien ou de l'exploitation intensive des zones terrestres riveraines, etc. ;
- de la pollution des eaux, résultant des activités agricoles, industrielles, urbaines et touristiques.

Objectifs de conservation :

Les mesures à prendre relèvent plutôt de la prévention :

- limiter la pollution des eaux ;
- maintenir les conditions hydrologiques (vitesse de courant, hauteurs d'eau, ...) de l'ouysse ;
- maintenir la ripisylve ;
- préciser les connaissances sur la localisation de l'espèce.

Cuivré des marais

Lycanea Dispar

Code Natura 2000 : 1060
Systématique : Insectes – Lépidoptères – Rhopalocères – Lycaenidae

Statuts de protection :

Directive Habitats :	annexe II	Prioritaire : non
Convention de Berne :	annexe II et IV	
Liste Rouge UICN :	proche de la vulnérabilité	
Liste rouge nationale :	vulnérable	
Protection nationale :	arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la protection des insectes	

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

Cette espèce est présente dans des milieux naturels herbacés frais à marécageux, méso-eutrophes à eutrophes, exploités ou entretenus de façon extensive, voire plus ou moins récemment délaissés. Elle recherche préférentiellement une végétation herbacée haute.
[Caractérisation phytosociologique des habitats naturels du Cuivré des marais : Cor. 38.1, 38.21, 37.21, 37.24, 37.1]

Biologie :

Période de vol : fin avril à mi-septembre en 2 générations ; début septembre à début octobre pour une 3ème génération partielle (relativement fréquente dans le cas des stations recensées dans le Lot). La durée de vie d'un adulte est de 8 à 10 jours.

Reproduction : Les œufs sont pondus isolément ou par 2-4 sur les feuilles, la tige ou l'inflorescence, vertes ou desséchées, des plantes hôtes. Les chenilles au 2ème ou au 3ème stade larvaire hivernent dans des feuilles desséchées.
[Plantes hôtes pour la ponte : Rumex crépu (*Rumex crispus*), Rumex à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*), Rumex oseille (*Rumex acetosa*), … voire sur des plantes d'autres espèces autour d'un pied de Rumex.]

Régime alimentaire : espèce opportuniste qui peut se nourrir de plusieurs espèces du genre *Rumex*.
[Espèces de prédilection : Gesse des prés (*Lathyrus pratensis*), Knautie des champs (*Knautia arvensis*), Inule dysentérique (*Pulicaria dysenterica*), Menthe aquatique (*Mentha aquatica*), Boutons d'or (*Ranunculus acris* et *Ranunculus repens*), Potentille rampante (*Potentilla reptans*), Salicaire (*Lythrum salicaria*), Sureau Yèble (S*ambucus ebulus*), Eupatoire (*Eupatorium cannabinum*), Sénéçon jacobée (*Senecio jacobea*), Centaurées (*Centaurea nigra* et *Centaurea thuilleri*), Cirse des champs (*Cirsium arvense*), Menthe à feuille ronde (*Mentha suaveolens*).]

Distribution actuelle :

Le Cuivré des marais est présent en France, du Nord-est du Bassin Parisien à l'Alsace-Lorraine, le Centre, la bordure des Alpes, le Sud-ouest. Il est souvent très localisé en populations assez faibles. Il est assez répandu dans le Quercy.

Observation sur le site :

1 individu en première génération (le 22 juin 2004) et 3 individus en troisième génération (25 septembre 2004) ont été observés sur la même station. Il s'agit d'une prairie de fauche naturelle,

apparemment laissée en friche cette année, sur la commune de Rocamadour, le long du sentier GR 6. La prairie est à rattacher à l'habitat Corine 38.21.

Evaluation de l'état des espèces :

- état de conservation :	★★★	★★	**★**
- intérêt patrimonial :	**★★★**	★★	★
- potentialités locales :	**★★★**	★★	★

Menaces :

Les menaces et les facteurs limitant principaux sont d'origine anthropique.

- Mode d'exploitation des prairies : fauche trop précoce, surcharge pastorale (d'une façon générale le pâturage équin ou bovin semble avoir nettement moins d'incidences sur les populations de Cuivré que le pâturage ovin),
- Conversion des prairies naturelles de fauche (cultures annuelles, plantation de peupleraies…),
- Fermeture des milieux suite à l'abandon de l'exploitation des parcelles [l'enfrichement est favorable temporairement aux populations de Cuivré des marais, mais rapidement la dynamique de fermeture s'accélère et le milieu devient défavorable],
- Drainage des prairies

Objectifs de conservation :

- Maintenir une gestion agropastorale traditionnelle des prairies naturelles, particulièrement en ce qui concerne les dates de fauche et la non conversion des prairies naturelles en cultures annuelles,
- Essayer d'organiser sur quelques prairies refuges des rotations de fauche sur 2 ou 3 ans (avec fauche vers la mi juillet) ;
- Éviter les pratiques de surpâturage, notamment ovin, voire encourager le pâturage bovin et équin sur les parcelles concernées,
- Limiter les plantations de peupleraies sur le site,
- Préserver des zones de refuge pour l'alimentation et la ponte de l'espèce (maintien de linéaires herbacés marginaux ou irrégulièrement fauchés tels que : bordures de haies, fossés, clôtures…).

Damier de la Succise

Euphydrias aurinia

Code Natura 2000 : 1065
Systématique : Insectes, Lépidoptères, Nymphalidés

Statuts de protection :

Directive Habitats :	annexe II	prioritaire : non
Convention de Berne :	annexe II	
Liste Rouge UICN :		
Liste rouge nationale :	en danger	

Protection nationale : arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la protection des insectes

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

Il existe deux formes de l'espèce Euphydrias aurinia aurinia : une vit dans les milieux humides, l'autre dans les milieux plus secs. C'est cette seconde forme (forme xeraurinia) que l'on trouve plutôt sur le site. L'espèce fréquente les pelouses calcicoles sèches, les prés maigres, et peut se rencontrer dans des bas-fonds humides de faible surface, sur les bordures de route ou de chemin.

[Caractérisation phytosociologique des habitats naturels du Damier de la Succise : 34.33, 34.32, 38.2]

Biologie :

Période de vol : la période de vol s'étale sur trois ou quatre semaines d'avril à juillet. Les individus ne volent que si le temps est ensoleillé. L'espèce est monovoltine.

Reproduction : Les femelles ne s'accouplent qu'une seule fois. Les œufs sont pondus sur le dessous de la plante hôte.

[Plantes hôtes pour la ponte
forme xeraurinia : Scabieuse colombaire (*Scabiosa columbaria*), Knautie des champs (*Knautia arvensis*)
forme des milieux humides : Succise des prés (Succisa pratensis)]

Régime alimentaire : floricoles, les individus sont observés sur un grand nombre d'espèces.

[Espèces de prédilection : genres Anthemis, Carddus, Centaurea, Cirsium, Globularia, Hieracium, Ranunculus, Trigonella, et sur la Renouée bistorte (*Polygonum bistorta*), la Potentille dressée (*Potentilla erecta*), la Bétoine officinale (*Stachys officinalis*)]

Distribution actuelle :

L'écotype E. aurinia forme xeraurinia est présent dans le sud-ouest de la France. Sur l'ensemble des sous-espèces existantes, ce sont les populations liées aux milieux humides qui ont le plus fortement décliné dans toute l'Europe.

Observation sur le site :

Le Damier de la Succise a été observé sur le site une seule fois, le 28 mai 2004, avec 2 individus « frottés » (c'est-à-dire en fin de vie). Cette station est constituée de prairies mésophiles en bordure de route et délimitées par des bosquets (Corine 38.2). La plante hôte sur le site est la Knautie des champs.

Evaluation de l'état des espèces :

- état de conservation :	★★★	★★	**★**
- intérêt patrimonial :	**★★★**	★★	★
- potentialités locales :	**★★★**	★★	★

Menaces :

- L'assèchement des zones humides
- L'amendement des prairies en nitrates est néfaste aux populations de cette espèce par la raréfaction de sa plante hôte.
- La gestion des milieux par un pâturage ovin est déconseillée, car celui-ci exerce une pression très importante sur *Succisa pratensi*s.
- La fauche pendant la période de développement larvaire.

Objectifs de conservation :

- Maintien des populations sur les pelouses sèches calcaires par le pâturage extensif ;
- Limiter les apports de nitrates et de phosphates ;
- Proposer localement que les périodes de fauche des bords des routes et de curage des fossés soient fonction du cycle de développement de l'espèce ;
- Maintenir des zones refuges (haies, bosquets, lisières...).

Ecaille chinée*

Callimorpha quadripunctaria

* espèce prioritaire

Code Natura 2000 : 1078
Systématique : Insectes – Lépidoptères – Hétérocères – Arctiidés

Statuts de protection :

Directive Habitats :	annexe II	prioritaire : oui
Convention de Berne :	non	
Liste Rouge UICN :	non	
Liste rouge nationale :	non	
Protection nationale :	non	

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

Cette espèce, plutôt thermophile, colonise divers biotopes. Elle fréquente les bois clairs à proximité de milieux humides (berges et cours d'eau, sources, mégaphorbiaies, fossés, tallus, bords de routes et de canaux). D'une façon générale, elle exploite abondamment l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*) et le Cirse maraîcher (*Cirsium palustre*). On peut également la rencontrer sur les pelouses sèches et landes.
[Caractérisation phytosociologique des mégaphorbaies : Cor 37.7, Cor. 37.1]

Biologie :

Période de vol : L'Écaille chinée, papillon aux mœurs nocturnes et diurnes, apparaît à partir de juin et vole jusqu'en septembre.
Reproduction : La ponte a lieu en août sur les feuilles et l'éclosion des œufs 10 à 15 jours plus tard. La chenille passe l'hiver sans qu'il y ait, à proprement parlé, de diapause ; la reprise de la croissance à partir de mars s'achève par la métamorphose vers fin mai – les cocons sont construits dans la litière.
[Plantes hôtes pour la ponte :. Principalement le Pissenlit (*Taraxacum* sp.) ; autres espèces : oseille, ortie, lamier…]
Régime alimentaire : Cette espèce est opportuniste, mais marque une préférence nette pour l'Eupatoire chanvrine. La chenille est polyphage.
[Espèces de prédilection : Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), Cirse maraîcher (*Cirsium palustre*)]

Distribution actuelle :

Malgré un statut précaire (l'espèce est très inégalement répartie sur le territoire national), l'Écaille chinée ne fait pas partie des espèces menacées en France – pour remarque, elle doit son inscription à l'annexe II de la Directive Habitat et son statut d'espèce d'intérêt Communautaires prioritaire à sa forte vulnérabilité dans les pays du Nord de l'Europe.

Observation sur le site :

Aucune étude spécifique n'a donc été menée par rapport à cette espèce dans le cadre de la réalisation de cet état des lieux. L'espèce est néanmoins connue pour sa relative bonne représentation sur le site.

Evaluation de l'état des espèces :

- état de conservation :	★★★	★★	★
- intérêt patrimonial :	★★★	★★	★
- potentialités locales :	★★★	★★	★

Menaces :

- Localement, l'espèce peut se raréfier suite à la modification des ses habitats, notamment à la suite de drainage des zones humides, du calibrage des cours d'eau, de la densification naturelle ou artificielle des ripisylve, le traitement mécanique ou chimique des bords de route.

Objectifs de conservation :

- Préserver les prairies naturelles et les mégaphorbiaies du site, qui constituent les habitats les plus importants de l'espèce en terme de superficie.
- Favoriser d'une façon générale la végétation herbacée sur les rives des cours d'eau, dans les fossés et canaux par un entretien par la fauche, en évitant les traitements chimiques des bords de route.
- Sensibiliser les propriétaires riverains quant à l'entretien des ripisylves et des berges des cours d'eau.

Grand capricorne

Cerambyx cerdo

Code Natura 2000 : 1088
Systématique : Insectes, Coléoptères

Statuts de protection :

Directive Habitat :	annexe II et IV	Prioritaire : Non
Convention de Berne :	annexe II	
Liste Rouge UICN :	non	
Liste Rouge nationale :	Non	
Protégé nationalement :	arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la protection des insectes	

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

Cette espèce est thermophile, elle recherche donc, notamment pour la ponte, des vieux arbres isolés et assez bien ensoleillés.
[L'espèce colonise plus particulièrement les chênes (*Quercus* ssp.), mais a été également observée sur d'autres essences : Châtaignier (*Castanea sativa*), Frêne (*Fraxinus excelsior*), Saules (*Salix* ssp.), Charme (*Carpinus betulus*), etc.].

Biologie :

Période de vol : Observable de mai à août.
Reproduction : Les œufs sont pondus dans les fentes de l'écorce de vieux arbres. Le développement larvaire dure environ 3 ans ; les larves s'enfonçant profondément dans l'aubier pour réaliser leur métamorphose. La durée de vie des adultes est très courte.
[Plantes hôtes pour la ponte :.]

Régime alimentaire : Cette espèce est saproxylophage à l'état larvaire. Les larves consomment au cours des premières années les tissus les plus nutritifs sous l'écorce et s'enfoncent dans l'aubier au fur et à mesure de leur développement. Les adultes se nourrissent de la sève des arbres blessés et du jus des fruits mûrs.
[Espèces de prédilection :.Chênes (*Quercus* ssp.)]
Activité : L'activité du Grand capricorne est plutôt nocturne (activité dès le crépuscule).

Distribution actuelle :

Cette espèce est plutôt méridionale ; elle est commune dans le Sud de la France et est présente jusqu'en Île-de-France. Elle est rare ou absente dans le Nord et le Nord-est du pays.

Observation sur le site :

Le Grand Capricorne est bien représenté dans le Lot et notamment sur le site. Aucune étude spécifique n'a donc été menée par rapport à cette espèce dans le cadre de la réalisation de cet état des lieux.

Evaluation de l'état des espèces :

- état de conservation :	★★★	★★	★
- intérêt patrimonial :	★★★	★★	★
- potentialités locales :	★★★	★★	★

Menaces :

- Les menaces principales résultent de la tendance à l'élimination des vieux arbres, des arbres sénescents et du bois mort au sol et de la disparition du bocage.
- La destruction systématique de l'espèce en réponse aux dégâts que les larves peuvent provoquer aux arbres (notamment le creusement de galeries posant des problèmes quant à la commercialisation du bois).

Objectifs de conservation :

- Sensibilisation auprès des propriétaires et des exploitants pour la conservation de vieux arbres, de souches et des haies.

Compte tenu de la fréquence de l'espèce sur le site, aucune autre mesure de gestion n'apparaît nécessaire sur le site.

Lamproie de Planer

Lampetra planeri

Code Natura 2000 : 1096
Systématique : Poissons, Pétromyzonniformes, Petromyzontidés

Statuts de protection :

Directive Habitats :	annexe II	prioritaire : non
Convention de Berne :	annexe III	
Liste Rouge UICN :	faible risque	
Liste rouge nationale :		

Protection nationale : arrêté du 8 décembre 1988

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

La Lamproie de Planer est une espèce non parasite, vivant exclusivement en eau douce, dans les têtes de bassin et les ruisseaux.

[Caractérisation phytosociologique des habitats de la Lamproie de Planer : 24.4, 24.16, 24.53]

Biologie :

La Lamproie de Planer est une espèce qui passe une grande partie de sa vie à l'état larvaire. Les larves vivent environ 6 ans, enfouies dans la vase, filtrant l'eau pour se nourrir des micro-organismes s'y trouvant. Après la métamorphose, l'adulte possède un système digestif atrophié, il ne se nourrit plus, se reproduit et meurt.

Distribution actuelle :

L'espèce est présente dans la plupart des rivières françaises. L'espèce est jugée relativement abondante en tête de bassin, mais avec des fluctuations marquées. Cette espèce est mal évaluée et insuffisamment documentée en France.

Observation sur le site :

L'espèce est bien présente sur le site, et son habitat potentiel est bien représenté. On la trouve tout le long de l'Ouysse, et en aval de l'Alzou (avant sa confluence avec l'Ouysse).

Evaluation de l'état des espèces :

- **état de conservation :** [★★★] ★★ ★
- **intérêt patrimonial :** ★★★ [★★] ★
- **potentialités locales :** [★★★] ★★ ★

Menaces :

L'importance de la durée de la phase larvaire rend cette espèce très sensible à la pollution des eaux puisque les polluants s'accumulent dans les sédiments et dans les micro-organismes dont se nourrissent les larves.
Cette espèce, déjà peu féconde et qui meurt après son unique reproduction, a par ailleurs de plus en plus de difficultés à accéder à des zones de frayères en raison de la prolifération des ouvrages sur les cours d'eau.

Objectifs de conservation :

- Lutte contre la pollution, en particulier des sédiments.
- Arrêt total des interventions lourdes du genre recalibrage ou fossés d'assainissement sur les têtes de bassins.

Chabot

Cottus gobio

Code Natura 2000 : 1163
Systématique : Poissons, Scorpaéniformes, Cottidés

Statuts de protection :

Directive Habitats :	annexe II	prioritaire : non
Convention de Berne :		
Liste Rouge UICN :		
Liste rouge nationale :		
Protection nationale :		

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

Le Chabot affectionne les rivières et fleuves à fond rocailleux, bien que plus commun dans les petits cours d'eau. Un substrat grossier et ouvert, offrant un maximum de caches pour les individus de toutes tailles, est indispensable au bon développement de ses populations. Les cours d'eau à forte dynamique lui sont très propices du fait de la diversité des profils en long et du renouvellement actif des fonds en période de forts débits. Cette espèce colonise souvent les ruisseaux en compagnie des Truites.
[Caractéristiques phytosociologiques des habitats du Chabot : 24.4, 22.12 x 22.44, 22.13 x (22.41 ou 22.421)]

Biologie :

Activité : Espèce territoriale sédentaire, le Chabot a plutôt des moeurs nocturnes. Actif très tôt le matin ou en soirée à la recherche de nourriture, il chasse à l'affût en aspirant les proies passant à sa portée. Pendant la journée, il reste plutôt discret, se cachant parmi les pierres ou les plantes. Il reste disséminé suivant les abris. C'est une espèce pétricole, ce qui lui permet de se confondre par mimétisme au milieu rocheux des eaux courantes, fraîches et bien oxygénées. Médiocre nageur, il ne parcourt que de courtes distances à la fois; il se déplace en expulsant violemment par les ouïes l'eau contenue dans sa bouche.

Alimentation : carnassier, il se nourrit de larves et de petits invertébrés.

Distribution actuelle :

Le Chabot présente une très vaste répartition en France. L'espèce n'est globalement pas jugée menacée au niveau français.

Observation sur le site :

D'importantes populations ont été trouvées sur le site, en particulier en aval du Moulin de Cougnaguet. Le Chabot occupe l'Ouysse de l'amont à l'aval et la partie aval de l'Alzou.

Evaluation de l'état des espèces :

- état de conservation :	★★★	★★	★
- intérêt patrimonial :	★★★	★★	★
- potentialités locales :	★★★	★★	★

Menaces :

L'espèce est très sensible à la modification des paramètres du milieu, notamment au ralentissement des vitesses du courant consécutif à l'augmentation de la lame d'eau (barrages, embâcles), aux apports de sédiments fins provoquant le colmatage des fonds, à l'eutrophisation et aux vidanges de plans d'eau.
Elle est également sensible à la pollution de l'eau. Les divers polluants chimiques, d'origine agricole (herbicides, pesticides et engrais) ou industrielle, entraînent des accumulations de résidus qui provoquent baisse de fécondité, stérilité ou mort d'individus.

Objectifs de conservation :

- Lutte contre la pollution.
- Arrêt total des interventions lourdes du genre recalibrage ou fossés d'assainissement.
- Lutte contre l'implantation d'étangs en dérivation, ou en barrage sur les cours d'eau de tête de bassin.

Cistude d'Europe

Emys orbicularis

Code Natura 2000 : 1220
Systématique : Reptiles, Chéloniens, Emydidés

Statuts de protection :

Directive Habitats :	annexe II et IV	prioritaire : non
Convention de Berne :	annexe II	
Liste Rouge UICN :	faible risque	
Liste rouge nationale :	vulnérable	

Protection nationale : arrêté du 22 juillet 1993

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

La Cistude habite généralement les zones humides ; on la trouve de préférence dans les étangs, mais aussi dans les lacs, marais d'eau douce ou saumâtre, mares, cours d'eau lents ou rapides, canaux, etc. Elle affectionne les fonds vaseux où elle trouve refuge en cas de danger ou pendant l'hivernation et l'estivation. La présence d'une bordure plus ou moins étendue de roseaux *(Phragmites australi*s) ou de joncs *(Juncus* spp.), de végétation aquatique flottante est de même recherchée. Elle apprécie les endroits calmes et ensoleillés, à l'abri des activités humaines, en particulier la roselière jeune où elle peut se chauffer sans avoir à se réfugier dans l'eau constamment.
[Caractéristiques phytosociologiques des habitats de la Cistude : 22.3417, 24.53, 22.11 x (22.31 x 22.32), 22.13]

Biologie :

Espérance de vie : 40 à 60 ans.

Activité : La Cistude hiverne d'octobre à mars dans la vase. Aux beaux jours, elle prend des bains de soleil au bord de l'eau quand la température de l'air est supérieure de 4°C à celle de l'eau. Elle passe la nuit dans l'eau, immobile.

Reproduction : L'accouplement a lieu en avril-mai et la ponte dans les semaines qui suivent. La ponte (3 à 13 œufs) est enterrée. Les jeunes naissent à l'automne. On estime à 1 chance sur 100 les probabilités d'un jeune d'atteindre l'âge adulte.

Alimentation : carnivore, elle se nourrit dans l'eau d'insecte, de mollusques aquatiques et de crustacés. Occasionnellement elle peut se nourrir d'autres types d'animaux (poissons malades ou morts, têtards, ...).

Distribution actuelle :

Son aire de répartition se trouve dans la partie sud de la France. Les populations les plus connues se trouvent en Centre-Ouest (Brenne et Marais de Brouage,), en Corse, dans le Midi (Camargue, massifs des Maures). Cette espèce est en forte régression en Europe.

Observation sur le site :

La Cistude n'a pas pu être observée ni en 2004, ni en 2005. La seule donnée date de 1996, sur le gouffre de Saint-Sauveur.

Evaluation de l'état des espèces :

- état de conservation :	★★★	★★	**?**
- intérêt patrimonial :	**★★★**	★★	★
- potentialités locales :	★★★	★★	**★**

Menaces :

- régression des zones humides ;
- dégradation de la qualité de l'eau par intensification des pratiques agricoles, industrielles, et piscicoles ;
- limitation de la végétation aquatique et de la roselière par des moyens mécaniques ou chimiques ;
- destruction des pontes par mise en culture ou retournement des prairies ;
- régression des roselières sous l'impact des ragondins *(Myocastor coypu*s);
- prédation des pontes par la Fouine *(Martes foin*a), le Putois *(Mustela putoriu*s), le Renard *(Vulpes vulpe*s), le Sanglier *(Susscrof*a), le Blaireau *(Meles mele*s), etc.,
- destruction des femelles lors de la période de ponte par la fauche des prés ;
- concurrence avec des espèces introduites, notamment la Tortue de Floride ;
- capture par des terrariophiles ou le grand public malgré le statut d'espèce protégée.

Objectifs de conservation :

- confirmer la présence de cette espèce sur le site et augmenter la connaissance de sa répartition (zones de pontes en particulier) ;
- limiter les intrants dans le cours d'eau ; en particulier, limiter l'utilisation d'herbicides ;
- conserver une surface suffisante de végétation aquatique ;
- conserver le milieu terrestre proche du cours d'eau ouvert par la fauche ou le pâturage ;
- maximiser la surface de contact entre l'eau et la végétation aquatique ;
- conserver les roselières et la végétation aquatique en limitant les populations de ragondins et rats musqués *(Ondatra zibethicu*s).

Petit rhinolophe

Rhinolophus hipposideros

Code Natura 2000 : 1003
Systématique : Mammifère, Chiroptère, Rhinolophidée

Statuts de protection :

Directive Habitat :	annexe II et IV	Prioritaire : Non
Convention de Berne :	II	
Liste Rouge UICN :		
Liste Rouge nationale :	Vulnérable	
Protégé nationalement :	arrêté du 17 avril 1981	

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

Le Petit Rhinolophe est une espèce des plaines et du piémont, en région chaude. On le retrouve en milieu karstique et en milieu boisé. Il habite dans les grottes et les galeries de mines, et fréquente les habitations humaines (gîtes de reproduction dans les caves et greniers). Son habitat préférentiel est constitué par les eaux stagnantes, les cours d'eau, les milieux bocagers, les milieux prairiaux, les vergers, les lisières et les haies.

Biologie :

Longévité maximale : 21 ans (âge moyen : 3 à 4 ans).
Reproduction : Les femelles sont isolées des mâles ; l'espèce s'associe parfois avec des Grands Murins ou des Murins à oreilles échancrées. Un seul jeune est mis bas entre la mi-juin et début juillet ; l'émancipation a lieu 6 à 7 semaines plus tard et la dislocation des colonies en août. Les sites de reproduction, souvent anthropiques, sont en général peu connus et discrets (greniers, granges, caves, combles de châteaux, d'églises…).
Hibernation : Il prend ses quartiers d'hiver dans les caves, grottes et galeries, s'accrochant à découvert au plafond. Il hiberne de septembre à avril. Il recherche une température moyenne de 6 à 9°C et une hygrométrie élevée.
Régime alimentaire : Le Petit Rhinolophe est insectivore (papillons, moustiques, araignées…). Il chasse dans les bois clairs et les milieux dérivés, à faible hauteur, voire même au ras du sol et sur les branches.
Déplacements : Cette espèce est sédentaire, hormis pour les déplacements entre les gîtes d'hiver et les gîtes d'été.

Distribution actuelle :

Le Petit Rhinolophe est une espèce présente dans les régions méridionales et moyennes de l'Europe. Elle est actuellement présente sur l'ensemble du territoire national, mais ses populations sont en net recul.

Observation sur le site :

Le Petit rhinolophe est présent dans de nombreuses cavités, mais toujours en petit nombre (1 à 5 individus). Aucune colonie importante n'a été trouvé. Cette espèce n'utilise ces cavités qu'en tant que gîtes d'hibernation ou de transit. Aucun site de reproduction n'a été inventorié.

Evaluation de l'état des espèces :

- état de conservation :	★★★	**★★**	★
- intérêt patrimonial :	**★★★**	★★	★
- potentialités locales :	**★★★**	★★	★

Menaces :

Les menaces et les facteurs limitant à la conservation de cette espèce sont liés au maintien en l'état des gîtes de reproduction et d'hibernation.

- La condamnation des sites de reproduction potentiels (dans le site Natura 2000 et en dehors) : obturation des greniers, réfection des bâtiments, …
- L'augmentation de la fréquentation des grottes et des sites hypogés est également une menace importante pour le maintien de cette espèce sur le site ;
- La disparition des terrains de chasse de l'espèce sur le site liés à la disparition de l'entretien des prairies naturelles par des méthodes agropastorales extensives, voire la conversion des ces prairies en cultures annuelles et la suppression du réseau de haies du site.
- L'utilisation massive de produits phytosanitaires et en particulier d'insecticides.

Objectifs de conservation :

- La mise en place de fermetures, adaptées aux chiroptères, pour les grottes les plus importantes et les plus fréquentées est nécessaire : ce travail a déjà été réalisé pour 4 des grottes du site dans le cadre du programme Life-Nature II mené par le Parc naturel régional.

- L'information et la sensibilisation du public, des collectivités territoriales et des spéléologues sont également très importantes.

- La conservation des structures linéaires comme les haies, lisières, ripisylve ainsi que le pâturage extensif des prairies naturelles sont primordiaux, tout comme la limitation des produits phytosanitaire et en particulier des insecticides.

Grand rhinolophe

Rhinolophus ferrum-equinum

Code Natura 2000 : 1304
Systématique : Mammifère, Chiroptère, Rhinolophidée

Statuts de protection :

Directive Habitat :	annexe II et IV	Prioritaire : Non
Convention de Berne :	II	
Liste Rouge UICN :		
Liste Rouge nationale :	Vulnérable	
Protégé nationalement :	arrêté du 17 avril 1981	

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

Le Grand Rhinolophe est une espèce des régions chaudes et boisées, présente souvent en milieu karstique (gîtes d'hibernation). Il recherche la présence d'agglomérations pour les sites de reproduction. Il apprécie les eaux stagnantes, les cours d'eau, les milieux bocagers et les lisières pour ses terrains de chasse.

Biologie :

Longévité maximale : 30 ans.
Reproduction : Les femelles sont isolées des mâles ; l'espèce s'associe parfois avec des Rhinolophes Euryale ou des Murins à oreilles échancrées. Un seul jeune est mis bas entre la mi-juin et début juillet ; l'émancipation a lieu en août. Les sites de reproduction, souvent anthropiques, sont en général peu connus et discrets (greniers, granges, caves, combles de châteaux, d'églises…).
Hibernation : Il prend ses quartiers d'hiver dans les grottes et galeries, s'accrochant à découvert au plafond. Il hiberne de septembre à avril.
Régime alimentaire : Il se nourrit de gros insectes (hannetons, géotrupes, criquets, papillons…). Le Grand Rhinolophe vole lentement à la tombée de la nuit à faible altitude ; il chasse dans des lieux boisés, les falaises et les jardins.
Déplacements : Cette espèce est sédentaire, mais se déplace entre les gîtes d'été et d'hiver, d'environ 25 km.

Distribution actuelle :

C'est une espèce d'Europe moyenne et méditerranéenne. Bien qu'observée sur l'ensemble du territoire français, cette espèce est en régression constante.

Observation sur le site :

Le Grand rhinolophe est assez bien représenté sur le site. Il a été observé dans 5 cavités, qui ne sont que des gîtes d'hibernation ou de transit. En tout, 53 individus ont pu être recensés en 2001, parfois en mélange avec le Rhinolophe euryale. Aucun site de reproduction n'est inventorié sur le site.

Evaluation de l'état des espèces :

- état de conservation :	★★★	**★★**	★
- intérêt patrimonial :	**★★★**	★★	★
- potentialités locales :	**★★★**	★★	★

Menaces :

Les menaces et les facteurs limitant à la conservation de cette espèce sont liés au maintien en l'état des gîtes de reproduction et d'hibernation.

- La condamnation des sites de reproduction potentiels (dans le site Natura 2000 et en dehors) : obturation des greniers, réfection des bâtiments, …
- L'augmentation de la fréquentation des grottes et des sites hypogés est également une menace importante pour le maintien de cette espèce sur le site ;
- La disparition des terrains de chasse de l'espèce sur le site liés à la disparition de l'entretien des prairies naturelles par des méthodes agropastorales extensives, voire la conversion des ces prairies en cultures annuelles et la suppression du réseau de haies du site.
- L'utilisation massive de produits phytosanitaires et en particulier d'insecticides.

Objectifs de conservation :

- La mise en place de fermetures, adaptées aux chiroptères, pour les grottes les plus importantes et les plus fréquentées est nécessaire : ce travail a déjà été réalisé pour 4 des grottes du site dans le cadre du programme Life-Nature II mené par le Parc naturel régional.

- L'information et la sensibilisation du public, des collectivités territoriales et des spéléologues sont également très importantes.

- La conservation des structures linéaires comme les haies, lisières, ripisylve ainsi que le pâturage extensif des prairies naturelles sont primordiaux, tout comme la limitation des produits phytosanitaire et en particulier des insecticides.

Rhinolophe euryale

Rhinolophus euryale

Code Natura 2000 : 1305
Systématique : Mammifère, Chiroptère, Rhinolophidée

Statuts de protection :

Directive Habitat :	annexe II et IV	Prioritaire : Non
Convention de Berne :	II	
Liste Rouge UICN :		
Liste Rouge nationale :	Vulnérable	
Protégée nationalement :	arrêté du 17 avril 1981	

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

Le Rhinolophe euryale est une espèce des plaines et du piémont, en région chaude. On le rencontre en milieux karstiques, riches en grottes et milieux humides. Cette espèce est très préférentiellement troglophile ; elle peut néanmoins ponctuellement établir ses gîtes de reproduction dans des caves ou greniers d'habitations. Elle est liée, comme tous les Rhinolophidés, à la présence de bocage, de prairies et pelouses…

Biologie :

Longévité maximale : inconnue
Reproduction : Un seul jeune est mis bas ; l'émancipation a lieu à la mi-août. Le Rhinolophe euryale peut souvent être trouvé en compagnie d'autres Rhinolophes, de Minioptères ou de Vespertilions à oreilles échancrées. Les sites de reproduction sont très généralement des grottes et galeries.
Hibernation : En grottes et galeries.
Régime alimentaire : Le Rhinolophe euryale capture des insectes nocturnes, en milieu relativement boisé.
Déplacements : Cette espèce est sédentaire. Elle possède généralement des mœurs assez grégaires.

Distribution actuelle :

Le Rhinolophe euryale est présent en France essentiellement au sud de la Loire. Ses populations ont considérablement diminué depuis 30 ans – nettement plus que le Petit et le Grand Rhinolophe.

Observation sur le site :

Le Rhinolophe euryale est bien représenté sur le site. On le trouve dans trois cavités, qui sont utilisées en période de transit. Une importante colonie (150 individus) a été repérée, il est important de la suivre. Aucun site d'hibernation ou de reproduction n'a été répertorié sur le site. Par contre, une colonie de reproduction d'environ 100 individus se trouve dans le cœur du village de Rocamadour. Il est probable que les individus observés en transit sur le site se retrouvent dans ce gîte pour la période de mise-bas.

Evaluation de l'état des espèces :

- état de conservation :	★★★	★★	★
- intérêt patrimonial :	★★★	★★	★
- potentialités locales :	★★★	★★	★

Menaces :

Cette espèce est extrêmement sensible aux perturbations de son habitat (fréquentation / exploitation des grottes).

- Comme pour les autres espèces de chiroptères, la conservation en l'état des gîtes de reproduction et d'hibernation doit être prioritaire. Un des facteurs limitant au maintien de cette espèce sur le site pourrait être l'augmentation de la fréquentation des grottes et des sites hypogés.
- La disparition des terrains de chasse de l'espèce sur le site liés à la disparition de l'entretien des prairies naturelles par des méthodes agropastorales extensives, voire la conversion des ces prairies en cultures annuelles et la suppression du réseau de haies du site.
- Le Rhinolophe euryale est également assez sensible aux pesticides.

Objectifs de conservation :

- La priorité est la préservation des gîtes de reproduction et d'hibernation de l'espèce. La mise en place de fermetures, adaptées aux chiroptères, pour les grottes les plus importantes et les plus fréquentées est donc nécessaire : ce travail a déjà été réalisé sur 4 des grottes du site dans le cadre d'un programme Life-Nature II mené par le Parc naturel régional ;

- L'information et la sensibilisation du public et des collectivités territoriales sont également très importantes.

- La conservation des structures linéaires comme les haies, lisières, ripisylve ainsi que le pâturage extensif des prairies naturelles sont primordiaux, tout comme la limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires, et en particulier les insecticides.

Barbastelle

Barbastella barbastellus

Code Natura 2000 : 1308
Systématique : Mammifères, Chiroptèes, Vespertilionidés

Statuts de protection :

Directive Habitats :	annexe II et IV	Prioritaire : non
Convention de Berne :	annexe II	
Liste Rouge UICN :	vulnérable	
Liste rouge nationale :	vulnérable	

Protection nationale : arrêté du 17 avril 1981

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

La Barbastelle est une espèce spécialisée quant aux habitats fréquentés. Elle est liée à la végétation arborée (linéaire ou en massif). Les peuplements forestiers jeunes, les monucultures de résineux, les milieux ouverts et les zones urbaines sont évités.

[caractérisation des habitats d'espèce : grotte et tous les habitats de la catégorie « forêt de l'Europe tempérée » du Manuel Eur 15]

Biologie :

Longévité maximale : 23 ans ;
Reproduction : Les colonies de mise bas comptent 5 à 20 femelles, que l'on trouve dans les bâtiments agricoles, les maisons, et les vieux arbres.
Hibernation : les individus hibernent souvent en solitaire, dans des sites très variés (grotte, fissure de roche, cave, arbre creux, ...). L'espèce est peu frileuse et sa présence n'est généralement constatée que par grand froid dans les sites souterrains.
Régime alimentaire : L'espèce chasse essentiellement en bordure de lisière, et ne se nourrit que d'insectes.
Déplacements : Cette espèce est assez sédentaire.

Distribution actuelle :

En France la Barbastelle est rencontrée dans la plupart des départements. Elle est considérée en voie d'extinction dans la partie nord de la France. Ailleurs, elle n'est notée que sur un nombre très faible de sites, à raison de 1 à 5 individus par site en général. En France, seuls 5 sites hivernaux accuillent entre 100 à 900 individus.

Observation sur le site :

La Barbastelle a déjà été trouvée dans trois grottes différentes, en hibernation ou transit, le nombre d'individus étant toujours faible. Cette espèce étant principalement forestière, l'inventaire devrait être affiné avec une étude des zones forestières.

Evaluation de l'état des espèces :

- état de conservation :	★★★	★★	★	**?**
- intérêt patrimonial :	**★★★**	★★	★	
- potentialités locales :	**★★★**	★★	★	

Menaces :

- Conversion des peuplements forestiers autochtones, gérés de façon traditionnelle, en monocultures intensives d'essences importées
- Destruction des peuplements arborés linéaires, bordant les chemins, routes, fossés, rivières et ruisseaux, parcelles agricoles.
- Traitements phytosanitaires touchant les insectes (forêts, vergers, céréales, cultures maraîchères…)
- Fréquentation importante de certains sites souterrains.

Objectifs de conservation :

- Encourager une gestion forestière pratiquant la futaie irrégulière ou le taillis sous futaie, d'essences autochtones, en peuplement mixtes ;
- Éviter tous traitements chimiques non sélectifs et à rémanence importante. Favoriser la lutte intégrée et les méthodes biologiques ;
- Encourager le maintien ou le renouvellement des réseaux linéaires d'arbres ;
- Mise en protection, réglementaire et physique, des gîtes d'importance ;
- Informer et sensibiliser le grand public.

Minioptère de Schreiber

Miniopterus schreibersi

Code Natura 2000 : 1310
Systématique : Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés

Statuts de protection :

Directive Habitats :	annexes II et IV	Prioritaire : non
Convention de Berne :	annexe II	
Liste Rouge UICN :	faible risque	
Liste rouge nationale :	vulnérable	
Protection nationale :	arrêté du 17 avril 1981	

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

Le Minioptère de Schreiber est une espèce typiquement méditerranéenne et strictement cavernicole présente dans les régions aux paysages karstiques riches en grottes.
[Caractéristique des habitats d'espèce : 65]

Biologie :

Longévité maximale : 19 ans
Reproduction : Les Minioptères se regroupent l'été en colonie assez importante (de 50 à 10000 individus), de préférence dans de grandes cavités chaudes et humides. Il s'associe parfois à d'autres espèces (Grand murin, Petit murin, Vespertilion à oreilles échancrées, Rhinolophe euryale). Comme toutes les espèces de chauves-souris européennes, le Minioptère met au monde une seul jeune par an, début juin.
Hibernation : Il prend ses quartiers d'hiver dans de profondes et spacieuses cavités, dont les températures sont constantes et oscillent entre 6 et 9 °C. La période d'hibernation est relativement courte, de décembre à février. Lors de cette période, l'espèce a la particularité de se regrouper en essaims de plusieurs milliers d'individus (jusqu'à 80000 individus). On peut trouver de 2000 à 2700 individus au mètre carré.
Régime alimentaire : Le Minioptère semble avoir un régime alimentaire assez spécialisé, basé essentiellement sur les papillons nocturnes.
Déplacements : Cette espèce est plutôt sédentaire ; elle effectue en moyenne 150 km entre le gîte d'été et le gîte d'hiver.

Distribution actuelle :

En France, l'espèce est répandue dans la moitié sud du pays avec de grandes disparités en terme de densité. En raison de sa stricte troglophilie, le Minioptère de Schreibers est une espèce menacée et étroitement dépendante d'un nombre limité de refuges en particulier en période hivernale.

Observation sur le site :

Cette espèce été observée dans deux cavités, dont une avec une importante colonie de transit (200 individus). Il peut être trouvé ponctuellement en transit dans d'autres grottes. Aucun gîte d'hibernation ou de reproduction n'a été inventorié sur le site. Par contre, une très importante colonie de reproduction (entre 500 à 1000 individus), associée au Rhinolophe euryale, a été observée dans le Bourg de Rocamadour.

Evaluation de l'état des espèces :

- état de conservation :	★★★	★★	★
- intérêt patrimonial :	★★★	★★	★
- potentialités locales :	★★★	★★	★

Menaces :

- Aménagement touristique des cavités.
- Fréquentation importante de certains sites souterrains.
- Fermeture pour mise en sécurité des sites souterrains par des grilles, l'effondrement ou le comblement des entrées.
- Conversion rapide et à grande échelle des peuplements forestiers autochtones, gérés de façon traditionnelle, vers des monocultures intensives de résineux ou d'essences importées.
- Destruction des peuplements arborés linéaires, bordant les chemins, routes, fossés, rivières et ruisseaux, parcelles agricoles.
- Traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères (forêts, vergers, céréales, cultures maraîchères…).
- Circulation routière et ferroviaire (destruction de plusieurs milliers de tonnes d'insectes par an en France, impact direct).
- Développement des éclairages publics (destruction, perturbation du cycle de reproduction et déplacement des populations des lépidoptères nocturnes).

Objectifs de conservation :

- Encourager le maintien ou le renouvellement des réseaux linéaires d'arbres pour les routes de vol et plus particulièrement dans un rayon de 1 à 2 km autour des cavités de mise bas.
- La fermeture par grille des cavités n'est pas sans incidence sur les colonies de Minioptère de Schreibers. D'autres méthodes (périmètres grillagés, obstacles symboliques, ennoyage des entrées...) sont disponibles afin de préserver les colonies de cette espèce.
- Éviter tous traitements chimiques agricoles non sélectifs et à rémanence importante. Favoriser la lutte intégrée et les méthodes biologiques à proximité des colonies de mise bas.

Vespertilion à oreilles échancrées

Myotis emarginatus

Code Natura 2000 : 1321
Systématique : Mammifère, Chiroptère, Vespertilionidés

Statuts de protection :

Directive Habitat :	annexe II et IV	Prioritaire : Non
Convention de Berne :	II	
Liste Rouge UICN :	Vulnérable	
Liste Rouge nationale :	Vulnérable	
Protégé nationalement :	arrêté du 17 avril 1981	

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

Le Murin à oreilles échancrées est une espèce des plaines et du piémont, en région chaude. On le rencontre dans les agglomérations, parcs et jardins, près de l'eau. Il fréquente les habitations humaines (gîtes de reproduction dans les caves et greniers) et les grottes et galeries (gîtes d'hibernation). Cette espèce est commensale du Grand Rhinolophe.

Biologie :

Longévité maximale : 16 ans (espérance de vie moyenne : 3 à 4 ans)
Reproduction : Les colonies de reproduction sont souvent jointes à celles des Rhinolophes ; les femelles élevant leurs petits à l'intérieur des essaims de reproduction du Grand Rhinolophe. Un seul jeune est mis bas entre la fin-juin et début juillet ; la dislocation des colonies a lieu en septembre. Les sites de reproduction, souvent anthropiques, sont en général peu connus et discrets (greniers, granges, caves, combles de châteaux, d'églises…).
Hibernation : Il prend ses quartiers d'hiver dans les caves, grottes et galeries en faible effectif ou isolément dans les fissures des parois rocheuses. Il hiberne d'octobre à mars-avril.
Régime alimentaire : Le vespertilion à oreilles échancrées capture des araignées et divers insectes sur les branches ou à terre.
Déplacements : Cette espèce est généralement sédentaire ; il est cependant fort probable que ce Murin réalise de grands déplacements entre ses gîtes d'hibernation et de reproduction.

Distribution actuelle :

Le Murin à oreilles échancrées est présent sur l'ensemble du territoire national. Sa densité de population est cependant très variable d'une région à l'autre ; il est actuellement en régression. Il est possible que la nette régression du Grand Rhinolophe en France puisse entraîner la raréfaction de ce Murin – les deux espèces étant commensales.

Observation sur le site :

Seuls deux individus ont pu être observés en 2004, dans une cavité, et en hibernation. Des prospections approfondies seraient à mener pour savoir si l'espèce est présente ailleurs sur le site.

Evaluation de l'état des espèces :

- état de conservation :	★★★	★★	★	**?**
- intérêt patrimonial :	**★★★**	★★	★	
- potentialités locales :	**★★★**	★★	★	

Menaces :

Les menaces et les facteurs limitant à la conservation de cette espèce sont liés au maintien en l'état des gîtes de reproduction et d'hibernation.

- La condamnation des sites de reproduction potentiels (dans le site Natura 2000 et en dehors) : obturation des greniers, réfection des bâtiments, …
- L'augmentation de la fréquentation des grottes et des sites hypogés est également une menace importante pour le maintien de cette espèce sur le site ;
- La disparition des terrains de chasse de l'espèce sur le site liés à la disparition de l'entretien des prairies naturelles par des méthodes agropastorales extensives, voire la conversion des ces prairies en cultures annuelles et la suppression du réseau de haies du site.
- L'utilisation massive de produits phytosanitaires et en particulier d'insecticides.

Objectifs de conservation :

- La mise en place de fermetures, adaptées aux chiroptères, pour les grottes les plus importantes et les plus fréquentées est nécessaire : ce travail a déjà été réalisé pour 4 des grottes du site dans le cadre du programme Life-Nature II mené par le Parc naturel régional.

- L'information et la sensibilisation du public, des collectivités territoriales et des spéléologues sont également très importantes.

- La conservation des structures linéaires comme les haies, lisières, ripisylve ainsi que le pâturage extensif des prairies naturelles sont primordiaux, tout comme la limitation des produits phytosanitaire et en particulier des insecticides.

Vespertilion de Bechstein

Myotis bechsteini

Code Natura 2000 : 1323
Systématique : Mammifère, Chiroptère, Vespertilionidés

Statuts de protection :

Directive Habitat :	annexe II et IV	Prioritaire : Non
Convention de Berne :	II	
Liste Rouge UICN :		
Liste Rouge nationale :	Vulnérable	
Protégée nationalement :	arrêté du 17 avril 1981	

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

Le Murin de Bechstein est une espèce forestière, présente dans les bois mixtes et humides, parcs, jardins, notamment en plaine. Il affectionne les arbres creux.

Biologie :

Longévité maximale : 21 ans.
Reproduction : Mise bas fin juin-début juillet ; les colonies sont composées de 10 à 40 femelles changeant régulièrement de gîte diurne. À cette époque les mâles sont généralement solitaires. Le taux de reproduction est de un jeune par an, volant dans la première quinzaine d'août. Les gîtes de reproduction sont variés : les colonies s'installent dans des arbres creux, des nichoirs plats, plus rarement dans les bâtiments.
Hibernation : Cette espèce semble hiberner essentiellement dans les arbres (il est rarement observé en milieux souterrains car probablement reclus dans des fissures profondes). Il entre en hibernation d'octobre à avril.
Régime alimentaire : Le Murin de Bechstein consomme une large gamme d'arthropodes, essentiellement forestiers. Les diptères et les lépidoptères constituent également une part importante de son alimentation. Secondairement, il peut également consommer des coléoptères, araignées, chenilles, etc. Il capture ses proies sur le feuillage ou parfois au sol.
Déplacements : Espèce plutôt sédentaire ; ses plus grands déplacements connus sont de 35 km.

Distribution actuelle :

Le Murin de Bechstein est présent dans les régions tempérées d'Europe. Il est très localisé et nulle part abondant.

Observation sur le site :

Cette espèce est mal connue sur le site étant donnée la date récente de son recensement dans le périmètre (2004) ; elle est de plus très difficile à contacter en raison de sa préférence pour les milieux forestiers.

Evaluation de l'état des espèces :

- état de conservation :	★★★	★★	★	**?**
- intérêt patrimonial :	**★★★**	★★	★	
- potentialités locales :	**★★★**	★★	★	

Menaces :

Cette espèce est extrêmement sensible aux perturbations de son habitat (préservation des arbres creux, fréquentation / exploitation des grottes).

- Comme pour les autres espèces de chiroptères, la conservation en l'état des gîtes de reproduction et d'hibernation doit être prioritaire. Un des facteurs limitant au maintien de cette espèce sur le site pourrait être l'augmentation de la fréquentation des grottes et des sites hypogés.
- La disparition des terrains de chasse de l'espèce sur le site liés à la disparition de l'entretien des prairies naturelles par des méthodes agropastorales extensives, voire la conversion des ces prairies en cultures annuelles et la suppression du réseau de haies du site.
- Le Murin de Bechstein est également assez sensible aux pesticides.

Objectifs de conservation :

Objectifs de conservation :

- Il convient de mieux connaître l'état des populations de cette espèce sur le site, en approfondissant en particulier sa présence dans les milieux forestiers (mise en place de séances de capture au filet) ;

- La priorité est la préservation des gîtes de reproduction et d'hibernation de l'espèce. Particulièrement, de sensibiliser les gestionnaires forestiers à la conservation de vieux arbres sur le site. La mise en place de fermetures, adaptées aux chiroptères, pour les grottes les plus importantes et les plus fréquentées semble également importante ;

- L'information et la sensibilisation du public et des collectivités territoriales sont également très importantes ;

- La conservation des structures linéaires comme les haies, lisières, ripisylves ainsi que le pâturage extensif des prairies naturelles sont primordiaux.

Grand murin

Myotis myotis

Code Natura 2000 : 1324
Systématique : Mammifère, Chiroptère, Vespertilionidés

Statuts de protection :

Directive Habitat :	annexe II et IV	Prioritaire : Non
Convention de Berne :	II	
Liste Rouge UICN :	Quasi-menacé	
Liste Rouge nationale :	Vulnérable	
Protégé nationalement :	arrêté du 17 avril 1981	

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

Le Grand Murin est une espèce appréciant les milieux ouverts, généralement en dessous de 600 m. On le retrouve en colonie dans les grottes ou isolé dans les arbres creux ou nichoirs.

Biologie :

Longévité maximale : 20 ans (espérance de vie moyenne : 4 à 5 ans) ;
Reproduction : Un seul jeune est mis bas ; la mise à bas a lieu début juin et l'émancipation du jeune à la mi-juillet. Un mâle peut avoir plusieurs femelles. L'espèce semble peu difficile dans le choix de son gîte (grottes, caves, galeries, arbres creux).
Hibernation : Cette espèce hiberne de septembre à avril, dans des grottes, caves et galeries.
Régime alimentaire : Elle capture des gros insectes, souvent à terre, dans les prairies, champs et jardins.
Déplacements : Le Grand Murin se déplace parfois de 50 km entre les gîtes d'hibernation et de reproduction.

Distribution actuelle :

Le Grand Murin est présent sur l'ensemble du territoire français ; bien que pouvant être assez fréquent localement, ses populations diminuent régulièrement.

Observation sur le site :

Cette espèce n'a été inventoriée qu'une seule fois : un individu en hibernation dans une cavité du site. Les prospections hors cavités ayant été peu nombreuses, il se peut que cette espèce soit plus représentée sur le site, mais que son inventaire ne soit pas complet.

Evaluation de l'état des espèces :

- état de conservation :	★★★	★★	★	**?**
- intérêt patrimonial :	★★★	★★	★	
- potentialités locales :	★★★	★★	★	

Menaces :

Cette espèce est extrêmement sensible aux perturbations de son habitat (fréquentation / exploitation des grottes).

- Comme pour les autres espèces de chiroptères, la conservation en l'état des gîtes de reproduction et d'hibernation doit être prioritaire. Un des facteurs limitant au maintien de cette espèce sur le site pourrait être l'augmentation de la fréquentation des grottes et des sites hypogés.
- La disparition des terrains de chasse de l'espèce sur le site liés à la disparition de l'entretien des prairies naturelles par des méthodes agropastorales extensives, voire la conversion des ces prairies en cultures annuelles et la suppression du réseau de haies du site.
- Le Grand Murin est également assez sensible aux pesticides.

Objectifs de conservation :

- Il convient de mieux connaître l'état des populations de cette espèce sur le site, en particulier en ce qui concerne les gîtes d'hibernation ou de reproduction non souterrains (pont, arbres, caves, greniers, ...) ;
- La priorité est la préservation des gîtes de reproduction et d'hibernation de l'espèce. La mise en place de fermetures, adaptées aux chiroptères, pour les grottes les plus importantes et les plus fréquentées est donc importante ;
- L'information et la sensibilisation du public et des collectivités territoriales sont également très importantes ;
- La conservation des structures linéaires comme les haies, lisières, ripisylves ainsi que le pâturage extensif des prairies naturelles sont primordiaux.

Loutre

Lutra lutra

Code Natura 2000 : 1355
Systématique : Mammifères, Carnivores, Mustélidés

Statuts de protection :

Directive Habitats :	annexe II et IV	Prioritaire : non
Convention de Berne :	annexe II	
Liste Rouge UICN :	menacé d'extinction	
Liste rouge nationale :	en danger	

Protection nationale : arrêté du 17 avril 1981

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

La Loutre est inféodée aux milieux aquatiques dulcicoles, saumâtres et marins. Elle se montre très ubiquiste dans le choix de ses habitats et de ses lieux d'alimentation. En revanche, les milieux réservés aux gîtes diurnes sont choisis en fonction de critères de tranquillité et de couvert végétal.

[Caractéristiques phytosociologiques des habitats d'espèce : 13.2, 22.13, 24.224, 37.7, 37.8, 41.4, 44.17, 44.3, 44.4,]

Biologie :

Espérance de vie : 5 ans dans la nature

Reproduction : la Loutre fait une portée par an, de deux à trois loutrons, à n'importe quel moment de l'année. La mise bas se passe dans un terrier, qu'on appelle « catiche ». Les petits sont sevrés vers l'âge de huit mois. En dehors de la période du rut, les loutres vivent en solitaire.

Activité : la Loutre est une espèce essentiellement nocturne et aquatique. Elle ne quitte l'élément aquatique que pour la sieste, le repos diurne et la consommation de ses grosses proies. La Loutre est une espèce individualiste et territoriale.

Régime alimentaire : essentiellement piscivore, la Loutre adapte son alimentation aux peuplements piscicoles des milieux qu'elle fréquente. Elle consomme également d'autres proies, telles que amphibiens, crustacés, mollusques, mammifères, oiseaux, insectes... Un individu adulte consomme en moyenne 1 kg de proie par jour.

Distribution actuelle :

La Loutre est présente en France dans deux zones bien délimitées : la façade atlantique, et le Massif central avec ses rivières et ses étangs. Les populations ont subi un net déclin au cours de la dernière moitié du XXe siècle. Aujourd'hui le maintien de populations relativement stables et viables se confirme sur la façade atlantique et dans le Massif central. Depuis une dizaine d'année, elle recolonise progressivement quelques réseaux hydrographiques désertés depuis près d'un siècle.

Observation sur le site :

La Loutre n'a pas été directement observée sur le site, mais les traces de sa présence ont été relevées. La Loutre occupe l'Ouysse dans toute sa longueur : de la confluence avec la Dordogne au

gouffre de Saint-Sauveur, ainsi que la partie aval de l'Alzou.. Il n'est pas possible d'évaluer le nombre d'individus utilisant le site. Une grotte, dont l'entrée est aquatique, a été repérée comme pouvant être une catiche (empreintes et épreintes présentes).

Evaluation de l'état des espèces :

- état de conservation :		**★★★**	★★	★
- intérêt patrimonial :		**★★★**	★★	★
- potentialités locales :	**Occupation totale du site**	★★★	★★	★

Menaces :

- destruction des habitats aquatiques et palustres,
- pollution et l'eutrophisation de l'eau (avec comme corollaire la raréfaction du peuplement piscicole),
- contamination par les biocides (pesticides et métaux lourds),
- mortalité accidentelle (collisions routières, piégeage) ou volontaire,
- dérangement (tourisme nautique et sports associés).

Objectifs de conservation :

Parmi les mesures susceptibles de favoriser les populations de loutres et le processus de recolonisation, il est impératif de :

- veiller à la non fragmentation des habitats, au maintien des niveaux d'eau, à la préservation de la qualité des eaux de surface en empêchant la destruction des zones humides qui lui sont propices (drainage et assèchement, rectification et endiguement de cours d'eau, bétonnage de berges, pollution des eaux de surface...);
- promouvoir, à la périphérie des zones humides, des modes d'exploitation agricole traditionnels favorisant la prairie naturelle et visant à maintenir les lisières, des haies et des bordures de végétation naturelle ;
- favoriser des lieux de refuge le long des cours d'eau, en maintenant les ripisylves peu entretenues et les arbustes épineux et en proscrivant le déboisement des berges.;

Propositions concernant l'espèce

- Prendre en compte la présence de la Loutre dans les campagnes de destruction des animaux dits nuisibles.
- En cas de dégâts importants et répétés aux pisciculture, aider à la mise en place de dispositifs répulsifs tenant à l'écart les prédateurs piscivores.
- Continuer l'effort de sensibilisation et d'information auprès du public et des usagers des zones humides.
- Maintenir des ressources alimentaires suffisantes pour l'espèce. À ce titre, surveiller les activités de pêche amateur afin d'éviter toute surexploitation du peuplement piscicole et l'épuisement de la ressource en proies.

Flûteau nageant

Luronium natans

Code Natura 2000 : 1831
Systématique : Angiospermes, Monocotylédones, Alismatacées

Statuts de protection :

Directive Habitats :	annexe II et IV	Prioritaire : non
Convention de Berne :	annexe I	
Liste Rouge UICN :		
Liste rouge nationale :		

Protection nationale : arrêté du 20 janvier 1982

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

L'espèce montre une certaine amplitude écologique et les situations varient fortement en fonction des régions. Le Flûteau nageant est une espèce aquatique ou amphibie : il est capable de supporter des variations importantes du niveau de l'eau et une exondation temporaire. On le trouve principalement dans des eaux peu profondes. Il est signalé le plus souvent jusqu'à 1,5-2 m. En terme de qualité d'eau, l'espèce se rencontre dans des eaux oligotrophes à mésoeutrophes aussi bien en milieu acide que calcaire. Par contre, elle ne se trouve ni en milieu très acide, ni en milieu très carbonaté, ni dans les eaux saumâtres. *Luronium natans* semble préférer un bon ensoleillement et une eau claire, mais il peut s'accommoder de l'ombrage et d'une eau turbide. Il se développe sur des substrats de nature variée : fonds sablonneux, vaseux...

[Caractérisation phytosociologique des habitats d'espèce : 22.11 x 22.31, 22.11 x (22.31 et 22.32), 22.13 x (22.41 ou 22.42), 24.4)]

Biologie :

Le Flûteau nageant est une plante vivace, stolonifère, dont le rhizome subsiste sous l'eau l'hiver. En hiver, les feuilles flottantes ne sont plus visibles. La floraison a lieu de mai à septembre. La plante se reproduit aussi par multiplication végétative : le stolon se fragmente, et les morceaux sont disséminés par le courant.

Distribution actuelle :

En France, les populations de *Luronium natans* se situent principalement en plaine ou à faible altitude. L'espèce est absente de toute la zone méditerranéenne et des hautes montagnes. Cette espèce est considérée comme en régression généralisée sur le territoire français.

Observation sur le site :

Quatre petites stations ont été localisées sur le site : trois dans la boucle du gouffre de Saint-Sauveur, et une juste en amont de la digue du Moulin de Caoulet.

Evaluation de l'état des espèces :

- état de conservation :	★★★	**★★**	★
- intérêt patrimonial :	**★★★**	★★	★
- potentialités locales :	**★★★**	★★	★

Menaces :

- altération et disparition des milieux humides ;
- modifications des conditions physico-chimiques du milieu (acidification des eaux, eutrophisation, chaulage, ...)
- pollution des eaux.

Objectifs de conservation :

Les connaissances sur cette espèce étant faible, il n'est pas facile de proposer des mesures de conservation adaptées. Les propositions généralement formulées sont :

- ne pas utiliser de produits phytosanitaires (désherbants, ...),
- éviter de modifier les conditions physico-chimiques des eaux,
- respecter la dynamique hydraulique naturelle et traditionnelle,
- maintien du pâturage extensif aux abords du cours d'eau.

Circaète Jean-le-Blanc

Circaetus gallicus

Code Natura 2000 : A080
Systématique : Oiseaux – Accipivores – Accipitridés

Statuts de protection :

Directive Oiseaux	annexe I	Prioritaire : Non
Convention de Berne :	annexe II	
Convention de Bonn :	annexe II	
Liste Rouge UICN :	non	
Liste Rouge nationale :	Rare	
Protégé nationalement :	Loi 89-1005 (31 décembre 1989) relative à la protection des espèces migratrices	

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

Le Circaète Jean-le-Blanc niche en milieu forestier et chasse en milieux ouverts. Dans les régions vallonnées, comme le Lot, il installe en général son aire à flanc de ravin ou dans une cavité du relief. Celle-ci est, en principe, construite à la cime ou sur une branche latérale d'un arbre dégagé ; le Circaète recherchant, en effet, des grands arbres ou à défaut un site escarpé.

Biologie :

Espérance de vie : 17 ans
Régime alimentaire : Cette espèce est ophiophage [spécialisée dans la capture de reptiles] (couleuvres, vipères, orvets, lézards).
Reproduction : Sa reproductivité est très faible : il pond début avril un œuf unique. La fidélité au site de nidification est très forte et peu conduire les oiseaux à le réutiliser malgré des perturbations importantes.
Migration : Le Circaète Jean-le-blanc migre de septembre à mars vers l'Afrique (du Niger à l'Éthiopie) et le sud de l'Arabie.
Territoire : en général assez étendu (en moyenne 3000 ha) ; la densité de population dépend de la richesse en proies et de la disponibilité en sites de nidification favorables. Dans le Lot, les distances inter-sites sont en général de 3 à 5 km (mais peuvent descendre en deçà).

Distribution actuelle :

En France, ce rapace est présent au Sud de la Loire. Les effectifs nationaux – environ un millier de couples nicheurs – semblent actuellement relativement stables. Il est assez bien représenté en Midi-Pyrénées, puisqu'il occupe près de la moitié du territoire régional ; et avec 60 à 80 couples nicheurs estimés, le Lot possède une réelle responsabilité quant à la préservation de l'espèce.

Observation sur le site :

Un couple est localisé sur le site sur la commune de Calès. D'autres couples sont peut être présents mais les aires de reproduction ne sont pas localisées.

Evaluation de l'état des espèces :

- état de conservation :	★★★	**★★**	★
- intérêt patrimonial :	**★★★**	★★	★
- potentialités locales :	**★★★**	★★	★

Menaces :

- Cette espèce est très sensible aux dérangements et notamment on constate qu'elle l'est plus à la vue des Hommes qu'au bruit.
- Tous les travaux dans ou en co-visibilité des aires de nidification utilisées ou potentiels : coupe et débardage de bois, reboisement, urbanisation, aménagements de pistes, chemins de randonnées ou réseau routier…
- Fréquentation des sites en période de présence des oiseaux : randonnée pédestre ou équestre, véhicules tous terrains, travaux divers, chasse ;
- Altération des territoires de chasse : pratiques agricoles intensives, destruction de murets, de haies, aménagements divers (routes, urbanisation, reboisement), abandon,

Les travaux d'aménagement de l'autoroute A20 au niveau du site Natura 2000 étant terminés, celle-ci n'est à priori plus pénalisante pour le Circaète.

Objectifs de conservation :

- Suivi de l'espèce (inventaires complémentaires) ;
- Évaluation préalable des projets d'aménagements ;
- Maintenir un îlot boisé autour de l'aire si la parcelle passe en coupe rase ;
- Encourager le maintien d'une agriculture traditionnelle axée sur l'élevage extensif (territoires de chasse) et la limitation de l'utilisation de pesticides ;
- Préserver les murets, les haies ;
- Limiter l'urbanisation en périphérie des sites de reproduction, l'implantation de lignes électriques aériennes ;
- Préserver la tranquillité du site de nidification entre mi-mars et mi-septembre (limitation des activités forestières et de chasse, limitation de l'accès à ces sites notamment pour la randonnée pédestre ou équestre, et les véhicules tous terrains).

Faucon pélerin

Falco peregrinus

Code Natura 2000 : A103
Systématique : Oiseaux – Falconiformes – Falconidés

Statuts de protection :

Directive Oiseaux	annexe I	Prioritaire : Non
Convention de Berne :	annexe II	
Liste Rouge UICN :	non	
Liste Rouge nationale :	Rare	
Protégé nationalement :	Arrêté du 17 avril 1981	

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

Le Faucon pèlerin établit son aire essentiellement sur des falaises escarpées, dégagées, exposées, quant le choix est possible, vers le Nord ou l'Est.

Biologie :

Espérance de vie : 16 ans.
Régime alimentaire : Cette espèce est un prédateur presque exclusivement ornithophage. Son régime alimentaire est caractérisé par sa spécialisation dans la capture de petits oiseaux (corvidés, pigeons, …) ; plus rarement, il peut s'attaquer à de petits mammifères terrestres (écureuils, campagnols…), voire de chauve-souris. Selon les régions, il se spécialise dans la capture de 2 ou 3 espèces, généralement les plus abondantes.
Reproduction : La ponte peut débuter vers fin février et s'étaler jusqu'au début avril. Les pontes comprennent généralement 3 œufs et sont effectuées directement sur les replats rocheux – il n'y a pas de construction de nid. L'âge moyen du premier vol est de 5 à 6 semaines. Il faut noter que l'espèce présente une grande fidélité au site de nidification.
Longévité : 20 ans.

Distribution actuelle :

En France, Le Faucon pèlerin est assez largement répandu dans le quart sud-est du pays ; la population française est estimée à environ 1000 couples nicheurs. Dans le Lot, après une longue période de régression, l'espèce est de nouveau en expansion depuis le milieu des années 80 ; les effectifs semblent stagner depuis la recrudescence du Grand-duc. Il est probable que les populations vont s'équilibrer et se stabiliser.

Observation sur le site :

Un seul couple est localisé sur le site, sur la vallée de l'Alzou, en rive gauche, en aval du Moulin du saut (suivi réalisé par l'ONCFS). En raison de la réapparition du Hibou grand-duc (qui est un prédateur du Faucon pèlerin), il est peu probable que le Faucon puisse coloniser d'autres aires sur la vallée.

Menaces :

- Cette espèce est sensible aux dérangements causés par la chasse photographique, l'équipement des falaises, le vol de pente, l'exploitation forestière au pied des falaises ;
- Prédation du Hibou grand-duc et exclusion, par suite de l'augmentation des populations de ce dernier, des sites les plus favorables pour la reproduction ;
- Les actions malveillantes (empoisonnement, tir au fusil, prélèvement d'œufs…) ;
- Les lignes électriques sont une source de mortalité non négligeable.

Objectifs de conservation :

- Suivi de l'espèce (inventaires complémentaires) ;
- Préserver la tranquillité du site de nidification entre mi-mars et mi-septembre (limitation des activités forestières et de chasse, limitation de l'accès à ces sites notamment pour la randonnée pédestre ou équestre, et les véhicules tous terrains) ;
- Limiter l'urbanisation en périphérie des sites de reproduction, l'implantation de lignes électriques aériennes.

Hibou grand-duc

Bubo bubo

Code Natura 2000 : A215
Systématique : Oiseaux – Strigiformes – Strigidés

Statuts de protection :

Directive Oiseaux	annexe I	Prioritaire : Non
Convention de Berne :	annexe II	
Liste Rouge UICN :	Vulnérable	
Liste Rouge nationale :	Rare	
Protégé nationalement :	Arrêté du 17 avril 1981	

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

Ce rapace nocturne est le plus grand d'Europe (60 à 75 cm de hauteur). Le Grand-duc établit son aire essentiellement sur des falaises escarpées, dégagées, exposées, quant le choix est possible, vers le Nord ou l'Est.

Biologie :

Espérance de vie : 21 ans.
Régime alimentaire : Ce prédateur s'attaque à une grande variété de proies ; il privilégie cependant les espèces les plus abondantes et celles de tailles importantes (petits rapaces diurnes et nocturnes, rongeurs, lièvres, corvidés…). Par sa présence il limite fortement la présence d'autres prédateurs plus petits (notamment d'autres rapaces).
Reproduction : La ponte peut débuter très tôt (fin février) et l'éclosion a généralement lieu début mai. Les pontes comprennent généralement 2 à 3 œufs et sont effectuées directement sur les replats rocheux – il n'y a pas de construction de nid. Les premiers vols ont lieu vers la 7ème semaine. Il faut noter que l'espèce présente une grande fidélité au site de nidification.
Territoire : Territoire de chasse très vaste. Le Grand-duc est solitaire et sédentaire.

Distribution actuelle :

En France, Le Grand-duc est assez largement répandu dans le quart Sud-est du pays. Après une longue période de régression, l'espèce semble actuellement en progression sur le département.

Observation sur le site :

Le Hibou grand duc n'est pas précisement suivi par l'ONCFS. Dans le cadre du suivi du Faucon pèlerin, trois couples ont pu être repérés : au moulin de tournefeuille (Alzou, rive droite), en aval de Rocamadour (Alzou, rive droite), entre le moulin de Cougnaguet et le moulin de la Treille (Ouysse, rive gauche). Il est probable que d'autres couples soient présents sur les vallées, en particulier sur l'Ouysse.

Menaces :

- Cette espèce est sensible aux dérangements causés par la chasse photographique, l'équipement des falaises, le vol de pente, l'exploitation forestière au pied des falaises – autant de perturbations susceptibles de provoquer l'abandon du nid et de la nichée ;
- Les actions malveillantes (empoisonnement, tir au fusil, prélèvement d'œufs…) ;
- Les lignes électriques sont une source de mortalité non négligeable.

Objectifs de conservation :

- Suivi de l'espèce (inventaires complémentaires) ;
- Préserver la tranquillité du site de nidification entre mi-mars et mi-septembre (limitation des activités forestières et de chasse, limitation de l'accès à ces sites notamment pour la randonnée pédestre ou équestre, et les véhicules tous terrains) ;
- Limiter l'urbanisation en périphérie des sites de reproduction, l'implantation de lignes électriques aériennes.

Carte 14 : légende

Code	Nom scientifique	Nom français	Statut de protection
AA	Arabis alpina	Arabette des Alpes	
AC	Arenaria controversa	Sabline des chaumes	PN
AG	Arenaria grandiflora	Sabline à grandes fleurs	
CA	Crepis albida	Crépide blanchâtre	
CE	Campanula erinus	Campanule hérisson	
CJ	Clypeola jonthlaspi	Clypéole Jonthlaspi	
EA	Euporbia angulata	Euphorbe anguleuse	
FE	Fumana ericoides	Fumana fausse-bruyère	
GG	Galium glaucum	Gaillet glauque	
GT	Galium cf. timeroyi	Gaillet de Jordan	
HO	Hyssopus officinalis	Hysope officinal	
HS	Helianthemum salicifolium	Hélianthème à feuilles de saule	
IS	Iberis saxatilis	Ibéris des rochers	PR
LA	Linum austriacum subsp. collinum	Lin des collines	
LA	Linum austriacum subsp collinum	Lin des collines	
LC	Leuzea conifera	Leuzée conifère	
LG	Laserpitium gallicum	Laser de France	
LSE	Lathyrus setifolius	Gesse à feuilles fines	
LSU	Leucanthemum subglaucum	Marguerite vert-glauque	PR
MH	Mercurialis annua subsp huetii	Mercuriale de Huet	
NM	Noccaea montana	Tabouret des montagnes	PD
NP	Narcissus poeticus	Narcisse des poètes	
OG	Ornithogalum gussonei	Ornithogale à feuilles ténues	
OS	Ononis striata	Bugrane striée	
OSU	Ophrys sulcata	Ophrys sillonné	
RG	Ranunculus gramineus	Renoncule graminée	
RGV	Ruta graveolens	Rue des jardins	
RS	Rhamnus saxatilis	Nerprun des rochers	
RSC	Rumex scutatus	Rumex en hérisson	
SCA	Scandix pecten-veneris subsp hispanica	Scandix d'Espagne	
SGL	Silene vulgaris subsp glareosa	Silène des glariers	PD
SGU	Sideritis hyssopifolius subsp guillonii	Crapaudine de Guillon	
SH	Scorzonera hispanica subsp glastifolia	Scorsonère d'Espagne	
SJ	Scrophularia canina subsp juratensis	Scrofulaire du Jura	PD
SLB	Seseli libanotis	Libanotis des montagnes	
SLN	Serapias lingua	Sérapias langue	
ST	Sempervivum tectorum	Joubarbe des toits	
TA	Tulipa sylvestris subsp australis	Tulipe australe	

PN : protection nationale / PR : protection régionale / PD : protection départementale

Site NATURA 2000

Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou

Carte 14

Espèces végétales d'intérêt communautaire et patrimonial

(vue ouest - Partie Nord)

Légende cf. Carte 14, vue est

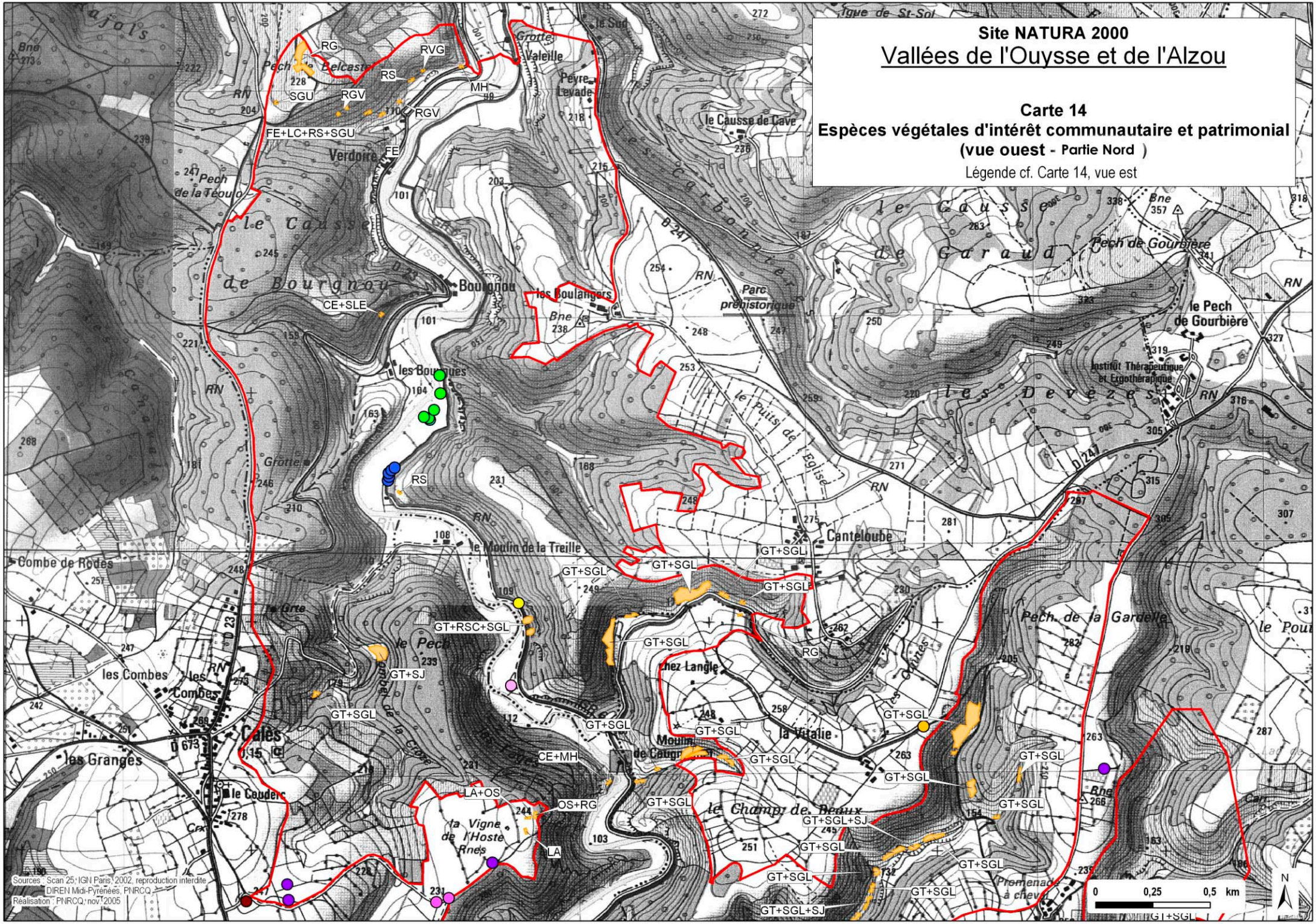

Sources : Scan 25, IGN Paris, 2002, reproduction interdite
DIREN Midi-Pyrénées, PNRCQ
Réalisation : PNRCQ, nov 2005

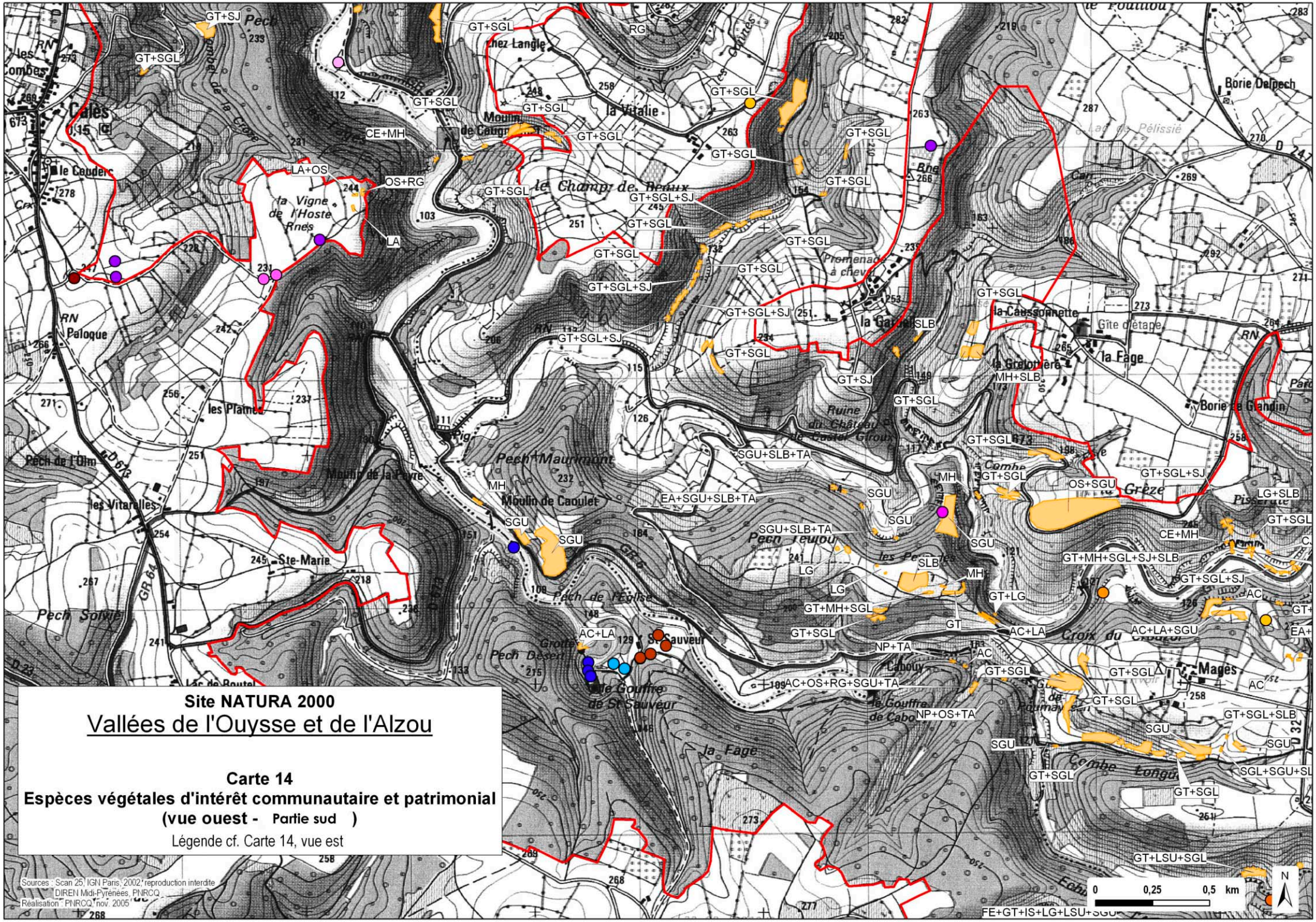
Site NATURA 2000
Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou
Carte 14
Espèces végétales d'intérêt communautaire et patrimonial
(vue ouest - Partie sud)
Légende cf. Carte 14, vue est
Sources : Scan 25, IGN Paris, 2002, reproduction interdite
DIREN Midi-Pyrénées, PNRCQ
Réalisation : PNRCQ, nov. 2005
0
0,25
0,5 km
N

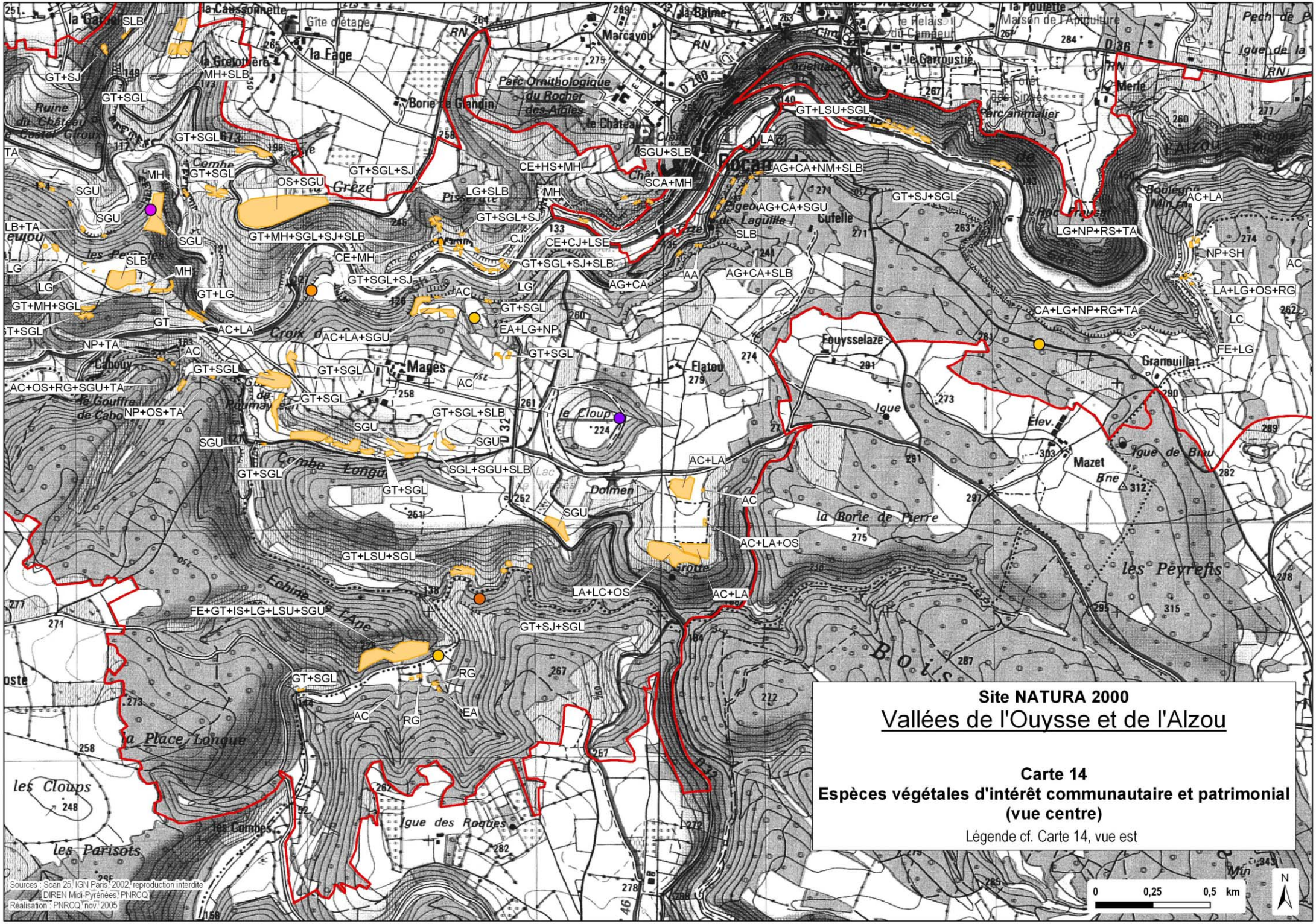
Site NATURA 2000
Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou
Carte 14
Espèces végétales d'intérêt communautaire et patrimonial (vue centre)
Légende cf. Carte 14, vue est
Sources : Scan 25, IGN Paris, 2002, reproduction interdite
DIREN Midi-Pyrénées, PNRCQ
Réalisation : PNRCQ, nov. 2005
0 0,25 0,5 km
N

Site NATURA 2000

Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou

Carte 14

Espèces végétales d'intérêt communautaire et patrimonial (vue est)

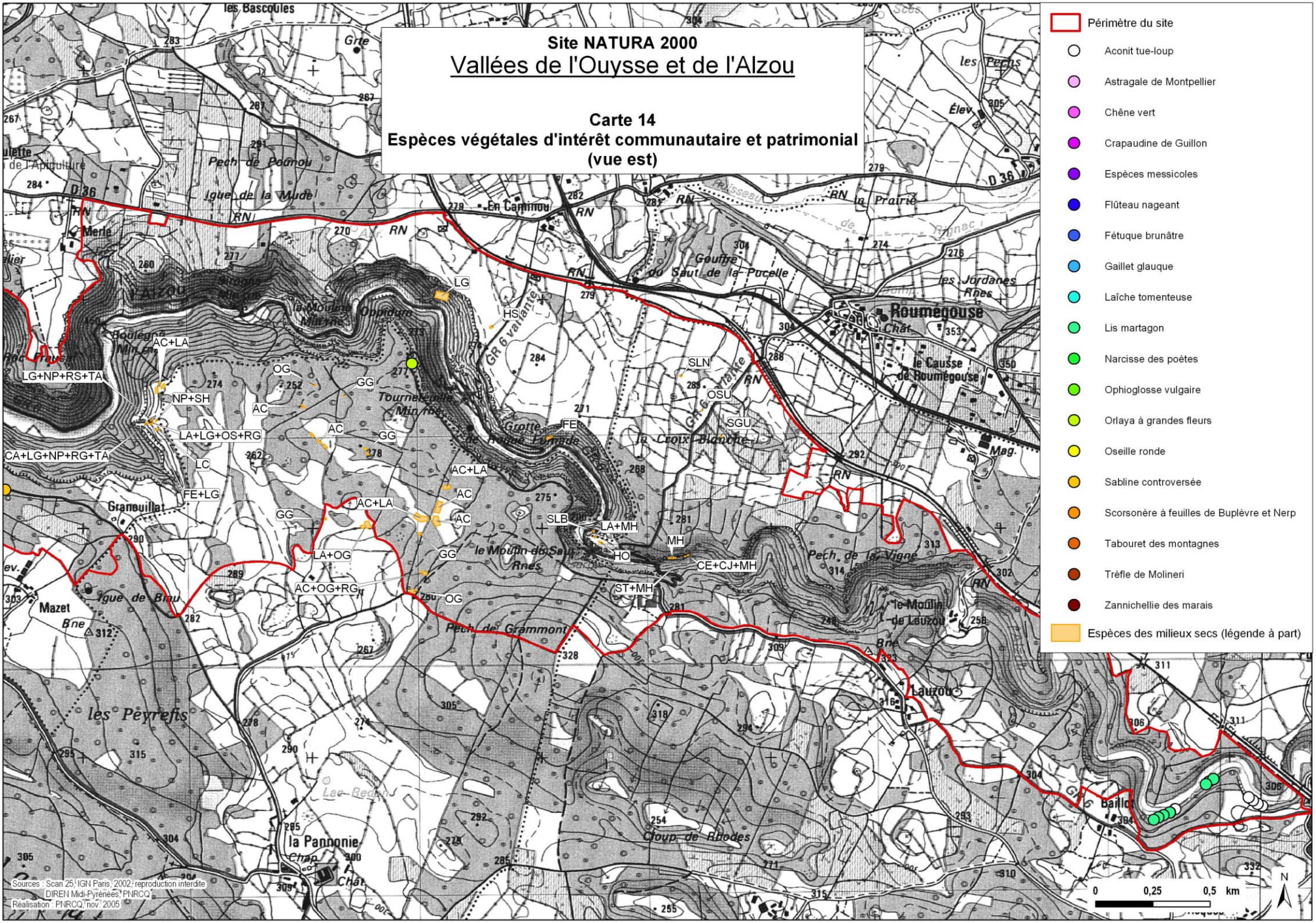

Sources : Scan 25, IGN Paris, 2002- reproduction interdite
DIREN Midi-Pyrénées, PNRCQ
Réalisation : PNRCQ, nov. 2005

7 AUTRES ESPECES REMARQUABLES

Les tableaux de synthèse ci-après (Tableau 9 et Tableau 10) présentent la liste des espèces végétales (**Carte 14**) et animales du site présentant une valeur patrimoniale notable.

Ces listes sont issues des différents inventaires réalisés sur le site, en particulier ceux réalisées dans le cadre de la réalisation du Document d'objectifs.

Afin de préciser la valeur patrimoniale de chacune de ces espèces, nous avons fait appel dans ces tableaux aux listes de références présentées en annexe dans le **Guide de lecture des tableaux de synthèse sur la faune et la flore** (en nous appuyant, pour l'inventaire floristique, sur la synthèse réalisée pour la DIREN Midi-Pyrénées sur la flore du Lot et du Parc naturel régional des Causses du Quercy).

Listes de référence		**Nombre d'espèces d'intérêt patrimonial recensées sur le site**	
		Espèces végétales	**Espèces animales**
Directive " Habitat "	Annexe II	1	17
	Annexe IV	0	8
Directive " Oiseaux "	Annexe I	-	7
Convention de Berne	Espèces strictement protégées	-	41
	Espèces protégées	-	2
Protection nationale		4	43 [dont 15 espèces de chauves-souris]
Listes rouges de la flore menacée en France	Espèces prioritaires	0	-
	Espèces à surveiller	4	-
Liste DIREN Midi-Pyrénées des espèces patrimoniales du PNR CQ	Espèces très Exceptionnelles	3	4
	Espèces Exceptionnelles	6	4
	Espèces Remarquables	30	11
	Espèces Intéressantes	21	2

Tableau 8 : Bilan des espèces à forte valeur patrimoniale sur le site

Tableau 9 : Espèces végétales remarquables recensées sur le site

Nom scientifique	Nom français	Famille	Intérêt DIREN	Listes de référence				*Répartition*			*Rareté*		
				DH	LR	PN	PD	LA	AD	END	PNR	Dpt	Fr
Aconitum lycoctonum	Aconit tue-loup	*Renonculaceae*	E		SUR	x		x			6	6	2
Adoxa moschatellina	Moschatelline	*Adoxaceae*	R					x			6	6	2
Agrostemma githago	Nielle des blés	*Caryophyllaceae*	R				x				3 ?	3 ?	2
Allium ursinum	Ail des ours	*Liliaceae*	I			x		x			6	6 ?	2
Arenaria controversa	Sabline des chaumes	*Caryophyllaceae*	I					x	x	3	6	6	2
Arenaria grandiflora	Sabline à grandes fleurs	*Caryophyllaceae*	R		SUR				x ?		6 ?	6 ?	2
Astragalus monspessulanus	Astragale de Montpellier	*Fabaceae*	R					x	x		1	3	2
Bromus benekenii	Brome de Beneken	*Poacees*	I					x	x		6	6	2
Campanula erinus	Campanule hérisson	*Campanulaceae*	I								1?	3?	2
Carex digitata	Laîche digitée	*Cyperaceae*	I					x			3 ?	3 ?	2
Carex strigosa	Laîche maigre	*Cyperaceae*	R					x	x		3	6	2
Carex tomentosa	Laîche tomenteuse	*Cyperaceae*	I								3 ?	6 ?	2 ?
Centaurea triumfetti	Centaurée de Lyon	*Asteraceae*	R					x	x	1	1	3 ?	2
Clypeola jonthlaspi	Clypéole de Jonthlaspi	*Brassicaceae*	E					x	x		6	6	2
Convallaria majalis	Muguet	*Liliaceae*	I				x				1 ?	1 ?	
Corydalis solida	Corydale solide	*Papaveraceae*	R					x	x		3	6	2
Crepis albida	Crépide blanchâtre	*Asteraceae*	R		SUR			x			1	3	2
Dipsacus pilosus	Cardère poilue	*Dipsaceae*	R								3 ?	3 ?	
Doronicum pardalianches	Doronic à feuilles cordées	*Asteraceae*	R					x			1?	1?	
Euporbia angulata	Euphorbe anguleuse	*Euphorbiaceae*	R								3?	3?	2
Festuca paniculata ssp spadicea	Fétuque brûnatre	*Poacees*	I								6	6	2
Fumana ericoides	Fumana fausse-bruyère	*Cistaceae*											
Gagea lutea	Gagée jaune	*Liliaceae*	E					x	x		6	6	2
Galanthus nivalis	Perce-neige	*Amaryllidaceae*	R					x			1	3	2
Galium cf. timeroyi	Gaillet de Jordan	*Rubiaceae*	R							3	3	6?	
Galium glaucum	Gaillet glauque	*Rubiaceae*	R								1	3	
Helianthemum salicifolium	Hélianthème à feuilles de saule	*Cistaceae*	R								3 ?	3 ?	
Helleborus viridis	Hellébore vert	*Renonculaceae*											
Hormatophylla macrocarpa	Alysson à gros fruits	*Brassicaceae*	R					x				1	2
Hyssopus officinalis	Hysope officinal	*Lamiaceae*	I								1?	3?	2
Iberis saxatilis	Ibéris des rochers	*Brassicaceae*	TE								3 ?	3 ?	
Isopyrum thalictroides	Isopyre faux-pigamon	*Renonculaceae*	R				x	x				1	
Laserpitium gallicum	Laser de France	*Apiaceae*	R				x	x ?			1 ?	1 ?	
Lathyrus setifolius	Gesse à feuilles fines	*Fabaceae*	E					2	2 ?		6?	6?	2
Leucanthemum subglaucum	Leucanthème glaucescent	*Asteraceae*	E					x			6	6	
Leuzea conifera	Leuzée conifère	*Asteraceae*	I					2				1	2
Lilium martagon	Lis martagon	*Liliaceae*	I								3?	3?	2
Linum austriacum ssp collinum	Lin des collines	*Linaceae*	I					x			6	3	2
Luronium natans	Flûteau nageant	*Alismataceae*	TE	II				x		3	1	3	2
Melica nutans	Mélique penchée	*Poacees*	R								1	3	2
Mercurialis annua huetii	Mercuriale de Huet	*Euphorbiaceae*	R									1	2
Narcissus poeticus	Narcisse des poètes	*Amaryllidaceae*	I					x	x		1	3	2
Noccaea montana	Tabouret des montagnes	*Brassicaceae*	R								3 ?	3	2 ?
Ononis striata	Bugrane striée	*Fabaceae*	I							2		1	
Ophioglossum vulgatum	Ophioglosse vulgaire	*Ophioglossaceae*	I					x			3?	6?	
Ophrys sulcata	Ophrys sillonné	*Orchidaceae*											

Nom scientifique	Nom français	Famille	Intérêt DIREN	Listes de référence				*Répartition*			*Rareté*		
				DH	LR	PN	PD	LA	AD	END	PNR	Dpt	Fr
Orchis laxiflora	Orchis à fleurs lâches	*Orchidaceae*	I					x	x	1	3	3	2
Orlaya grandiflora	Orlaya à grandes fleurs	*Apiaceae*	I					x?			6?	3?	
Potamogeton friesii	Potamot de Fries	*Potamoceae*	R		SUR	x		x		2		1	2
Quercus ilex	Chêne vert	*Fagaceae*	R								3 ?	3 ?	
Ranunculus gramineus	Renoncule graminée	*Renonculaceae*	R								1	3	2
Rhamnus alpina	Nerprun des Alpes	*Rhamnaceae*	R								3 ?	3 ?	
Rumex scutatus	Oseille ronde	*Polygonaceae*	R			x		x	x	3	1	3	2
Ruta graveolens	Rue des jardins	*Rutaceae*	I					2					2
Samolus valerandi	Samole de Valérand	*Primulaceae*	I					x			3?	6?	2
Scandix pecten-veneris subsp hispanica	Scandix d'Espagne	*Apiaceae*											
Scorzonera austriaca ssp. Bupleurifolia	Scorsonère à feuilles de Buplèvre	*Asteraceae*	TE					x			3	3	2
Scorzonera hispanica subsp glastifolia	Scorsonère d'Espagne	*Asteraceae*											
Scrophularia canina ssp. Juratensis	Scrofulaire du Jura	*Scrophulariaceae*	E					x	x ?		6 ?	6	2
Sempervivum tectorum	Joubarbe des toits	*Crassulaceae*	R					2			3?	3?	
Serapias lingua	Sérapias langue	*Orchidaceae*											
Seseli libanotis	Libanotis des montagnes	*Apiaceae*	I								1	3	2
Sideritis guillonii	Crapaudine de Guillon	*Lamiaceae*	R						x		1	3	2
Silene uniflora glareosa	Silène uniflore	*Caryophyllaceae*	R					x			3 ?	3 ?	2 ?
Tulipa sylvestris ssp australis	Tulipe australe	*Liliaceae*	R					x			3	3	2
Zannichellia palustris	Zannichellie des marais	*Zannichelliaceae*	I								3?	6 ?	

Tableau 10 : Espèces animales remarquables recensées sur le site

Nom français	Nom scientifique	Famille	Intérêt DIREN	Protection nationale	Listes de référence			
					D.H.	D.O.	C.B.	L.R.
Insectes								
Marbré de Lusitanie	*Euchloe tagis*	Pieridae	TE					
Carabe espagnol	*Carabus hispanus*		E					
	Sphenoptera parvula	Buprestidae	E					
	Acmaedora pilosellae	Buprestidae	E					
Nacré de la Filipendule	*Brenthis hecate ssp strigosa*	Nymphalidae	R					
Hermite	*Chazara briseis*	Satyridae	R					
Cuivré des marais	*Lycaena dispar*	Lycaenidae	R	x	II		II	E
Cordulie à corps fin	*Oxygastra curtisii*	Corudliidae	R	x	II		II	V
Azuré du Mélilot	*Plebicula dorylas*	Lycaenidae	R					
Cordulie métallique	*Somatochlora metallica*	Corudliidae	R					
Caloptéryx méditérranéen	*Calopteryx haemorrhoidalis*	Calopterygidae	R					
Oedipode aigue-marine	*Sphingonotus caerulans*	Acrididae	R					
	Barypeithes pyreneus	Curculionidae	R					
Ecaille chinée	*Callimorpha quadripunctaria*	Arctiidae	I		II			
Damier de la Succise	*Euphydryas aurinia*	Nymphalidae	I	x	II		II	E
Azuré du serpolet	*Maculinea arion*	Lycaenidae	I	x	IV		II	E
Citron de Provence	*Gonepteryx cleopatra*	Pieridae	I					
Azuré des cytises	*Glaucopsyche alexis*	Lycaenidae	I					
Criquet des grouettes	*Omocestus petraeus*	Acrididae	I					
Criquet des garrigues	*Omocestus raymondi*	Acrididae	I					
Grande Coronide	*Satyrus ferula*	Satyridae	I					
Grand capricorne	*Cerambyx cerdo*	Cérambycides	I	x	II/IV		II	I
Poissons								
Chabot	*Cottus gobio*	Cottidés			II			
Lamproie de Planer	*Lampetra planeri*	Petromyzontidés		x	II		III	
Reptiles								
Cistude d'Europe	*Emys orbicularis*	Testitudinés	TE	x	II		II	V
Lézard agile	*Lacerta agilis*	Lacertidés	R	x	IV		II	I
Lézard ocellé	*Lacerta lepida*	Lacertidés	R	x			II	V
Mammifères								
Minioptère de Schreibers	*Miniopterus schreibersi*	Vespertilionidés	E	x	II/IV		II	V
Molosse de Cestoni	*Tadarita teniotis*	Molossidés	E	x	IV		II	R
Barbastelle	*Barbastella barbastellus*	Vespertilionidés	R	x	II/IV		II	V
Vespère de Savi	*Hypsugo Savi*	Vespertilionidés	R	x	IV		II	
Loutre	*Lutra lutra*	Mustelidae	R	x	II		II	E
Vespertilion de Bechstein	*Myotis beschsteini*	Vespertilionidés	R	x	II/IV		II	V
Vespertilion à oreilles échancrées	*Myotis emarginatus*	Vespertilionidés	R	x	II/IV		II	V
Rhinolophe euryale	*Rhinolophus euryale*	Rhinolophidés	R	x	II/IV		II	V
Grand murin	*Myotis myotis*	Vespertilionidés	I	x	II/IV		II	V
Vespertilion à moustache	*Myotis mystacinus*	Vespertilionidés	I	x	IV		II	
Vespertilion de Natterer	*Myotis nattereri*	Vespertilionidés	I	x	IV		II	
Oreillard roux	*Plecotus auritus*	Vespertilionidés	I	x	IV		II	
Oreillard gris	*Plecotus austriacus*	Vespertilionidés	I	x	IV		II	
Grand rhinolophe	*Rhinolophus ferrumequinum*	Rhinolophidés	I	x	II/IV		II	V
Petit rhinolophe	*Rhinolophus hipposideros*	Rhinolophidés	I	x	II/IV		II	V
Vespertilion de daubenton	*Myotis daubentoni*	Vespertilionidés						
Oiseaux								

Nom français	Nom scientifique	Famille	Intérêt DIREN	Protection nationale	Listes de référence			
					D.H.	D.O.	C.B.	L.R.
Hibou grand-duc	*Bubo bubo*	Strigidae	E	x		I	II	R
Aigle botté	*Hieraaetus pennatus*	Accipitridae	E	x		I	II	
Chevalier guignette	*Actitis hypoleucos*	Scolopacidae	R	x			II	R
Faucon pèlerin	*Falco peregrinus*	Falconidae	R	x		I	II	R
Hirondelle de rochers	*Ptyonoprogne rupestris*	Hirundinidae	R	x			II	
Fauvette orphée	*Sylvia hortensis*	Muscicapidae	R	x			II	I
Pipit rousseline	*Anthus campestris*	Motacillidae	I	x		I	II	
Oedicnème criard	*Burhinus oedicnemus*	Burhinidae	I	x		I	II	
Circaëte Jean-Le-Blanc	*Circaetus galiicus*	Accipitridae	I	x		I	II	
Grand corbeau	*Corvus corax*	Corvidae	I	x			II	
Pic mar	*Dendrocopos medius*	Picidae	I	x		I	II	I
Bruant ortolan	*Emberiza hortulana*	Emberiza cia	I			I	III	
Faucon hobereau	*Falco subbuteo*	Falconidae	I	x			II	
Bondrée apivore	*Pernis apivorus*	Accipitridae	I	x		I	II	
Martin pêcheur	*Alcedo atthis*	Alcedinidae	I	x		I	II	
Milan noir	*Milvus migrans*	Accipitridae	I	x		I	II	
Engoulevent d'Europe	*Caprimulgus europaeus*	Caprimulgidae	I	x		I	II	
Pie-grièche écorcheur	*Lanius collurio*	Laniidae	I	x		I	II	
Alouette lulu	*Lullula arborea*	Alaudidae	I	x		I		
Huppe fasciée	*Upupa epops*	Upupidae	I	x			II	

8 DIAGNOSTIC AGRICOLE

Les habitats d'intérêt communautaire majoritaires du site étant des habitats agro-pastoraux, l'activité agricole est essentielle pour ce site. Les résultats présentés ici sont issus de la rencontre des 35 exploitants concernés par le site.

8.1 Caractérisation de l'activité agricole et profils des utilisateurs des sites

De petites exploitations basées sur une forte propriété foncière

Les exploitations du site sont de façon générale de petites exploitations au statut individuel. La Surface Agricole Totale s'échelonne de 32 à 500 hectares, avec une moyenne de 160 hectares par exploitation (Figure 2). Ces exploitations se trouvent pour la plupart à cheval sur le site Natura 2000, puisque les sièges d'exploitation sont tous, sauf un, situés en dehors du site. Ainsi, les exploitations comportent en moyenne un tiers de leur surface dans le site.

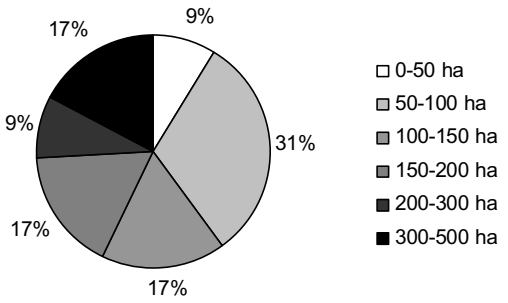

Figure 2 : Répartition des exploitations en fonction de leur surface agricole totale

Une des caractéristiques importantes des exploitations agricoles du site est l'importance de la propriété sur l'ensemble des terres exploitées. En effet, les exploitants sont en moyenne propriétaires de 69 % de leur surface agricole totale. De façon générale, les exploitants ayant peu de surfaces en propriété cherchent à acquérir d'autres terres pour équilibrer ce ratio.

Des exploitations basées sur l'élevage, et relativement extensives

Les exploitations concernées par le site Natura 2000 sont centrées en majorité sur l'élevage ovin (pour 28 exploitations, dont 20 avec uniquement des brebis) (Figure 3). Les troupeaux s'échelonnent de 30 à 2500 brebis en fonction de la surface disponible et du nombre d'associés présents sur l'exploitation. Ces exploitations ont toutes un assolement relativement identique (Figure 4) basé sur les céréales autoconsommées, les prairies et enfin et surtout les parcours qui représentent toujours la plus grande part de la surface (**Carte 15**).

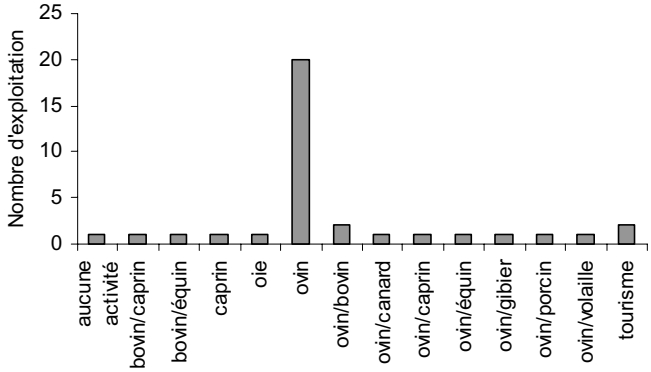

Figure 3 : Types d'élevage pratiqués sur le site

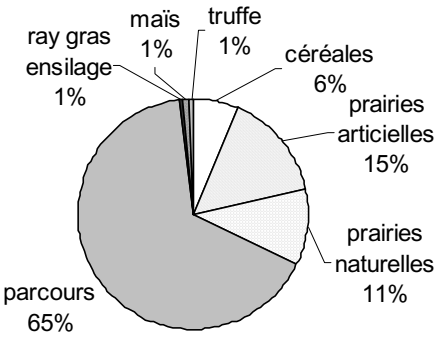

Figure 4 : Assolement moyen pour l'ensemble des 35 exploitations

Les exploitations du site, en plus d'être de petites exploitations gérées en général par un seul exploitant, sont pour la plupart gérées de façon assez extensive. Cela s'explique, d'après les exploitants eux même, par le fait que le Causse est une terre assez pauvre que l'on ne peut exploiter à outrance. Ainsi, les parcours et prairies sont peu ou pas fertilisés, les céréales assez peu traitées et les dates de fauche sont peu précoces (seules 3 exploitations sur 35 pratiquent l'ensilage qui nécessite une fauche précoce des prairies, en mai).

Des exploitations qui se diversifient et s'agrandissent

Les exploitations du site essaient de développer d'autres ateliers ou activités pour se diversifier et augmenter les revenus. Certaines de ces productions ont été mises en place par les plus anciens, d'autres se mettent en place pour permettre l'accueil des jeunes. Outre les autres productions animales (bovin, caprin, équin, oie, canard, porc, pintade, perdrix rouge), les exploitations se tournent aussi de plus en plus vers le tourisme avec pour beaucoup le projet de construire des gîtes, ou d'agrandir ceux existant déjà. Une exploitation est allée jusqu'à créer une petite entreprise d'entretien d'espaces verts pour compléter son revenu.

En parallèle de cette diversification, les jeunes qui reprennent les exploitations se voient aussi obligés d'agrandir leurs exploitations agricoles pour les rentabiliser. Cette tendance se voit nettement sur le tableau ci-dessous : les 35-50 ans ont des superficies en moyenne plus grandes (215 hectares de surface agricole totale) que les classes d'âge supérieur (137 hectares pour les 50-55 ans et 112 hectares pour les plus de 55 ans). Pour certains exploitants, cet agrandissement est surtout souhaité pour permettre d'augmenter la surface en herbe et d'être plus autonome au niveau de la ressource fourragère.

	Nombre d'exploitants	**SAU moyenne par exploitant (ha)**	**SAT moyenne par exploitant (ha)**
<35 ans	6	60	143
35-50 ans	13	81	215
50-55 ans	6	50	137
>55 ans	10	45	112

Tableau 11 : Classes d'âge des exploitants et surfaces agricoles

SAU : surface agricole utile / SAT : surface agricole totale
Le calcul se base sur les 35 chefs d'exploitation.

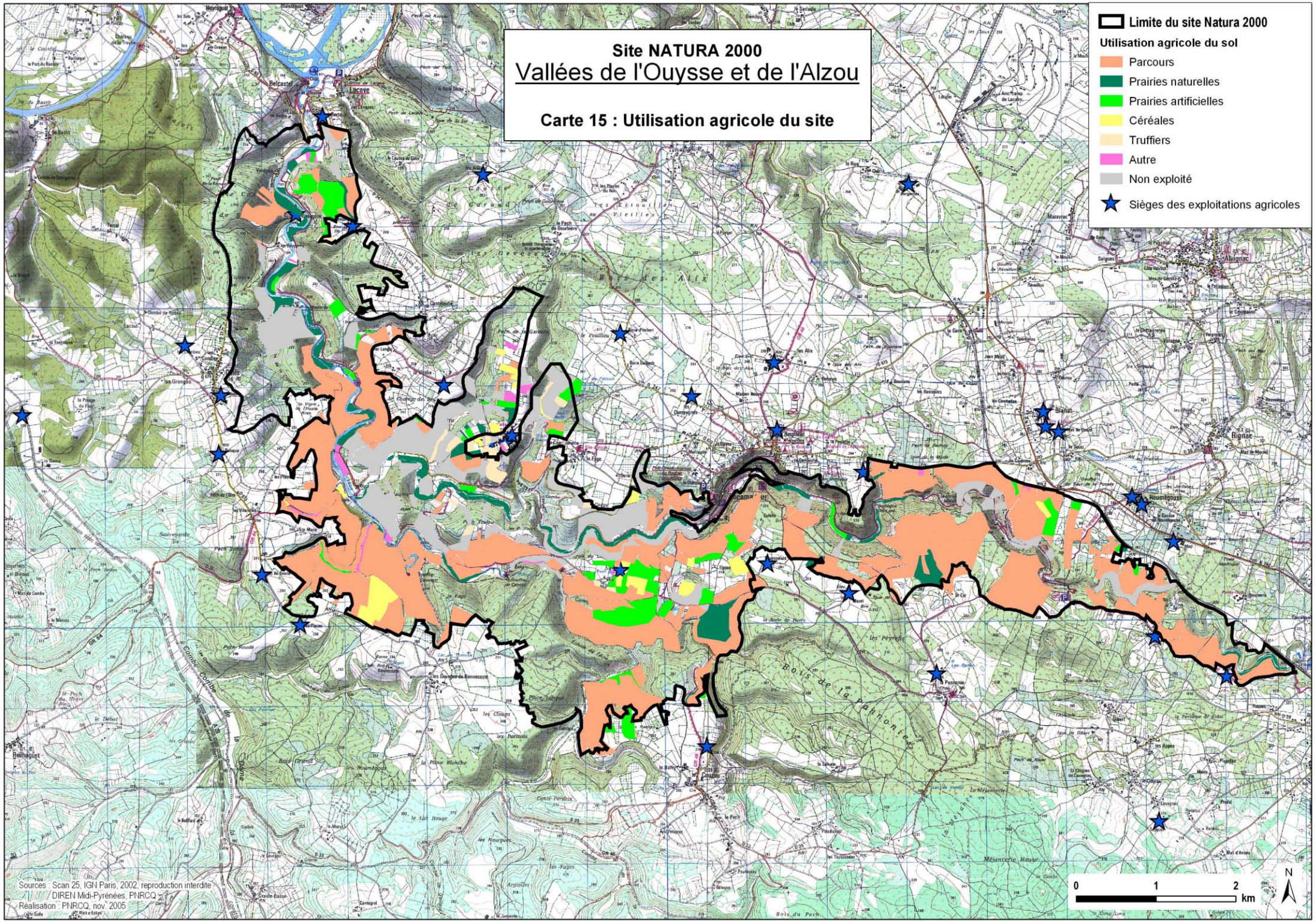
Site NATURA 2000
Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou
Carte 15 : Utilisation agricole du site
Limite du site Natura 2000
Utilisation agricole du sol
Parcours
Prairies naturelles
Prairies artificielles
Céréales
Truffiers
Autre
Non exploité
Sièges des exploitations agricoles
Sources : Scan 25, IGN Paris, 2002, reproduction interdite
DIREN Midi-Pyrénées, PNRCQ
Réalisation : PNRCQ, nov. 2005
0
1
2
km
N

8.2 Pratiques agro-pastorales

Les exploitations du site sont basées sur deux « milieux » principaux : les parcours et les prairies naturelles (Tableau 12). Ces deux milieux sont potentiellement des habitats d'intérêt communautaire : le cortège des pelouses sèches et des landes, et les prairies maigres de fauche. Il est donc important de décrire les pratiques de gestion sur ces deux milieux (Tableau 13).

Occupation du sol	Superficie sur le site
Parcours	837
Terres non exploitées	321
Prairies artificielles	100
Prairies naturelles	99
Cultures	49
Truffieres	24
Vignes	3
Boisements divers	2

Tableau 12 : Surfaces recensées dans le cadre du diagnostic agricole

Les parcours (pelouses, landes et bois) sont uniquement utilisés pour le pâturage, en général des brebis, mais parfois aussi des vaches. Ils sont pâturés toute l'année, sauf l'hiver pour la majorité des exploitations (entre décembre et février les brebis sont rentrées). En plus de ce pâturage, les parcours (pelouses et landes surtout) sont entretenus par un gyrobroyage (automne ou hiver, tous les 2 à 3 ans), sur les parcelles et les zones le permettant.

En raison de leur distance aux exploitations, les prairies sont en général uniquement fauchées (pour la moitié des exploitants). Elles sont fauchées en majorité une seule fois, parfois deux. La fauche a lieu en général en juin, avec quelques exceptions pour mai ou juillet. La seconde fauche, quant à elle, est effectuée en août ou septembre. La seconde moitié des exploitants fauchent une fois et font pâturer le reste du temps. Ceci est en général valable pour les prairies naturelles à proximité des exploitations et qui permettent le transport aisé des animaux. En général, les brebis sont mises après la fauche (de juillet/août à novembre/décembre). Parfois un déprimage est effectué vers février/mars. Rarement, ces prairies ne sont que pâturées.

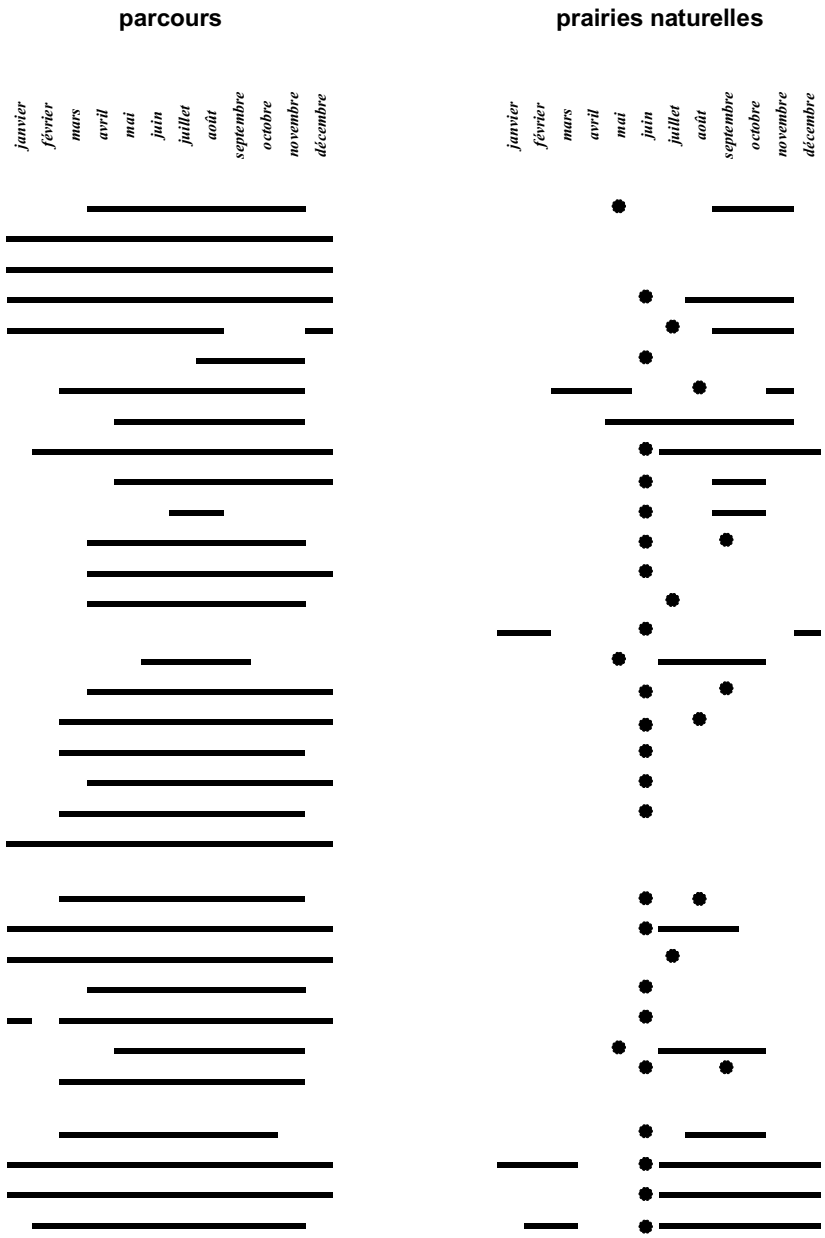

Tableau 13 : Modes de gestion des parcours et des prairies naturelles
(une ligne représente une exploitation agricole)
(— : période de pâturage, ✿ :fauche)

Les parcours et prairies naturelles sont deux éléments très importants pour les exploitations d'un point de vue économique, même si peu d'agriculteurs sont vraiment conscients de la richesse écologique de ces milieux. En conséquence, les exploitants souhaitent pouvoir continuer à exploiter ces parcelles (ressources fourragères supplémentaires), malgré des contraintes qui sont nombreuses (Tableau 14).

Pelouses sèches et landes (parcours)		Prairies de fauche
▪ ouverture des clôtures par les touristes ▪ apport d'eau ▪ pose des clôtures ▪ entretien	- ↓ +	▪ entretien des berges ▪ inondations ▪ taille et forme des parcelles (trop petites pour le matériel moderne) ▪ distance au siège d'exploitation ▪ accès difficile (chemins, gués)

Tableau 14 : Contraintes d'exploitation liées aux parcours et aux prairies naturelles

8.3 Problématiques locales

Les difficultés économiques

La première remarque concernant l'agriculture sur le site, tourne toujours autour des difficultés économiques liées à la conjoncture actuelle. Une preuve de cette difficulté est le faible dynamisme de l'agriculture sur ce secteur : peu d'installation de jeunes agriculteurs (seulement 4 dotations aux jeunes agriculteurs réalisées) et peu d'investissement matériel (seuls 5 plans d'amélioration du matériel agricole ont été mis en place).
Par ailleurs, 22 exploitations sur 35 ont signé un CTE sur la zone, soit un peu plus de 60 % des exploitations. Et un tiers d'entre eux se termine en 2005 (Tableau 15). Les exploitants sont donc très inquiets de l'évolution des contrats d'agriculture durables (CAD), en particulier au niveau financier.

	2000	2001	2002	2003	Total
20-30 ans	1				1
30-40 ans		3	3		6
40-50 ans	4	1	1		6
50-60 ans	1	3	4	1	9
Total	**6**	**7**	**8**	**1**	**22**

Tableau 15 : Date de signature des 22 CTE et âges des contractants

L'accès aux parcelles et le morcellement du foncier

Ces deux éléments sont surtout liés à la géographie du site. En effet, ces parcelles sont tout d'abord assez éloignées des exploitations, et les chemins ou gués (**Carte 17**) qui y mènent sont parfois en mauvais état ou difficilement empruntables par les tracteurs : trop étroits, avec des angles délicats, trop pentus, ... Ces remarques soulèvent en fait l'inadéquation entre les parcelles de fond de vallée (petites, aux formes biscornues et à l'accès délicat) et le matériel agricole de plus en plus gros.
Par ailleurs, on trouve un parcellaire très morcelé (ravin, fond de vallée), avec des parcelles très petites (en moyenne 1,25 hectares), des propriétaires nombreux (environ 400) et avec de petites propriétés (en moyenne 10 hectares par propriétaires sur le site) (source : fichiers fonciers de la direction générale des impôts). Il est donc difficile de gérer le parcellaire avec tant d'interlocuteurs et des parcelles si petites.

La transmission des exploitations et l'abandon des terres

De façon générale, sur l'ensemble des communes du site, le nombre d'exploitants agricoles diminue et la pyramide des âges est en faveur des plus âgés.
Sur les 53 exploitants du site (35 exploitants principaux et 18 associés ou conjoints d'exploitants), 40 % ont plus de 50 ans et seulement 9 % ont moins de 30 ans. Pour beaucoup l'âge de la retraite approche, voire est déjà atteint. Afin de prolonger un peu la durée d'exploitation, les exploitants transmettent la structure à leur épouse (7 cas sur le site), sans pour autant vraiment prévoir la phase de transmission.

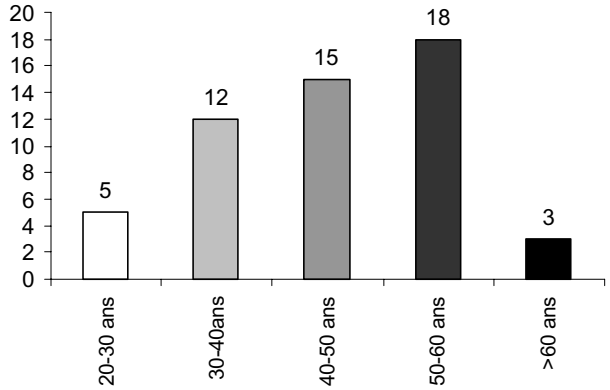

Figure 5 : Répartition des exploitants en fonction de leur âge

(sur la base de 53 personnes : 35 exploitants principaux et 18 associés)

Cette transmission est le véritable cœur du problème sur le site. Sur les 35 exploitations concernées, 15 exploitations ont une transmission incertaine : les enfants ne reprennent pas, et aucune recherche n'est à priori effectuée. Cela représente donc 31% de la surface agricole totale exploitée sur le site. C'est une part importante de la surface et des exploitations qui est en suspens.
Cette incertitude a pour conséquences immédiates et futures l'abandon de certaines terres. Quelques agriculteurs, proches de l'âge de la retraite, commencent déjà à en abandonner (parcours en particulier) (cf. parcelles en gris sur la **Carte 15**), voire à déclarer des terres en jachère. Cet abandon a de nombreux impacts négatifs : perte de revenu pour le secteur, perte de biodiversité (surtout pour les pelouses ou les prairies naturelles fauchées), risque d'incendie croissant et fermeture du paysage.

8.4 Points forts et points faibles de l'agriculture sur le site

Le tableau suivant permet de récapituler et de mieux décrire l'agriculture de ce site Natura 2000.

Points forts	Points faibles
- bonne répartition géographique des exploitations - agriculteurs attachés à leur territoire - des produits et critères de qualité divers et emblématiques (AOC Rocamadour, label rouge Agneau du Quercy, foie gras, noie, truffe) - potentiel touristique important	- pyramide des âges déséquilibrée - problème de transmission des exploitations - zones abandonnées - immobilité du foncier - décalage entre le relief du site (rivières, petites parcelles, chemins étroits, ...) et la taille du matériel agricole

Tableau 16 : Points forts et points faibles de l'agriculture du site

Site NATURA 2000

Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou

Carte 17 : Gués et ponts de l'Alzou

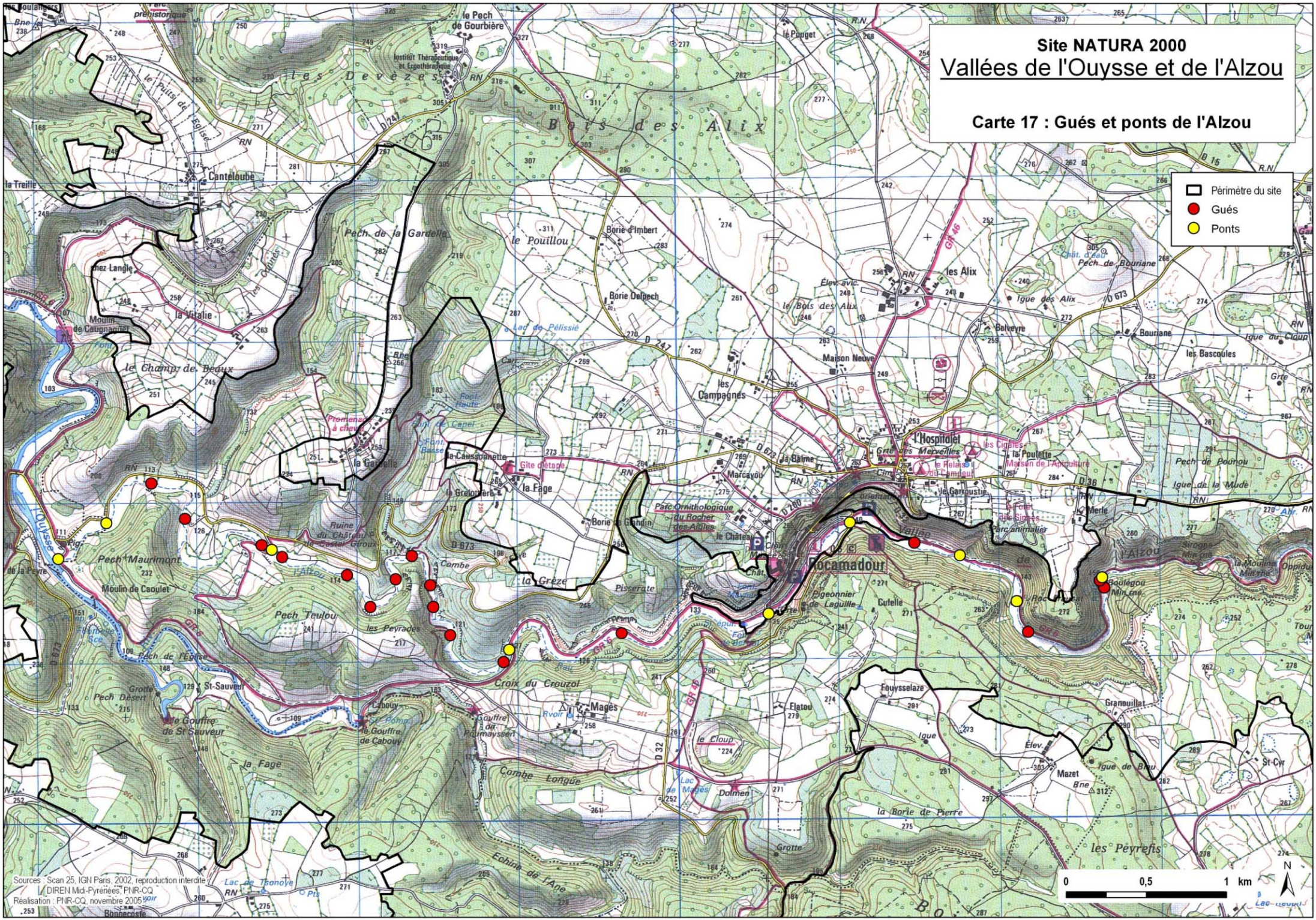

9 AUTRES ACTIVITES HUMAINES

9.1 Projets de développement des communes

Les communes du site ne possèdent pas de documents d'urbanisme (Tableau 17). Les communes de Gramat et Lacave se sont lancées dans la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). La commune de Rocamadour, quant à elle, est en train de réaliser un Plan Stratégique de Développement et de Gestion (PSDG), visant à clarifier les objectifs sur la commune. Cette démarche devrait être la phase préalable à la réalisation d'un PLU. Les communes restantes sont soumises au Règlement National d'Urbanisme.

	Document d'urbanisme	**Assainissement**
Calès	Aucun	Collectif sur le Bourg (depuis 1999)
Couzou	Aucun	Individuel
Gramat	PLU en cours	Collectif
Lacave	PLU en cours	Collectif en cours
Rocamadour	PSDG en cours	Collectif pour le Bourg (depuis 2002)

Tableau 17 : Récapitulatif des documents d'urbanisme existant et des assainissements communaux

Dans le domaine de l'assainissement, les communes s'équipent petit à petit en assainissement collectif, au moins pour les bourgs. La commune de Gramat dispose s'une station d'épuration, dimensionnée pour 9000 équivalent habitants, placée en aval de Gramat, juste à côté de l'Alzou. Cette station fonctionne correctement, mais au vu de sa capacité et de son emplacement, il est important de surveiller attentivement les effluents pouvant en sortir.

9.2 Domaine forestier

Même si le site des vallées de l'Ouysse et de l'Alzou est essentiellement un site forestier (54 % du site), les formations boisées ne renferment que peu d'habitats naturels d'intérêt communautaire.

La forêt est une forêt très morcellée, essentiellement composée de chênaie pubescente. Sur le site, seul 6 Plans Simples de Gestion (PSG) ont été mis en place, ce qui représente 295 hectares (**Carte 16**). La gestion courante précaunisée dans ces PSG est l'utilisation des bois comme zones de parcours pour les troupeaux de moutons et la production de bois de chauffage et de perches à moules avec renouvellement des peuplements en taillis. L'exploitation forestière actuelle n'est donc pas en contradiction avec le maintien des espèces et des habitats d'intérêt communautaire.

9.3 Pratiques de la chasse et de la pêche

9.3.1 Pratique de la chasse

Sur les 5 communes concernées par le site, 4 associations de chasse ont été recensées ainsi qu'un Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) spécialisé dans la chasse au sanglier. De façon générale, l'activité « chasse » semble assez pratiquée sur le site. Peu de conflits apparaissent, en dehors des problèmes de dégât aux clôtures (ou aux champs) engendrés par les sangliers et les dégâts aux chemins causés par les 4x4. En général, les associations de chasse prévoient des budgets pour les

dégâts causés aux agriculteurs, et les chasseurs viennent prêter main forte pour les réparations. En ce qui concerne les 4x4, il faut rester vigilent sur l'utilisation de ces véhicules.

Aucune chasse clôturée n'existe sur le site, mais certaines sont très proches. Les chasseurs, comme les non chasseurs, redoutent le développement de ces chasses, qu'il faut à tout prix limiter.

9.3.2 Cours d'eau et pêche

a) Gestion administrative

L'Ouysse et l'Alzou sont à classer parmi les rivières non domaniales du Lot, ce qui signifie qu'elles appartiennent au domaine privé. Les travaux d'entretien des berges et du lit du cours d'eau sont donc à la charge des propriétaires riverains. Toutefois, dans le cadre de l'application de la loi sur l'eau de 1992, certaines collectivités locales se substituent parfois aux propriétaires privés pour l'accomplissement de ces travaux de nettoyage (Communautés de communes, Parc naturel régional).

La gestion piscicole de ces deux cours d'eau est assurée par l'AAPPMA de Gramat, qui regroupe environ 500 membres.

b) Pratique de la pêche

L'Ouysse et l'Alzou ne sont pas réputés pour la pêche. L'Alzou est un cours d'eau intermittent et l'Ouysse est jugée pauvre en poisson. Ces deux cours d'eau sont de catégorie II.
En raison du caractère privé de ces rivières, l'AAPPMA signe avec les propriétaires volontaires une convention de passage ; en échange l'association s'engage à entretenir les berges de ces parcelles.
Les espèces que l'on y trouve sont la Loche franche, le Vairon, le Goujon, l'Anguille, sans oublier le Chabot et la Lamproie de Planer.

Sur ces cours d'eau, deux espèces sont jugées comme invasives : le ragondin, qui détruit les berges, et le Cormoran qui consomme les poissons. En 2003, 150 tirs de Cormoran ont été réalisés sur le département pour essayer de limiter leur développement. Ces actions sont menées avec la Fédération des AAPPMA du Lot. Aucune campagne de piégeage n'a par contre été mise en place contre le Ragondin.

9.4 Loisirs et tourisme

Le site des vallées de l'Ouysse et de l'Alzou, de par ces caractéristiques physiques et esthétiques, est assez attractif pour le public. Il se prête tout particulièrement bien à la pratique de certaines activités touristiques ou sportives de pleine nature.

9.4.1 Randonnée

Le site des vallées de l'Ouysse et de l'Alzou se prête particulièrement bien à cette activité de loisir. Les vallées sont en effet parcourues par de nombreux chemins, en particulier le GR 6 qui longe les deux vallées en continu, de Lacave au Moulin du Saut. Sur certaines portions (entre Lacave et le Moulin de Cougnaguet, après le Moulin de Caoulet en remontant l'Ouysse, entre le Col de Magès et Rocamadour, et entre Rocamadour et le Moulin du Saut), le GR est interdit à la circulation des véhicules à moteur. Autre itinéraire important, le GR 46 traverse la vallée de l'Alzou de l'Hospitalet au cloup de Magès. Enfin, le GR 64 part du pont de la Peyre et remonte le versant de la rive gauche de l'Ousysse jusqu'au hameau des Vitarelles.

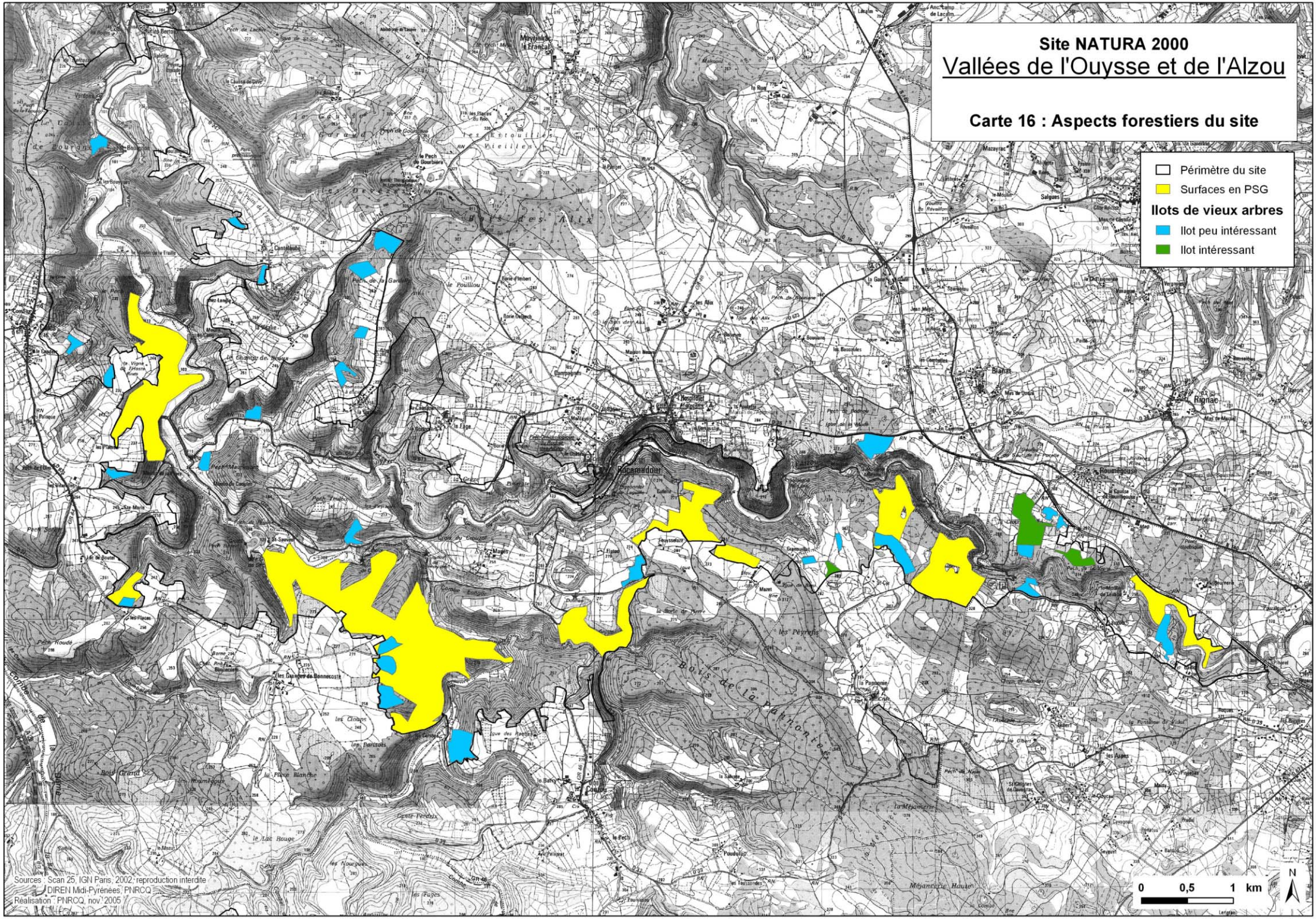
Site NATURA 2000
Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou
Carte 16 : Aspects forestiers du site
Périmètre du site
Surfaces en PSG
Ilots de vieux arbres
Ilot peu intéressant
Ilot intéressant
Sources : Scan 25, IGN Paris, 2002, reproduction interdite
DIREN Midi-Pyrénées, PNRCQ
Réalisation : PNRCQ, nov. 2005
0 0,5 1 km
N

En 2006, la Communauté de Communes de la Haute Bouriane va mettre en place 1 circuit de découverte sur la Commune de Calès. Il passera en limite de site, à proximité du lieu-dit du Pech de L'Hoste.

La Commune de Rocamadour propose 4 « balades nature » qui parcourent les deux vallées. Des livrets de découverte sont édités par l'Office de Tourisme de Rocamadour.

Par ailleurs, le Conseil Général du Lot et le Parc naturel régional des Causses du Quercy ont développés 2 circuits d'interprétation dans le cadre de la politique Espace Naturel Sensible du Département. Deux guides de découverte sont édités et mis à disposition du public dans les Offices de Tourisme du Lot. Un circuit propose une découverte du secteur du moulin du Saut et un autre celle du secteur des gouffres de Cabouy et de St Sauveur, et de la combe des Fontaines.

Il n'existe pas sur le site de circuit de VTT balisé. Par contre, une course d'endurance équestre de inscrite au calendrier international passe tous les ans par le site (3eme dimanche d'Avril). Il s'agit d'une course de 160 kilomètres qui emprunte en partie les GR et chemins du site. Lors de l'hiver 2004-2005, le Comité Départemental du Tourisme a réalisé un balisage permanent pour cette course.
Dans un autre domaine, et même si elle n'est pas encore très pratiquée, la randonnée motorisée (4x4, moto tout terrain, quad,…) à des fins de loisirs fait peur, et son développement n'est pas souhaité par les élus et les agriculteurs, ni souhaitable (Articles 8.1 et 8.2 de la Charte du PNRCQ).

L'intérêt que peuvent susciter ces vallées est bien naturel ; le potentiel éducatif de ce site pourrait être un axe de travail très intéressant dans le cadre de Natura 2000 sur la sensibilisation du public et des usagers du territoire à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaires, et plus généralement du patrimoine naturel.

Il faut noter malgré tout qu'il peut exister un conflit entre la pratique de ces activités et les enjeux de conservation de la Directive Habitat, tout particulièrement en ce qui concerne les espèces d'intérêt communautaires sensibles aux perturbations, notamment le Circaète Jean-le-blanc. Ce rapace forestier niche en effet dans les arbres et est particulièrement sensible au dérangement pendant cette période (de début avril à fin mai).

9.4.2 Escalade

Les deux vallées, avec leurs falaises abruptes, présente un potentiel important pour la pratique de l'escalade.

Toutefois, aucun site officiel n'est recensé dans le topo-guide du Comité départemental de l'escalade dans le Lot. Il existe cependant un site équipé d'une vingtaine de voie, en rive droite de l'Alzou sur une falaise située juste avant la forêt des singes. Ces voies sont connues et tolérées par le propriétaire qui ne souhaite cependant pas conventionner la falaise. D'après le Comité départemental d'escalade, ce site serait peu utilisé, en dehors des quelques grimpeurs locaux.

Par ailleurs, un site école se trouve sur un rocher en face du Moulin de Cougnaguet. Ce site est pratiqué régulièrement par les groupes de la base UCPA (Union nationale des centres sportifs de plein air) située sur la commune de Pinsac. Le propriétaire est en train de faire conventionner ce rocher auprès de la Fédération française de montagne et d'escalade.

Ces deux sites (forêt des singes et Cougnaguet) ne représentent pas un enjeu fort au niveau des objectifs de préservation des habitats et des espèces du site. Il est néanmoins probable que d'autres secteurs du site puissent être attractifs pour la pratique de l'escalade, d'autant plus que cette activité est en plein essor tout comme le nombre de pratiquants.

Dans ce contexte, il conviendra, dans le cadre de la définition des enjeux et des objectifs de gestion du site, de veiller à la compatibilité entre le développement de cette activité et la protection des zones de nidification des oiseaux rupestres d'intérêt communautaire (en particulier Faucon pèlerin et Hibou grand duc). Par exemple, si de nouveaux sites venaient à être équipés, en régulant la pratique de l'escalade aux périodes critiques dans le cycle biologique de ces deux espèces.

9.4.3 Activités nautiques

En raison de son caractère privé, peu d'activités nautiques sont pratiquées sur l'Ouysse. Toutefois, certains clubs de canoé-kayak du département viennent parfois y circuler, en période de hautes eaux. Les bateaux embarquent sur des zones publiques (pile de pont par exemple) et descendent jusqu'à la confluence avec la Dordogne. Ce passage n'est pas source de conflit, sauf avec certains propriétaires de moulin qui ne souhaitent pas que les bateaux passent sur la chaussée.

9.4.4 Spéléologie

Le caractère karstique du territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy induit la présence de quantité de grottes, igues et autres cavités sur le site.

Selon l'*inventaire départemental spéléologique du Lot*, 15 cavités sont officiellement recensées sur le site (les grottes de Sirogne et de Linars ne figurent pas dans ce document), bien que toutes ne soient pas praticables dans le cadre de la pratique de la spéléologie. Bien entendu, il en existe d'autres non répertoriées.

De l'avis des spéléologues, peu de cavités sur le site présentent un intérêt primordial en terme de spéléologie. Par contre, l'enjeu majeur du site tient en la présence de tous ses gouffres (émergences) très appréciés des plongeurs : Poumayssen, Cabouy, Saint-Sauveur, Font du Truffe. L'exploration de ces gouffres attire des plongeurs de la France entière, et même de plus loin. La zone est réputée internationalement. En conséquence, bon nombre de plongeurs arrivent sur ces sites sans autorisation préalable ni mise en place des secours. Or les gouffres sont situés sur des propriétés privées et la responsabilité des accidents éventuels revient alors au propriétaire. De récents accidents ont poussé à la réflexion sur ce sujet.
Dans un premier temps, il a été envisagé le rachat des gouffres par le Conseil général du Lot. Ainsi, les gouffres Saint-Sauveur et de Poumayssen ont été rachetés, et l'acquisition ou le conventionnement des gouffres de Font du Truffe et de Cabouy est en réflexion. Puis une convention avec la Fédération française de spéléologie et une autre avec la Fédération française d'étude et de sports sous-marin ont été signées afin de formaliser les règles de sécurité et de fonctionnement minimales. Ces conventions ne s'appliquent qu'aux fédérations françaises.

9.4.5 Tourisme

Une des spécificités du site réside en sa grande attractivité touristique. Le village de Rocamadour en est le point d'appel. Le nombre de visiteurs estimé est de 700 000 par an. Ce tourisme très saisonnier, et quelques fois pressé, génère un afflux de masse qui est difficilement compatible avec la fragilité du milieu. Il génère par contre bon nombre d'emplois et dynamise économiquement le village et ses alentours. Il faut cependant rester prudent quant au ressenti de la population locale face à ce tourisme important : un sentiment de désappropriation du site apparaît parfois, et ne favoriserait peut être pas l'implication des habitants dans les démarches de préservation du site.
Il semble très important de prendre en compte cet aspect du site dans le cadre de la définition des enjeux et des objectifs de gestion, en particulier sur les aspects liés à la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.

10 DONNEES DIVERSES

10.1 Infrastructures et réseaux

Réseau routier

La topographie du site limite fortement l'aménagement des vallées. Par contre, l'accès au site est assez aisé en raison des routes et surtout des chemins qui traversent ou longent les vallées. Trois routes seulement traversent le site : la D32 qui relie Couzou et Rocamadour en coupant la vallée de l'Alzou, la D673, qui relie Rocamadour à Calès en surplombant puis longeant l'Alzou et la D23 qui relie Calès à Lacave, en longeant la vallée de l'Ouysse.
A ce réseau routier, s'ajoute un réseau de chemin, qui permet aisément l'accès aux fonds de vallées. En particulier, le chemin de grande randonnée (GR) n°6, qui longe les deux cours d'eau de Lacave au moulin du Saut.

Captage d'eau potable

Dans un autre domaine, l'Ouysse et ses sources sont utilisées comme captages d'eau potable. Ainsi les gouffres de Cabouy et de Fontbelle sont deux captages AEP (Alimentation en Eau Potable). Le gouffre de Cabouy est géré par le syndicat des eaux de Rocamadour-Lacave et celui de Fontbelle par le syndicat de Payrac et le syndicat de 2eme génération de la Bouriane. Il n'existe pour le moment pas de périmètre de protection de captage pour ces deux émergences, mais leur mise en place est prévue. Chaque syndicat est responsable de la création de ce périmètre, ce qui devrait être fait d'ici deux ans.

10.2 Mesures de protection existantes

Le site des vallées de l'Ouysse et de l'Alzou est un site déjà bien connu, sur lequel un certain nombre de périmètres se croisent ou se superposent (**Carte 4**) :

- 2 sites inscrits au titre de l'article L 341-1 du code de l'environnement (ex-loi du 2 mai 1930) : les vallées de l'Ouysse et de l'Alzou (depuis 1973) et le site de Belcastel (depuis 1954) ;
- 1 site classé au titre de l'article L 341-2 du code de l'environnement (ex-loi du 2 mai 1930) : Rocamadour (depuis 1986) ;
- 1 ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique) de type I : les vallées de l'Alzou et de l'Ouysse ;
- 1 espace naturel sensible : les vallées de l'Ouysse et de l'Alzou, politique du Conseil général destinée à préserver, gérer et faire connaître au public les sites les plus remarquables du département. Cette politique a été mise en place sur le Lot en 1994.

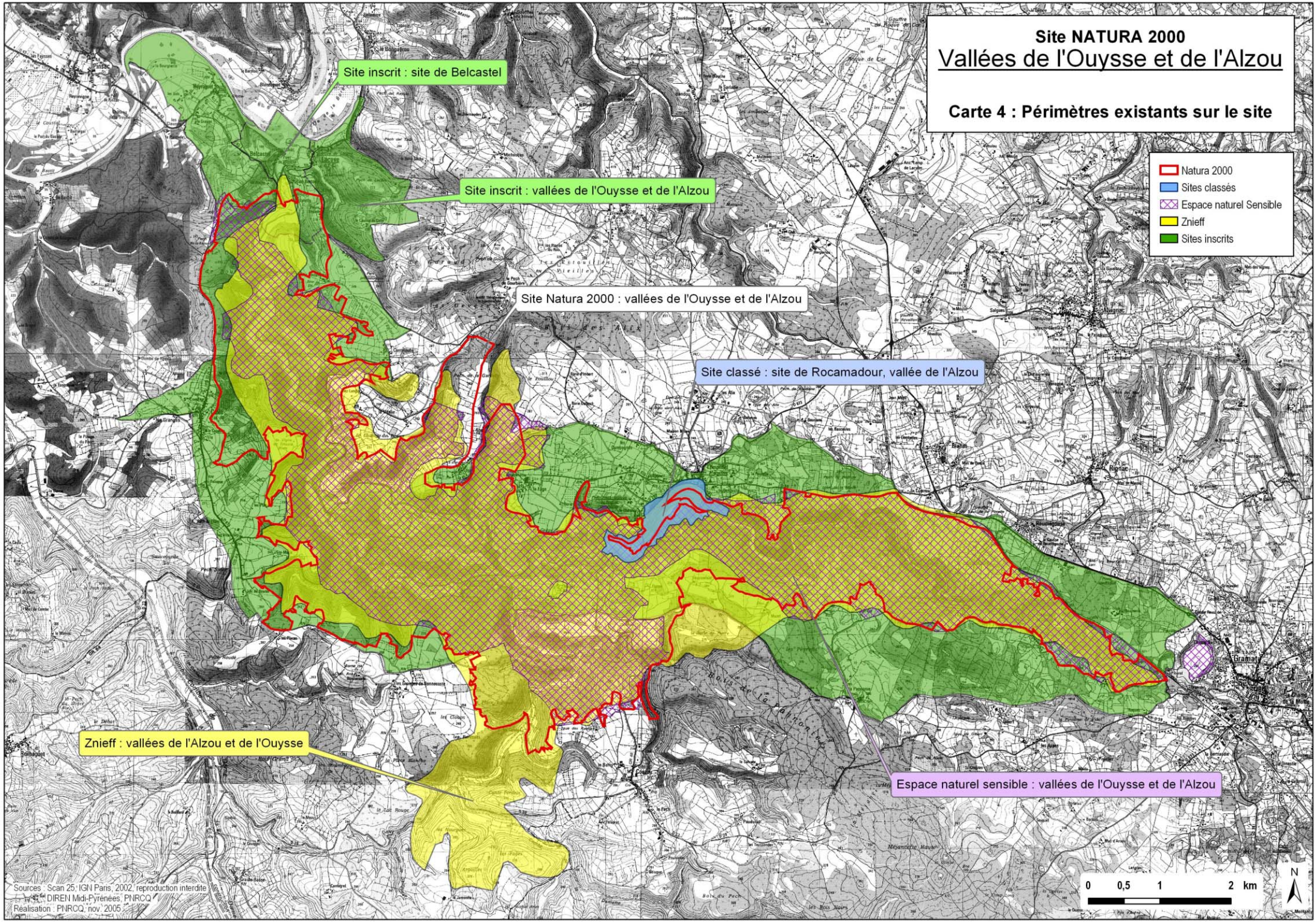
Site NATURA 2000
Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou
Carte 4 : Périmètres existants sur le site
Natura 2000
Sites classés
Espace naturel Sensible
Znieff
Sites inscrits
Site inscrit : site de Belcastel
Site inscrit : vallées de l'Ouysse et de l'Alzou
Site Natura 2000 : vallées de l'Ouysse et de l'Alzou
Site classé : site de Rocamadour, vallée de l'Alzou
Znieff : vallées de l'Alzou et de l'Ouysse
Espace naturel sensible : vallées de l'Ouysse et de l'Alzou
Sources : Scan 25, IGN Paris, 2002, reproduction interdite
DIREN Midi-Pyrénées, PNRCQ
Réalisation : PNRCQ, nov. 2005
0 0,5 1 2 km
N

11 EVOLUTION DES GRANDES UNITES NATURELLES DU SITE

L'étude de l'évolution des grands ensembles paysagers sur le site a été réalisée à partir de deux campagnes de photographies aériennes : celle de 1957 et celle de 2000. La série de 2000 est issue des orthophotoplans acquis par la DIREN Midi-Pyrénées et mis à notre disposition dans le cadre de la réalisation du Document d'objectifs. Celle de 1957 a été mise à notre disposition, sous format papier, par les services de la DDAF du Lot.

L'analyse n'a pas vocation à décrire complètement les modifications de chaque parcelle du site, mais de constater globalement les principales modifications. Pour cela, quelques exemples illustratifs ont été choisis, en comparant à chaque fois les deux campagnes (cf. Figure 6 qui présente la localisation des différents exemples choisis).

11.1 Evolutions majeures

- *La fermeture du milieu*

La comparaison des deux séries de clichés apporte rapidement un élément marquant : la fermeture du milieu. Les milieux boisés gagnent très nettement du terrain. Ce phénomène s'observe sur l'ensemble du site, mais seuls deux exemples ont été choisis pour l'illustrer. La vue n°2 de la Figure 7 montre parfaitement la conquête des boisements sur les versants de la combe, ainsi que sur le plateau. La zone bien ouverte en 1957, qui se trouve sur la colline en bas à gauche de la photographie, est en train de se refermer petit à petit. On constate par ailleurs que les versants exposés au sud se referment moins vite que les autres versants, parce que plus secs. La vue n°6 est encore plus marquante, puisque l'on observe la conquête des boisements sur toute la vallée de l'Alzou. Initialement cantonnés aux stricts versants (en 1957), les boisements s'étendent très nettement sur tout le plateau jusqu'à faire « disparaître » des parcelles entières. Ce phénomène est moins marqué sur la vallée de l'Ouysse.
Ce phénomène de fermeture s'observe donc nettement sur les pelouses et landes, mais aussi sur les prairies. Les parcelles ne disparaissent pas forcement, mais les surfaces sont très réduites par l'emprise des bois. La vue n°3 en est le meilleur exemple. Sur cette vue, sont indiquées en jaune les parcelles qui sont dans ce cas.

- *L'agrandissement des parcelles exploitées*

Sur l'ensemble des vues présentées en exemples dans la Figure 7, il est aisé de constater ce phénomène d'agrandissement des parcelles exploitées par regroupement de plusieurs parcelles initialement séparées. On le constate très nettement sur les vues n°1 et 3, mais aussi de façon plus ponctuelle sur la vue n°2.

11.2 Evolutions secondaires

En dehors de cette fermeture généralisée et visiblement rapide du milieu, d'autres évolutions sont visibles sur le site, mais de façon plus ponctuelle.

- *Transformation des cultures de fond de vallée en prairies*

Cette évolution s'observe particulièrement bien sur deux zones, dont l'une est représentée sur la vue n°1. Il est difficile de distinguer nettement l'utilisation du sol (prairies permanentes, prairies naturelles, cultures : maïs, maraichage, …) sur les photographies de 1957, d'autant plus qu'il est bien évidemment impossible d'effectuer une vérification de terrain pour les parcelles paraissant douteuses. Ainsi, il est difficile de décrire précisememt les cultures que l'on observe sur la vue n°1 en 1957. Mais l'on constate tout de même nettement un parcellaire plus petit (comme nous l'avons déjà décrit plus haut) et plus hétérogène qu'en 2000. En 2000, la grande parcelle située en haut de la photographie est dans sa totalité en prairie temporaire et celle du bas en prairie permanente (inventaire de 2002 de V. Heaulmé). Sur cet exemple et sur l'autre zone similaire, les cultures ont donc été homogénéisées, au profit des prairies.

- *Plantation de peupliers et de conifères*

Ces deux éléments restent mineurs à l'échelle du site, mais existent tout de même. Ils participent eux aussi à la fermeture du milieu, fermeture encore plus rapide que par la reconquête naturelle.
La plantation de peuplier la plus importante se trouve aux abords de Saint-Sauveur (vue n°3, en rouge). Cette plantation s'est faite sur ce qui semblait être une prairie.
La plantation de conifères la plus grande se trouve quant à elle sur la commune de Couzou, au sud du hameau de Magès. La vue n°5 montre très bien la couverture boisée de cette zone. La photographie ne permet pas de dire qu'il s'agit de conifère, mais l'inventaire de terrain réalisé en 2004 a permis de le constater.

- *Disparition des noyers sur le hameau de Magès*

Il s'agit ici d'un exemple, plus anecdotique, mais qui reste néanmoins frappant sur les photographies. Le hameau de Magès était constitué en 1957 de nombreuses parcelles plantées d'arbres alignés, que l'on ne retrouve pas en 2000. La photographie de 1957 ne permettant toujours pas de connaître la nature de ces arbres, nous avons contacté une habitante du hameau. Elle nous a expliqué qu'il s'agissait de noyers qui avaient été supprimés après une violente tempête. Il ne reste plus en 2000 que quelques arbres isolés.

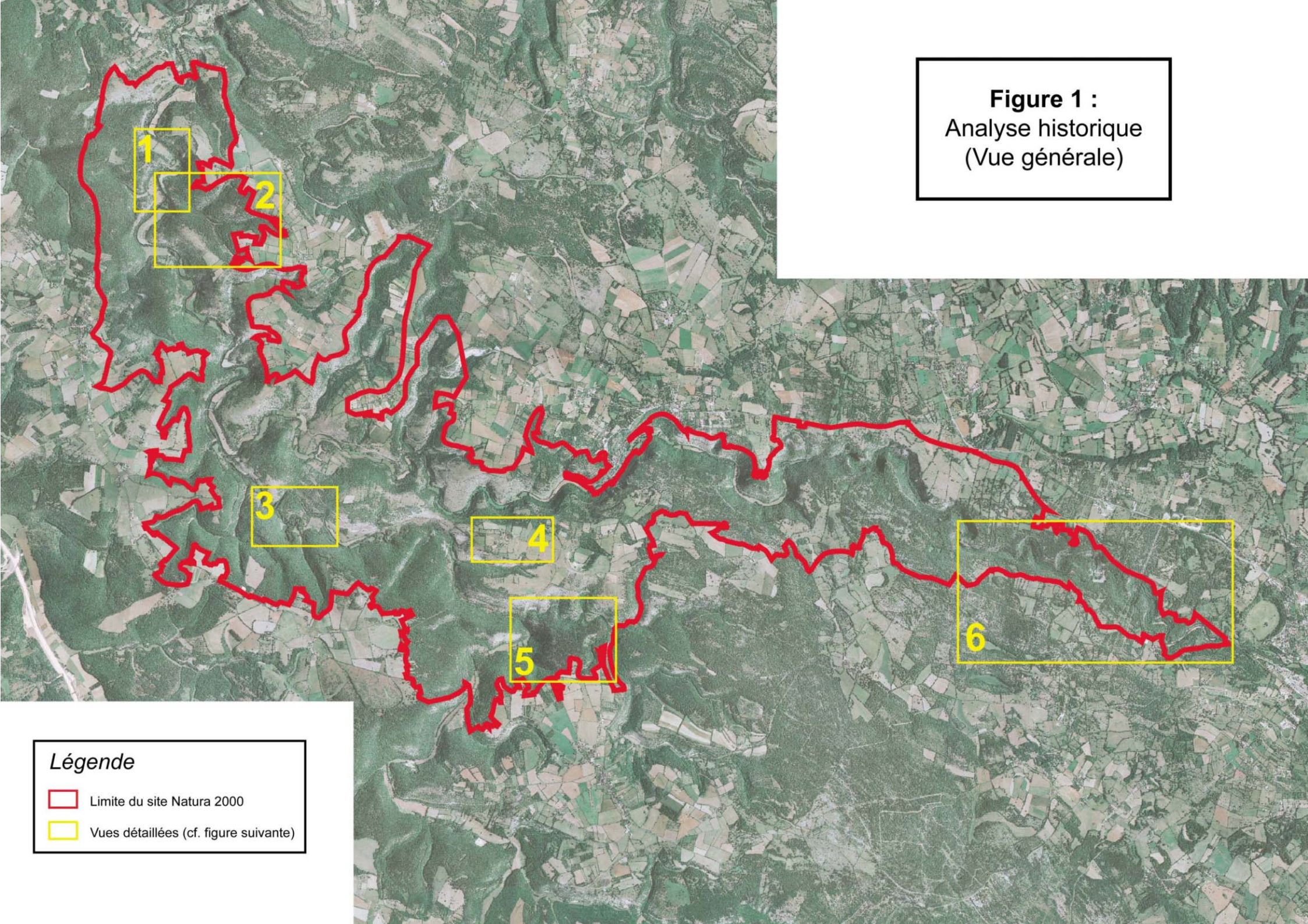

Figure 1 :
Analyse historique
(Vue générale)

Figure 2 : Analyse historique
(Vues détaillées)

Vue 1





Vue 2





Vue 4





Vue 5





Vue 3



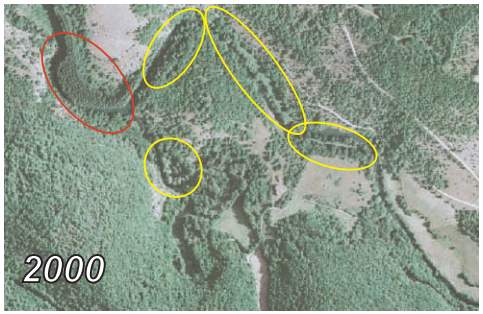

Vue 6





12 DIAGNOSTIC

12.1 Les pratiques agricoles sur le site

Les enjeux principaux du site étant les pelouses sèches et les prairies de fauche, il est important de bien cibler les problématiques de gestion liées à ces milieux. De façon générale, l'analyse des pratiques agropastorales du site semble révéler une assez bonne adéquation de la gestion actuellement en vigueur sur le site avec la préservation de ces milieux agropastoraux.

Les pelouses sèches sont pâturées, essentiellement par des ovins, et entretenues en complément par du gyrobroyage lorsque les parcelles le permettent. Elles ne sont par ailleurs pas fertilisées. Ces modes de gestion coincident avec le maintien dans un bon état de conservation des habitats de pelouses sèches. Le souci majeur sur le site concerne plutôt la déprise agricole et l'abandon des surfaces en pelouses sèches. En cas d'abandon, le milieu se referme, le cortège végétal change, les ligneux arbustifs reprennent le dessus (ronce, genévrier, prunellier) et les habitats d'intérêt communautaire disparaissent. Certaines zones sur le site sont déjà abandonnées. L'objectif serait de reconquérir ces zones et d'empêcher d'autres zones d'être abandonnées à leur tour.

En ce qui concerne les prairies, la fauche est généralement peu précoce et est donc la plupart du temps compatible avec les prescriptions de conservation de l'habitat d'intérêt communautaire et des espèces d'intérêt communautaire (tout particulièrement le Cuivré des marais). De même, la fertilisation artificielle des prairies, non compatible avec la conservation de leurs caractéristiques patrimoniales, est apparemment assez peu répandue, tout comme l'ensilage et les cultures (blé, maïs). Deux évolutions sont possibles pour ces habitats en fonction de la distance au siège d'exploitation et des projets du chef d'exploitation : abandon de la fauche de ces parcelles, ou bien conversion en culture ou en prairie temporaire. Dans les deux cas, l'habitat « prairie de fauche » se détériore, voir est complètement détruit.

L'abandon des pratiques pastorales sur les milieux de pelouses sèches et de prairies est donc le facteur le plus alarmant quant à la préservation des habitats d'intérêt Communautaires qui leurs sont associés. L'analyse des photographies aériennes a en effet clairement révélé la forte dynamique de fermeture à l'œuvre sur l'ensemble de ces milieux. Il convient donc d'encourager le maintien des pratiques actuelles de gestion pastorale sur ces parcelles.

12.2 Qualité de l'eau

Le site étudié est un site de vallée, présentant deux cours d'eau dans lesquels on trouve une partie importante des espèces d'intérêt communautaire du site. Ces espèces étant particulièrememt sensibles à la qualité des eaux, il est nécessaire de pouvoir préserver cette qualité et par conséquence de la connaître. Préserver la qualité des eaux de ces deux cours d'eau est un objectif qui dépasse largement le territoire du site Natura 2000, puisque le bassin d'alimentation est supérieur à 500 km², et qu'il n'est pas encore précisement connu. Il est donc indispensable de mieux définir ce bassin d'alimentation et d'engager à l'échelle de ce bassin des politiques fortes de préservation et de gestion des eaux. Dans cet objectif, le Parc naturel régional des Causses du Quercy a réalisé une étude qui permet d'affiner la définition du bassin d'alimentation. Cette étude est cependant encore insuffisante pour bien connaître les limites de ce bassin. Il est aussi nécessaire de poursuivre, voir de compléter, les suivis des eaux qui sont réalisés, aussi bien en suivi des eaux superficielles (à Picarel et à Belcastel) qu'en suivi des eaux souterraines (à Saint Sauveur, Cabouy et Fontbelle). En effet, le suivi des eaux permet d'évaluer la qualité réelle de l'eau et son évolution. C'est donc un outil préalable de planification pour orienter les actions qui devraient être, le cas échéant, envisagées.

12.3 Urbanisation et infrastructures

Le périmètre du site est tel que peu de zones potentiellement constructibles y sont incluses. En effet, le site ne concerne que la vallée et ne remonte que peu sur les plateaux.

L'urbanisation diffuse, essentiellement à partir des centres-bourgs en périphérie immédiate du site Natura 2000 pourrait apparaître sur le site. En réalité, le Bourg de Calès est en effet très proche du site, mais au vu de la topographie des lieux, il est peu probable que des constructions se réalisent sur les versants. De même, le Bourg de Lacave est à proximité du site, et dans la vallée. Mais la commune est en pleine démarche de PLU et est bien informée de l'existence du site Natura 2000.

L'urbanisation existante dans le site concerne les moulins de l'Ouysse au patrimoine bâti exceptionnel. Elle concerne aussi le hameau de Magès sur la commune de Rocamadour, sur lequel se trouve le siège d'une exploitation agricole. Il serait souhaitable de prendre en compte ces données pour assurer la cohérence des documents d'urbanisme en cours ou à venir avec les objectifs de conservation des habitats d'intérêt Communautaires.

Par ailleurs, le patrimoine bâti traditionnel de la zone d'étude – et d'une façon générale sur le Lot – est très prisé du grand public (habitations principales et secondaires). La rénovation et la restauration de ce bâti permettent de conserver cette part remarquable du patrimoine culturel local. Cependant, compte tenu de l'enjeu majeur que représente le site pour la préservation des populations de chiroptères d'intérêt Communautaires au niveau local, un travail de sensibilisation paraît nécessaire. Ainsi les travaux réalisés pourront être en adéquation avec la préservation de ces mammifères.

12.4 Tourisme et loisirs

La caractéristique principale de ce site est le point d'appel que constitue la cité de Rocamadour. L'afflux massif et concentré de visiteurs est un enjeu à gérer sur le site. L'objectif est de ne pas inciter l'ensemble de ces visiteurs à aller visiter la vallée de façon anarchique. Il est par ailleurs absolument nécessaire d'informer sur la vallée, sa richesse patrimoniale et l'importance de préserver cette richesse. Afin de canaliser la fréquentation sur le site, les visiteurs souhaitant parcourir la vallée pourront être dirigés sur les deux sentiers d'interprétation réalisés par le Parc naturel régional des Causses du Quercy et le Conseil général au titre des Espaces Naturels Sensibles.

De façon générale, l'attractivité paysagère et patrimoniale du site est un enjeu majeur, en terme de développement, pour les communes concernées. Il existe donc – ou pourra exister - des projets communaux d'équipement ou d'aménagement touristiques sur le site ; certains, légers (création de chemins de découverte), peuvent rentrer dans les objectifs de sensibilisation à la préservation du patrimoine naturel. Les plus lourds en aménagement et équipement peuvent avoir un impact important, voire destructif, sur les milieux naturels et les espèces. Il sera important pour chaque projet d'étudier son impact sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

D'autre part, l'augmentation de l'utilisation – et particulièrement de la « mauvaise » utilisation des chemins de randonnées ou des sentiers réservés à la promenade pédestre (engins motorisés : moto, 4x4) – peut constituer un problème local assez préjudiciable pour la végétation et la faune sensible aux perturbations.

Dans le cas de la pratique de l'escalade, deux sites sont bien connus et pratiqués sur le site. Dans l'objectif de préserver l'habitat de pentes rocheuses, ainsi que l'avifaune nicheuse utilisant ces

falaises, il serait important de proposer une mesure permettant d'articuler la préservation de ces habitats et espèces et la pratique de cette activité.

Dans le cas de la pratique de la spéléologie, le site abrite peu de grottes intéressantes pour cette activité. De plus, quatre grottes ont déjà été aménagées (par le Parc naturel régional des Causses du Quercy dans le cadre d'un programme Life-Nature II) pour préserver les chiroptères en limitant la fréquentation humaine (fermeture de la grotte aux périodes de présence des chauves-souris). Il n'y a donc à l'heure actuelle pas de contradictions majeures entre cette activité et la préservation des chauves-souris d'intérêt communautaire. Il faudrait tout de même veiller à ce que la fréquentation des quelques grottes existantes n'augmente pas, et à poursuivre la sensibilisation des spéléologues et des habitants à ces petits mammifères.

13 ENJEUX DE CONSERVATION, ORIENTATIONS ET VULNERABILITE

13.1 Hiérarchisation des enjeux de conservation

L'état des lieux et le travail de concertation avec les groupes de travail et le Comité de pilotage ont permis d'identifier et de hiérarchiser les enjeux de conservation au titre de Natura 2000 sur le site des vallées de l'Ouysse et de l'Alzou. Ces enjeux ont été regroupés en deux catégories : les enjeux majeurs pour le site, et les enjeux secondaires. Ils sont présentés dans le tableau suivant.

Enjeux de conservation	Hiérarchisation des enjeux
1. Pelouses sèches, landes et Damier de la Succise	Enjeux majeurs pour le site
2. Prairies naturelles de fauches et Cuivré des marais	
3. Rivière, Cordulie à corps fin, Cistude d'Europe, Lamproie de Planer, Chabot, Loutre et Flûteau nageant	
4. Chauves-souris	
5. Falaises et éboulis	Enjeux secondaires pour le site
6. Lacs naturels, mégaphorbaies et Ecaille chinée	
7. Habitats forestiers et Grand capricorne	
8. Grottes	

Tableau 18 : Enjeux de conservation du site

Dans le cas où les préconisations de gestion seraient contradictoires, ou dans le cas où les moyens financiers seraient limités, il sera nécessaire de tenir compte de la hiérarchisation des priorités des enjeux de conservation listés ci-dessus.

13.2 Vulnérabilité des enjeux

Afin de pouvoir garder dans un bon état de conservation les espèces et habitats d'intérêt communautaire, il est important de connaître leur vulnérabilité. Ce sujet a fait l'objet d'une discussion en groupe de travail, mais la liste présentée n'est ni issue de ces groupes ni validée par ces eux. Il s'agit d'éléments bibliographiques, reconnus par l'ensemble des naturalistes.

Enjeu		Vulnérabilité
1	pelouses sèches et landes	*Menaces avérées :* - déprise agricole. *Menaces potentielles :* - intensification agricole (travail du sol, fertilisation, surpâturage), - conversion (culture, truffière, vigne), - développement de la circulation d'engins tout terrain.
2	prairies naturelles	*Menaces avérées :* - abandon des pratiques de fauche, - érosion des berges, - dépôts de graves suite aux inondations. *Menaces potentielles :* - fertilisation, drainage, fauche trop précoce (avant le mois de mai), - conversion des prairies (cultures, peupleraies), - surpâturage, - modification de la dynamique et pollution des cours d'eau.
3	rivière	- altération de la qualité de l'eau, - modification du niveau d'eau et du profil de la rivière, - suppression de la ripisylve, - développement excessif des activités nautiques, - développement de la fréquentation (sur la rivière et les berges).
4	chauves-souris	- altération du nombre et de la qualité des gîtes : o obturation ou condamnation des gîtes (grottes, greniers), o dérangement, o traitement chimique des charpentes, o suppression des vieux arbres, - altération des zones de chasse et de la ressource alimentaire : o suppression des haies, o fermeture des milieux.
5	falaises et éboulis	- développement excessif de l'escalade dans les secteurs sensibles, - purges des falaises, - développement de carrières de castine, - développement de la circulation d'engins tout terrain.
6	lacs naturels et mégaphorbiaies	- envasement naturel ou comblement volontaire, - assèchement, - introduction de poissons et d'espèces animales ou végétales exotiques, - pollution des eaux.
7	hêtraies calcicoles et forêts de pente	- coupe à blanc, - suppression des vieux arbres.
8	grottes	- pollution, - aménagements, éclairage, - obturation des entrées.

Tableau 19 : Vulnérabilité des enjeux

13.3 Orientations à préconiser

Les orientations sont des indications permettant d'aider les décisionnaires dans leur prise de décision sur certains sujets. Ces orientations sont issues des discussions en groupe de travail. Aucune mesure de gestion ne peut être véritablement prise sur ces thématiques, mais il s'gait plutôt d'inciter les décisionnaires, et en particulier les communes à mettre en pratiques ces recommendations.

Les quatre orientations proposées sont donc les suivantes :

- éviter le développement de manifestations ou de pratiques de véhicules motorisés en groupe ;
- éviter le développement de la pratique du canoë-kayak, notamment en groupe ;
- pérenniser et favoriser le réseau de chemins existants et limiter la création de nouveaux itinéraires ;
- en milieu forestier, ne pas réaliser de coupes à blanc pendant la période de nidification des oiseaux, et éviter ces coupes dans les zones d'intérêt communautaire (cf. Tableau 20).

Espèce	Statut	Descriptif succint	Période de nidification
Rapaces diurnes			
Circaëte Jean-le Blanc	DO	Ce rapace d'une envergure de 1,8 m se caractérise par un plumage ventral blanc. Il se nourrit exclusivement de reptiles, qu'il chasse en zone ouverte. Son nid, d'une taille imposante, est situé en haut d'un arbre. Espèce migratrice, il repars au début de l'automne.	Avril-juin
Aigle botté	DO	Cet aigle de la taille d'une buse vit dans les forêts de feuillus et de pins, et chasse un ensemble de petits mammifères. Oiseau migrateur, il revient faire son nid au sommet d'un arbre à la fin mars.	Avril-mai
Bondrée apivore	DO	Espèce ressemblante à la buse, ce rapace ne se nourrit que d'insectes et de petits reptiles. Présent sur notre territoire uniquement l'été, il repart au début de l'automne.	Juin-juillet
Faucon hobereau	PN	Espèce migratrice, il fréquente surtout les lisières des forêts. Il se nourrit de petits oiseaux et de grands insectes. Comme les autres faucons, il ne bâtit pas son nid mais reprend celui d'un corvidé, haut placé dans un arbre.	Juin-août
Milan noir	DO	Ce rapace à la queue fourchue est migrateur. Il ne consomme en majorité que des proies mortes, avec une grande part de poissons. Comme les autres rapaces déjà cités, il construit son nid tout en haut d'un arbre.	Avril-juin
Autres			
Pic mar	DO	Ce pic se reconnaît à sa calotte rouge sur le dessus de la tête. Cet oiseau forestier et sédentaire apprécie particulièrement les boisements de chêne, de charmes et d'aulnes. Insectivore, il fore sa cavité dans un arbre endommagé pour y nicher ensuite.	Mai-juin
Huppe fasciée	PN	Cet oiseau surprenant au long bec gracile n'est présent qu'aux beaux jours. Son habitat de prédilection est le bocage. Espèce insectivore, elle utilise d'anciennes loges de pics pour faire ses œufs.	Avril-août

Tableau 20 : Tableau indicatif des périodes de nidification des oiseaux forestiers présents sur le site

(DO : espèce protégée au niveau européen car listée à l'annexe I de la Directive Oiseaux de 1979,
PN : espèce protégée au niveai national)

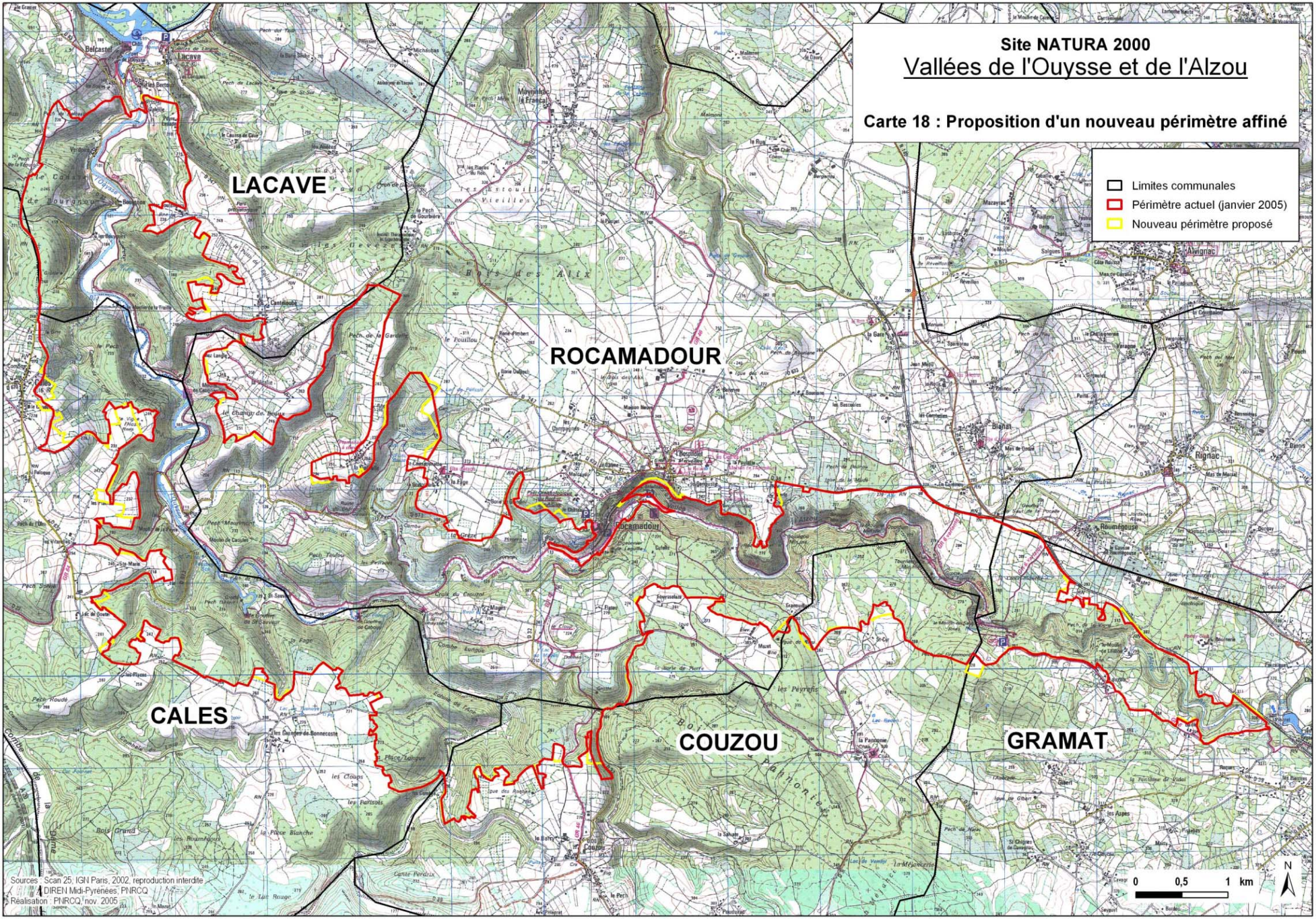
Site NATURA 2000
Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou
Carte 18 : Proposition d'un nouveau périmètre affiné
Limites communales
Périmètre actuel (janvier 2005)
Nouveau périmètre proposé
LACAVE
ROCAMADOUR
CALES
COUZOU
GRAMAT
Sources : Scan 25, IGN Paris, 2002, reproduction interdite
DIREN Midi-Pyrénées, PNRCQ
Réalisation : PNRCQ, nov. 2005
0
0,5
1 km
N

14 OBJECTIFS DE GESTION

14.1 Objectifs spécifiques au site

Au regard des enjeux patrimoniaux identifiés et de leur hiérarchisation, les mesures de gestion proposées s'articulent autour de 5 objectifs de gestion auxquels se réfèreront les fiches-actions retenues pour le site :

- deux objectifs liés à la gestion / la restauration des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire ;
- un objectif lié à la qualité de l'eau ;
- deux objectifs liés à la sensibilisation / l'information locale.

Objectif 1 : maintenir les habitats de pelouses sèches, de landes et de prairies naturelles de fauche.

Les complexes de landes et pelouses et les prairies naturelles de fauche constituent les habitats naturels majeurs pour le site. L'entrée du site dans le réseau Natura 2000 induit un engagement minimal de conservation des surfaces de ces habitats majeurs à l'échelle du site.

Sous objectif 1 : maintenir l'agriculture sur le site ;
Sous objectif 2 : trouver les moyens financiers pour entretenir ces habitats ;
Sous objectif 3 : favoriser l'installation des jeunes agriculteurs sur le site.

Objectif 2 : reconquérir les habitats de pelouses sèches, de landes et de prairies naturelles de fauche en voie d'embroussaillement ou d'abandon ainsi que les espaces boisés suceptibles d'être transformés en habitats d'intérêt communautaire.

En plus de conserver les surfaces actuellement en habitat d'intérêt communautaire, il est important d'envisager la reconquête de nouveaux espaces destinés à devenir des habitats d'intérêt communautaire. Cela permettra soit d'augmenter la surface en habitat, soit de maintenir la surface en considérant que certaines zones d'habitat disparaitront par manque d'entretien ou par conversion.

Objectif 3 : maintenir et améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau.

Cet objectif est majeur, en particulier pour l'Ouysse qui est un cours d'eau permanent et qui abrite de nombreuses espèces d'intérêt communautaire. Cependant l'origine des eaux de l'Alzou et de l'Ouysse pouvant être fort lointaine, cet objectif ne concerne pas uniquement le site. Il pourrait donc être intéressant de réfléchir sur ce problème de qualité de l'eau à l'échelle du bassin d'alimentation.

Objectif 4 : ne pas générer une fréquentation de masse mais améliorer les conditions de visite.

La cité de Rocamadour amène sur le site un nombre de visiteurs important. En raison de la fragilité des espèces et des milieux concernés, l'objectif n'est pas de chercher à emmener l'ensemble de ces visiteurs dans les vallées. Par contre, il serait intéressant d'améliorer les conditions de visite dans le site ce qui a déjà été en partie fait dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles.

Objectif 5 : informer, sensibiliser, communiquer.

La conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt Communautaires à l'échelle du site nécessite l'intégration des enjeux de conservation dans les pratiques de chaque usager du site. L'information et la sensibilisation des acteurs locaux sont déterminantes pour la mise en œuvre des mesures de gestion du site retenues dans le Document d'objectifs, et plus généralement de la préservation à long terme des différents enjeux de conservation identifiés sur le site.

14.2 Objectifs génériques

A ces 5 objectifs de gestion, il faut rajouter deux objectifs génériques, inhérents à la démarche Natura 2000 :

Préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire

L'objectif premier de la démarche Natura 2000 est de maintenir l'ensemble des habitats et les espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable. Même si sur le site l'attention est portée plus particulièrement sur les habitats agropastopraux, il ne faut pas pour autant oublier cet objectif premier.

Connaître et suivre l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Afin de maintenir les habitats et espèces dans un bon état de conservation, il faut pouvoir juger de cet état de conservation. L'état des lieux du Document d'objectifs fournit l'état initial du site, mais il est nécessaire de poursuivre les inventaires afin de suivre l'évolution de ces espèces et habitats et de pouvoir juger de l'impact des mesures qui seront mises en œuvre.

15 MESURES DE GESTION

Le Document d'objectifs se doit de contenir toutes les mesures qui semblent aujourd'hui nécessaires pour répondre aux objectifs de conservation identifiés sur le site.

15.1 Articulation générale des mesures de gestion

Ces mesures de gestion du site s'articulent de la façon suivante :

AXES DE TRAVAIL	Les mesures de gestion sont de 4 types : I – Mesures de gestions II – Sensibilisation et communication III – Suivi et évaluation du document d'objectifs IV – Animation et mise en œuvre du document d'objectifs
⇩	
LIGNES D'ACTIONS	7 lignes d'actions ont été retenues : de A à G L'ensemble de ces lignes d'actions permet de répondre aux objectifs de conservation identifiés Ex : Ligne d'action A – Agri-Environnement.
⇩	
MESURES	Chaque ligne d'action regroupe une ou plusieurs mesures Ex : Mesure A.1 – Mise en place d'un diagnostic d'exploitation individuel préalable aux mesures A.2.
⇩	
FICHES-ACTIONS	Chaque mesure sera déclinée en une ou plusieurs actions concrètes Ex : Fiche-Action A.1.1 – Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) des parcelles de l'exploitation incluses dans le périmètre du site.

Les actions proposées sont issues de l'analyse de l'état des lieux et des préconisations de gestion des habitats et des espèces d'intérêt Communautaires recensés sur le site [cf. fiches habitats et fiches espèces], ainsi que propositions et demandes des groupes de travail locaux.
L'ensemble des actions retenues ont été discutées et validées au cours des groupes de travail et du Comité de Pilotage. Chacune de ces actions a pour vocation de favoriser directement ou indirectement l'un ou plusieurs des enjeux de conservation du site.
Une attention particulière est portée aux enjeux de conservation majeurs du site (enjeux 1. et 2.).

15.2 Présentation des actions

34 fiches-actions ont été retenues pour ce site (Tableau 21). Elles sont regroupées selon les lignes d'action suivantes :

Axe I – Mesures de gestion

Cet axe de travail rassemble les mesures de gestion et de restauration répondant directement à l'un des enjeux de conservation identifiés sur le site. Les mesures y sont organisées autour de quatre lignes d'actions thématiques distinctes :

→ **Ligne d'action A** – Agri-Environnement

= Ensemble des mesures de gestion à contractualiser dans le cadre d'un CAD [Contrat d'Agriculture Durable] (public concerné : exploitants agricoles à titre principal ou secondaire, cotisant de solidarité).

→ **Ligne d'action B** – Gestion des habitats naturels hors contexte agricole

= Ensemble des mesures de gestion concernant les parcelles sans vocation agricole (non taxée à la MSA) (public concerné : propriétaires fonciers, associations, collectivités locales…).

→ **Ligne d'action C** – Protection des milieux rocheux remarquables

= Ensemble des actions pour la préservation des habitats naturels rocheux, des chirotpères et des oiseaux d'intérêt Communautaires du site.

→ **Ligne d'action D** – Maintien d'un tissu agricole actif

= Ensemble des mesures contribuant à la mobilisation du foncier en faveur des habitats d'intérêt Communautaires abandonnés.

Axe II – Sensibilisation et communication

Une seule ligne d'action est concernée pour cet axe :

→ **Ligne d'action E** – Mise en valeur du patrimoine naturel

= Ensemble des mesures de sensibilisation et d'information du public sur la mise en œuvre du Document d'objectifs et la richesse patrimoniale du site.

Axe III – Suivi et évaluation du Document d'objectifs

Cet axe rassemble les actions destinées à l'évaluation et la réorientation des mesures de gestion du Document d'objectifs après 6 ans de mise en œuvre. Une seule ligne d'action est concernée :

→ **Ligne d'action F** – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt Communautaires

= Ensemble des mesures permettant de quantifier et qualifier l'évolution des habitats naturels, des habitats d'espèces et des populations d'espèces d'intérêt Communautaires.

Axe IV – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs

Cet axe rassemble les actions permettant d'assurer l'animation et la mise en œuvre des mesures des lignes d'action A à F. Une seule ligne d'action est concernée :

→ **Ligne d'action G** – Mission de la structure animatrice

= Ensemble des actions qui devront être mises en place par la ou les structure(s) animatrice(s) chargée(s) de l'application du Document d'objectifs, et permettant de mettre en œuvre les mesures A à F.

Tableau 21 : Liste des fiches action retenues dans le Document d'objectifs

AXE I – Mesures de Gestion	**A – Agri-Environnement**
	Mesure A.1 – Mise en place d'un diagnostic d'exploitation individuel préalable aux mesures A.2
	A.1.1 – Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) des parcelles de l'exploitation incluses dans le périmètre du site
	Mesure A.2 – Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants
	A.2.1 – Gestion extensive des prairies naturelles de fonds de vallées
	A.2.2 – Gestion extensive des pelouses sèches et des landes
	A.2.3 – Ouverture d'une ancienne prairie naturelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture
	A.2.4 – Ouverture d'une ancienne pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture
	A.2.5 – Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture
	A.2.6 – Réhabilitation et entretien de haies
	A.2.7 – Restauration de mares
	A.2.8 – Restauration et entretien de murets
	A.2.9 – Gestion des berges en bordure de prairie
	A.2.10 – Entretien de chemins de randonnées balisés
	A.2.11 – Préservation de la qualité de l'eau
	B – Gestion des habitats naturels hors contexte agricole
	Mesure B.1 – Actions ponctuelles de gestion d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales
	B.1.1 – Entretien de parcelles en habitats d'intérêt communautaire de pelouses sèches et landes
	B.1.2 – Entretien de parcelles en habitats d'intérêt communautaire de prairies naturelles de fauche
	Mesure B.2 – Actions ponctuelles de restauration d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales
	B.2.1 – Réhabilitation et entretien de mares
	Mesure B.3 – Actions ponctuelles de remise en état d'accès aux parcelles en habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales
	B.3.1 –Réhabilitation des accès aux parcelles en habitats d'intérêt communautaire
	B.3.2 –Réhabilitation des gués menant à des parcelles en habitats d'intérêt communautaire
	C – Protection des milieux rocheux remarquables
	Mesure C.1 – Développement raisonné de l'escalade
	C.1.1 – Création et exécution d'un plan de développement raisonné de l'escalade sur les falaises des sites Natura 2000 du Parc naturel régional
	Mesure C.2 – Développement raisonné de la spéléologie
	C.2.1 – Création et exécution d'une charte de bonne pratique de la spéléologie sur les grottes des sites Natura 2000 du Parc naturel régional des Causses du Quercy
	D – Maintien d'un tissu agricole actif
	Mesure D.1 – Mobilisation et maîtrise du foncier
	D.1.1 – Veille foncière sur le site
	D.1.2 – Animation foncière sur le site
	Mesure D.2 – Aménagement du parcellaire
	D.2.1 – Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire
	D.2.2 – Aide à la parcelle cédée dans le cadre d'aménagements parcellaires ponctuels

AXE II – Sensibilisation et communication	**E – Mise en valeur du patrimoine naturel**
	Mesure E.1 – Information, sensibilisation générale
	E.1.1 – Pérennisation la diffusion du Bulletin de liaison pour promouvoir le Document d'objectifs et les actions réalisées
	E.1.2 – Réalisation et diffusion d'une plaquette de sensibilisation « à la découverte de Natura 2000 »
	E.1.3 – Réalisation d'une affiche à destination des communes
	E.1.4 – Mise en place de formations pour les habitants du site
	Mesure E.2 – Information, sensibilisation spécifique
	E.2.1 – Edition et diffusion de fiches d'information sur les chiroptères

AXE III – Suivi et évaluation du DOCOB	**F – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire**
	Mesure F.1 – Suivi des populations d'espèces d'intérêt communautaire
	F.1.1 – Suivi des stations connues d'insectes d'intérêt communautaire
	F.1.2 – Suivi des stations connues de chiroptères d'intérêt communautaire
	F.1.3 – Suivi des stations connues de Flûteau nageant
	F.1.4 – Suivi de la Loutre d'Europe
	F.1.5 – Suivi de la Cistude d'Europe
	F.1.6 – Suivi des poissons d'intérêt communautaire
	Mesure F.2 – Suivi des habitats naturels d'intérêt communautaire
	F.2.1 – Cartographie et analyse de l'évolution de l'occupation des sols et des habitats majeurs pour le site

AXE IV – Animation et mise en œuvre du DOCOB	**G – Missions de la structure animatrice**
	Mesure G.1 – Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs
	G.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs

16 FICHES-ACTIONS

16.1 Structure des fiches actions

L'objectif des fiches-actions est de décliner à un niveau pré-opérationnel les prescriptions de gestion découlant de l'analyse de l'état des lieux du site pour chaque enjeu patrimonial identifié.

Elles contiennent les données suivantes :

Code de l'action	***Intitulé de la Fiche-action***

Enjeux de conservation visés **Habitats et espèces concernés**	*Codes et intitulés des enjeux patrimoniaux du site, espèces et habitats d'intérêt communautaire pour la conservation desquels l'action proposée aura un effet favorable direct ou indirect.*
Objectifs généraux visés	*Codes et intitulés des objectifs généraux à la mise en œuvre desquels l'action contribue.*
Zone d'application	*de l'action : site dans son intégralité, commune(s), etc.*

Pratiques actuelles **Pratiques attendues**	*Description des pratiques mises en œuvre sur les habitats d'intérêt communautaire et des pratiques souhaitées.*

Maître d'œuvre / Partenaires **OU** **Bénéficiaire**	*Maître d'œuvre et partenaires potentiels,* *OU* *Contractants potentiels de l'action pour les actions qui feront l'objet d'un contrat Natura 2000 pour la gestion d'habitats d'intérêt communautaire.*
Nature de l'action	*Précisions concernant le type d'action que présente la fiche action : une action, un contrat Natura 2000 (en investissement ou en fonctionnement) ou une mesure agroenvironnementale.*

Objectifs :

Objectifs opérationnels de l'action.

Descriptif :

Cahiers des charges, descriptif des engagements du contractant potentiels et/ou contenu de l'action.

Calendrier de réalisation :

Proposition de calendrier prévisionnel pour la mise en œuvre de l'action au cours de la durée de validité du Document d'objectifs.

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6

Nature des dépenses et/ou enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC
Coûts détaillés de l'action et justification des montants des indemnités compensatoires pour les engagements de gestion/restauration d'habitats d'intérêt communautaire ; et/ou *Estimation du coût total de l'action sur les 6 ans fonction du nombre de contrats maximal envisagés.*	

P.M : *Le temps d'animation de la mise en œuvre de chaque fiche-action est estimé et financé dans le cadre de la mesure G – Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs.*

NB : Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

Plan de financement :

Proposition de modalités de financement de l'action, et financeurs potentiels.

	Europe	État	Région	Départ.	Autres	Autofinan--cement	TOTAL
€							
%							

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Résultats quantifiables attendus au terme des 6 ans de mis en œuvre de l'action (nombre de projets/dossiers, surfaces contractualisées…).	*Propositions d'indicateurs de suivi de pouvant être mis en place pour l'évaluation du Document d'objectifs.*

Récapitulatif des mesures

Liste récapiutlatives de toutes les mesures agroenvironnementales contractualisables sur le site.

Modifications souhaitées du cahier des charges de la mesure

Les mesures agro environnementales existantes dans la synthèse régionale ne sont pas toujours adaptées au contexte local (ni aux pratiques agricoles actuelles, ni aux enjeux écologoiques présents sur le site). L'objectif de ce paragraphe est de préciser les modifications qu'il serait important d'apporter à ces cahiers des charges lors de leur rediscussion future.

16.2 Fiches-actions

AXE I – MESURES DE GESTION

LIGNE D'ACTION A – Agri-Environnement

Ensemble des mesures de gestion à destination des personnes pouvant souscrire un CAD (Exploitants agricoles à titre principal, secondaire et cotisants de solidarité).

Mesures A.1

Mise en place d'un diagnostic d'exploitation individuel préalable aux mesures A.2.

Mesures A.2

Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementaux existants.

A.1.1 Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) des parcelles de l'exploitation incluses dans le périmètre du site

Enjeux de conservation visés	Tous
Habitats et espèces concernés	Tous
Objectifs généraux visés	1. maintenir les habitats de pelouses, de landes et de prairies 2. reconquérir les habitats de pelouses, de landes et de prairies
Zone d'application	L'ensemble du site

Pratiques actuelles	-
Changements attendus	-

Opérateur / Partenaires	Structure animatrice, naturaliste, organisme agricole et exploitant
Nature de l'action	☑ Action ☐ Contrat Natura 2000 ☐ MAE dans CAD

Objectifs :

Préciser les enjeux de conservation présents sur les parcelles de l'exploitation ;
- Définir les parcelles qui seront engagées obligatoirement en mesures de gestion ;
- Ajuster les engagements de l'exploitant par rapport à sa capacité réelle de gestion des habitats naturels ;
- Hiérarchiser les priorités de conservation à l'échelle de l'exploitation, en tenant compte du projet personnel de l'exploitant et des modalités de gestion en place.

Descriptif des engagements :

- Réalisation d'un diagnostic écologique de l'exploitation :
  - Bilan des données faune/flore/habitats naturels connues sur les parcelles de l'exploitation à l'intérieur du périmètre Natura 2000 ;
  - Visite de terrain : inventaires complémentaires éventuels et cartographie ;
  - Hiérarchisation des enjeux de conservation à l'échelle de l'exploitation (parcelles à engager en priorité et préconisations de gestion (mesures et options) à retenir dans le cadre des CAD…).
- Réalisation d'un diagnostic pastoral de l'exploitation :
  - Évaluer la capacité de l'exploitant à gérer les habitats agropastoraux (surfaces en herbe et types de surfaces, troupeau, conduite du troupeau…) ;
  - Prendre en compte le projet de l'exploitant (surfaces exploitées, projets quant à ces surfaces, etc.).
- Recoupement du diagnostic pastoral de l'exploitation et du diagnostic écologique des parcelles à l'intérieur du site Natura 2000, pour déterminer les parcelles à engager dans le CAD, ainsi que les préconisations de gestion (options) à retenir.

Les étapes de la réalisation de ce double diagnostic écologique et pastoral de l'exploitation sont les suivantes :
1. Diagnostic pastoral : Visite de terrain du technicien agricole préalable avec l'exploitant (définition des unités de gestion pastorale, définition du projet de l'exploitant) et restitution des données recueillies ;
2. Diagnostic écologique : Bilan des données existantes (état des lieux : données faune/flore/habitats d'intérêt communautaire) et visite de terrain du naturaliste, sur la base des données issues de la première étape du diagnostic pastoral ;
3. Élaboration, par les 2 techniciens en charge des diagnostics pastoral et écologique, d'une proposition d'engagements et de préconisations de gestion intégrant les obligations de gestion dans le cadre de Natura 2000 et les projets de l'exploitant ;
4. Discussion de la proposition avec l'exploitant sur le terrain (exploitant + technicien agricole + naturaliste).

Si l'exploitant concerné le souhaite et en fait la demande, un ou deux membres du groupe de travail « agriculture-forêt » (mis en place dans le cadre de l'élaboraiton du document d'objectifs) pourront être associés à la réalisation de ce diagnostic.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Réalisation de diagnostics au fur et à mesure de l'émergence des projets					

Nature des dépenses :		Coûts en € TTC
PAR PROJET DE DOSSIER CAD		
BILAN ÉCOLOGIQUE		
Bilan des données existantes à l'échelle de l'exploitation :	0,5 jour × 305 €	153 €
Visite de terrain :	0,5 jour × 305 €	152 €
Élaboration des propositions de gestion (parcelles à intégrer, préconisations de gestion et options à engager) (dont élaboration d'un support cartographique des enjeux de conservation) :	0,5 jour × 305 €	153 €
Discussion de la proposition et élaboration du projet de contrat définitif avec l'exploitant :	0,5 jour × 305 €	152 €
Total BILAN ÉCOLOGIQUE par dossier :		**610 €**
BILAN PASTORAL		
Visite de terrain préalable (avec l'exploitant) :	0,5 jour × 462 €	231 €
Bilan pastoral de l'exploitation :	0,5 jour × 462 €	231 €
Élaboration des propositions de gestion (parcelles à intégrer, préconisations de gestion et options à engager) (dont élaboration d'un support cartographique des enjeux de conservation) :	0,5 jour× 462 €	231 €
Discussion de la proposition et élaboration du projet de contrat définitif avec l'exploitant :	0,5 jour × 462 €	231 €
Total BILAN PASTORAL par dossier :		**924 €**
TOTAL PAR DOSSIER :		**1 534 €**
Estimation de 20 dossiers sur les 6 ans (22 exploitants sur 35 ont actuellement signés un CTE)	20 × 1 534 €	30 680 €
TOTAL ACTION :		**30 680 €**

Plan de financement :

	Europe	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€		30 680 €				**30 680 €**
%		100 %				**100 %**

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Diagnostic réalisé pour chaque dossier CAD d'une exploitation concernée au moins pour partie par le périmètre Natura 2000.	- Diagnostics réalisés pour toutes les demandes de CAD par des exploitations concernées par le site ; - Nombre de diagnostics débouchant effectivement sur une contractualisation ; - Surfaces engagées.

A.2.1 Gestion extensive des prairies naturelles de fond de vallées

Enjeux de conservation visés	2. Prairies naturelles de fauche et espèces associées
Habitats et espèces concernés	Prairies maigres de fauche de basse altitude (habitat 6510 et déclinaisons prairiales de l'habitat 6210), Cuivré des marais (1060)
Objectifs généraux visés	1. Maintenir les habitats de pelouses sèches, de landes et de prairies naturelles de fauche 3. Maintenir et améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau
Zone d'application	Fonds de vallées

Pratiques actuelles	Entretien des prairies par la fauche ou le pâturage
Changements attendus	Maintien de ces pratiques

Opérateur	Structure animatrice / organisme agricole
Bénéficiaire	Exploitant agricole, cotisant de solidarité
Nature de l'action	☐ Action ☐ Contrat Natura 2000 ☑ MAE dans CAD

Objectifs :

- Inciter les exploitants à poursuivre la gestion de ces habitats naturels ;
- Encourager une diversité de « bonnes » pratiques agropastorales sur le site pour maintenir la mosaïque d'habitats naturels d'intérêt communautaire actuelle.

Descriptif des engagements :

- Engagement de la mesure 20.01.D01 dans les conditions d'éligibilité fixées par les circulaires du MAAPR, avec cumul éventuel de l'une des options de la mesure 16.01.A01 OU, engagement de la mesure 18.06.F01.
- Préalable : action A.1.1 – Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) de l'exploitation

- Action contractualisable dans le cadre du dispositif CAD :
  - La surface à engager sera définie par le diagnostic écologique et pastoral.

- Action contractualisable sur les habitats naturels d'intérêt communautaire : habitat 6510, déclinaison prairiale de l'habitat 6210, habitat d'espèce du Cuivré des marais (espèce 1060) et habitats d'espèce des chiroptères d'intérêt communautaire.

Options	Engagements spécifiques	Montant de l'aide*
A.2.1	**Mesure 20.01** : gestion extensive de la prairie par la fauche (et/ou le pâturage) Mesure fixe (disposition spécifique Natura 2000). <u>Conditions d'éligibilité :</u> Dans son ensemble, l'action 2001 sera réservée par décision départementale à des surfaces en gestion extensive de prairies présentant un fort intérêt patrimonial. <u>Cahier des charges :</u> *Pratiques d'entretien :* - pour les prairies naturelles, un seul renouvellement de la prairie maximum avec travail du sol simplifié - interdictions : nivellement, boisement, écobuage, brûlis, affouragement permanent sur la parcelle, tas d'ensilage sur la parcelle, assainissement par drains enterrés - Désherbage chimique spécifique localisé sous clôture et parties de parcelle en pente (chardons, rumex, orties,..)	

	- Exploitation de la prairie par la fauche et/ou le pâturage *Pour les parcelles avec habitats d'intérêt communautaire :* - pas de retournement - pas de travail simplifié du sol - semis direct localisé possible, en cas de nécessité - pas de cassage de pierre, sauf sous emprise des clôtures et sauf pour l'accès à la parcelle, en cas de nécessité - pas de traitement phytosanitaire, sauf sous emprise des clôtures - pas de dépôts (gravats, déchets, fumière). <u>Documents et enregistrements obligatoires :</u> Tenue d'un cahier d'enregistrementdes épandages de fertilisants minéraux et organiques pour l'ensemble des parcelles de l'exploitation, comprenant au minimum : date, quantité et nature des apports. Deux options possibles :	
A.2.1 - a	**Mesure 20.01.D21** : gestion extensive de la prairie par la fauche (et/ou le pâturage) avec suppression de la fertilisation minérale Pas de fertilisation organique (hors restitution par le pâturage) ni minérale	**234,16 €/ha/an**
A.2.1 - b	**Mesure 20.01.C21** : gestion extensive de la prairie par la fauche (et/ou le pâturage) avec limitation de la fertilisation minérale à 30-60-60 - fertilisation moyenne annuelle totale (sur les 5 ans) limitée à 95 U d'azote, - fertilisation minérale annuelle moyenne limitée à 30-60-60. Pour les apports organiques, on prend en compte l'azote disponible pour la culture l'année de l'épandage.	**150,92 €/ha/an**
Cumul possible de l'option D21 avec l'une des options suivantes		
Options	**Mesure 16.01 :** utilisation tardive des parcelles en herbe - mesure fixe - possiblité d'un déprimage précoce en cas de pâturage - gestion par la fauche et/ou le pâturage	
A.2.1 – a1	**Option 16.01.A21** : après le 10 juin	**+37,68 €/ha/an**
A.2.1 – a2	**Option 16.01.A22** : après le 30 juin	**+109,76 €/ha/an**
A.2.1 – a3	**Option 16.01.A23** : après le 20 juillet Pour des surfaces limitées et/ou des habitats d'espèces après expertise écologique (mesure A.1.1) <u>Documents et enregistrements obligatoires :</u> Sur l'ensemble de l'exploitation : - diagnostic de l'exploitation avec localisation de la prairie Sur les parcelles engagées : - cahier de pâturage comprenant au minimum : identifiant de la parcelle culturale, date d'entrée, date de sortie, nombre d'animaux par catégorie avec suivi obligatoire pour les parcelles culturales engagées, - cahier d'enregistrement des interventions (fauche).	**+182,94 €/ha/an**
OU		
A.2.1 – c	**Mesure 18.06.F51** : Prairie humide de vallée inondable Mesure fixe <u>Conditions d'éligibilité :</u> - prairies humides de vallée, - déterminées par le diagnostic d'exploitation, - état de la parcelle : prairie avec éléments fixes (mares, haies, arbres isolés)	**282 €/ha/an**

	Cahier des charges : *Interdiction :* Drainage, écobuage, boisement, labour, création de plans d'eau, modification de la topographie de la parcelle, dépôts de toutes sortes (sable, gravats, bois, déchets, fumière…), création de nouveaux fossés ou de nouvelles rigoles, phytosanitaires, fertilisation minérale et organique (hors restitution par le pâturage) *Pratiques générales :* - Curage des fossés de drainage possible selon diagnostic - Dans le cas d'un drainage déjà réalisé (si réversible) mise en place de bouchons en aval ou pose de barrages seuil si drainage par ciels ouverts - Gestion du réseau hydraulique existant (sur avis du comité technique) : maintien et entretien des razes ou au contraire nivellement des drains et razes et mise en place d'un bouchon en aval - Conserver les éléments fixes (haies, arbres isolés, mares) - Libération de la parcelle en cas de difficultés de ressuyage - Possibilité de mise en place de rigoles d'une profondeur maximum de 20 cm - Tenir à jour le carnet de pâturage *Pratiques de gestion :* • Entretien par pâturage adapté - Pression de pâturage annuelle entre 1 et 1.4 UGB /ha - Période de pâturage autorisé : 1er avril au 31 octobre, avec au moins un passage des animaux entre le 1er mai et le 30 juin et entre le 1er septembre et le 31 octobre - Eviter le sous et le sur pâturage - Elimination mécanique des refus de pâturage (si nécessaire) 1 fois par an (gyrobroyage d'entretien d'octobre à mars) • OU gestion uniquement par la fauche - Obligation de fauche après le 1er juillet inclus - Fauche du centre vers la périphérie à vitesse lente - Fauche obligatoire entre le 1er juillet et le 31 août, et autorisée entre le 1er septembre et le 31 octobre Documents et enregistrements obligatoires : - cahier de pâturage comprenant au minimum : identifiant de la parcelle culturale, date d'entrée, date de sortie, nombre d'animaux par catégorie et date de fauche, et enregistrement des autres interventions (curage des fossés) ; - diagnostic d'exploitation avec justification de l'éligibilité de la parcelle.	

- incluant la majoration de +20% au titre de Natura 2000.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels					

Enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC	
Coût moyen d'un contrat A.2.1 : 272 €/ha/an (option A.2.1-a + a1) Surface totale de prairies naturelles de fauche sur le site : 65 ha Surface totale de prairie naturelle contractualisée :	Hypothèse basse 25% 4 420 €/an	Hypothèse haute* 100% 17 680 €/an
Coût total de la gestion des prairies naturelles sur 6 ans :	**26 520 €**	**106 080 €**

- NB : L'hypothèse haute représente l'enveloppe théorique estimée nécessaire pour **permettre de garantir** que l'ensemble de ces habitats naturels d'intérêt communautaire soit maintenu dans un état de conservation

favorable. Néanmoins, il est très improbable, de par le contexte contractuel et les outils existants, que l'ensemble de cette surface soit engagé dans le cadre de Natura 2000.

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État (FFCAD)	Région	Départ.	Autres	Autofinan--cement	TOTAL
€	53 040 €	53 040 €					**106 080 €**
%	50 %	50 %					**100 %**

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Gestion de 65 hectares d'habitats d'intérêt communautaire de prairies naturelles de fond de vallées.	- surfaces contractualisées - part de la surface sous contrat / surface totale d'habitat (en %)

Récapitulatif des mesures

Code	Libellé	Montant (€/ha/an)
20.01.C21	gestion extensive de la prairie par la fauche (et/ou le pâturage) avec limitation de la fertilisation minérale à 30-60-60	150,92
20.01.D21	gestion extensive de la prairie par la fauche (et/ou le pâturage) avec suppression de la fertilisation minérale	234,16
16.01.Z21	gestion extensive de la prairie par la fauche (et/ou le pâturage) avec suppression de la fertilisation minérale **et** utilisation tardive des parcelles après le 10 juin = 20.01.D21 + 16.01.A21	271,84
16.01.Z22	gestion extensive de la prairie par la fauche (et/ou le pâturage) avec suppression de la fertilisation minérale **et** utilisation tardive des parcelles après le 30 juin = 20.01.D21 + 16.01.A22	343,93
16.01.Z23	gestion extensive de la prairie par la fauche (et/ou le pâturage) avec suppression de la fertilisation minérale **et** utilisation tardive des parcelles après le 20 juillet = 20.01.D21 + 16.01.A23	417,10
18.06.F51	Gestion de prairie humide de vallée inondable	282

A.2.2 Gestion extensive des pelouses sèches et des landes

Enjeux de conservation visés	1. Pelouses, landes et espèces associées
Habitats et espèces concernés	Complexes de pelouses sèches (habitats 6110, 6210, 6220) et de landes (5110, 5130), Damier de la Succise (1065)
Objectifs généraux visés	1. Maintenir les habitats de pelouses sèches, landes et prairies naturelles de fauche
Zone d'application	L'ensemble du site

Pratiques actuelles	Pâturage et entretien mécanique occasionnel
Changements attendus	Maintien de ces pratiques

Opérateur	Structure animatrice / Organisme agricole
Bénéficiaire	Exploitant agricole ou cotisant de solidarité
Nature de l'action	☐ Action ☐ Contrat Natura 2000 ☑ MAE dans CAD

Objectifs :

- Maintenir les habitats dans un état de conservation favorable ;
- Limiter l'abandon de l'exploitation agricole de ces parcelles, menace majeure identifiée sur le site pour la conservation danas un état de conservation favorable de ces habitats naturels d'intérêt communautaire ;
- Favoriser le maintien de l'exploitation pastorale extensive des espaces en habitats d'intérêt communautaire encore utilisés ;

Descriptif des engagements :

- Engagement de la mesure 19.03.A01 ou de la mesure 20.03.A02 de la synthèse régionale des mesures agri-environnementales ;
- Préalable : action A.1.1 – Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) de l'exploitation

- Action contractualisable dans le cadre du dispositif CAD :
  - La surface à engager sera définie par le diagnostic écologique et pastoral.

- Action contractualisable sur les habitats naturels d'intérêt communautaire : Complexes de pelouses sèches et de landes (habitats 6110, 6210, 6220, 5110, 5130) et habitats d'espèces définis par le diagnostic éco-pastoral.

Options	Engagements spécifiques	Montant de l'aide*
A.2.2-a	**Mesure 19.03.A** : maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive Mesure fixe <u>Conditions d'éligibilité :</u> Parcours ou landes ne nécessitant pas de réouverture. Le choix de l'option de pâturage (A21, A22 ou A23) sera fait en fonction du diagnostic préalable (action A.1.1) : chargements, périodes, … **Base** : *Pratiques de fertilisation* : - La fertilisation est interdite. Il peut être pratiqué une fertilisation occasionnelle, par exemple en cas de mauvaise pousse de l'herbe. Dans ce cas, la fertilisation maximale annuelle est de 30-30-30. - Pour les apports organiques, on prend en compte l'azote disponible pour la culture	

	l'année de l'épandage. - Les traitements phytosanitaires sont interdits sauf pour les traitements dirigés sous clôtures et partie de parcelle en pente pour lesquels la CDOA pourra définir le cadre de l'autorisation. *Pratiques d'entretien :* - Pâturage : le pâturage doit être raisonné afin d'éviter le sous-pâturage (accumulation de refus) ou le surpâturage (sol mis à nu des surfaces sensibles), - Déplacement des animaux, surveillance et tenue d'une cahier de pâturage, - Le brûlage des résidus en tas est autorisé, - Entretien des limites de parcelles *Sur les parcelles en habitats d'intérêt communautaire :* Interdiction : implantation de vergers de truffiers, cassage de pierre (sauf sous emprise des clôtures et sauf pour l'accès à la parcelle en cas de nécessité), traitements phytosanitaires (sauf sous emprise des clôtures), affouragement permanent, fertilisation (hors restitution par le pâturage), retournement, nivellement. **Options** Les options seront définies par les résultats du diagnostic écopastoral.	
A.2.2-a1	**Option 19.03.A21** « entretien d'un espace à faible productivité supportant une pression de pâturage très faible » → Evalué à une brebis maximum par hectare par an, soit 0,15 UGB/ha/an	**82,30 €/ha/an**
A.2.2-a2	**Option 19.03.A23** « entretien d'un espace à productivité moyenne supportant une pression de pâturage moyenne » → Evalué à une brebis minimum par hectare par an, soit 0,15 UGB/ha/an	**144,00 €/ha/an**
A.2.2-a3	**Option 19.03.A22** « landes ouvertes à genêts, à genévriers, chênes pubescents ou orchidées » → Entretien par pâturage obligatoire, avec un chargement assurant l'entretien minimal (soit environ 0,6 UGB / ha) <u>Documents et enregistrements obligatoires :</u> - cahier de pâturage avec l'identification de la parcelle et le nombre d'animaux listés par catégorie et leur date d'entrée et de sortie de la parcelle, - cahier d'enregistrement des pratiques de fertilisation.	**164,64 €/ha/an**
Cumul possible des options précédentes avec les deux options suivantes, selon les cas		
A.2.2 - b	**Mesure 19.03.B21** : mise en place d'équipements pastoraux - clôtures fixes et passages intégrés sur tous les chemins fréquentés lors de la signature du contrat - type de clôture : fil lisse, électrifié ou non, de un à quatre fils, grillage type Ursus (uniquement ovins) - type de franchissement : passage sur clôture, portillon, barrière, passage canadien, … - maximum 100 mètres linéaire par hectare <u>Documents et enregistrements obligatoires :</u> - factures d'achat des clôtures ou des passages.	**+ 0,36 €/ml**

* incluant la majoration de +20% au titre de Natura 2000

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation au fur et à mesure de l'émergence des projets					

Enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC	
Coût moyen d'un contrat A.2.2 : 180,00 €/ha/an (option A.2.2-a2 + b)		
Surface totale de pelouses et landes exploitables sur le site : 600 ha	Hypothèse basse	Hypothèse haute*
Surface totale contractualisée :	25%	75%
	27 000 €/an	81 000 €/an
Coût total de la gestion des pelouses sèches sur 6 ans :	**162 000 €**	**486 000 €**

* NB : L'hypothèse haute représente l'enveloppe théorique estimée nécessaire pour **permettre de garantir** que l'ensemble de ces habitats naturels d'intérêt communautaire soit maintenu dans un état de conservation favorable (retour à un stade de lande moins fermée ou de pelouse). Néanmoins, il est très improbable, de par le contexte contractuel et les outils existants, ainsi que les difficultés d'exploitation (pentes fortes et instabilité des sols) que l'ensemble de cette surface soit engagé dans le cadre de Natura 2000.

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État (FFCAD)	Région	Départ.	Autres	Autofinan--cement	TOTAL
€	243 000 €	243 000 €					**486 000 €**
%	50 %	50 %					**100 %**

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Gestion de 600 ha d'habitats d'intérêts communautaire de pelouses sèches et de landes.	- surface contractualisée - part de la surface sous contrat / surface totale en habitat (en %)

Récapitulatif des mesures

Code	Libellé	Montant (€/ha/an)
19.03.A21	Maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive (Entretien d'un espace à faible productivité supportant une pression de pâturage très faible)	82,30
19.03.A22	Maintien de l'ouverture des espaces à gestion (Landes ouvertes à genévriers, genêts, chênes pubescents ou orchidées)	164,64
19.03.A23	Maintien de l'ouverture des espaces à gestion (entretien d'un espace à productivité moyenne supportant une pression de pâturage moyenne)	144,00
19.03.Z21	Maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive (Entretien d'un espace à faible productivité supportant une pression de pâturage très faible) **et** mise en place d'équipements pastoraux = 19.03.A21 + 19.03.B21	118,3
19.03.Z22	Maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive (Landes ouvertes à genévriers, genêts, chênes pubescents ou orchidées) **et** mise en place d'équipements pastoraux = 19.03.A22 + 19.03.B21	200,64
19.03.Z23	Maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive (entretien d'un espace à productivité moyenne supportant une pression de pâturage moyenne) **et** mise en place d'équipements pastoraux = 19.03.A23 + 19.03.B21	180,00

Modifications souhaitées du cahier des charges de la mesure

[Ce paragraphe est issu de la discussion avec le groupe de travail « agriculture-forêt », regroupant les exploitants agricoles du site, les organismes agricoles et les services de l'Etat]

Cette mesure nécessiterait des adaptatations pour être parfaitement adaptée au contexte local :

- Une rotation du pâturage sur les parcours est classiquement pratiquée dans le Lot. Cette rotation sur plusieurs années peut se traduire par une absence de pâturage sur un parc pour une année. Cette pratique permet de préserver la ressource fourragère et de permettre une bonne régénération de la pelouse. Ces modalités de gestion sont particulièrement importantes après une période de sécheresse.
  De ce fait, la mesure 19.03 qui indique que les pelouses doivent être pâturées au moins une fois dans l'année n'est pas parfaitement adaptée aux pratiques lotoises.
- Par ailleurs, cette mesure ne permet pas non plus de réaliser un brûlage dirigé qui permet de limiter l'extension des espèces sociales (palingre, ronce, …). Il serait aussi intéressant de réfléchir à l'ajout de cette pratique dans le cahier des charges.

A.2.3 Ouverture d'une ancienne prairie naturelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture

Enjeux de conservation visés	2. Prairies naturelles de fauche et espèces associées
Habitats et espèces concernés	Prairies maigres de fauche de basse altitude (habitat 6510 et déclinaisons prairiales de l'habitat 6210), Cuivré des marais (1060)
Objectifs généraux visés	1. Reconquérir des habitats de pelouses sèches, de landes et de prairies naturelles de fauche 3. Maintenir et améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau
Zone d'application	Fonds de vallées

Pratiques actuelles	Aucune
Changements attendus	Exploitation par la fauche (ou le pâturage)

Opérateur	Structure animatrice / Organisme agricole
Bénéficiaire	Exploitant agricole et cotisants de solidarité
Nature de l'action	☐ Action ☐ Contrat Natura 2000 ☑ MAE dans CAD

Objectifs :

- Inciter les exploitants à poursuivre la gestion de ces habitats naturels ;
- Reconquérir d'anciens parcours entièrement abandonnés en vue de leur gestion pastorale ;
- Améliorer des parcelles encore exploitées mais trop fortement embroussaillées et pour lesquelles le pâturage ne permet plus à moyen terme d'assurer la pérennisation de l'Habitat dans un état de conservation favorable ;
- Restaurer et maintenir des Habitats dans un état de conservation favorable.

Descriptif des engagements :

- Engagement de la mesure 19.01-A01 de la synthèse régionale des mesures agri-environnementales ;
- Préalable : action A.1.1 – Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) de l'exploitation

- Action contractualisable dans le cadre du dispositif CAD :

- Action contractualisable pour la restauration des habitats naturels d'intérêt communautaire : habitat 6510, déclinaison prairiale de l'habitat 6210, habitat d'espèce du Cuivré des marais (espèce 1060) et habitats d'espèces pour les chiroptères d'intérêt communautaire.

Options	Engagements spécifiques	Montant de l'aide*
A.2.3-a	**Mesure 19.01.A21** : ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture Mesure fixe <u>Condition d'éligibilité :</u> - Parcelle en déprise ancienne, - Recouvrement ligneux supérieur à 30% <u>Cahier des charges :</u> ◆ Débroussaillage lourd d'ouverture en mosaïque la première année - Arrachage des arbustes ou coupe, tronçonnage, dessouchage et enlèvement des souches hors de la parcelle ou brûlage après autorisation de la CDOA (brûlage à réaliser dans le respect de la réglementation en vigueur), broyage au sol	**292,70 €/ha/an**

	- Traitement chimique localisé, autorisé sur avis de la CDOA , sur les repousses ligneuses ou ronces (molécules autorisées : glyphosates et triclopyr) - Conserver quelques arbres et quelques fourrés - Réalisation des travaux de réouverture entre le 1er septembre et le 31 mars Puis : ◆ Entretien mécanique annuel - Fertilisation azotée totale inférieure à 70 U/ha Pour les apports organiques, on prend en compte l'azote disponible pour la culture l'année de l'épandage. - Gyrobroyage d'entretien les années suivantes ou fauche avec exportation des produits dès que l'état de la parcelle le permet • Ou Entretien par le pâturage raisonné : - Elimination des refus et des rejets ligneux - Fertilisation azotée totale inférieure à 70 U/ha *Recommandation : accroissement du chargement instantané sur une courte période : 7 à 15 jours* *Sur les parcelles d'intérêt communautaire :* - Interdiction : implantation de vergers de truffiers, cassage de pierre (sauf sous emprise des clôtures et sauf pour l'accès à la parcelle en cas de nécessité), traitements phytosanitaires (sauf sous emprise des clôtures), affouragement permanent, - Le déssouchage des arbres ne sera pas réalisé sur les zones embroussaillées qui seront broyées mécaniquement au sol, - L'usage du bulldozer est exclusivement réservé au déssouchage des gros arbres. <u>Documents et enregistrements obligatoires :</u> - cahier d'enregistrement des pratiques (entretien et fertilisation)	
Cumul possible avec chacune des options suivantes		
A.2.3-b	**Mesure 19.01 :** régénération de la parcelle par implantation d'une prairie après le débroussaillage Cette mesure de régénération sous entend qu'un retournement de la parcelle est réalisé après le débrousaillage pour implanter ensuite la nouvelle prairie. Ce retournement n'est réalisé qu'une seule fois.	
A.2.3-b1	**Mesure 19.01.B11 :** avec fertilisation autorisée Implantation d'une prairie : Première année : - régénération de la parcelle par implantation d'une prairie après le débroussaillage : 1 semis, - fertilisation NPK limitée à 50-60-80 Années suivantes : - re-semis pour permettre une bonne implantation de la prairie ; - entretien par fauche avec exportation des produits et/ou par pâturage raisonné et/ou gyrobroyage, - fertilisation NPK limitée à 50-60-80	**+ 27,44 €/ha/an (pas de bonus de 20%)**
A.2.3-b2	**Mesure 19.01.B21 :** sans fertilisation les années suivante la réimplantation Implantation d'une prairie : Première année : - régénération de la parcelle par implantation d'une prairie après le débroussaillage : 1 semis, - fertilisation NPK limitée à 50-60-80 Années suivantes : - re-semis pour permettre une bonne implantation de la prairie ; - entretien par fauche avec exportation des produits et/ou par pâturage raisonné	**+ 91,46 €/ha/an**

	et/ou gyrobroyage, - fertilisation interdite	
A.2.3-b3	**Mesure 19.01.B21 :** sans fertilisation et avec réensecemensement avec des graines issues de prairies de fauche Implantation d'une prairie : Première année : - régénération de la parcelle par implantation d'une prairie après le débroussaillage : 1 semis, - fertilisation NPK limitée à 50-60-80 Années suivantes : - re-semis pour permettre une bonne implantation de la prairie ; - entretien par fauche avec exportation des produits et/ou par pâturage raisonné et/ou gyrobroyage, - fertilisation interdite *Sur les parcelles d'intérêt communautaire :* - Réensemencement à partir de récolte de graines par moisson ou fauche sur des parcelles de prairie naturelles (parcelles à définir au cours du diagnostic préalable) ; <u>Documents et enregistrements obligatoires :</u> - cahier d'enregistrement des pratiques (entretien et fertilisation)	**+ 91,46 €/ha/an**
A.2.3-c	**Mesure 19.01.C21** : mise en place d'équipements pastoraux - clôtures fixes et passages intégrés sur tous les chemins fréquentés lors de la signature du contrat - type de clôture : fil lisse, électrifié ou non, de un à quatre fils, grillage type Ursus (uniquement ovins) - type de franchissement : passage sur clôture, portillon, barrière, passage canadien, … - maximum 100 mètres linéaire par hectare <u>Documents et enregistrements obligatoires :</u> - factures d'achat des clôtures ou des passages.	**+ 0,36 €/ml**
A.2.3-d	**Mesure 19.01.D21 :** supplément pour parcelle à accessibilité réduite - éloignement par rapport au siège d'exploitation (1 heure de trajet à pied) - ET/OU fortes pentes (>20%) <u>Documents et enregistrements obligatoires :</u> - cahier d'enregistrement des pratiques (entretien et fertilisation)	**+ 82,32 €/ha/an**

* incluant la majoration de +20% au titre de Natura 2000

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels					

Enveloppe théorique de l'action :	**Coûts en € TTC**	
Coût moyen d'un contrat A.2.3 : 293 €/ha/an (option A.2.3-a) Surface de prairies naturelles fortement embroussaillées sur les sites potentiellement concernées par des travaux de restauration dans le cadre des CAD : 10 ha	<u>Hypothèse basse</u>	<u>Hypothèse haute*</u>
Surface totale en prairie naturelle contractualisée :	25% 733 €/an	100% 2 930 €/an
Coût total de la restauration de prairies naturelles sur 6 ans :	**4 398 €**	**17 580 €**

* NB : Il est improbable, de par le contexte contractuel et les outils existants, que l'ensemble de cette surface soit engagé dans le cadre de Natura 2000.

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État (FFCAD)	Région	Départ.	Autres	Autofinan--cement	TOTAL
€	8 790 €	8 790 €					**17 580 €**
%	50 %	50 %					**100 %**

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Restauration de 10 ha d'habitats d'intérêt communautaire de prairies naturelles fortement embroussaillées	- surface restaurée - surface restaurée / surface à restaurer (en %)

Récapitulatif des mesures

Code	Libellé	Montant (€/ha/an)
19.01.A21	ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture	292,70
19.01.Z21	ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture **et** mise en place d'équipements pastoraux = 19.01.A21 + 19.01.C21	328,7
19.01.D21	ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture **et** supplément pour parcelle à accessibilité réduite = 19.01.A21 + 19.01.D21	375
19.01.B11	ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture **et** réensemencement d'une prairie (avec fertilisation)	320,14
19.01.B21	ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture **et** réensemencement d'une prairie (sans fertilisation)	384,17
19.01.B21	ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture **et** réensemencement d'une prairie (sans fertilisation et avec ensemencement à partir de graines issues de prairies naturelles)	384,17

Tableau précisant les cumuls possibles entre les mesures 19.01.B11, 19.01.B21 et les mesures concernant les clotures (19.01.C21) et l'accès réduit (19.01.D21) :

	19.01.C21 (clotûre)	19.01.D21 (accès réduit)
19.01.B11	356,14 €	402,46 €
19.01.B21	420,17 €	Cumul impossible

A.2.4 Ouverture d'une ancienne pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture

Enjeux de conservation visés	1. Pelouses, landes et espèces associées
Habitats et espèces concernés	Complexes de pelouses sèches (habitats 6110, 6210, 6220) et de landes (5110, 5130), Damier de la Succise (1065)
Objectifs généraux visés	2. Reconquérir les habitats de pelouses sèches, landes et prairies naturelles de fauche
Zone d'application	L'ensemble du site

Pratiques actuelles	Abandon
Changements attendus	Restauration et exploitation par le pâturage

Opérateur	Structure animatrice / Organisme agricole
Bénéficiaire	Exploitant agricole ou cotisant de solidarité
Nature de l'action	☐ Action ☐ Contrat Natura 2000 ☑ MAE dans CAD

Objectifs :

- Inciter les exploitants à poursuivre la gestion de ces habitats naturels ;
- Reconquérir d'anciens parcours entièrement abandonnés en vue de leur gestion pastorale ;
- Améliorer des parcelles encore exploitées mais trop fortement embroussaillées et pour lesquelles le pâturage ne permet plus à moyen terme d'assurer la pérennisation de l'Habitat dans un état de conservation favorable ;
- Restaurer et maintenir des Habitats dans un état de conservation favorable.

Descriptif des engagements :

- Engagement de la mesure 19.01.A01 de la synthèse régionale des mesures agri-environnementales ;
- Préalable : action A.1.1 – Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) de l'exploitation

- Action contractualisable dans le cadre du dispositif CAD :

- Action contractualisable pour la restauration des habitats naturels d'intérêt communautaire : Complexes de pelouses sèches et de landes (habitats 6210, 6110, 6220, 5130, 5110) et habitats d'espèces définis par le diagnostic éco-pastoral.

Si les surfaces à débroussailler sont classées en zone boisées (ou attenante à une zone boisée de 4 hectares minimum) et s'il y a extraction des souches, il est alors obligatoire de faire une demande d'autorisation de défricher auprès de la DDAF. **Cette demande est un préalable obligatoire à l'engagement de cette mesure**.

Options	Engagements spécifiques	Montant de l'aide*
A.2.4-a	**Mesure 19.01 : base** *Sur les parcelles d'intérêt communautaire :* - Interdiction : implantation de vergers de truffiers, cassage de pierre (sauf sous emprise des clôtures et sauf pour l'accès à la parcelle en cas de nécessité), traitements phytosanitaires (sauf sous emprise des clôtures), affouragement permanent, - L'usage du bulldozer est exclusivement réservé au déssouchage des gros arbres. **Mesure 19.01.A21** : ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture	**292,70 €/ha/an**

	Mesure fixe Condition d'éligibilité : - Parcelle en déprise ancienne, - Recouvrement ligneux supérieur à 30% Cahier des charges : ◆ Débroussaillage lourd d'ouverture en mosaïque la première année - Arrachage des arbustes ou coupe, tronçonnage, dessouchage et enlèvement des souches hors de la parcelle ou brûlage après autorisation de la CDOA (brûlage à réaliser dans le respect de la réglementation en vigueur), broyage au sol - Traitement chimique localisé, autorisé sur avis de la CDOA , sur les repousses ligneuses ou ronces (molécules autorisées : glyphosates et triclopyr) - Conserver quelques arbres et quelques fourrés - Réalisation des travaux de réouverture entre le 1er septembre et le 31 mars Puis : ◆ Entretien mécanique annuel - Fertilisation azotée totale inférieure à 70 U/ha Pour les apports organiques, on prend en compte l'azote disponible pour la culture l'année de l'épandage. - Gyrobroyage d'entretien les années suivantes ou fauche avec exportation des produits dès que l'état de la parcelle le permet • Ou Entretien par le pâturage raisonné : - Elimination des refus et des rejets ligneux - Fertilisation azotée totale inférieure à 70 U/ha *Recommandation : accroissement du chargement instantané sur une courte période : 7 à 15 jours* *Sur les parcelles d'intérêt communautaire :* - Interdiction : implantation de vergers de truffiers, cassage de pierre (sauf sous emprise des clôtures et sauf pour l'accès à la parcelle en cas de nécessité), traitements phytosanitaires (sauf sous emprise des clôtures), affouragement permanent, - L'usage du bulldozer est exclusivement réservé au déssouchage des gros arbres. Documents et enregistrements obligatoires : - cahier d'enregistrement des pratiques (entretien et fertilisation)	
A.2.4-b	**Mesure 19.01.A23** : débroussaillage progressif Mesure fixe Condition d'éligibilité : landes à Buis, à Genévriers et prunelliers avec une couverture supérieure à 50% Cahier des charges : Le débroussaillage ne concernera pas de façon homogène toute la surface - Diagnostic de la parcelle avec planification des interventions - atteindre un taux de recouvrement de moins de 30% en 4ème année - Débroussaillage progressif au cours des 4 premières années en suivant les préconisation du protocole des interventions - broyage mécanique au sol et/ou débroussaillage manuel - tronçonnage de quelques arbres - brûlage ou exportation des rémanents - pas de traitements chimiques sauf localisé (emprise des clôtures)	**354 €/ha/an**

	- pas de fertilisation ni organique, ni minérale - pas d'intervention avec du matériel de cassage des pierres - pas d'implantation de truffière Puis : - Pâturage obligatoire dès la première année avec une pression suffisante (chargement moyen défini par le diagnostic) - Débroussaillage annuel des parties restaurées si nécessaire <u>Documents et enregistrements obligatoires :</u> Sur l'ensemble de l'exploitation : - diagnostic de l'exploitation avec localisation de la parcelle Sur les parcelles engagées : - enregistrement des pratiques, cahier de pâturage comprenant au minimum : identifiant de la parcelle culturale, date d'entrée, date de sortie, nombre d'animaux par catégorie, les interventions (débrousaillage : date et nature) - photographie de l'état initial.	
A.2.4.-c	**Mesure 19.01.A24** : débroussaillage progressif et manuel Mesure fixe <u>Condition d'éligibilité :</u> - landes à Buis, à Genévriers et prunelliers avec une couverture supérieure à 50%, - uniquement parcelles très caillouteuse ou difficiles d'accès Idem 19.01.A23, sauf : débroussaillage manuel <u>Documents et enregistrements obligatoires :</u> - Idem 19.01.A23	**367,2 €/ha/an**
Cumul possible avec les options suivantes, suivant les cas		
A.2.4-d	**Mesure 19.01.C21** : mise en place d'équipements pastoraux - clôtures fixes et passages intégrés sur tous les chemins fréquentés lors de la signature du contrat - type de clôture : fil lisse, électrifié ou non, de un à quatre fils, grillage type Ursus (uniquement ovins) - type de franchissement : passage sur clôture, portillon, barrière, passage canadien, … - maximum 100 mètres linéaire par hectare <u>Documents et enregistrements obligatoires :</u> - factures d'achat des clôtures ou des passages.	**+ 0,36 €/ml**
A.2.4-e	**Mesure 19.01.D21 :** supplément pour parcelle à accessibilité réduite - éloignement par rapport au siège d'exploitation (1 heure de trajet à pied) - ET/OU fortes pentes (>20%)	**+ 82,32 €/ha/an**

* incluant la majoration de +20% au titre de Natura 2000

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels					

Enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC	
Coût moyen d'un contrat A.2.4 : 354,00 €/ha/an (option A.2.4-b) Surface totale de pelouses et landes fermées sur le site potentiellement concernées par des travaux de restauration : 300 ha Surface totale en lande fermée restaurée :	Hypothèse basse 25% 25 875 €/an	Hypothèse haute* 100% 103 500 €/an
Coût total sur 6 ans :	**155 250 €**	**621 000 €**

* NB : L'hypothèse haute représente l'enveloppe théorique estimée nécessaire pour **permettre de garantir** que l'ensemble de ces habitats naturels d'intérêt communautaire soit maintenu dans un état de conservation favorable (retour à un stade de lande moins fermée ou de pelouse). Néanmoins, il est très improbable, de par le contexte contractuel et les outils existants, ainsi que les difficultés d'exploitation (pentes fortes et instabilité des sols) que l'ensemble de cette surface soit engagé dans le cadre de Natura 2000.

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État (FFCAD)	Région	Départ.	Autres	Autofinan--cement	TOTAL
€	310 500 €	310 500 €					**621 000 €**
%	50 %	50 %					**100 %**

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Restauration de 300 ha d'intérêt communautaire de pelouses sèches et de landes fortement embroussaillées	- surfaces restaurées - part des surfaces restaurées / surfaces à restaurer en %

Récapitulatif des mesures

Code	Libellé	Montant (€/ha/an)
19.01.A21	ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture	292,7
19.01.D21	ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture **et** accessibilité réduite = 19.01.A21 + 19.01.D21	375
19.01.Z21	ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture **et** mise en place d'équipements pastoraux = 19.01.A21 + 19.01.C21	328,7
19.01.A23	ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée (débroussaillage progressif) et maintien de l'ouverture	354
19.01.Z23	ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée (débroussaillage progressif) et maintien de l'ouverture **et** mise en place d'équipements pastoraux = 19.01.A23 + 19.01.C21	390
19.01.A24	ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée (débroussaillage progressif et manuel) et maintien de l'ouverture	367,2
19.01.Z24	ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée (débroussaillage progressif et manuel) et maintien de l'ouverture **et** mise en place d'équipements pastoraux = 19.01.A24 + 19.01.C21	403,2

Modifications souhaitées du cahier des charges de la mesure

Il serait intéressant d'ajouter à ces mesures des dispositions particulières pour permettre la régénération des pelouses. Ces dispositions pourraient être formulées de la façon suivante :

- conditions climatiques exceptionnelles ne permettant plus de respecter les engagements agro-environnementaux (demande formulée auprès des services de l'état) ;
- la régénération ne pourra intervenir que dans un objectif de retour à l'habitat d'intérêt communautaire ;
- pour assurer la régénération :
  - privilégier des interventions localisées avec une technique de sursemis ;
  - utiliser des mélanges adaptés et si possible à partir d'espèces fauchées dans le secteur.

A.2.5 Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture

Enjeux de conservation visés	1. Pelouses, landes et espèces associées 2. Prairies naturelles de fauche et espèces associées
Habitats et espèces concernés	Complexes de pelouses sèches (habitats 6110, 6210, 6220) et de landes (5110, 5130), Damier de la Succise (1065), prairies naturelles de fauche (6510), Cuivré des marais (1060)
Objectifs généraux visés	2. Reconquérir les habitats de pelouses sèches, landes et prairies naturelles de fauche
Zone d'application	L'ensemble du site

Pratiques actuelles	Abandon
Changements attendus	Restauration et exploitation par le pâturage

Opérateur	Structure animatrice / Organisme agricole
Bénéficiaire	Exploitant agricole ou cotisant de solidarité
Nature de l'action	☐ Action ☐ Contrat Natura 2000 ☑ MAE dans CAD

Objectifs :

- Inciter les exploitants à poursuivre la gestion de ces habitats naturels ;
- Reconquérir d'anciennes pelouses ou prairies abandonnées récemment ;
- Améliorer des parcelles encore exploitées mais déjà relativement embroussaillées et pour lesquelles le pâturage ne permet plus à long terme d'assurer la pérennisation de l'Habitat ;
- Restaurer et maintenir des Habitats dans un état de conservation favorable.

Descriptif des engagements :

- Engagement de la mesure 19.02.A01 de la synthèse régionale des mesures agri-environnementales;
- Préalable : action A.1.1 – Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) de l'exploitation

- Action contractualisable dans le cadre du dispositif CAD :

- Action contractualisable pour la restauration des habitats naturels d'intérêt communautaire : complexes de pelouses sèches et de landes (6110, 6210, 6220, 5130, 5110), habitat 6510, déclinaison prairiale de l'habitat 6210, habitat d'espèce du Cuivré des marais (espèce 1060), et habitats d'espèces définis par le diagnostic éco-pastoral.

Options	Engagements spécifiques	Montant de l'aide*
A.2.5-a	**Mesure 19.02.A21** : ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture Mesure fixe <u>Conditions d'élogibilité :</u> - parcelles en déprise récente - recouvrement de ligneux inférieur à 30% <u>Cahier des charges :</u> *1ère année :* - Ouverture mécanique ou manuelle, - Débroussaillage d'ouverture, - Traitement chimique localisé sur les repousses ligneuses ou ronces (molécules autorisées : glyphosates et triclopyr)	**118,91 €/ha/an**

	Les années suivantes :
	- Entretien mécanique
	  - Gyrobroyage d'entretien ou fauche avec exportation des produits dès que l'état de la parcelle le permet
	  - Fertilisation azotée totale inférieure à 70 U
	  - Pour les apports organiques, on prend en compte l'azote disponible pour la culture l'année de l'épandage.
	OU
	- Entretien par le pâturage raisonné
	  - accroissement du chargement instantané sur une courte période : 7 à 15 jours),
	  - Elimination des refus et des rejets ligneux
	  - Fertilisation azotée totale inférieure à 70 U
	  - Pour les apports organiques, on prend en compte l'azote disponible pour la culture l'année de l'épandage.
	
	Sur les habitats d'intérêt communautaire :
	Pas d'implantation de vergers de truffiers, pas de cassages de pierre (sauf sous emprise des clôtures et sauf pour l'accès à la parcelle en cas de nécessité), pas de traitements phytosanitaires (sauf sous emprise des clôtures), pas d'affouragement permanent sur la parcelle.
	
	<u>Documents et enregistrements obligatoires :</u>
	Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques : entretien (mécanique ou pâturage) et fertilisation	

Cumul possible avec les options suivantes, suivant les cas		
A.2.5-b	**Mesure 19.02.C21** : mise en place d'équipements pastoraux - clôtures fixes et passages intégrés sur tous les chemins fréquentés lors de la signature du contrat - type de clôture : fil lisse, électrifié ou non, de un à quatre fils, grillage type Ursus (uniquement ovins) - type de franchissement : passage sur clôture, portillon, barrière, passage canadien, … - maximum 100 mètres linéaire par hectare <u>Documents et enregistrements obligatoires :</u> - factures d'achat des clôtures ou des passages.	**+ 0,36 €/ml**
A.2.5-c	**Mesure 19.02.D21 :** supplément pour parcelle à accessibilité réduite - éloignement par rapport au siège d'exploitation (1 heure de trajet à pied) - ET/OU fortes pentes (>20%)	**+ 82,31 €/ha/an**

* incluant la majoration de +20% au titre de Natura 2000

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels					

Enveloppe théorique de l'action :	**Coûts en € TTC**	
Coût moyen d'un contrat A.2.5 : 154,91 €/ha/an Surface totale de pelouses et landes moyennement fermées sur le site : 150 ha		
Surface totale en lande ouverte restaurée :	<u>Hypothèse basse</u> 25% 5 813 €/an	<u>Hypothèse haute*</u> 50% 11 625 €/an
Coût total sur 6 ans :	**34 878 €**	**69 750 €**

* NB : L'hypothèse haute représente l'enveloppe théorique estimée nécessaire pour **permettre de garantir** que l'ensemble de ces habitats naturels d'intérêt communautaire soit maintenu dans un état de conservation favorable (retour à un stade de lande moins fermée ou de pelouse). Néanmoins, il est très improbable, de par le contexte

contractuel et les outils existants, ainsi que les difficultés d'exploitation (pentes fortes et instabilité des sols) que l'ensemble de cette surface soit engagé dans le cadre de Natura 2000.

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État (FFCAD)	Région	Départ.	Autres	Autofinan--cement	TOTAL
€	34 875 €	34 875 €					**69 750 €**
%	50 %	50 %					**100 %**

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Gestion de 150 ha d'habitats d'intérêt communautaire de pelouses sèches, landes et prairies naturelles de fauche de fonds de vallées.	- Surfaces restaurées - Part de la surface restaurée /surface totale d'habitat à restaurer en %

Récapitulatif des mesures

Code	Libellé	Montant (€/ha/an)
19.02.A21	ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture	118,91
19.02.Z21	ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture **et** mise en place d'équipements pastoraux = 19.02.A21 + 19.02.C21	154,91
19.02.D21	ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture **et** supplément pour parcelle à accessibilité réduite = 19.02.A21 + 19.02.D21	201,22

A.2.6 Réhabilitation et entretien de haies

Enjeux de conservation visés	4. Chauves-souris 7. Habitats forestiers et espèces associées
Habitats et espèces concernés	Barbastelle (1308), Grand murin (1324), Petit rhinolophe (1303), Grand rhinolophe (1304), Rhinolophe euryale (1305), Minioptère de Schreibers (1310), Vespertilion de Bechstein (1323), Vespertilion à oreilles échancrées (1321), Grand capricorne (1088)
Objectifs généraux visés	Objectif générique : préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire
Zone d'application	Ensemble du site

Pratiques actuelles	Entretien des haies
Changements attendus	Restauration de haies et poursuite des pratiques d'entretien

Opérateur	Structure animatrice / Organisme agricole
Bénéficiaire	Exploitant agricole ou cotisant de solidarité
Nature de l'action	☐ Action ☐ Contrat Natura 2000 ☑ MAE dans CAD

Objectifs :

- Préserver ou restaurer la qualité des habitats des espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire ;
- Préserver ou restaurer les habitats des espèces d'insectes forestiers d'intérêt communautaire ;

Descriptif des engagements :

- Engagement de la mesure 06.01.A01 ou de la mesure 06.02.A01 de la synthèse régionale des mesures agri-environnementales ;
- Préalable : action A.1.1 – Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) de l'exploitation

- Action contractualisable dans le cadre du dispositif CAD :
  - Action OPTIONNELLE ;

Options	Engagements spécifiques	Montant de l'aide*
A.2.6-a	**Mesure 06.01.A21** : réhabilitation de haies Mesure fixe <u>Conditions d'éligibilité :</u> - intervention et conseil préalable d'un organisme technique, - réhabilitation d'au moins 100 mètres linéaire de haies (et maximum 200 mètres linéaire par hectare), - haies n'ayant pas bénéficié d'aides publiques à la plantation et/ou à l'entretien - haies avec 20 à 50 % d'arbres manquant <u>Cahier des charges :</u> *Sur les surfaces engagées :* - suivre les préconisations du technicien : o *protocole d'intervention* o *calendrier des travaux* *Pour les 5 ans du contrat :* - maintien du linéaire de haies de l'exploitation - suivre une formation sur la plantation et l'entretien au cours des 5 ans du	**1,28 €/ml/an**

	contrat *Réhabilitation :* - réhabilitation les deux premières années, remplacement des arbres manquants - enlèvement du paillage plastique avant la fin du contrat, si plantation. - Hors passage agricole, suppression des discontinuités de plus deux mètres au terme du contrat soit par plantation soit par régénération naturelle selon préconisation du diagnostic - Sur les haies régénérées et dans les parcelles pâturées, mise en défens de la plantation - Conserver au moins 7 arbres /100ml - protection de la plantation ou de la régénération par une protection individuelle si nécessaire (clôtures adaptées pour les parcelles pâturées) *Entretien :* - obligation d'intervenir sur les deux cotés de la haie, sauf situation particulière appréciée par le diagnostic - favoriser le maintien d'une bande herbacée de part et d'autre de la haie (emprise haie + bande =1,50 m minimum) - Taille en hauteur autorisée sur les haies basses - Sur la partie basse, réalisation de deux tailles latérales, espacées de 2 ans selon préconisation du diagnostic - Au delà de 4 m de hauteur, 2 tailles latérales maximum - Conserver des arbres morts dans la haie (à titre indicatif 2 arbres sénescents en moyenne pour 100ml) - Nettoyage mécanique ou manuel au pied de la haie si nécessaire - Intervention de 1er octobre au 31 mars, sauf cas particulier : difficultés d'accès, zone humide <u>Documents et enregistrements obligatoires :</u> Sur l'ensemble de l'exploitation : - diagnostic de l'exploitation avec localisation des haies existantes et à planter, - plan de gestion fourni par l'organisme technique, - facture acquittée auprès de l'organisme technique, - facture d'achat des plants Sur les parcelles engagées : - localisation de la haie, - cahier d'enregistrement des interventions (date et nature).	
A.2.6-b	**Mesure 06.02.A21 :** Entretien de haies par intervention mécanique Mesure fixe <u>Conditions d'éligibilité :</u> - intervention et conseil préalable d'un organisme technique, - réhabilitation d'au moins 100 mètres linéaire de haies (et maximum 200 mètres linéaire par hectare), - haies n'ayant pas bénéficié d'aides publiques à la plantation et/ou à l'entretien <u>Cahier des charges :</u> *Pour les 5 ans du contrat :* - obligation d'intervenir sur les deux cotés de la haie, sauf situation particulière appréciée par le diagnostic - enlèvement du paillage plastique avant la fin du contrat, si plantation - favoriser la maintien d'une bande herbacée de part et d'autre de la haie (emprise haie + bande =1,50 m minimum) - maintien du linéaire de haies de l'exploitation - suivre une formation sur la plantation et l'entretien au cours des 5 ans du contrat *Pour les haies basses et arbustives de moins de 7 m de haut :* - Taille en hauteur et en épaisseur de la haie deux fois maximum pour la durée du contrat	**0,55 €/ml/an**

	- Pas d'élagage ou de taille latérale au-delà de 6 m - Conserver des arbres morts dans la haie (à titre indicatif 2 arbres sénescents en moyenne pour 100ml) - Hors passage agricole, suppression des discontinuités de plus deux mètres au terme du contrat soit par plantation soit par régénération naturelle - Nettoyage mécanique ou manuel au pied de la haie si nécessaire - Intervention de 1er octobre au 31 mars, sauf cas particulier : difficultés d'accès, zone humide - protection de la plantation ou de la régénération par une protection individuelle si nécessaire (clôtures adaptées pour les parcelles pâturées) *Pour les haies hautes arborées :* - Pas de taille en hauteur - Taille en épaisseur sur la partie basse (moins de 6 m) - Pas d'élagage au delà de 6 m - Conserver des arbres morts dans la haie (à titre indicatif 2 arbres sénescents en moyenne pour 100ml) - Hors passage agricole, suppression des discontinuités de plus deux mètres au terme du contrat soit par plantation soit par régénération naturelle - Nettoyage mécanique ou manuel au pied de la haie si nécessaire - Intervention de 1er octobre au 31 mars, sauf cas particulier : difficultés d'accès, zone humide - protection de la plantation ou de la régénération par une protection individuelle si nécessaire ou la mise en défens avec clôtures adaptées pour les parcelles pâturées (clôtures adaptées pour les parcelles pâturées) <u>Documents et enregistrements obligatoires :</u> Sur l'ensemble de l'exploitation : - diagnostic de l'exploitation avec localisation des haies existantes et à planter, - plan de gestion fourni par l'organisme technique, - facture acquittée auprès de l'organisme technique, - facture d'achat des plants Sur les parcelles engagées : - localisation de la haie, - cahier d'enregistrement des interventions (date et nature).	

* incluant la majoration de +20% au titre de Natura 2000

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels					

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État (FFCAD)	Région	Départ.	Autres	Autofinan--cement	TOTAL
€	-	-					**-**
%	50 %	50 %					**100 %**

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de suivi
- linéaire de haie en réhabilitation - linéaire de haie en entretien - linéaire sous contrat / linéaire potentiel du site

Récapitulatif des mesures

Code	Libellé	Montant (€/ml/an)
06.01.A21	Réhabilitation de haies	1,28
06.02.A21	Entretien de haies par intervention mécanique	0,55

Modifications souhaitées du cahier des charges de la mesure

Le cahier des charges de ces deux mesures est très compliqué et difficilement aplicable. Aucune proposition particulière n'a été faite en groupe de travail, mais il serait intéressant de reprendre la mesure entièrement.

A.2.7 Restauration de mares

Enjeux de conservation visés	6. Lacs naturels et mégaphorbiaies et espèces associées
Habitats et espèces concernés	Lacs naturels (3150)
Objectifs généraux visés	Objectif générique : préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire
Zone d'application	Ensemble du site

Pratiques actuelles	Abandon et envasement des mares
Changements attendus	Restauration des mares

Opérateur	Structure anomatrice / Organisme agricole
Bénéficiaire	Exploitant agricole ou cotisant de solidarité
Nature de l'action	☐ Action ☐ Contrat Natura 2000 ☑ MAE dans CAD

Objectifs :

- désenvaser et débroussailler les alentours des mares
- maintenir les points d'eau sur le Causse (zone de biodiversité, zone d'abreuvement de la faune sauvage et du bétail)

Descriptif des engagements :

- Engagement de la mesure 06.10.A00 de la synthèse régionale des mesures agri-environnementales ;

- Préalable : action A.1.1 – Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) de l'exploitation

- Action contractualisable dans le cadre du dispositif CAD :
  - Action OPTIONNELLE ;

Options	Engagements spécifiques	Montant de l'aide*
A.2.7-a	**Mesure 06.10.A21** : Restauration de mares et points d'eau Mesure fixe <u>Conditions d'éligibilité :</u> - mares de 10m² minimum - maximum une mare par hectare - Réaliser un pré-diagnostic en renseignant les indicateurs suivants : - Environnement de la mare : prairies, bois, cultures, réseau de points d'eau, - Alimentation de la mare : source, ruisseau, ruissellement, - Régime hydrique de la mare : en eau toute l'année ou sèche en été, - La qualité de l'eau : analyse visuelle sur les indicateurs d'eutrophisation (limpidité, couleur), - Le degré de fermeture, - La profondeur et dynamique : comblement, - La fonction : abreuvement des animaux ou autres fonctions - Le diagnostic prévoit le plan de restauration <u>Cahier des charges :</u> - Les interventions de restauration devront avoir lieu entre le 15 août et le 30 janvier - Curage partiel à partir du 15 septembre et un reprofilage si nécessaire (1 fois pour les 5 ans) selon les préconisations du diagnostic	**128,05 €/mare/an**

	- Evacuation des résidus et régalage sur la parcelle - Maintien d'une bande non travaillée de 5 m autour de la mare - Fauche annuelle des abords, périmètre d'intervention défini par diagnostic - Mise en défens si pâturage et/ou abreuvement des 2/3 du périmètre de la mare - <u>interdictions :</u> ne pas introduire de poissons ou d'autres espèces (animales ou végétales) non indigènes, pas de fertilisation ni d'utilisation de produits sanitaires sur une distance minimum de 5 m à partir du haut de berge de la mare, pas de fauche des abords entre le 15 avril et le 15 juillet, éliminer les sources d'eutrophisation (baignade du bétail, …) <u>Documents et enregistrements obligatoires :</u> Sur l'ensemble de l'exploitation : - diagnostic de l'exploitation Sur les parcelles engagées : - localisation de la mare, - diagnostic mare et plan de restauration, - cahier d'enregistrement des interventions (curage, fauche et autres interventions).	
Cumul possible avec l'option suivante		
A.2.7-b	**Mesure 06.10.A22 : Travaux de débroussaillage** - débrousaillage du pourtour de la mare une fois tous les 5 ans <u>Documents et enregistrements obligatoires :</u> - Idem 06.10.A21 avec en plus une photo de l'état initial de la mare.	**+ 46,08 €/mare/an**

* incluant la majoration de +20% au titre de Natura 2000

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels					

Enveloppe théorique de l'action	Coûts en € TTC
Coût moyen d'un contrat A.2.7 : 128,05 €/mare/an	<u>Hypothèse : 3 mares</u> 384 €/an
Coût total de la restauration des mares sur 6 ans :	**2 305 €**

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État (FFCAD)	Région	Départ.	Autres	Autofinan--cement	TOTAL
€	1 153 €	1 153 €					**2 305 €**
%	50 %	50 %					**100 %**

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Restauration de trois mares	- nombre de mares restaurées

Récapitulatif des mesures

Code	Libellé	Montant (€/mare/an)
06.10.A21	Restauration de mare	128,05
06.10.A22	Restauration de mare avec travaux de débroussaillage	174,13

Modifications souhaitées du cahier des charges de la mesure

La mesure oblige l'exploitant à mettre en défens les 2/3 de la mare si la parcelle est exploitée. Cette obligation se concoit bien en zone prairiale, avec une mare creusée dans la terre. Le cas des mares rocheuses est différent : le pâturage ne détruit pas les abords de la mare (puisqu'ils sont en calcaire dur), la pose de clôture sur la roche est difficilement envisageable, et enfin, les mares sont souvent inaccessibles par trois de leur côtés en raison de la hauteur des bords. Pour les mares rocheuses, il faudrait donc supprimer cette notion de mise en défens.

A.2.8 Restauration et entretien de murets

Enjeux de conservation visés	-
Habitats et espèces concernés	-
Objectifs généraux visés	4. ne pas générer une fréquentation de masse mais améliorer les conditions de visite
Zone d'application	Ensemble du site

Pratiques actuelles	Murets en état de dégradation
Changements attendus	Restauration des murets

Opérateur	Structure animatrice / organisme agricole
Bénéficiaire	Exploitant agricole ou cotisant de solidarité
Nature de l'action	☐ Action ☐ Contrat Natura 2000 ☑ MAE dans CAD

Objectifs :

- préserver le paysage des Causses
- maintenir un habitat important pour les insectes, serpents et lézards

Descriptif des engagements :

- Engagement de la mesure 06.05.A01 de la synthèse régionale des mesures agri-environnementales ;

- Préalable : action A.1.1 – Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) de l'exploitation

- Action contractualisable dans le cadre du dispositif CAD :

Options	Engagements spécifiques	Montant de l'aide*
A.2.8-a	**Mesure 06.05.A11 :** restauration de murets Mesure fixe <u>Conditions d'éligibilité :</u> - Murets de séparation de parcelles - Murets stables et peu dégradés - Maximum 500 mètres linéaire par hectare <u>Cahier des charges :</u> - recalage des pierres, - débroussaillage annuel de la végétation - *traitements phytosanitaires interdits (engagement spécifique Natura 2000)* <u>Documents et enregistrements obligatoires :</u> Sur l'ensemble de l'exploitation : - localisation des murets, Sur les parcelles engagées : - localisation des murets, - cahier d'enregistrement des interventions.	**76,22 €/100ml/an**

* cette mesure ne bénéficie pas des 20% Natura 2000 car elle ne concerne pas d'habitat ou d'espèce d'intérêt communautaire

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels					

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État (FFCAD)	Région	Départ.	Autres	Autofinan--cement	TOTAL
€	-	-					**-**
%	50 %	50 %					**100 %**

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de suivi
- linéaire de murets contractualisé - ratio linéaire contractualisé / linéaire attendu

Récapitulatif des mesures

Code	Libellé	Montant (€/100ml/an)
06.05.A11	Restauration de murets	76,22

A.2.9 Gestion des berges en bordure de prairies

Enjeux de conservation visés	2. Prairies naturelles et espèces associées 3. Rivière et espèces associées
Habitats et espèces concernés	Rivières des étages montagnards (3260), Prairies de fauche (6510) Cordulie à corps fin (1041), Lamproie de Planer (1096), Chabot (1163), Cistude d'Europe (1220), Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Rhinolophe Euryale (1305), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310), Grand Murin (1324) Vespertilion de Bechtein (1323), Vespertilion à oreilles échancrées (1321), Loutre (1355)
Objectifs généraux visés	1. maintenir les habitats de pelouses sèches, de landes et de prairies naturelles de fauche 3. maintenir et améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau
Zone d'application	Bordures de l'Ouysse et de l'Alzou

Pratiques actuelles	Entretien des berges
Changements attendus	Maintien de ces pratiques

Opérateur	Structure animatrice / Organisme agricole
Bénéficiaire	Exploitant agricole ou cotisant de solidarité
Nature de l'action	☐ Action ☐ Contrat Natura 2000 ☑ MAE dans CAD

Objectifs :

- maintenir la ripisylve en bon état,
- permettre son utilisation par les espèces d'intérêt communautaire l'utilisant comme miliuex de vie,
- maintenir les berges,
- préserver la surface en prairie de fauche.

Descriptif des engagements :

- Engagement de la mesure 06.04.A02 de la synthèse régionale des mesures agri-environnementales ;

- Préalable : action A.1.1 – Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) de l'exploitation

- Action contractualisable dans le cadre du dispositif CAD :

Dans le cas où les préconisations de gestion spécifieraient un travail particulier sur les berges (le re-profilage étant interdit dans cette mesure), il y aura obligation de faire une demande d'autorisation auprès de la DDAF au titre de la loi pêche.

Options	Engagements spécifiques	Montant de l'aide*
A.2.9-a	**Mesure 06.04.A22** : gestion douce de la berge en bordure de prairie Mesure fixe <u>Conditions d'éligibilité :</u> - Berges bordées par une prairie - Maximum 200 mètres linéaire par hectare <u>Cahier des charges :</u> - pas d'intervention dans le lit de la rivière - pas de re-profilage de la berge - contractualisation sur une bande de 5 m minimum de large à partir du haut de la	**0,72 €/ml/an**

	berge - conseil, suivi et planification des interventions - maintien des éléments fixes : boisements, arbres isolés, bosquets et strate herbacée - fertilisation et phytosanitaire interdit sur une bande de 10 m de large à partir du haut de la berge - intervention entre le 1er septembre et le 31 janvier - conduite de la bande selon les préconisations - enregistrement des pratiques sur la parcelle *Les surfaces qui seront mises en bandes enherbées au titre des BCAE et des arrêtés préfectoraux relatifs aux bandes enherbées ne pourront pas être engagées dans la MAE.* Documents et enregistrements obligatoires : Sur l'ensemble de l'exploitation : - diagnostic de l'exploitation Sur les parcelles engagées : - localisation de la berge, - préconisations, - cahier d'enregistrement des interventions (date et interventions), - enregistrement des pratiques de la parcelle engagée (fauche et pâturage).	

* incluant la majoration de +20% au titre de Natura 2000

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels					

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État (FFCAD)	Région	Départ.	Autres	Autofinan--cement	TOTAL
€	-	-					-
%	50 %	50 %					100 %

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de suivi
- linéaire de berge contractualisé - ratio linéaire contractualisé / linéaire atendu

Récapitulatif des mesures

Code	Libellé	Montant (€/ml/an)
06.04.A22	Gestion douce de la berge en bordure de prairie	0,72

A.2.10 Entretien de chemins de randonnée balisés

Enjeux de conservation visés	-
Habitats et espèces concernés	-
Objectifs généraux visés	4. ne pas générer une fréquentation de masse mais améliorer les conditions de visite
Zone d'application	Ensemble du site

Pratiques actuelles	Fermeture des chemins
Changements attendus	Entretien des chemins existants

Opérateur	Structure animatrice / organisme agricole
Bénéficiaire	Exploitant agricole ou cotisant de solidarité
Nature de l'action	☐ Action ☐ Contrat Natura 2000 ☑ MAE dans CAD

Objectifs :

- maintenir l'ouverture des paysages,
- favoriser l'accès aux parcelles,
- améliorer les conditions de visite du site.

Descriptif des engagements :

- Engagement de la mesure 06.07.A11 de la synthèse régionale des mesures agri-environnementales ;

- Préalable : action A.1.1 – Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) de l'exploitation

- Action contractualisable dans le cadre du dispositif CAD :

Options	Engagements spécifiques	Montant de l'aide*
A.2.10-a	**Mesure 06.07.A11 :** Entretien de chemins de randonnées balisés Mesure fixe <u>Conditions d'éligibilité :</u> - chemins ne bénéficiant pas des interventions des collectivités locales ; - approche collective obligatoire sur une partie du linéaire du chemin (l'exploitant devra se rapprocher des fédérations de randonnées et pourra par exemple signer une convention indiquant qu'il s'insère dans une approche globale de l'entretien des chemins) ; - maximum 200 mètres linéaire par hectare. <u>Cahier des charges :</u> - débroussaillage des deux cotés du chemin, taille latérale avec du matériel n'éclatant pas les branches jusqu'à une hauteur maximale de 6 m - pas d'élagage des arbres. <u>Documents et enregistrements obligatoires :</u> - localisation des chemins, - cahier d'enregistrement des interventions.	**30,49 €/100ml/an**

* cette mesure ne bénéficie pas des 20% Natura 2000 car elle ne concerne pas d'habitat ou d'espèce d'intérêt communautaire

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels					

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État (FFCAD)	Région	Départ.	Autres	Autofinan--cement	TOTAL
€	-	-					**-**
%	50 %	50 %					**100 %**

Indicateurs de suivi :

Indicateurs de suivi
- linéaire de chemins entretenus
- ratio linéaire entretenu / linéaire attendu

Récapitulatif des mesures

Code	Libellé	Montant (€/100ml/an)
06.07.A11	Entretien de chemins de randonnées balisés	30,49

A.2.11 Préservation de la qualité de l'eau

Enjeux de conservation visés	3. Rivière et espèces associées 4. Chauves-souris
Habitats et espèces concernés	Toutes les espèces
Objectifs généraux visés	3. maintenir et améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau
Zone d'application	Ensemble du site

Pratiques actuelles	Lutte phytosanitaire raisonnée
Changements attendus	Maintien de ces pratiques

Opérateur	Structure animatrice / Organisme agricole
Bénéficiaire	Exploitant agricole ou cotisant de solidarité
Nature de l'action	☐ Action ☐ Contrat Natura 2000 ☑ MAE dans CAD

Objectifs :

- Protéger les populations d'insectes d'intérêt communautaire ;
- Protéger les Chauves-souris d'intérêt communautaire ;
- Préserver la qualité de l'eau et les espèces visant dans ce milieu.

Descriptif des engagements :

- Engagement de la mesure 08.01.A01, 13.03.A01 ou 10.01.A11 de la synthèse régionale des mesures agri-environnementales ;
- Préalable : action A.1.1 – Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) de l'exploitation

- Action contractualisable dans le cadre du dispositif CAD :

Options	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
A.2.11-a	**Mesure 08.01.A23** : Raisonnement de la lutte phytosanitaire sur les grandes cultures (céréales et oléoprotéagineux) Mesure tournante **Rappel : cette action ne pourra être contractualisée dans le cadre d'un CAD que si l'exploitant ne l'avait pas souscrite dans le cadre d'un CTE précédemment.** <u>Conditions d'éligibilité :</u> - ensemble des parcelles en céréales et oléoprotéagineux de l'exploitation - sauf surface en MAE tournesol et en jachère <u>Cahier des charges :</u> *Rappel :* les Bonnes Pratiques Agricoles Habituelles doivent être respectées sur l'ensemble de l'exploitation (voir notice explicative) et notamment la présence d'un local de stockage des produits phytosanitaires (fermé, aéré, sol étanche). Préalable non indemnisé : respect des préconisations locales (SRPV). *Sur les parcelles engagées :* 1-Surveillance phytosanitaire attentive des parcelles (maladies, ravageurs, auxiliaires,...) selon le protocole établi dans les cahiers des charges par cultures agréés par le SRPV de la DRAF.	**45,73* €/ha/an**

	2-Tenue de fiches parcellaires normalisées sur lesquelles sont enregistrées toutes les observations visuelles, et les opérations culturales effectuées dans les îlots définis au départ (à partir du plan cadastral, caractéristiques du sol, surface et culture…). 3-Suivi des préconisations contenues dans les avertissements agricoles édités par le SRPV ; pour les cultures non couvertes, suivre les préconisations d'un organisme technique agréé par le SRPV de la DRAF 4-Le déclenchement des traitements est subordonné aux éléments de diagnostic recueillis dans le cadre de la surveillance accrue des parcelles 5-Raisonner le calendrier de traitement phytosanitaire en fonction des seuils d'intervention et des préconisations du SRPV Cahiers des charges agréés par SRPV : Grandes cultures : maïs, colza, céréales 6-Utilisation d'un matériel de pulvérisation en bon état de fonctionnement, vérifié tous les 3 ans **par un agent agréé**, dont une vérification dès la première année s'il n'y a pas eu de diagnostic dans les 3 années précédentes. 7-Mise en œuvre de toutes les mesures préventives lors de la préparation des bouillies pour limiter le risque de pollutions ponctuelles, ou les risques vis à vis des utilisateurs (limitation des fonds de cuve, équipement de protection individuelle) La surface éligible déclarée comme respectant les conditions de l'aide, peut varier chaque année sans pénalité de 15% au maximum par rapport à la surface d'engagement. La surface moyenne ainsi cultivée sur 5 ans doit être égale ou supérieure à la surface d'engagement. <u>Documents et enregistrements obligatoires :</u> - plan de localisation des engagements agroenvironnementaux, - tenue de fiche parcellaires normalisées sur lesquelles sont enregistrées toutes les observations visuelles, et les opérations culturales effectuées sur la parcelle (contenu minimum : identifiant de la parcelle culturale, date des observations, observations effectuées, interventions effectuées), - attestations de réglage du pulvérisateur, - bulletin d'avertissement du SRPV ou équivalent.	
A.2.11-b	**Mesure 13.03.A11** : Travail du sol simplifié Mesure tournante <u>Conditions d'éligibilité :</u> - Parcelles soumises à l'érosion, sur la base d'un diagnostic d'exploitation préalable <u>Cahier des charges :</u> *Sur les parcelles engagées :* - zéro labour ; travail du sol sans retrounement (exclusion de la charrue) - tenir un plan d'assolement. <u>Documents et enregistrements obligatoires :</u> - plan d'assolement comprenant au minimum : identification de la parcelle culturale, date et nature des cultures, date et nature des interventions de travail du sol.	**30,49** €/ha/an**

* incluant la majoration de +20% au titre de Natura 2000,
** cette mesure ne bénéficie pas des 20% Natura 2000 car elle ne concerne pas d'habitat ou d'espèce d'intérêt communautaire.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels					

Enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC	
Option A.2.11-a		
Coût moyen d'un contrat A.2.11-a : 38,11 €/ha/an		
Surface totale contractualisables sur le site : 35 ha en culture	Hypothèse basse	Hypothèse haute
Surface totale contractualisée :	50%	100%
	667 €/an	1 334 €/an
Coût total du raisonnement de la lutte phytosanitaire sur 6 ans :	4 002 €	8 004 €
Option A.2.11-b	-	-
Coût total :	**-**	**-**

L'estimation ne prend pas en compte le fait que certains exploitants ont peut être déjà engagés cette mesure dans le cadre d'un CTE, et qu'ils ne l'engageront donc plus dans le cadre d'un CAD.

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État (FFCAD)	Région	Départ.	Autres	Autofinan--cement	TOTAL
€	-	-					**-**
%	50 %	50 %					**100 %**

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Raisonnement de la lutte phytosanitaire sur 35 ha de céréales	- surface contractualisée - surface contractualisée / surface attendue (en %)

Récapitulatif des mesures

Code	Libellé	Montant (€/ha/an)
08.01.A23	Raisonnement de la lutte phytosanitaire sur les grandes cultures (céréales et oléoprotéagineux)	38,11
13.03.A11	Travail du sol simplifié	30,49

AXE I – MESURES DE GESTION

LIGNE D'ACTION B – Gestion des habitats naturels hors contexte agricole

Ensemble des mesures de gestion liées à la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire hors contexte agricole, et pouvant être contractualisées dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (à destination des particuliers, associations ou collectivités locales)

Mesures B.1

Actions ponctuelles de gestion d'habitats d'intérêt communautaire.

Mesures B.2

Actions ponctuelles de restauration d'habitats d'intérêt communautaire.

Mesures B.3

Actions ponctuelles de remise en état d'accès aux parcelles en habitats d'intérêt communautaire.

NB : Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

B.1.1 Entretien de parcelles en habitats d'intérêt communautaire de landes et de pelouses sèches calcicoles

Enjeux de conservation visés	1. Pelouses sèches, landes et espèces associées
Habitats et espèces concernés	Landes (5110, 5130), Pelouses sèches (6110, 6210, 6220), Damier de la Succise (1065)
Objectifs généraux visés	1. maintenir les habitats de pelouses sèches, de landes et de prairies naturelles de fauche
Zone d'application	Ensemble du site

Pratiques actuelles	Abandon des parcelles
Changements attendus	Entretien par de la fauche ou du pâturage

Opérateur	Structure animatrice
Bénéficiaire	Propriétaire (particulier ou collectivité), association, toute personne ne pouvant pas prétendre à un CAD.
Nature de l'action	☐ Action ☑ Contrat Natura 2000 ☐ MAE dans CAD ☐ investissement ☑ fonctionnement

Objectifs :

- Inciter les propriétaires (particuliers, collectivités) à l'entretien dans un état de conservation favorable de parcours abandonnés, pour des parcelles ne nécessitant pas de réouverture du milieu ;
- Encourager les propriétaires non exploitants agricoles à entretenir et à préserver leur patrimoine naturel ;
- Maintenir des habitats ouverts à d'autres fins que le pâturage (objectifs cynégétiques par exemple).

Descriptif des engagements :

Le cahier des charges et l'estimation de l'aide financière Natura 2000 sont définis sur la base de l'action A.2.2 à destination des exploitants agricoles. Le montant de l'aide est calculé sur l'aide CAD non bonifiée.

Dans le cadre de l'action B.1.1 le propriétaire ne peut pas déléguer l'entretien à un exploitant agricole.

Durée du contrat : engagements sur 5 ans ; l'aide est versée en une fois la première année.
En préalable, un diagnostic écologique sera obligatoirement réalisé sur la parcelle.

Options	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
B.1.1	**Mesure AFH104 : « Maintien de l'ouverture par travaux d'entretien mécaniques ou manuels » :** *Engagements non–rémunérés :* Interdictions : retournement, nivellement, travail simplifié du sol, semis, boisement, cassage de pierre, fertilisation minérale ou organique, traitement phytosanitaire, traitement chimique. *Engagements rémunérés :* → Travaux d'entretien mécanique par gyrobroyage au sol (ou débroussailleuse manuelle), sans exportation, des petits ligneux (notamment prunelliers), hors zones de landes plus denses ; → Réalisation des travaux d'entretien entre le 1er septembre et le 31 mars ; → Gyrobroyage d'entretien réalisé deux fois sur la durée du contrat.	**183,00 €/ha pour les 5 ans**

Nature des dépenses :	Coûts en €
B.1.1 Entretien par gyrobroyage léger des petits ligneux envahissants : - Élimination des petits ligneux : 8H/ ha à 11,43 €/H = 91,50 €/ha × 2 ans =	183,00 €/ha
Total coût à l'ha :	**183,00 €/ha**

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation	Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels				

Enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC
Estimation du coût total de l'action: [contractualisation à l'hectare : 183,00 €/ha] × 20 ha =	3 660,00 €
Total action :	**3 660,00 €**

P.M. : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.*

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinan--cement	TOTAL
€	1 830 €	1 830 €					**3 660 €**
%	50%	50%					**100 %**

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Contractualisation de 20 ha d'habitats d'intérêt communautaire.	surface d'habitats gérés

B.1.2 Entretien de parcelles en habitats d'intérêt communautaire de prairies naturelles de fauche

Enjeux de conservation visés	2. Prairies naturelles et espèces associées
Habitats et espèces concernés	Prairies de fauche (6510), Cuivré des marais (1060)
Objectifs généraux visés	1. maintenir les habitats de pelouses sèches, de landes et de prairies naturelles de fauche
Zone d'application	Ensemble du site

Pratiques actuelles	Abandon des parcelles
Changements attendus	Entretien par la fauche

Opérateur	Structure animatrice
Bénéficiaire	Propriétaire (particulier ou collectivité), association, toute personne ne pouvant pas prétendre à un CAD.
Nature de l'action	☐ Action ☑ Contrat Natura 2000 ☐ MAE dans CAD ☐ investissement ☑ fonctionnement

Objectifs :

- Inciter les propriétaires (particuliers, collectivités) à l'entretien dans un état de conservation favorable de prairies naturelles en voie d'abandon, pour des parcelles ne nécessitant pas de réouverture du milieu ;
- Encourager les propriétaires non exploitants agricoles à entretenir et à préserver leur patrimoine naturel ;
- Maintenir des habitats ouverts à d'autres fins que le pâturage (objectifs cynégétiques par exemple).

Descriptif des engagements :

Le cahier des charges et l'estimation de l'aide financière Natura 2000 sont définis sur la base de l'action A.2.1 à destination des exploitants agricoles. Le montant de l'aide est calculé sur l'aide CAD non bonifiée.

Dans le cadre de l'action B.1.2 le propriétaire ne peut pas déléguer l'entretien à un exploitant agricole.

Durée du contrat : engagements sur 5 ans.
En préalable, un diagnostic écologique sera obligatoirement réalisé sur la parcelle.

Options	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
B.1.2	**Mesure AFH105 : « Maintien de l'ouverture par la fauche ou le gyrobroyage mécanique» :** *Engagements non rémunérés :* Interdictions : retournement, nivellement, travail simplifié du sol, semis, boisement (y compris peupleraie), cassage de pierre, fertilisation minérale ou organique, traitement phytosanitaire, traitement chimique. *Engagements rémunérés :* → Travaux d'entretien de la prairie par la fauche ou par gyrobroyage au sol avec exportation des produits de fauche ; → Fauche après le 15 juillet ; → Réalisation d'au moins une fauche par an ;	**228,50 €/ha pour les 5 ans**

Nature des dépenses :	Coûts en €
B.1.2 Entretien par la fauche d'une prairie naturelle : - Fauche et exportation des produits : 4H/ ha à 11,43 €/ha = 45,70 €/ha × 5 ans =	228,50 €/ha
Total coût à l'ha :	**228,50 €/ha**

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation	Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels				

Enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC
Estimation du coût total de l'action: [contractualisation à l'hectare : 228,50 €/ha] × 5 ha =	1 143 €
Total action :	**1 143 €**

P.M. : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.*

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinan--cement	TOTAL
€	572 €	572 €					**1 143 €**
%	50 %	50 %					**100 %**

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Contractualisation de 5 hectares d'habitats d'intérêt communautaire	Surface d'habitats gérés

B.1.3 Réouverture des pelouses et landes embroussaillées pour une remise en pâturage

Enjeux de conservation visés	1. Pelouses sèches, landes et espèces associées
Habitats et espèces concernés	Landes (5110, 5130), Pelouses sèches (6110, 6210, 6220), Damier de la Succise (1065)
Objectifs généraux visés	1. maintenir les habitats de pelouses sèches, de landes et de prairies naturelles de fauche
Zone d'application	Ensemble du site (pelouses et landes moyennement à fortement embroussaillées)

Pratiques actuelles	Abandon des parcelles
Changements attendus	Restauration et entretien par le pâturage

Opérateur	Structure animatrice
Bénéficiaire	Propriétaire (particulier ou collectivité), association, toute personne ne pouvant pas prétendre à un CAD.
Nature de l'action	☐ Action ☑ Contrat Natura 2000 ☐ MAE dans CAD ☑ investissement ☐ fonctionnement

Objectifs :

- Encourager les propriétaires non exploitants agricoles à entretenir ou préserver leur patrimoine naturel ;
- Réouverture d'anciens parcours embroussaillés, en cours de boisements (évolution naturelle) ;
- Restauration et maintien des habitats dans un état de conservation favorable ;
- Limiter les risques d'incendie.

Descriptif des engagements :

Le cahier des charges et l'estimation de l'aide financière Natura 2000 sont définis sur la base de l'action AFH211 du Cahier des charges mesures FGMN.

- Suite à l'action B.1.3 le propriétaire doit déléguer l'entretien de l'ouverture à un exploitant agricole (il peut alors bénéficier de la mesure D.1.2 – Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire) ou réaliser lui-même l'entretien avec un troupeau ;
- Dans le cas d'une mise à disposition de la parcelle par le propriétaire à un exploitant, l'engagement de cette parcelle dans la mesure B.1.3 exclut son engagement par un exploitant dans le cadre d'une mesure A durant la durée du contrat Natura 2000 ;
- L'action B.1.3 est cumulable avec l'action B.1.4.

Durée du contrat : engagements sur 5 ans.
En préalable, un diagnostic écologique sera obligatoirement réalisé sur la parcelle.

Options	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
B.1.3	**Mesure AFH211 : « Réouverture de pelouses et landes embroussaillées »** *Condition d'éligibilité :* - Parcelles de landes, pelouses enfrichées hors SAU, sur diagnostic. *Engagements non–rémunérés :* - Assurer un pâturage annuel des parcs rouverts - Interdictions : retournement, nivellement, travail simplifié du sol, semis, boisement, cassage de pierre, fertilisation minérale ou organique, traitement	**Dépense unique 100% du coût réel**

	phytosanitaire, traitement chimique. *Engagements rémunérés :* → Réouverture de la parcelle : interventions mécaniques ou manuelles sur des zones moyennement ou fortement embroussaillées, dès la première année ou de façon progressive par gyrobroyage au sol (ou débroussailleuse manuelle), sans exportation. → Réalisation des travaux d'entretien entre le 1er septembre et le 31 mars ; les interventions seront planifiées à partir du diagnostic ; → Obligation d'entretenir par pâturage pendant les 5 ans du contrat selon les préconisations du diagnostic. → Assurer un girobroyage d'entretien si nécessaire à t+2 et t+4. → Nettoyage d'une piste pour pose de clôture fixe ou mobile (Optionnel). *Documents et enregistrements obligatoires :* A la signature du présent cahier des charges : - Plan de localisation des parcelles sous contrat. - Diagnostic et cahier des charges spécifique. - Devis des travaux prévus. Pour les engagements rémunérés : - Factures acquittées correspondant au devis pour travaux réalisés par entreprise et/ou matériaux lorsque les travaux prévus ont été réalisés. - Déclaration de fin de travaux si travaux prévus par le contractant lui-même.	

Nature des dépenses :	**Coûts en €**
B.1.3 Débroussaillage par gyrobroyage ou réouverture manuelle : - Coût main d'œuvre et matériel pour travaux de débroussaillage - Accès à la parcelle	**Coût réel**

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation	Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels				

Enveloppe théorique de l'action :	**Coûts en € TTC**
Pas de chiffrage possible d'une enveloppe théorique de l'action (coûts réels, à étudier lors de la réalisation des diagnostics initiaux)	–

P.M. : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.*

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinan--cement	TOTAL
%	50%	50%					**100 %**

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Restauration de 40 ha de pelouses sèches et landes d'intérêt communautaire	• surface réouverte et gérée • surface d'habitat restaurée / surface d'habitat embroussaillée

B.1.4 Mise en place d'équipements pastoraux pour la remise en pâturage

Enjeux de conservation visés	1. Pelouses sèches, landes et espèces associées
Habitats et espèces concernés	Landes (5110, 5130), Pelouses sèches (6110, 6210, 6220), Damier de la Succise (1065)
Objectifs généraux visés	1. maintenir les habitats de pelouses sèches, de landes et de prairies naturelles de fauche
Zone d'application	Ensemble du site (pelouses et landes moyennement embroussaillées)

Pratiques actuelles	Abandon des parcelles
Changements attendus	Entretien par de la fauche ou du pâturage

Opérateur	Structure animatrice
Bénéficiaire	Propriétaire (particulier ou collectivité), association, toute personne ne pouvant pas prétendre à un CAD.
Nature de l'action	☐ Action ☑ Contrat Natura 2000 ☐ MAE dans CAD ☑ investissement ☐ fonctionnement

Objectifs :

- Encourager les propriétaires non exploitants agricoles à entretenir ou préserver leur patrimoine naturel ;
- Inciter les propriétaires (particuliers, collectivités), par la mise en place d'équipements pastoraux, à mettre en place une gestion agricole pastorale pour maintenir dans un état de conservation favorable des parcours abandonnés ;

Descriptif des engagements :

Le cahier des charges et l'estimation de l'aide financière Natura 2000 sont définis sur la base de l'action AFH200 du cahier des charges mesures FGMN. L'action B.1.4 est cumulable avec l'action B.1.3.

Durée du contrat : engagements sur 5 ans.
En préalable, un diagnostic écologique sera obligatoirement réalisé sur la parcelle.

Options	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
B.1.4	**Mesure AFH200 : « Aménagements et entretien des équipements pastoraux » :** *Condition d'éligibilité :* - Parcelles de landes, pelouses enfrichées hors SAU, sur diagnostic, - Réaliser un pâturage annuel sur les surfaces engagées. *Engagements non–rémunérés :* - Interdictions : semis, boisement, cassage de pierre, fertilisation minérale ou organique, traitement phytosanitaire, traitement chimique (sauf localisé après avis). *Engagements rémunérés :* → Mise en place de clôtures fixes ou mobiles, → Acquisition de postes d'électrification si utilisation de clôtures électrifiées, → Surveillance et entretien des clôtures : débroussaillage annuel sous les clôtures. → Installation de passages canadiens et piétons.	**Pose et entretien clôtures : 2,8€/ml/5 ans** **Coût réel pour les passages canadiens et piétons, les postes d'électrifications, les kits clôtures électriques mobiles.** **Achat et pose de clôtures fixes.**

	Documents et enregistrements obligatoires : A la signature du présent cahier des charges : - Plan de localisation des parcelles sous contrat. - Photo de l'initial. - Enregistrement des interventions. - Factures fournitures. - Factures pour travaux réalisés par entreprise ou mémoire des dépenses pour travaux en régie - Enregistrement des dates d'entrées et de sorties des animaux des parcs. - Déclaration de fin de travaux si travaux prévus par le contractant lui-même.	

Nature des dépenses :	**Coûts en €**
B.1.4 Mise en place et entretien d'équipements pastoraux : - Achat et pose de la clôture fixe : 2,2 €/ml/ 5 ans + Entretien et surveillance des linéaires de clôtures : Débroussaillage manuel avec rotofil (2,5 heures / 100ml /an soit pour 5 ans 0,8 €/ml/5 an) - poste d'électrification : devis - passages canadiens ou piétons : devis. - Clôtures mobiles : devis.	**2,8 €/ml/ pour 5 ans** **Coût réel** **Coût réel** **Coût réel**
Total coût	**2,8 €/ml/ pour 5 ans + Coût réel**

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation	Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels				

Enveloppe théorique de l'action :	**Coûts en € TTC**
Pas de chiffrage possible d'une enveloppe théorique de l'action (coûts réels, à étudier lors de la réalisation des diagnostics initiaux)	–

P.M. : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.*

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinan--cement	TOTAL
%	50%	50%					**100 %**

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Equipement et remise en pâturage de 40 ha de pelouses sèches et landes d'intérêt communautaire	- nombre de ml de clôtures posées, - nombre de parcs de pâturage constitués

B.2.1 Réhabilitation et entretien de mares

Enjeux de conservation visés	6. Lacs naturels et mégaphorbiaies et espèces associées
Habitats et espèces concernés	Lacs naturels (3150)
Objectifs généraux visés	Objectif générique : préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire
Zone d'application	Ensemble du site

Pratiques actuelles	Aucune
Changements attendus	Restauration ponctuelle

Opérateur	Structure animatrice
Bénéficiaire	Propriétaire (particulier ou collectivité), association, toute personne ne pouvant pas prétendre à un CAD.
Nature de l'action	☐ Action ☑ Contrat Natura 2000 ☐ MAE dans CAD ☐ investissement ☑ fonctionnement

Objectifs :

- désenvaser et débroussailler les alentours des mares
- maintenir les points d'eau sur le Causse (zone de biodiversité, zone d'abreuvement de la faune sauvage et du bétail)

Descriptif des engagements :

Le cahier des charges et l'estimation de l'aide financière Natura 2000 sont définis sur la base de l'action A.2.7 à destination des exploitants agricoles. Le montant de l'aide est calculé sur l'aide CAD non bonifiée.

Dans le cadre de l'action B.2.1 le propriétaire ne peut pas déléguer la restauration à un exploitant agricole.

Durée du contrat : engagements sur 5 ans.
En préalable, un diagnostic écologique sera obligatoirement réalisé sur la parcelle. Ce diagnostic renseignera les indicateurs suivants :

- Environnement de la mare : prairies, bois, cultures, réseau de points d'eau,
- Alimentation de la mare : source, ruisseau, ruissellement,
- Régime hydrique de la mare : en eau toute l'année ou sèche en été,
- La qualité de l'eau : analyse visuelle sur les indicateurs d'eutrophisation (limpidité, couleur),
- Le degré de fermeture,
- La profondeur et dynamique : comblement,
- La fonction : abreuvement des animaux ou autres fonctions.

Le diagnostic permettra de prévoir soit une restauration soit un entretien.

Options	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
B.2.1-a	**Mesure AFH060 : « Restauration et entretien de mares »** *Engagements non rémunérés :* - réalisation du diagnostic ; - si nécessaire, déclaration des travaux auprès de l'ONCFS pour le prélèvement des espèces protégées ; - <u>interdictions :</u> ne pas introduire de poissons ou d'autres espèces (animales ou végétales) non indigènes, pas de fertilisation ni d'utilisation de produits sanitaires sur une distance minimum de 5 m à partir du haut de berge de la mare, pas de fauche des abords entre le 15 avril et le 15 juillet, éliminer les sources d'eutrophisation (baignade du bétail, …) *Engagements rémunérés :*	**104 €/mare/an**

	- Curage partiel à partir du 15 septembre et un reprofilage si nécessaire (1 fois pour les 5 ans) selon les préconisations du diagnostic - Evacuation des résidus et régalage sur la parcelle - Maintien d'une bande non travaillée de 5 m autour de la mare - Fauche annuelle des abords, périmètre d'intervention défini par diagnostic Les interventions de restauration devront avoir lieu entre le 15 août et le 30 janvier.	
Cumul possible avec l'option suivante		
B.2.1-b	**Mesure AFH061 : « Débroussaillage »** Débroussaillage du pourtour de la mare	**+ 38 €/mare/an**

Nature des dépenses :	**Coûts en €**

B.2.1-a
Restauration de mares :
 	
- réalisation du diagnostic et du plan de restauration : 3,5 heures x 42€ = 147 €
- désenvasement, reprofilage et travaux d'étanchéité : 190 €
- entretien annuel par la fauche : ½ h par an à 24 €/h = 60 €
- exportation des produits de fauche : ½ h par an à 24 €/h = 60 €
- si mise en défens :
  - 1,524€/ml pour 20 ml = 30,5 €
  - et ½ par an de pose et suivi des clôtures à 12€/h = 30 €	

TOTAL : 517 €/mare pour les 5 ans	104 €/mare/an
B.2.1-b Débroussaillage - débroussaillage : 3 h à 20€/h, 2 fois en 5 ans = 120 € - tronçonnage : 3 heures à 24 €/h, une fois en 5 ans = 74 €	
TOTAL : 192 €/mare pour les 5 ans	38 €/mare/an

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation	Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels				

Enveloppe théorique de l'action :	**Coûts en € TTC**
Estimation du coût total de l'action: [contractualisation : 142 €/mares/an] × 2 mares =	1 420 €
Total action :	**1 420 €**

P.M. : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.*

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinan-cement	TOTAL
€	710 €	710 €					**1 420 €**
%	50 %	50 %					**100 %**

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Restauration de deux mares	Nombre de mares restaurées

B.3.1 Réhabilitation des accès aux parcelles en habitats d'intérêt communautaire

Enjeux de conservation visés	1. Pelouses sèches, landes et espèces associées 2. Prairies naturelles et espèces associées
Habitats et espèces concernés	Pelouses sèches (6110, 6210, 6220), Landes (5110, 5130), Prairies de fauche (6510), Damier de la Succise (1065), Cuivré des marais (1060)
Objectifs généraux visés	1. maintenir les habitats de pelouses sèches, de landes et de prairies naturelles de fauche 2. reconquérir les habitats de pelouses sèches, de landes et de prairies naturelles de fauche en voie d'embroussaillement ou d'abandon
Zone d'application	Ensemble du site

Pratiques actuelles	Abandon des chemins
Changements attendus	Remise en état des chemins afin de pouvoir accéder aux parcelles.

Opérateur	Structure animatrice
Maitre d'ouvrage	Collectivité locale
Nature de l'action	☐ Action ☑ Contrat Natura 2000 ☐ MAE dans CAD ☑ investissement ☐ fonctionnement

Objectifs :

- Inciter la poursuite de l'exploitation des parcelles de pelouses sèches, de landes ou de prairies naturelles de fauche peu rentables économiquement (accès difficile, éloignement, surface exploitable très réduite) ;
- Remettre en état des chemins existants qui permettent notamment l'exploitation agropastorale de ces parcelles d'intérêt communautaire.

Descriptif des engagements :

L'action B.3.1 s'adresse aux collectivités locales, pour la restauration de chemins menant à des habitats d'intérêt communautaire. La durée du contrat est de 5 ans.

La remise en état des chemins comprend :
- la taille en épaisseur de la végétation buissonnante bordant le chemin ;
- le gyrobroyage éventuel de repousses arbustives sur la partie carrossable du chemin proprement dit.

Le chemin ainsi remis en état doit être praticable par des engins agricoles.
Cette option est proposée, après diagnostic de la structure animatrice, pour le cas de portions de chemins fortement embroussaillées ; l'intérêt de cette réouverture pour la gestion ou la restauration de parcelles en habitats agropastoraux devra être assurée.

Les chemins éligibles à la mesure sont les suivants :
- chemins existants et cadastrés ;
- chemins publics ou privés (dans ce cas, prévoir une convention entre le propriétaire et la collectivité pour déléguer l'entretien du chemin) ;
- chemins d'accès à une ou plusieurs parcelle(s) en habitat d'intérêt communautaire ;
- la ou les parcelles concernées doivent faire l'objet d'un contrat de restauration ou d'entretien (par un CAD ou par un contrat Natura 2000) ;
- réalisation d'un diagnostic écologique qui renseignera la nature du chemin (public ou privé), les travaux à réaliser et les parcelles desservies par le chemin en question.

Options	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
B.3.1-a	**Mesure AFH 212 : Réhabilitation et entretien des accès** *Engagements non rémunérés :* - réalisation du diagnostic ;	**Coût réel**

	Engagements rémunérés sur le(s) chemin(s) engagé(s) : Restauration : - Débroussaillage de remise en état des 2 côtés (taille en épaisseur de la végétation buissonnante) ; - Gyrobroyage des ligneux arbustifs sur la partie carrossable du chemin proprement dit ; - Respect des conseils et des travaux préconisés dans le cadre du diagnostic ; - Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches et effectuant des coupes franches pour la taille ; - Enregistrement des interventions d'entretien. La portion de chemin ainsi restaurée doit permettre la circulation d'engins agricoles. Entretien : - débroussaillage des deux cotés du chemin, taille latérale avec du matériel n'éclatant pas les branches jusqu'à une hauteur maximale de 6 m ; - pas d'élagage des arbres ; - Enregistrement des interventions d'entretien.	

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Lancement de l'action	Contractualisation progressive sur les 5 ans				

Enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC
	-
Total action :	**Coût réel**

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinan--cement	TOTAL
€	-	-					**-**
%	50 %	50 %					**100 %**

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
remise en état de 2 km de chemins menant à des parcelles en habitats d'intérêt communautaire	linéaire de chemins restaurés

B.3.2 Réhabilitation des gués menant à des parcelles en habitats d'intérêt communautaire

Enjeux de conservation visés	1. Pelouses sèches, landes et espèces associées 2. Prairies naturelles et espèces associées
Habitats et espèces concernés	Pelouses sèches (6110, 6210, 6220), Landes (5110, 5130), Prairies de fauche (6510), Damier de la Succise (1065), Cuivré des marais (1060)
Objectifs généraux visés	1. maintenir les habitats de pelouses sèches, de landes et de prairies naturelles de fauche 2. reconquérir les habitats de pelouses sèches, de landes et de prairies naturelles de fauche en voie d'embroussaillement ou d'abandon
Zone d'application	Ensemble du site

Pratiques actuelles	Abandon des prairies naturelles de fauche
Changements attendus	Remise en état des gués afin de pouvoir accéder aux parcelles.

Opérateur	Structure animatrice
Maître d'ouvrage	Collectivité locale / Conseil général
Nature de l'action	☐ Action ☑ Contrat Natura 2000 ☐ MAE dans CAD ☑ investissement ☐ fonctionnement

Objectifs :

- Inciter à la poursuite de l'exploitation des parcelles de prairies naturelles de fauche peu rentables économiquement (accès difficile, éloignement, surface exploitable très réduite) ;
- Remettre en état des gués existants qui permettent l'exploitation agropastorale de ces parcelles d'intérêt communautaire.

Descriptif des engagements :

L'action B.3.2 s'adresse aux propriétaires de gués publics ou privés. La durée du contrat est de 5 ans.

Les gués éligibles à la mesure sont les suivants :
- gués existants ;
- gués situés sur l'Alzou ;
- gués publics ou privés ;
- gué menant à une ou plusieurs parcelles en prairies naturelles de fauche ;
- la ou les parcelles concernées doivent faire l'objet d'un contrat de restauration ou d'entretien (par un CAD ou par un contrat Natura 2000) ;
- réalisation d'un diagnostic écologique en partenariat avec la DDAF qui renseignera les travaux à réaliser, la périodicité des travaux (restauration ponctuelle, entretien régulier) et les parcelles desservies par le gué en question.

Les travaux devront être en régle auprès de la DDAF au titre de la loi sur l'eau et de la loi pêche.

Le bénéficiaire du contrat devra obtenir l'accord écrit du co-propriétaire (ou titulaire de droit) du gué, précisant que ce dernier accepte la réalisation des travaux.

La remise en état des gués comprend :
- l'aménagement des pentes des berges menant au gué si besoin est ;
- la stabilisation du gué par apport de graves présentes dans le lit du ruisseau.

Le gué ainsi remis en état doit être praticable par des engins agricoles.

Options	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
B.3.2-a	**Mesure AHE 206 : Réhabilitation de gués**	**Coût réel**

	Engagements non rémunérés : - Déclaration des travaux auprès de la DDAF, - Obtention de l'accord écrit du propriétaire pour les travaux, - Pas de modifications de la berge et de la profondeur du cours d'eau en dehors des préconisations du diagnostic, *Engagements rémunérés sur le(s) gué(s) engagé(s) :* - Réalisation des aménagements préconisés par le diagnostic. Le gué ainsi restauré doit permettre la circulation d'engins agricoles pour assurer la fauche.	

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Lancement de l'action	Contractualisation progressive sur les 5 ans				

Enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC
Total action :	**-**

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinan--cement	TOTAL
€	-	-					**-**
%	50%	50%					**100 %**

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
- restauration de 15 gués	- nombre de gués entretenus - surface de prairies entretenues grâce au maintien des gués.

AXE I – MESURES DE GESTION

LIGNE D'ACTION C – Protection des milieux rocheux remarquables

Ensemble des actions pour la préservation des habitats naturels rocheux, des chiroptères et espèces rupestres d'intérêt communautaire du site.

Mesures C.1

Développement raisonné de l'escalade.

Mesures C.2

Développement raisonné de la spéléologie.

NB : Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

C.1.1 Création et exécution d'un plan de développement raisonné de l'escalade sur les falaises des sites Natura 2000 du Parc naturel régional

Enjeux de conservation visés	5. Falaises et éboulis
Habitats et espèces concernés	Falaises (8210), Faucon pèlerin, Hibou grand-duc
Objectifs généraux visés	4. ne pas générer une fréquentation de masse mais améliorer les conditions de visite 5. Informer, sensibiliser, communiquer Objectif générique : préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire
Zone d'application	Ensemble des sites Natura 2000 FR7300902, FR7300910, FR7300912, FR7300913

Pratiques actuelles	Pratique de l'escalade sur l'ensemble des sites
Changements attendus	Meilleure prise en compte des enjeux patrimoniaux dans cette pratique

Opérateur	Structure animatrice
Partenaires	Comité départemental d'escalade du Lot, ONCFS du Lot, Parc naturel régional des Causses du Quercy, Direction départementale de la jeunesse et des sports
Nature de l'action	☑ Action ☐ Contrat Natura 2000 ☐ MAE dans CAD

Objectifs :

- Préserver ces habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire sur le site ;
- Mettre en place un développement raisonné de l'escalade sur les falaises des sites Natura 2000 à l'échelle du Parc naturel régional des Causses du Quercy ;
- Intégrer les enjeux de conservation du patrimoine naturel dans les pratiques et la gestion des sites d'escalade en développement.

Descriptif des engagements :

La majorité des falaises du territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy sont situées dans des sites Natura 2000 [sites FR7300902 « Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou », FR7300910 « Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires », FR7300912 « Moyenne vallée du Lot inférieure », FR7300913 « Basse vallée du Célé]. Un plan de développement raisonné de l'escalade pour l'intégration des objectifs de conservation de Natura 2000 dans les pratiques de cette activité et dans son développement futur, serait donc mis en place à l'échelle du territoire du Parc.

Ce plan serait élaboré en concertation avec le Comité départemental d'Escalade du Lot, le Comité départemental de spéléologie du Lot, le Parc naturel régional des Causses du Quercy, la Direction départementale de la jeunesse et des sports et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Il permettrait de concilier les enjeux de développement de l'activité et les enjeux de conservation du patrimoine naturel en définissant précisément :

- les sites où l'activité ne serait en aucun cas développée (enjeux patrimoniaux) ;
- les sites où l'activité serait développée sous certaines conditions (par exemple : périodes d'interdiction à respecter…) ;
- les sites où le développement de l'activité serait encouragé.

Ce plan de développement raisonné de l'escalade sur le Parc naturel régional des Causses du Quercy serait concrétisé par la mise en place d'une « charte des bonnes pratiques » de l'escalade sur le territoire, qui reprendrait ce zonage de l'espace et les pratiques à promouvoir sur les différents sites.

Ce travail pourrait ensuite être repris dans le cadre de l'édition du Guide départemental recensant les voies d'escalade du Lot. Certains sites d'escalade pourraient ainsi ne pas figurer dans ce guide afin de limiter l'afflux de pratiquants n'ayant pas connaissance des enjeux patrimoniaux. La réflexion sera à mener au cas par cas.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Identification des enjeux (patrimoniaux et développement de l'escalade), animation, rédaction de la charte					

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
	–

P.M. : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.*

Plan de financement :

	Europe	État	Région	Départ.	Autres	Autofinan--cement	TOTAL
€							-
%							-

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
- Maintien des couples d'oiseaux d'intérêt communautaire rupestres recensés lors de l'état des lieux du site ; - Maintien des surfaces d'habitat naturel d'intérêt communautaire 8210 sur le site.	- Signature de la charte des bonnes pratiques

C.2.1 Création et exécution d'une charte de bonne pratique de la spéléologie sur les grottes des sites Natura 2000 du Parc naturel régional

Enjeux de conservation visés	4. Chauves-souris, 8. Grottes
Habitats et espèces concernés	Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Rhinolophe Euryale (1305), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310), Grand Murin (1324), Vespertilion de Bechtein (1323), Vespertilion à oreilles échancrées (1321), Grottes (8310)
Objectifs généraux visés	4. ne pas générer une fréquentation de masse mais améliorer les conditions de visite 5. Informer, sensibiliser, communiquer Objectif générique : préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire
Zone d'application	Ensemble des sites Natura 2000 FR7300902, FR7300910, FR7300912, FR7300913

Pratiques actuelles	Pratique de la spéléologie sur l'ensemble des sites
Changements attendus	Meilleure prise en compte des enjeux patrimoniaux dans cette pratique

Opérateur	Structure animatrice
Partenaires	Comité départemental de spéléologie du Lot, Parc naturel régional des Causses du Quercy, Direction départementale de la jeunesse et des sports
Nature de l'action	☑ Action ☐ Contrat Natura 2000 ☐ MAE dans CAD

Objectifs :

- Préserver ces habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire sur le site ;
- Mettre en place un développement raisonné de la spéléologie sur les grottes des sites Natura 2000 à l'échelle du Parc naturel régional des Causses du Quercy ;
- Intégrer les enjeux de conservation du patrimoine naturel dans les pratiques et la gestion des sites de spéléologie en développement.

Descriptif des engagements :

Le développement des activités de pleine nature (dont fait partie la spéléologie) est l'un des outils de la politique touristique du Parc naturel régional. Cependant, ce dernier accorde une attention particulière à la façon dont elles se pratiquent au sein des zones d'intérêt écologique majeur, ainsi qu'aux éventuelles nuisances qui peuvent en découler pour la faune et la flore remarquables, en particulier le risque de mortalité des chauves-souris par surfréquentation des cavités lors des périodes de reproduction ou d'hibernation.
Ces nuisances sont le plus souvent le fait du manque d'information des usagers et sont rarement provoquées de manière délibérée.
Afin de concilier la pratique et le développement de la spéléologie avec la sensibilité du milieu d'accueil, le Parc suscite la mise ne place d'une « charte de bonne pratique de la spéléologie » dans le cadre de sa charte.
Cette charte sera élaborée en total partenariat avce les collectivité publiques, la fédération, la comité départemental, les différents clubs locaux, les associations naturalistes, les scientifiques, la DDJS et les propriétaires concernés.
Cette charte permettra de concilier les enjeux de développement de l'activité et les enjeux de conservation du patrimoine naturel en définissant précisément :

- les sites où l'activité ne serait en aucun cas développée (enjeux patrimoniaux) ;
- les sites où l'activité serait développée sous certaines conditions (par exemple : périodes d'interdiction à respecter…) ;
- les sites où le développement de l'activité serait encouragé.

L'objectif final de cette charte est de pouvoir attribuer un label de qualité environnementale aux projets et aux structures ou équipements existants qui s'engagent à la respecter.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
			Identification des enjeux (patrimoniaux et développement de l'escalade), animation, rédaction de la charte		

Nature des dépenses :		Coûts en € TTC
Synthèse des données existantes (chauves-souris et spélélogie) avec cartographie des données :	8 j	
Diagnostic et synthèse environnementale :	5 j	
Animation locale :	10 j	
Rédaction de la charte et mise en œuvre :	3 j	
TOTAL :	26 j x 305 €	7 930 €

P.M. : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.*

Plan de financement :

	Europe (FEDER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinan--cement	TOTAL
€	3 965 €	3 965 €					**7 930 €**
%	50 %	50 %					**100 %**

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
- Maintien des chiroptères d'intérêt communautaire recensés lors de l'état des lieux du site ainsi que sur les sites nouveaux reconsés au cours de l'élaboration de la charte	- Signature de la charte des bonnes pratiques

AXE I – MESURES DE GESTION

LIGNE D'ACTION D – Maintien d'un tissu agricole actif

Ensemble des mesures contribuant à la mobilisation du foncier en faveur des habitats d'intérêt communautaire abandonnés.

Mesures D.1

Mobilisation et maîtrise du foncier.

Mesures D.2

Aménagements parcellaires.

NB : Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

D.1.1 Veille foncière

Enjeux de conservation visés	1. Pelouses sèches, landes et espèces associées 2. Prairies naturelles et espèces associées
Habitats et espèces concernés	Pelouses sèches (6110, 6210, 6220), Prairies de fauche (6510), Cuivré des marais (1060), Damier de la Succise (1065)
Objectifs généraux visés	1. maintenir les habitats de pelouses sèches, de landes et de prairies naturelles de fauche 2. reconquérir les habitats de pelouses sèches, de landes et de prairies naturelles de fauche
Zone d'application	Ensemble du site

Pratiques actuelles	-
Changements attendus	-

Opérateur	Structure animatrice
Maître d'ouvrage / Prestataire	Conseil général / SAFALT
Nature de l'action	☑ Action ☐ Contrat Natura 2000 ☐ MAE dans CAD

Objectifs :

- Faire remonter tous les mouvements fonciers à l'intérieur du site à la structure animatrice qui pourra vérifier si les parcelles concernées renferment des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire ;
- Inciter à la prise en compte des objectifs de conservation des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire au moment de la vente ou de l'acquisition par la SAFALT (préemption).
- Favoriser l'acquisition des parcelles concernées par des exploitants intéressés par la prise en compte des objectifs de gestion pastorale ;
- Mobiliser le foncier dans le cas de projets précis déjà identifiés de réinvestissement pastoral ou de gestion des surfaces en habitats d'intérêt communautaire.

Descriptif des engagements :

La structure animatrice / maître d'aouvrage pourra missioner la SAFALT pour réaliser la mission suivante :

- Veille foncière : alerter la structure-animatrice / le maître d'ouvrage de tout mouvement foncier sur le site, et le cas échéant permettre à ce que la vente réponde au mieux aux objectifs de conservation du site ;

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mise en place du cadre nécessaire à l'action (conventions, cahier des charges précis…)	Veille foncière permanente				

Nature des dépenses:	**Coûts en € TTC**
PRESTATION DE SERVICE sur la base de 3 jour/an pour la veille foncière	
(3 j × 6) = 18 jours × 550,00 €	9 900 €
Total action :	**9 900 €**

P.M : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet c – Animation foncière.*

Plan de financement :

	Europe	État	Région	Départ.	Autres	Autofinan--cement	TOTAL
€							
%							

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
- Mise en place de la veille dès la première année	- Nombre de ventes signalées par la SAFALT

Financements à préciser

D.1.2 Animation foncière

Enjeux de conservation visés	1. Pelouses sèches, landes et espèces associées 2. Prairies naturelles et espèces associées
Habitats et espèces concernés	Pelouses sèches (6110, 6210, 6220), Prairies de fauche (6510), Cuivré des marais (1060), Damier de la Succise (1065)
Objectifs généraux visés	1. maintenir les habitats de pelouses sèches, de landes et de prairies naturelles de fauche 2. reconquérir les habitats de pelouses sèches, de landes et de prairies naturelles de fauche
Zone d'application	Ensemble du site

Pratiques actuelles	-
Changements attendus	-

Opérateur	Structure animatrice
Maître d'ouvrage **Partentaires**	Conseil général SAFALT / Organismes agricoles
Nature de l'action	☑ Action ☐ Contrat Natura 2000 ☐ MAE dans CAD

Objectifs :

- Favoriser l'acquisition des parcelles concernées par des exploitants intéressés par la prise en compte des objectifs de gestion pastorale ;
- Mobiliser le foncier dans le cas de projets précis déjà identifiés de réinvestissement pastoral ou de gestion des surfaces en habitats d'intérêt communautaire.

Descriptif des engagements :

Le maître d'ouvrage réalisera ou pourra missioner un prestataire de service pour réaliser les missions suivantes :

- Animation foncière : rechercher les moyens de mobiliser des parcelles qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de certains projets individuels ou collectifs de gestion des habitats à la demande de la structure animatrice, notamment :
  - par la mise en place d'échanges ponctuels de parcelles en habitats d'intérêt communautaire : actions complémentaires :
    - D.1.2 – Aide à la parcelle cédée dans le cadre d'un programme d'échange de foncier ponctuel ;
    - D.2.1 – Mise en place de programmes d'échanges fonciers ponctuels
  - par la préemption / rétrocession dans le cadre des missions de la SAFALT (soit dans un objectif agricole, soit dans un objectif environnemental).

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mise en place du cadre nécessaire à l'action	Animation foncière au cas par cas, en fonction des projets émergeant (recherche de parcours par un éleveur…)				

Nature des dépenses:	Coûts en € TTC
PRESTATION DE SERVICE de 3 dossiers/an dès la deuxième année (avec 2 jours par dossier) : (3 × 2 j × 5 ans) = 30 jours × 550,00 €	16 500 €
Total action :	**16 500 €**

P.M : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet c – Animation foncière.*

Plan de financement :

	Europe	État	Région	Départ.	Autres	Autofinan--cement	TOTAL
€							
%							

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
- 15 dossiers fonciers traités sur le site durant les 5 années suivantes.	- Nombre de dossiers traités

Financements à préciser

D.2.1 Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire

Enjeux de conservation visés	1. Pelouses sèches, landes et espèces associées 2. Prairies naturelles et espèces associées
Habitats et espèces concernés	Pelouses sèches (6110, 6210, 6220), Prairies de fauche (6510), Cuivré des marais (1060), Damier de la Succise (1065)
Objectifs généraux visés	1. maintenir les habitats de pelouses sèches, de landes et de prairies naturelles de fauche 2. reconquérir les habitats de pelouses sèches, de landes et de prairies naturelles de fauche
Zone d'application	Ensemble du site

Pratiques actuelles	Abandon des parcelles par les propriétaires
Changements attendus	Cession de parcelles à des exploitants agricoles dans un objectif d'entretien

Opérateur / Partenaires	Structure animatrice / Collectivités et exploitants agricoles
Maître d'ouvrage	Conseil général (?)
Nature de l'action	☑ Action ☐ Contrat Natura 2000 ☐ MAE dans CAD

Objectifs :

- Conforter l'utilisation des parcelles à vocation pastorale sur le long terme ;
- Rendre incitatif la cession par des contrats de bail d'une durée suffisante pour permettre aux éleveurs d'avoir une gestion à plus long terme de leur système d'exploitation ;
- Inciter les propriétaires à passer par des baux ruraux, plutôt que par des Contrats pluriannuels d'exploitation ou par des contrats de durée encore plus limitée.

Descriptif des engagements :

Une prime d'un montant forfaitaire à l'hectare est versée au propriétaire qui cède par acte enregistré ou notarié l'utilisation de parcelles en habitat d'intérêt communautaire du site à un exploitant agricole.

Type de milieu	**Option 1** **Cession par Bail Rural**	**Option 2** **Cession par :** - Convention de mise à disposition, - Convention Pluriannuelle d'exploitation, - Vente directe de parcelles inférieures à 1 ha en contiguïté
Prairies naturelles de fauche	280,00 €/ha	150,00 €/ha
Pelouses sèches et landes	200,00 €/ha	115,00 €/ha
PLAFOND	4 000 € (soit ± 20 ha par propriétaire)	1 725 € (soit ± 15 ha par propriétaire)

Les 2 options ne sont pas cumulables.

Ne peuvent être concernées par cette incitation que les cessions hors cadre familial. La prime est versée au moment de la signature du contrat de cession.

L'exploitant bénéficiant de la cession s'engage à respecter les « bonnes pratiques de gestion » sur ces parcelles (non-destruction de l'habitat d'intérêt communautaire : pas de retournement, pas de semis, pas de plantation, pas de fertilisation, entretien agropastoral). Il peut, s'il le souhaite, souscrire un contrat Natura 2000 pour la gestion ou la restauration de ces habitats – Mesures A – dans le cadre du dispositif CAD.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mise en place et animation		Animation et suivi des dossiers			

Enveloppe théorique de l'action		Coûts en € TTC
Cessions :		
- prairies naturelles de fauche	10 ha x 280 €/ha	2 800 €
- pelouses sèches et landes	100 ha x 200 €/ha	20 000 €
	Total action :	**22 800 €**

P.M. : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet c – Animation foncière.*

Dispositif particulier pour les jeunes agriculteurs bénéficiaires de la DJA :

S'il s'agit de location de terres ou de vente à des Jeunes agriculteurs bénéficiant de la DJA (Dotation aux jeunes agriculteurs), un dispositif est déjà préexistant :

- la superficie minimum primable est de ¼ de la SMI,
- De ¼ à ½ SMI : forfait de 4600€
- Au-delà de ½ SMI : 305€/ha avec un plafond de 8000€/propriétaire

Outils financiers : FICIA (fonds d'incitation et de communication pour l'installation en agriculture)

Plan de financement :

	Europe	État	Région	Départ.	Autres	Autofinan--cement	TOTAL
€				22 800 €			**22 800 €**
%				100 %			**100 %**

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
- mise en place de la veille et de l'animation la deuxième année, - cession de 10 ha de prairies naturelles et de 100 ha de pelouses sèches et de landes	- nombre de conventions de gestion signées - surface de prairie cédée aux exploitants agricoles - surface de pelouses et landes cédée aux exploitants agricoles

D.2.2 Aide aux échanges de parcelles dans le cadre d'aménagements parcellaires ponctuels

Enjeux de conservation visés	1. Pelouses sèches, landes et espèces associées 2. Prairies naturelles et espèces associées
Habitats et espèces concernés	Landes (5110, 5130), Pelouses sèches (6110, 6210, 6220), Prairies de fauche (6510), Cuivré des marais (1060), Damier de la Succise (1065)
Objectifs généraux visés	1. maintenir les habitats de pelouses sèches, de landes et de prairies naturelles de fauche 2. reconquérir les habitats de pelouses sèches, de landes et de prairies naturelles de fauche
Zone d'application	Ensemble du site

Pratiques actuelles	-
Changements attendus	-

Opérateur / Partenaires	Structure animatrice / SAFALT, Collectivité, organismes agricoles
Maître d'ouvrage	Conseil général (?)
Nature de l'action	☑ Action ☐ Contrat Natura 2000 ☐ MAE dans CAD

Objectifs :

- Inciter les échanges amiables pour la constitution d'unités de gestion agropastorale intéressantes (notamment pour les échanges de très petites parcelles) ;
- Reconquérir des habitats naturels d'intérêt communautaire délaissés ou encourager le maintien d'une gestion agropastorale des habitats d'intérêt communautaire menacés d'abandon ;
- Favoriser l'acquisition des parcelles concernées par des exploitants intéressés par la prise en compte des objectifs de gestion pastorale.

Descriptif des engagements :

Dans le cadre de la veille foncière réalisée par la structure animatrice et les exploitants agricoles du site, la structure animatrice pourra être amenée à lancer un ou plusieurs programmes d'échanges fonciers ponctuels à l'intérieur du périmètre du site. Dans cette perspective, une aide à la parcelle cédée est mise en place pour permettre de concrétiser ces échanges ponctuels.

- **Définition :** Attribution de biens ruraux ou fonds agricoles, par revente, échange en propriété ou en location, substitution ou transfert de bail, s'inscrivant dans des périmètres et zones à enjeu environnemental fort (site Natura 2000).

- **Conditions d'éligibilité :**
  - Cession à une collectivité de droit public ou privé (collectivité locale, établissement public, conservatoire régional des espaces naturels…) ou à un particulier personne physique tenu par des engagements spécifiques, conformes aux dispositions d'un cahier des charges particulier au périmètre concerné (en l'occurrence site Natura 2000) et/ou d'un cahier des charges type qui sera défini pour préciser l'objectif poursuivi pour la gestion ultérieure du bien, sur une durée minimale de 10 ans. Si la rétrocession s'opère au profit d'une collectivité, la destination du bien cédé peut être paysagère ou environnementale sans mise en valeur agricole (à la différence des opérations relevant des aménagements parcellaires proprement dits impliquant une utilisation de nature agricole) ;
  - Pour bénéficier de cette aide à la parcelle cédée, la cession doit être réalisée dans le cadre d'un échange ponctuel de parcelles sur le site ;
  - Les parcelles concernées devront faire l'objet d'un diagnostic permettant de juger de l'intérêt d'un tel mouvement foncier, il faudra en particulier qu'au moins une des parcelles concernées soit en habitats d'intérêt communautaire ou soit suceptible de devenir un habitat d'intérêt communautaire ;

- **Engagements du bénéficiaire** : Les repreneurs de ces parcelles s'engageront à respecter les « bonnes pratiques de gestion » sur ces parcelles (non-destruction de l'habitat d'intérêt communautaire : pas de retournement, pas de semis, pas de plantation, pas de fertilisation, entretien agropastoral) ;

- **Fait générateur de l'aide** : signature de l'acte notarié constatant le transfert du bien à des fins de protection de l'environnement.

- **Montant de l'aide :** Soutien forfaitaire de 610 euros par opération.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mise en place du cadre nécessaire à l'action (réunion avec les exploitants agricoles, convention avec la SAFALT)	Mise en œuvre des aménagements parcellaires				

Nature des dépenses:		**Coûts en € TTC**
Forfait (mesure k du PDRN) :	610 € par opération	
Estimation de 15 opérations foncières sur 5 ans		
	Estimation = 15 x 610 €	9 150 €
	Total :	**9 150 €**

P.M. : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet c – Animation foncière.*

Plan de financement :

	Europe	État	Région	Départ.	Autres	Autofinan--cement	TOTAL
€				9 150 €			**9 150 €**
%				100 %			**100 %**

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
15 projets d'aménagements parcellaires	- nombre de dossiers traités - surface concernée par ces aménagements

AXE II – SENSIBILISATION et COMMUNICATION

LIGNE D'ACTION E – Mise en valeur du patrimoine naturel

Ensemble des mesures de sensibilisation et d'information du public pour la mise en œuvre du Document d'objectifs et la richesse patrimoniale du site.

Mesures E.1

Information, sensibilisation générale.

Mesures E.2

Information, sensibilisation spécifique.

NB : Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

E.1.1 Pérennisation de la diffusion du Bulletin de liaison pour promouvoir le Document d'objectifs et les actions réalisées

Enjeux de conservation visés	Tous
Habitats et espèces concernés	Tous
Objectifs généraux visés	5. informer, sensibiliser, communiquer
Zone d'application	Les 5 communes du site

Pratiques actuelles	-
Changements attendus	-

Opérateur	Structure animatrice
Maître d'œuvre	Prestataire / structure animatrice
Nature de l'action	☑ Action ☐ Contrat Natura 2000 ☐ MAE dans CAD

Objectifs :

- Continuer à informer les habitants (propriétaires et exploitants) et partenaires de l'actualité du site ;
- Promouvoir les actions et mesures existantes auprès des bénéficiaires potentiels ;
- Créer un « rendez-vous » annuel d'information, attendu par les destinataires.

Descriptif des engagements :

- Édition et diffusion annuelle d'un document de 8 pages, en bichromie, sur papier recyclé, en 1300 exemplaires.

Dans le cas où le Parc naturel régional des Causses du Quercy serait désigné animateur sur le site « vallées de l'Ouysse et de l'Alzou », un bulletin de liaison pourrait alors être réalisé pour l'ensemble des sites dont le Parc naturel régional est animateur, permettant ainsi une économie d'échelle.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
1	1	1	1	1	1

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
Traitement iconographie, maquettage, par prestataire extérieur	900 €
Impression et édition 1300 ex (prestataire extérieur)	900 €
Expédition	700 €
Total par numéro :	2 500 €
Total action sur 6 ans :	**15 000 €**

P.M. : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet a – Information des acteurs et promotion du Document d'objectifs et des mesures de gestion.*

Plan de financement :

	Europe (FEDER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	7 500 €	7 500 €				**15 000 €**
%	50%	50%				**100%**

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Édition et diffusion d'un numéro par an	Nombre de numéros parus

E.1.2 Réalisation et diffusion d'une plaquette de sensibilisation « à la découverte de … Natura 2000 »

Enjeux de conservation visés	Tous
Habitats et espèces concernés	Tous
Objectifs généraux visés	5. informer, sensibiliser, communiquer
Zone d'application	Les 5 communes du site

Pratiques actuelles	-
Changements attendus	-

Opérateur	Structure animatrice
Maître d'œuvre	Structure animatrice / Prestataire extérieur
Nature de l'action	☑ Action ☐ Contrat Natura 2000 ☐ MAE dans CAD

Objectifs :

- informer le grand public touristes sur ce qu'est Natura 2000, les espèces et habitats à préserver et sur le comportement citoyen à respecter dans un site naturel

Descriptif des engagements :

- réalisation d'une plaquette, en couleur, format 15 x 21 cm, de 12 pages (sans la couverture)
- diffusion aux structures liées au tourisme : offices de tourisme, gîtes, campings, mairies, structures proposant des activités de loisir…

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	Réalisation de la plaquette				

Nature des dépenses :	**Coûts en € TTC**
Traitement iconographie, maquettage, par prestataire extérieur	2 500 €
Impression et édition de 5000 exemplaires (prestataire extérieur)	3 500 €
Total action sur 6 ans :	**6 000 €**

P.M. : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet a – Information des acteurs et promotion du Document d'objectifs et des mesures de gestion.*

Plan de financement :

	Europe (FEDER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinan--cement	TOTAL
€	3 000 €	3 000 €					**6 000 €**
%	50 %	50 %					**100 %**

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Réalisation, édition et diffusion de la plaquette	Nombre de plaquettes éditées et diffusées

E.1.3 Réalisation d'une affiche à destination des communes

Enjeux de conservation visés	Tous
Habitats et espèces concernés	Tous
Objectifs généraux visés	5. informer, sensibiliser, communiquer
Zone d'application	les 5 communes du site, les 3 communautés de communes

Pratiques actuelles	-
Changements attendus	-

Opérateur	Structure animatrice
Maître d'œuvre	Structure animatrice / prestataire extérieur
Nature de l'action	☑ Action ☐ Contrat Natura 2000 ☐ MAE dans CAD

Objectifs :

- informer et rappeler aux habitants qu'ils se trouvent dans un site Natura 2000 ;
- présenter les espèces et habitats à préserver et la carte du site.

Descriptif des engagements :

- réalisation d'une affiche, en couleur, de format A1, en 30 exemplaires
- pose de l'affiche dans les mairies et offices de tourisme du site.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Réalisation et pose des affiches					

Nature des dépenses :	**Coûts en € TTC**
Traitement iconographie, maquettage, par prestataire extérieur	2 000 €
Impression des affiches	800 €
Total action sur 6 ans :	**2 800 €**

P.M. : l'animation de cette action est prévue dans la *fiche-action K.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet a – Information des acteurs et promotion du Document d'objectifs et des mesures de gestion.*

Plan de financement :

	Europe (FEDER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinan--cement	TOTAL
€	1 400 €	1 400 €					**2 800 €**
%	50 %	50 %					**100 %**

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Réalisation et pose des affiches	Nombre d'affiches éditées.

E.1.4 Mise en place de formations pour les habitants du site

Enjeux de conservation visés	Tous
Habitats et espèces concernés	Tous
Objectifs généraux visés	5. informer, sensibiliser, communiquer
Zone d'application	Les 5 communes du site

Pratiques actuelles	-
Changements attendus	-

Opérateur	Structure animatrice et prestataire
Bénéficiaire	Habitants des communes du site
Nature de l'action	☑ Action ☐ Contrat Natura 2000 ☐ MAE dans CAD

Objectifs :

- sensibiliser les habitants aux enjeux de conservation du site ;
- informer sur la vulnérabilité de ces enjeux ;
- former à la préservation des milieux et des espèces.

Descriptif des engagements :

Mise en place de cinq formations différentes d'une journée chacune :
- deux cessions de chaque formation ;
- sur réservation pour chaque cessions ;
- maximum 20 personnes par cession.

Ces formations se feraient en partenariat avec le Conseil général afin de pouvoir expliquer conjointement les démarches Espaces Naturels Sensibles et Natura 2000. Les formations traiteront particulièrement des habitats et espèces d'intérêt communautaire, mais aborderont aussi toutes les espèces à valeur patrimoniale du site.

Ces formations pourront être ouvertes aux habitants des autres sites Natura 2000 du territoire du Parc naturel régional.

Formation 1 : « Natura 2000 »

- public visé : l'ensemble des habitants
- programme : ½ journée en salle (explication de la démarche Natura 2000, description de Natura 2000 sur le territoire français, description des espèces et habitats présents sur le site et de leur vulnérablité …) et ½ journée sur le terrain
- intervenants pressentis : DDAF, DIREN, Ministère de l'écologie, naturaliste, …

Formation 2 : « pelouses sèches et prairies de fauche »

- public visé : exploitants agricoles
- programme : ½ journée en salle (description des milieux, vulnérabilité, modes de gestion adéquats, …) et ½ journée sur le terrain
- intervenants pressentis : bureau d'étude naturaliste, GIE des Adasea (programme sur les pelouses sèches), …

Formation 3 : « eau et les milieux aquatiques »

- public visé : l'ensemble des habitants, et plus particulièrement les propriétaires riverains
- programme : ½ journée en salle (contexte géologique, description des milieux et des espèces, droit de l'eau et de la pêche, pollution des eaux : sources et solutions, …) et ½ journée sur le terrain
- intervenants pressentis : bureau d'étude naturaliste, DDAF, CSP …

Formation 4 : « chauves-souris »

- public visé : l'ensemble des habitants
- programme : ½ journée en salle (explication du cycle de vie, présentation des espèces du site, cause de vulnérabilité, actions à mettre en œuvre pour les protéger…) et ½ journée sur le terrain (visite de combles, écoute nocturne, …)
- intervenants pressentis : CREN, CDS, …

Formation 5 : « milieux forestiers »

- public visé : l'ensemble des habitants, et plus particulièrement les propriétaires forestiers
- programme : ½ journée en salle (description des milieux, vulnérabilité, modes de gestion adéquats…) et ½ journée sur le terrain (découverte des habitats d'intérêt communautaire, botanique, description des conditions stationnelles…)
- intervenants pressentis : naturaliste, CRPF, …

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	2 cessions de formation « Natura 2000 » et 2 cessions de formation « pelouses et prairies »	2 cessions de formation « eau » et 2 cessions de formation « chauves-souris »	2 cessions de formation « milieux forestiers »		

Nature des dépenses :		Coûts en € TTC
Pour chaque formation :		
- préparation de la formation : 1 j	1 j	
- réunion de travail avec l'animateur : 0,5 j	0,5j	
- animation de la formation : 1 j x 2 cessions	2 j	
Total : 3,5 jours par formation x 5 formations, soit 17,5 j x 550 €		**9 625 €**

P.M. : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet a – Information des acteurs et promotion du Document d'objectifs et des mesures de gestion.*

Plan de financement :

Formations destinées au grand public (n°1, 3, 4 et 5) :

	Europe	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinan--cement	TOTAL
€		3 850 €		3 850 €			**7 700 €**
%		50 %		50 %			**100 %**

Formations destinées aux exploitants agricoles (n°2), réalisées avec un organisme de formation :

	Europe (FEOGA)	État	Région	Départ.	Autres Fond VIVEA	Autofinan--cement	TOTAL
€	963 €				963 €		**1 925 €**
%	50 %				50 %		**100 %**

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Réalisation de 10 cessions de formation	- nombre de formations mises en place, - nombre de cessions de formations réalisées - nombre de participants aux cessions.

E.2.1 Edition et diffusion de fiches d'information sur les chiroptères

Enjeux de conservation visés	4. Chauves-souris, 8. Grottes
Habitats et espèces concernés	Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Rhinolophe Euryale (1305), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310), Grand Murin (1324), Vespertilion de Bechtein (1323), Vespertilion à oreilles échancrées (1321)
Objectifs généraux visés	5. informer, sensibiliser, communiquer
Zone d'application	Les 5 communes du site

Pratiques actuelles	-
Changements attendus	-

Opérateur	Structure animatrice
Maître d'œuvre	Structure animatrice / Prestataire extérieur
Nature de l'action	☑ Action ☐ Contrat Natura 2000 ☐ MAE dans CAD

Objectifs :

Il s'agit de diffuser auprès des habitants des sites des fiches thématiques sur les chauves-souris et sur leur préservation. Ces fiches sont en cours de réalisation par la DIREN Midi-Pyrénnées. L'action consiste donc simplment à diffuser ces fiches existantes sur le site.

Descriptif des engagements :

L'action comporte deux éléments :
- l'impression des fiches en 700 exemplaires,
- l'envoi de ces fiches aux habitants, soit par envoi conjoint avec le bulletin de liaison, soit par envoi séparé.

A l'heure actuelle, la rédaction des fiches n'est pas terminée, il n'est donc pas possible de chiffrer l'action.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	Diffusion des fiches				

Plan de financement :

	Europe	État (DIREN)	Région	Départ.	Autres	Autofinan--cement	TOTAL
€							
%		100 %					**100 %**

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Diffusion des fiches sur l'ensemble du site et meilleure prise en compte de ces espèces dans tous les aménagements réalisés sur et aux alentours du site	Nombre de fiches éditées et nombre de fiches diffusées

AXE III – SUIVI et EVALUATION du Document d'objectifs

LIGNE D'ACTION F – Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Ensemble des actions permettant de quantifier l'évolution des habitats et des espèces (suivi, inventaires complémentaires…)

Mesures F.1

Suivi des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Mesures F.2

Suivi des populations d'habitats d'intérêt communautaire.

NB : Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

F.1.1 Suivi des stations connues d'insectes d'intérêt communautaire

Enjeux de conservation visés	1. Pelouses sèches, landes et espèces associées 2. Prairies naturelles et espèces associées 3. Rivière et espèces associées
Habitats et espèces concernés	Cordulie à corps fin (1041) Cuivré des marais (1060) Damier de la Succise (1065)
Objectifs généraux visés	Objectif générique : connaître et suivre l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
Zone d'application	Ensemble du site

Pratiques actuelles	-
Changements attendus	-

Opérateur	Structure animatrice
Maître d'œuvre / Partenaires	Tous partenaires publics ou privés à compétence reconnue dans le domaine concerné
Nature de l'action	☑ Action ☐ Contrat Natura 2000 ☐ MAE dans CAD

Objectifs :

- Évaluer l'état des populations de ces espèces d'intérêt communautaire et estimer leur évolution sur le site ;
- Évaluer l'état de conservation de leurs habitats ;
- Posséder les éléments nécessaires pour l'évaluation de la mise en œuvre du Document d'objectifs ;
- Permettre la définition des enjeux de conservation et la réactualisation des mesures de gestion pour la réactualisation du Document d'objectifs.

Descriptif des engagements :

Le suivi des populations de Cordulie à corps fin, de Damier de la Succise et de Cuivré des marais comprendra :

- la prospection des populations identifiées sur le site dans le cadre de l'inventaire effectué pour l'état des lieux initial du site ;
- une prospection complémentaire autour des sites existants sur les zones potentiellement favorables ;
- l'évaluation de l'évolution des populations sur le site ;
- la caractérisation et l'évaluation de l'état de conservation de leurs habitats.

Un rapport de synthèse des données recueillies et d'analyse des résultats sera remis, accompagné d'une cartographie des zones de reproduction.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
				Réalisation des inventaires / analyse	

Nature des dépenses :		Coûts en € TTC
Suivi biologique des populations existantes :	4 jours × 550 €	2 200 €
Prospections complémentaires :	7 jours × 550 €	3 850 €
Analyse et rédaction :	2 jours × 550 €	1 100 €
	Total :	**7 150 €**

P.M. : l'animation de cette action est comprise dans la fiche-action G.1.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet f – Préparation de l'évaluation et de l'actualisation du Document d'objectifs.*

Plan de financement :

	Europe (FEDER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinan--cement	TOTAL
€	3 575 €	3 575 €					**7 150 €**
%	50 %	50 %					**100 %**

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Maintien des populations existantes et découverte de nouveaux sites	Production du rapport de synthèse

F.1.2 Suivi des stations connues de chiroptères d'intérêt communautaire

Enjeux de conservation visés	4. Chauves-souris
Habitats et espèces concernés	Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Rhinolophe Euryale (1305), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310), Grand Murin (1324), Vespertilion de Bechtein (1323), Vespertilion à oreilles échancrées (1321)
Objectifs généraux visés	Objectif générique : connaître et suivre l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
Zone d'application	Ensemble du site

Pratiques actuelles	-
Changements attendus	-

Opérateur	Structure animatrice
Maître d'œuvre / Partenaires	Tous partenaires publics ou privés à compétence reconnue dans le domaine concerné
Nature de l'action	☑ Action ☐ Contrat Natura 2000 ☐ MAE dans CAD

Objectifs :

- Évaluer l'état des populations de ces espèces d'intérêt communautaire et estimer leur évolution sur le site ;
- Évaluer l'état de conservation de leurs habitats ;
- Posséder les éléments nécessaires pour l'évaluation de la mise en œuvre du Document d'objectifs ;
- Permettre la définition des enjeux de conservation et la réactualisation des mesures de gestion pour la réactualisation du Document d'objectifs.

Descriptif des engagements :

Le suivi des populations de chauves-souris d'intérêt communautaire comprendra :

- la prospection des gîtes souterrains d'hibernation identifiés sur le site dans le cadre des inventaires effectués pour l'état des lieux initial du site ;
- la prospection des gîtes de reproduction dans les sites potentiels (bâti isolé, hameau) situés dans le site Natura 2000 ;
- l'évaluation de l'évolution des populations sur le site ;

Un rapport de synthèse des données recueillies et d'analyse des résultats sera remis.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
				Réalisation des inventaires / analyse	

Nature des dépenses :		Coûts en € TTC
Propections hivernales des gîtes souterrains :	3 jours × 550 €	1 650 €
Propections estivales des gîtes dans le bâti :	3 jours × 550 €	1 650 €
Analyse, cartographie et rédaction :	2 jours × 550 €	1 100 €
	Total :	**4 400 €**

P.M. : l'animation de cette action est comprise dans la fiche-action G.1.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet f – Préparation de l'évaluation et de l'actualisation du Document d'objectifs.*

Plan de financement :

	Europe (FEDER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinan--cement	TOTAL
€	2 200 €	2 200 €					**4 400 €**
%	50 %	50 %					**100 %**

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
- production d'une carte actualisée sur la répartition des espèces de chiroptères du site, - maintien du nombre d'espèce et du nombre d'individus par rapport à l'état des lieux du site	Production du rapport de synthèse

F.1.3 Suivi des stations connues de Flûteau nageant

Enjeux de conservation visés	3. Rivière et espèces associées
Habitats et espèces concernés	Flûteau nageant (1831)
Objectifs généraux visés	Objectif générique : connaître et suivre l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
Zone d'application	Ensemble du site

Pratiques actuelles	-
Changements attendus	-

Opérateur	Structure animatrice
Maître d'œuvre / Partenaires	Tous partenaires publics ou privés à compétence reconnue dans le domaine concerné
Nature de l'action	☑ Action ☐ Contrat Natura 2000 ☐ MAE dans CAD

Objectifs :

- Évaluer l'état des populations de cette espèce d'intérêt communautaire et estimer son évolution sur le site ;
- Évaluer l'état de conservation de son habitat ;
- Posséder les éléments nécessaires pour l'évaluation de la mise en œuvre du Document d'objectifs ;
- Permettre la définition des enjeux de conservation et la réactualisation des mesures de gestion pour la réactualisation du Document d'objectifs.

Descriptif des engagements :

Le suivi du Flûteau nageant comprendra :
- la prospection des sites connus en canoe ;
- la prospection de site nouveau entre les sites connus ;
- l'évaluation de l'évolution des populations sur le site.

Une fiche de synthèse des données recueillies sera remise.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
		Inventaire		Inventaire	

Nature des dépenses :		**Coûts en € TTC**
Propections en canoé :	(2 x) 1 jour × 550 €	1 100 €
Cartographie et rédaction :	(2 x) 1 jour × 550 €	1 100 €
	Total :	**2 200 €**

P.M. : l'animation de cette action est comprise dans la fiche-action G.1.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet f – Préparation de l'évaluation et de l'actualisation du Document d'objectifs.*

Plan de financement :

	Europe (FEDER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinan--cement	TOTAL
€	1 100 €	1 100 €					**2 200 €**
%	50 %	50 %					**100 %**

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
- production d'une carte actualisée sur la localisation du Fluteau nageant, - maintien du nombre de site d'accueil	Production des fiches de synthèse

F.1.4 Suivi de la Loutre d'Europe

Enjeux de conservation visés	3. Rivière et espèces associées
Habitats et espèces concernés	Loutre d'Europe (1355)
Objectifs généraux visés	Objectif générique : connaître et suivre l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
Zone d'application	Ensemble du site

Pratiques actuelles	-
Changements attendus	-

Opérateur	Structure animatrice
Maître d'œuvre / Partenaires	Tous partenaires publics ou privés à compétence reconnue dans le domaine concerné
Nature de l'action	☑ Action ☐ Contrat Natura 2000 ☐ MAE dans CAD

Objectifs :

- Évaluer l'état des populations de cette espèce d'intérêt communautaire et estimer son évolution sur le site ;
- Évaluer l'état de conservation de son habitat ;
- Posséder les éléments nécessaires pour l'évaluation de la mise en œuvre du Document d'objectifs ;
- Permettre la définition des enjeux de conservation et la réactualisation des mesures de gestion pour la réactualisation du Document d'objectifs.

Descriptif des engagements :

Le suivi de la Loutre d'Europe comprendra :
- la prospection des sites connus sur l'Ouysse (prospections selon la méthodologie mise en place par l'ONCFS) ;
- l'évaluation de l'évolution des populations sur le site.

Une fiche de synthèse des données recueillies sera remise.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
		Inventaire			Inventaire

Nature des dépenses :		**Coûts en € TTC**
Prospections :	(2 x) 1,5 jour × 550 €	1 650 €
Cartographie et rédaction :	(2 x) 1 jour × 550 €	1 100 €
	Total :	**2 750 €**

P.M. : l'animation de cette action est comprise dans la fiche-action G.1.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet f – Préparation de l'évaluation et de l'actualisation du Document d'objectifs.*

Plan de financement :

	Europe (FEDER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinan--cement	TOTAL
€	1 375 €	1 375 €					**2 750 €**
%	50 %	50 %					**100 %**

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
maintien de la population présente lors de l'état des lieux	Production des fiches de synthèse

F.1.5 Suivi de la Cistude d'Europe

Enjeux de conservation visés	3. Rivière et espèces associées
Habitats et espèces concernés	Cistude d'Europe (1220)
Objectifs généraux visés	Objectif générique : connaître et suivre l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
Zone d'application	Ensemble du site

Pratiques actuelles	-
Changements attendus	-

Opérateur	Structure animatrice
Maître d'œuvre / Partenaires	Tous partenaires publics ou privés à compétence reconnue dans le domaine concerné
Nature de l'action	☑ Action ☐ Contrat Natura 2000 ☐ MAE dans CAD

Objectifs :

- Évaluer l'état des populations de cette espèce d'intérêt communautaire et estimer son évolution sur le site ;
- Évaluer l'état de conservation de son habitat ;
- Posséder les éléments nécessaires pour l'évaluation de la mise en œuvre du Document d'objectifs ;
- Permettre la définition des enjeux de conservation et la réactualisation des mesures de gestion pour la réactualisation du Document d'objectifs.

Descriptif des engagements :

Le suivi de la Cistude d'Europe comprendra :
- la prospection des sites connus sur l'Ouysse en canoé (boucle de Saint Sauveur) ;
- l'évaluation de l'évolution des populations sur le site.

Une fiche de synthèse des données recueillies sera remise.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
		Inventaire		Inventaire	

Nature des dépenses :		**Coûts en € TTC**
Propections :	(2 x) 1,5 jour × 550 €	1 650 €
Cartographie et rédaction :	(2 x) 1 jour × 550 €	1 100 €
	Total :	**2 750 €**

P.M. : l'animation de cette action est comprise dans la fiche-action G.1.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet f – Préparation de l'évaluation et de l'actualisation du Document d'objectifs.*

Plan de financement :

	Europe (FEDER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinan--cement	TOTAL
€	1 375 €	1 375 €					**2 750 €**
%	50 %	50 %					**100 %**

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
- confirmation de la présence de la Cistude - évaluation de la population présente	Production des fiches de synthèse

F.1.6 Suivi des poissons d'intérêt communautaire

Enjeux de conservation visés	3. Rivière et espèces associées
Habitats et espèces concernés	Chabot (1163), Lamproie de Planer (1096)
Objectifs généraux visés	Objectif générique : connaître et suivre l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
Zone d'application	Ouysse

Pratiques actuelles	-
Changements attendus	-

Opérateur	Structure animatrice
Maître d'œuvre / Partenaires	Tous partenaires publics ou privés à compétence reconnue dans le domaine concerné
Nature de l'action	☑ Action ☐ Contrat Natura 2000 ☐ MAE dans CAD

Objectifs :

- Évaluer l'état des populations de ces espèces d'intérêt communautaire et estimer leur évolution sur le site ;
- Évaluer l'état de conservation de leur habitat ;
- Posséder les éléments nécessaires pour l'évaluation de la mise en œuvre du Document d'objectifs ;
- Permettre la définition des enjeux de conservation et la réactualisation des mesures de gestion pour la réactualisation du Document d'objectifs.

Descriptif des engagements :

Le suivi de ces espèces comprendra :
- la cartographie des zones d'habitats potentielles ;
- l'évaluation des populations sur le site par le biais de pêches électriques.

Un rapport de synthèse des données recueillies sera remis.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
					Inventaire

Nature des dépenses :		**Coûts en € TTC**
Propections :	5 jours × 550 €	2 750 €
Cartographie et rédaction :	3 jours × 550 €	1 650 €
	Total :	**4 400 €**

P.M. : l'animation de cette action est comprise dans la fiche-action G.1.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet f – Préparation de l'évaluation et de l'actualisation du Document d'objectifs.*

Plan de financement :

	Europe (FEDER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinan--cement	TOTAL
€	2 200 €	2 200 €					**4 400 €**
%	50 %	50 %					**100 %**

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
- maintien voire augmentation de la population présente	Production du rapport de synthèse

F.2.1 Cartographie et analyse de l'évolution de l'occupation des sols et des habitats majeurs pour le site

Enjeux de conservation visés	tous
Habitats et espèces concernés	tous
Objectifs généraux visés	Objectif générique : connaître et suivre l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
Zone d'application	Ensemble du site

Pratiques actuelles	-
Changements attendus	-

Opérateur	Structure animatrice
Maître d'œuvre / Partenaires	Tous partenaires publics ou privés à compétence reconnue dans le domaine concerné
Nature de l'action	☑ Action ☐ Contrat Natura 2000 ☐ MAE dans CAD

Objectifs :

- Évaluer quantitativement l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire du site ;
- Obtenir une carte de l'occupation du sol, en fin de mise en œuvre du document d'objectifs, afin de dresser le bilan des habitats et des différentes utilisations de l'espace (évolution depuis la cartographie des milieux des sites dressée pour l'état des lieux, et réalisée en 2004) ;
- Avoir un outil cartographique qui servira de base à la définition des enjeux à venir.

Descriptif des engagements :

Cette étude concerne les habitats dont le bilan cartographique (bilan quantitatif) peut être significatif ; elle exclue donc les tillaies de pente forte (9180), les hâtraies calcicoles (9150), les mégaphorbaies (6430), la végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires (8210) et les grottes non exploitées par le tourisme (8310).

L'objectif est d'établir, à partir de la carte des milieux de l'état des lieux et en s'appuyant sur de nouvelles photos aériennes ainsi que sur des relevés de terrain complémentaires, une nouvelle carte saisie sous format informatique (SIG).

Les évolutions générales de l'occupation du sol, et notamment les complexes d'habitats d'intérêt communautaire, au cours de la cette période seront analysées.

NB : pour cette étude, la dernière couverture BD-ortho de l'IGN sera fournie par convention à l'animateur par la DDAF. Sans ce prêt, l'achat de la couverture IGN représenterait un montant de 1700 €.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
				Inventaire, photointerprétation et saisie informatique	Analyse de l'évolution du site

Nature des dépenses :		Coûts en € TTC
Analyse des photos aériennes et contrôles de terrain	10 jours x 550 €	5 500 €
Analyse de l'évolution du site et rédaction du bilan :	4 jours × 550 €	2 200 €
	Total :	**7 700 €**

P.M. : l'animation de cette action est comprise dans la fiche-action G.1.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet f – Préparation de l'évaluation et de l'actualisation du Document d'objectifs.*

Plan de financement :

	Europe (FEDER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinan--cement	TOTAL
€	3 850 €	3 850 €					**7 700 €**
%	50 %	50 %					**100 %**

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
- Réalisation d'une carte actualisée de l'occupation des sols pour l'ensemble du site - Maintien des surfaces en habitats d'intérêt communautaire	Production des fiches de synthèse

AXE IV – ANIMATION et MISE en OEUVRE du Document d'objectifs

LIGNE D'ACTION G – Missions de la structure animatrice

Ensemble des actions qui devront être mises en place par la structure animatrice et permettant de mettre en œuvre les mesures A à F.

Mesures G.1

Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs.

NB : Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

G.1.1 Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs

Enjeux de conservation visés	tous
Habitats et espèces concernés	Tous
Objectifs généraux visés	Tous
Zone d'application	Ensemble du site

Pratiques actuelles	-
Changements attendus	-

Opérateur	Structure animatrice
Maître d'œuvre / Partenaires	Organismes chargés des suivis et des diagnostics, Préfecture, DIREN, DDAF
Nature de l'action	☑ Action ☐ Contrat Natura 2000 ☐ MAE dans CAD

Objectifs :

- Information et sensibilisation des acteurs : réunions d'information, courriers, plaquette d'information, lettre de liaison, permanence téléphonique, rencontres individuelles… ;
- Diagnostics environnementaux individuels ;
- Assistance technique à l'élaboration des projets et au montage de dossiers ;
- Coordination de la mise en œuvre des différentes actions et des différents intervenants ;
- Animation du Comité de Pilotage Local.

Descriptif des engagements :

Cette fiche-action présente l'estimation chiffrée du temps d'animation nécessaire pour la mise en œuvre de l'ensemble des mesures de gestion, des mesures connexes et des mesures de suivi retenues dans le Document d'objectifs par la structure animatrice qui sera désignée par la Préfecture du Lot (détail ci-après des sous-actions éventuelles).

Modalités d'application de l'action :

- Convention pluriannuelle entre la structure-animatrice et l'État ;
- Prise en charge de 100% du coût de l'animation.

Calendrier de réalisation :

Action applicable pendant les 6 ans de mise en œuvre du Document d'objectifs.

Nature des dépenses :	Fiches-actions	Détail de la prestation		Coût total sur 6 ans (en J/homme)	Date
a – Information des acteurs et promotion du Document d'objectifs et des mesures de gestion					
Mise en œuvre des actions de sensibilisation					
- Pérennisation de la diffusion du Bulletin de liaison (8 pages, 1 n°/an) **1 bulletin pour les trois sites Natura 2000 : Serres et pelouses du Quercy blanc, Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires et Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou**	F.1.1	- Documentation, rédaction des textes, corrections, recherche iconographique, réunions du comité de rédaction ; - Suivi du travail du prestataire chargé de la mise en page et de l'impression ; - Diffusion	8 j × 6 n° 1 j × 6 n° 1 j × 6 n° Total : 60 jours par numéro pour les trois sites Natura 2000	20	2006 à 2011
- Réalisation et diffusion d'une plaquette de sensibilisation « à la découverte de Natura 2000 »	F.1.2	- Rédaction du cahier des charges, - documentation, rédaction des textes, recherche iconographique, réalisation de cartes, - réunion d'un comité de rédaction - suivi du travail du prestataire chargé de la mise en page et de l'impression, - diffusion	1 j 8 j 1 j 2 j 1 j	13	2006
- réalisation d'une affiche à destination des communes	F.1.3	- documentation, rédaction, recherche iconographique, réalisation de cartes, - suivi du travail du prestataire chargé de la mise en page et de l'impression, - diffusion	3 j 1 j 1 j	5	2006
- mise en place de cessions de formations pour les habitants du site	F.1.5	- élaboration du contenu des formations - contact du ou des animateur(s) et rédaction des conventions - réunion de travail avec le ou les animateur(s) - organisation matérielle des formations (invitations, réalisation d'affichettes, …) - animation des formations	5 x 1 j 5 x 1 j 5 x 0,5 j 5 x 0,5 j 10 x 1	25	2007 à 2009
- édition et diffusion de plaquettes d'informations sur les chiroptères	F.2.1	- suivi du prestataire chargé de l'édition - diffusion des plaquettes	1 j 1 j	2	2007
- Mise à disposition des communes du site d'une exposition itinérante	–	[exposition réalisée par le Parc naturel régional des Causses du Quercy dans le cadre de l'élaboration du Document d'objectifs] - Gestion de l'exposition	1 j /an × 6 ans	6	2006 à 2011
Autres actions d'information locale					
- Pérennisation des sorties de découverte Faune / Flore sur le site	–	- Préparation (réalisation, diffusion d'affiches, repérages…) ; - Animation de la sortie découverte (1 sortie tous les 2 ans)	1,5 j × 3 0,5 j × 3	6	2006, 2008 et 2010
- Mobilisation des acteurs locaux pour la contractualisation de mesures de gestion et/ou de mesures connexes et recherche de porteurs de projets locaux	B.1.1 B.1.2 B.2.1 B.3.1 B.3.2	Sur la base de : - 5 dossiers ; - 3 dossiers ; - 2 dossiers ; - 5 dossiers ; - 5 dossiers Total : 20 dossiers (ce qui implique un démarchage beaucoup plus large)		30	2006 à 2011

Nature des dépenses :	Fiches-actions	Détail de la prestation		Coût total sur 6 ans (en J/homme)	Date
b – Animation et suivi des mesures de gestion					
Mise en œuvre des mesures de gestion des milieux agropastoraux					
- Élaboration et suivi de la convention de prestation de service pour la réalisation des diagnostics écopastoraux sur le site	A.1.1	- Élaboration de la convention de prestation de service ; - Gestion de l'étude et suivi du prestataire	P.M. : 1 j 2 j /an	Déjà chiffré dans d'autres Docob	2006
- Réalisation d'une réunion d'information locale pour la promotion des mesures de gestion	-	- Préparation de la présentation - Organisation (invitation, réservation salle) - Animation de la réunion	1 j 0,5 j 0,5 j	2	2006
- Réalisation d'une plaquette de promotion des mesures CAD	-	- Adaptation d'une plaquette déjà existante	1 j	1	2006
- Élaboration des contrats Natura 2000 dans le cadre des CAD	A.2	L'intégration des préconisations de gestion dans l'élaboration d'un CAD Natura 2000 est réalisée au cours des diagnostics écopastoraux (mesure A.1). Il n'y a donc pas de surcoût lié à Natura 2000 dans la rédaction de ces CAD ; leur prise en charge se fait dans le cadre du dispositif existant.			
- Élaboration des contrats Natura 2000 de restauration et gestion ponctuelle des habitats d'intérêt communautaire agropastoraux	B	- Sur la base de 20 dossiers pour l'ensemble des mesures B sur 6 ans : - Diagnostic environnemental sur le terrain ; - Élaboration du contrat Natura 2000 (pré instruction)	 1 j × 20 1 j × 20	40	2006 à 2011
Mise en œuvre des mesures de gestion hors milieux agropastoraux					
- Élaboration et mise en œuvre du plan de développement raisonné de l'escalade.	C.1.1	L'animation de cette mesure est déjà envisagée dans le Document d'objectifs du site « vallées de la Rauze et du Vers » pour lequel le Parc naturel régional est animateur local.		Déjà chiffré dans d'autres Docob	2006
- Élaboration et mise en œuvre d'une charte de bonne pratique de la spéléologie	C.2.1	Montage du dossier	1 j	1	2010
c – Animation foncière					
- Réalisation d'une réunion de lancement de l'animation foncière avec les exploitants agricoles	-	- Préparation de la présentation - Organisation (invitation, réservation salle) - Animation de la réunion	2,5 j 1 j 0,5 j	4	2006
- Elaboration et suivi de mise en œuvre de la convention de prestation de service	D	- Elaboration de la convention - Suivi du prestataire	2 j 1 j/an	Déjà chiffré dans d'autres Docob	2006
d – Harmonisation des politiques publiques sur le site					
Développement communal					
- Intégration des objectifs de conservation dans les projets d'aménagements et développement	–	Pour les 5 communes : - Suivi et accompagnement pour l'élaboration ou l'actualisation des documents d'urbanisme ; - Suivi et évaluation des incidences de projets de développement ou d'aménagements dans ou à proximité des sites Natura 2000		P.M.	2006 à 2011

Nature des dépenses :	Fiches-actions	Détail de la prestation		Coût total sur 6 ans (en J/homme)	Date
e – Préparation de l'évaluation et de l'actualisation du Document d'objectifs					
Mise en œuvre des actions de suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire					
- Mise en œuvre des mesures de suivi	G	Sur la base de 6 actions de suivi à mettre en œuvre : - Rédaction du cahier des charges et de la convention - Recherche et suivi du prestataire	1 j /action 1 j /action	12	2006 à 2011
Mise en œuvre des mesures de gestion et des mesures connexes					
- Suivi des travaux et des contrats Natura 2000 signés dans le cadre des mesures de gestion et des mesures connexes	A.2 B	Sur la base de : - 20 dossiers ; - 20 dossiers ; Total : 40 dossiers (0,5 j /visite) × 1 visite au cours des 5 ans du contrat, soit : 0,5 j /dossier	0,5 j × 40	20	2006 à 2011
- Suivi de la mise en œuvre du Document d'objectifs : rédaction d'un rapport d'activité annuel	–	- Collecte et analyse des données et de l'information, rédaction des synthèses et bilans intermédiaires, restitution cartographique	5 j /an	30	2006 à 2011
g – Coordination générale					
Coordination locale					
- Animation du Comité local de pilotage	–	Sur la base d'une réunion annuelle : - Préparation des supports de la présentation et compte rendu ; - Animation de la réunion	2 j /réunion 0,5 j /réunion	15	2006 à 2011
- Coordination locale : réunions socio-professionnelles, conseils municipaux…	–	- Préparation éventuelle et participation à la réunion	Sur la base de 3 jours par an	18	2006 à 2011
Coordination générale					
- Coordination entre les différents intervenants techniques, les partenaires financiers et les services de l'état	–	- Rencontres individuelles, échanges téléphoniques, courriers, réunions de travail…	Sur la base de 2 jours par an	12	2006 à 2011
- Élaboration des dossiers de demande de subvention et gestion financière des dossiers sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la structure animatrice	A.1.1 B E F	Sur la base de 15 dossiers différents : - Élaboration des dossiers de demande de financement pour chaque action (dont rencontres avec les financeurs) ; - Suivi annuel des dossiers de demande de financement (dont bilan comptable et financier) ; - Gestion comptable et suivi administratif et financier des actions. Dans la mesure du possible, les demandes de financements seront élaborées pour une période de 3 ans par action (soit 2 demandes de financement successives par action pendant les 6 ans du Document d'objectifs).	2 j /dossier 0,5 j /dossier/an 1,5 j/dossier (soit un coût moyen par dossier de 6,5 j sur 6 ans)	98	2006 à 2011
COÛT TOTAL DE L'ANIMATION DU DOCOB :		**en journées/homme :** **en euros :**		**360 jours** **109 800 €**	
COÛT ANNUEL DE L'ANIMATION DU DOCOB :		**en journées/homme :** **en euros :**		**60 jours** **18 300 €**	

P.M. : coût journée TTC du Parc naturel régional des Causses du Quercy = 305 €

Plan de financement :

	Europe (DOCUP 13.6)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinan--cement	TOTAL
€	54 900 €	54 900 €					**109 800 €**
%	50 %	50 %					**100 %**

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Objets de contrôles :	Liste des participants aux réunions, comptes-rendus des comités de pilotage, lettres de liaison, plaquettes, réalisation effective des dossiers, fiche-diagnostics
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action :	Réunions d'information : dates, nombre de présents Plaquettes et lettres de liaisons : date de diffusion, nombre diffusé Rencontres, contacts avec les acteurs (locaux et extérieurs) : date, nom de l'acteur, objet, lieu, temps passé Communication, interventions, réunions locales, réunions de concertation : date, nature de l'intervention, nom des interlocuteurs, temps passé Diagnostics réalisés : date, nom de l'acteur concerné, fiches-diagnostic produites Dossiers réalisés : nombre, nom des acteurs concernés, date de décision préfectorale, date d'engagement Production du rapport d'activité annuel Comités de pilotage local : dates de réunion, nombre de présents

16.3 Tableaux récapitulatifs des actions

Tableau 22 : Récapitulatif des actions par enjeux de conservation

Code	Intitulé	Enjeux de conservation							
		1	2	3	4	5	6	7	8
A.1.1	Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) des parcelles de l'exploitation incluses dans le périmètre du site								
A.2.1	Gestion extensive des prairies naturelles de fonds de vallées								
A.2.2	Gestion extensive des pelouses sèches et des landes								
A.2.3	Ouverture d'une ancienne prairie naturelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture								
A.2.4	Ouverture d'une ancienne pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture								
A.2.5	Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture								
A.2.6	Réhabilitation et entretien de haies								
A.2.7	Restauration de mares								
A.2.8	Restauration et entretien de murets								
A.2.9	Gestion des berges en bordure de prairie								
A.2.10	Entretien de chemins de randonnées balisés								
A.2.11	Préservation de la qualité de l'eau								
B.1.1	Entretien de parcelles en habitats d'intérêt communautaire de pelouses sèches et landes								
B.1.2	Entretien de parcelles en habitats d'intérêt communautaire de prairies naturelles de fauche								
B.2.1	Réhabilitation et entretien de mares								
B.3.1	Réhabilitation des accès aux parcelles en habitats d'intérêt communautaire								
B.3.2	Réhabilitation des gués menant à des parcelles en habitats d'intérêt communautaire								
C.1.1	Création et exécution d'un plan de développement raisonné de l'escalade sur les falaises des sites Natura 2000 du Parc naturel régional								
C.2.1	Création et exécution d'une charte de bonne pratique de la spéléologie sur les grottes des sites Natura 2000 du Parc naturel régional								
D.1.1	Veille foncière								
D.1.2	Animation foncière								
D.2.1	Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire								
D.2.2	Aide aux échanges de parcelles dans le cadre d'aménagements parcellaires ponctuels								
E.1.1	Pérennisation de la diffusion du Bulletin de liaison pour promouvoir le Document d'objectifs et les actions réalisées								
E.1.2	Réalisation et diffusion d'une plaquette de sensibilisation « à la découverte de Natura 2000 »								
E.1.3	Réalisation d'une affiche à destination des communes								
E.1.4	Mise en place de cessions de formation pour les habitants du site								
E.2.1	Diffusion de fiches d'information sur les chiroptères								
F.1.1	Suivi des stations connues d'insectes d'intérêt communautaire								
F.1.2	Suivi des stations connues de chiroptères d'intérêt communautaire								
F.1.3	Suivi des stations connues de Flûteau nageant								
F.1.4	Suivi de la Loutre d'Europe								
F.1.5	Suivi de la Cistude d'Europe								
F.1.6	Suivi des poissons d'intérêt communautaire								
F.2.1	Cartographie et analyse de l'évolution de l'occupation des sols et des habitats majeurs pour le site								
G.1.1	Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs								
	Nombres d'actions prenant en compte de façon primordiale l'enjeu patrimonial :	17	18	11	10	6	7	5	6
	Nombres d'actions prenant en compte de façon secondaire l'enjeu patrimonial :			3	8	1	1	2	1

P.M. : **Enjeux de conservation du site** = **1**. Pelouses sèches, landes et Damier de la Succise ; **2**. Prairies naturelles et Cuivré des marais ; **3**. Rivière, Cistude d'Europe, Cordulie à corps fin, Loutre d'Europe, Chabot, Lamproie de Planer, Flûteau nageant ; **4**. Chauves-souris ; **5**. Falaises et éboulis ; **6**. Lacs naturels, mégaphorbiaies et Ecaille chinée ; **7**. Habitats forestiers et Grand capricorne ; **8**. Grottes.

Tableau 23 : Récapitulatif financier des actions

Action			Budget estimé (hypothèse maximale)
Axe	**Code**	**Intitulé**	
AXE I – Mesures de Gestion	**Mesure A – Agri-Environnement**		**> 1 333 395 €**
	A.1.1	Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) des parcelles de l'exploitation incluses dans le périmètre du site	30 680 €
	A.2.1	Gestion extensive des prairies naturelles de fonds de vallées	106 080 €
	A.2.2	Gestion extensive des pelouses sèches et des landes	486 000 €
	A.2.3	Ouverture d'une ancienne prairie naturelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture	17 580 €
	A.2.4	Ouverture d'une ancienne pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture	621 000 €
	A.2.5	Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture	69 750 €
	A.2.6	Réhabilitation et entretien de haies	non estimé
	A.2.7	Restauration de mares	2 305 €
	A.2.8	Restauration et entretien de murets	non estimé
	A.2.9	Gestion des berges en bordure de prairie	non estimé
	A.2.10	Entretien de chemins de randonnées balisés	non estimé
	A.2.11	Préservation de la qualité de l'eau	non estimé
	Mesure B – Gestion des habitats naturels (hors contexte agricole)		**> 5 923 €**
	B.1.1	Entretien de parcelles en habitats d'intérêt communautaire de pelouses sèches et landes	3 360 €
	B.1.2	Entretien de parcelles en habitats d'intérêt communautaire de prairies naturelles de fauche	1 143 €
	B.2.1	Réhabilitation et entretien de mares	1 420 €
	B.3.1	Réhabilitation des accès aux parcelles en habitats d'intérêt communautaire	non estimé
	B.3.2	Réhabilitation des gués menant à des parcelles en habitats d'intérêt communautaire	non estimé
	Mesure C – Protection des milieux rocheux remarquables		**7 930 €**
	C.1.1	Création et exécution d'un plan de développement raisonné de l'escalade sur les falaises des sites Natura 2000 du Parc naturel régional	P.M.
	C.2.1	Création et exécution d'une charte de bonne pratique de la spéléologie sur les grottes des sites Natura 2000 du Parc naturel régional	7 930 €
	Mesure D – Maintien d'un tissu agricole actif		**58 350 €**
	D.1.1	Veille foncière	9 900 €
	D.1.2	Animation foncière	16 500 €
	D.2.1	Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire	22 800 €
	D.1.2	Aide aux échanges de parcelles dans le cadre d'aménagements parcellaires ponctuels	9 150 €
AXE II – Sensibilisation et communication	**Mesure E – Mise en valeur du patrimoine naturel**		**> 31 500 €**
	E.1.1	Pérennisation de la diffusion du Bulletin de liaison pour promouvoir le Document d'objectifs et les actions réalisées	15 000 €
	E.1.2	Réalisation et diffusion d'une plaquette de sensibilisation « à la découverte de Natura 2000 »	6 000 €
	E.1.3	Rélisation d'affiches à destination des communes	2 800 €
	E.1.4	Mise en place de formations pour les habitants du site	7 700 €
	E.2.1	Edition et diffusion de fiches d'information sur les chiroptères	Non estimé
AXE III – Suivi et évaluation du DOCOB	**Mesure F – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire**		**31 350 €**
	F.1.1	Suivi des stations connues d'insectes d'intérêt communautaire (Cuivré des marais, Damier de la Succise, Cordulie à corps fin)	7 150 €
	F.1.2	Suivi des stations connues de chiroptères d'intérêt communautaire	4 400 €
	F.1.3	Suivi des stations connues de Flûteau nageant	2 200 €
	F.1.4	Suivi de la Loutre d'Europe	2 750 €
	F.1.5	Suivi de la Cistude d'Europe	2 750 €
	F.1.6	Suivi des poissons d'intérêt communautaire	4 400 €
	F.2.1	Cartographie et analyse de l'évolution de l'occupation des sols et des habitats majeurs pour le site	7 700 €
AXE IV – Animation et mise en œuvre du DOCOB	**Mesure G - Missions de la structure animatrice**		**109 800 €**
	G.1.1	Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs	109 800 €
		Coût total de la mise en œuvre du Document d'objectifs	**1 578 248 €**

Tableau 24 : Récapitulatif des actions par financeurs potentiels

Actions		Financeurs potentiels				
Code	Intitulé	Europe	Etat	Région	Département	Autre
A.1.1	Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) des parcelles de l'exploitation incluses dans le périmètre du site		100 % FGMN			
A.2.1	Gestion extensive des prairies naturelles de fonds de vallées	50 % FEOGA	50 % FFCAD			
A.2.2	Gestion extensive des pelouses sèches et des landes					
A.2.3	Ouverture d'une ancienne prairie naturelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture					
A.2.4	Ouverture d'une ancienne pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture					
A.2.5	Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture					
A.2.6	Réhabilitation et entretien de haies					
A.2.7	Restauration de mares					
A.2.8	Restauration et entretien de murets					
A.2.9	Gestion des berges en bordure de prairie					
A.2.10	Entretien de chemins de randonnées balisés					
A.2.11	Préservation de la qualité de l'eau					
B.1.1	Entretien de parcelles en habitats d'intérêt communautaire de pelouses sèches et landes	50% FEOGA	50 % FGMN			
B.1.2	Entretien de parcelles en habitats d'intérêt communautaire de prairies naturelles de fauche					
B.2.1	Réhabilitation et entretien de mares					
B.3.1	Réhabilitation des accès aux parcelles en habitats d'intérêt communautaire					
B.3.2	Réhabilitation des gués menant à des parcelles en habitats d'intérêt communautaire					
C.1.1	Création et exécution d'un plan de développement raisonné de l'escalade sur les falaises des sites Natura 2000 du Parc naturel régional					
C.2.1	Création et exécution d'une charte de bonne pratique de la spéléologie sur les grottes des sites Natura 2000 du Parc naturel régional	50 % FEDER	50% FGMN			
D.1.1	Veille foncière				?	
D.1.2	Animation foncière				?	
D.2.1	Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire				100 % CG	
D.2.2	Aide aux échanges de parcelles dans le cadre d'aménagements parcellaires ponctuels				100 % CG	
E.1.1	Pérennisation de la diffusion du Bulletin de liaison pour promouvoir le Document d'objectifs et les actions réalisées	40 % FEDER	30 % CPER	30 % CPER		
E.1.2	Réalisation et diffusion d'une plaquette de sensibilisation « à la découverte de Natura 2000 »					
E.1.3	Réalisation d'une affiche à destination des communes					
E.1.4	Mise en place de formations pour les habitants du site		50 % FGMN		50 % CG	
E.2.1	Diffusion de fiches d'information sur les chiroptères		100 % DIREN			
F.1.1	Suivi des stations connues d'insectes d'intérêt communautaire	50 % FEDER	50 % FGMN			
F.1.2	Suivi des stations connues de chiroptères d'intérêt communautaire					
F.1.3	Suivi des stations connues de Flûteau nageant					
F.1.4	Suivi de la Loutre d'Europe					
F.1.5	Suivi de la Cistude d'Europe					
F.1.6	Suivi des poissons d'intérêt communautaire					
F.2.1	Cartographie et analyse de l'évolution de l'occupation des sols et des habitats majeurs pour le site					
G.1.1	Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs	50 % FEDER	50 % FGMN			

Tableau 25 : Calendrier prévisionnel de réalisation des actions

Actions		Année					
Code	**Intitulé**	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**
A.1.1	Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) des parcelles de l'exploitation incluses dans le périmètre du site						
A.2.1	Gestion extensive des prairies naturelles de fonds de vallées						
A.2.2	Gestion extensive des pelouses sèches et des landes						
A.2.3	Ouverture d'une ancienne prairie naturelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture						
A.2.4	Ouverture d'une ancienne pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture						
A.2.5	Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture						
A.2.6	Réhabilitation et entretien de haies						
A.2.7	Restauration de mares						
A.2.8	Restauration et entretien de murets						
A.2.9	Gestion des berges en bordure de prairie						
A.2.10	Entretien de chemins de randonnées balisés						
A.2.11	Préservation de la qualité de l'eau						
B.1.1	Entretien de parcelles en habitats d'intérêt communautaire de pelouses sèches et landes						
B.1.2	Entretien de parcelles en habitats d'intérêt communautaire de prairies naturelles de fauche						
B.2.1	Réhabilitation et entretien de mares						
B.3.1	Réhabilitation des accès aux parcelles en habitats d'intérêt communautaire						
B.3.2	Réhabilitation des gués menant à des parcelles en habitats d'intérêt communautaire						
C.1.1	Création et exécution d'un plan de développement raisonné de l'escalade sur les falaises des sites Natura 2000 du Parc naturel régional		x				
C.2.1	Création et exécution d'une charte de bonne pratique de la spéléologie sur les grottes des sites Natura 2000 du Parc naturel régional					x	
D.1.1	Veille foncière						
D.1.2	Animation foncière						
D.2.1	Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire						
D.2.2	Aide aux échanges de parcelles dans le cadre d'aménagements parcellaires ponctuels						
E.1.1	Pérennisation de la diffusion du Bulletin de liaison pour promouvoir le Document d'objectifs et les actions réalisées						
E.1.2	Réalisation et diffusion d'une plaquette de sensibilisation « à la découverte de Natura 2000 »	x					
E.1.3	Réalisation d'une affiche à destination des communes	x					
E.1.4	Mise en place de formations pour les habitants du site		x	x	x		
E.2.1	Diffusion de fiches d'information sur les chiroptères		x				
F.1.1	Suivi des stations connues d'insectes d'intérêt communautaire					x	
F.1.2	Suivi des stations connues de chiroptères d'intérêt communautaire					x	
F.1.3	Suivi des stations connues de Flûteau nageant			x		x	
F.1.4	Suivi de la Loutre d'Europe			x		x	
F.1.5	Suivi de la Cistude d'Europe			x		x	
F.1.6	Suivi des poissons d'intérêt communautaire					x	
F.2.1	Cartographie et analyse de l'évolution de l'occupation des sols et des habitats majeurs pour le site					x	x
G.1.1	Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs						

	Action diffuse sur la période (ex : contractualisation progressive de mesures de gestion/restauration
x	Action ponctuelle
	Animation (information, démarchage…) préalable à la mise en place de contrats de gestion/restauration

LISTE DES GRAPHIQUES, TABLEAUX ET CARTES

Liste des tableaux

Tableau 1 : Natura 2000, les textes de référence 13
Tableau 2 : Données générales sur les communes concernées par le site 15
Tableau 3 : Les milieux naturels sur le site (inventaire de 1999) 16
Tableau 4 : Habitats naturels d'intérêt communautaire recensés sur le site 21
Tableau 5 : Surfaces et état de conservation des habitats d'intérêt communautaire 23
Tableau 6 : Espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site 59
Tableau 7 : Etat des populations des espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site 61
Tableau 8 : Bilan des espèces à forte valeur patrimoniale sur le site 107
Tableau 9 : Espèces végétales remarquables recensées sur le site 108
Tableau 10 : Espèces animales remarquables recensées sur le site 110
Tableau 11 : Classes d'âge des exploitants et surfaces agricoles 114
Tableau 12 : Surfaces recensées dans le cadre du diagnostic agricole 115
Tableau 13 : Modes de gestion des parcours et des prairies naturelles 116
Tableau 14 : Contraintes d'exploitation liées aux parcours et aux prairies naturelles 117
Tableau 15 : Date de signature des 22 CTE et âges des contractants 117
Tableau 16 : Points forts et points faibles de l'agriculture du site 118
Tableau 17 : Récapitulatif des documents d'urbanisme existant et des assainissements communaux 119
Tableau 18 : Enjeux de conservation du site 131
Tableau 19 : Vulnérabilité des enjeux 132
Tableau 20 : Tableau indicatif des périodes de nidification des oiseaux forestiers présents sur le site 134
Tableau 21 : Liste des fiches action retenues dans le Document d'objectifs 139
Tableau 22 : Récapitulatif des actions par enjeux de conservation 263
Tableau 23 : Récapitulatif financier des actions 264
Tableau 24 : Récapitulatif des actions par financeurs potentiels 265
Tableau 25 : Calendrier prévisionnel de réalisation des actions 266

Liste des figures

Figure 1 : Participation de chaque commune à la surface totale du site Natura 2000 15
Figure 2 : Répartition des exploitations en fonction de leur surface agricole totale 113
Figure 3 : Types d'élevage pratiqués sur le site 113
Figure 4 : Assolement moyen pour l'ensemble des 35 exploitations 114
Figure 5 : Répartition des exploitants en fonction de leur âge 118
Figure 6 : Analyse historique entre 1957 et 2000 - Carte générale des exemples choisis pour illustrer l'évolution du site 126
Figure 7 : Analyse historique entre 1957 et 2000 – Comparaison de 6 exemples 126

Liste des cartes

Carte 1: Localisation du site
Carte 2 : Périmètre du site Natura 2000
Carte 3 : Géologie et hydrologie simplifiée sur le Parc naturel régional des Causses du Quercy
Carte 4 : Périmètres existants sur le site
Carte 5 : Milieux naturels
Carte 6 : Habitats d'intérêts communautaires
Carte 6a : carte des habitats d'intérêt communautaire complète
Carte 6b : carte des habitats d'intérêt communautaire simplifiée
Carte 7 : Milieux forestiers
Carte 8 : Habitats de pelouses, landes et éboulis
Carte 9 : Milieu prairiaux
Carte 10 : Localisation des populations d'insectes d'intérêt communautaire
Carte 11 : Localisation des sites de reproduction et d'hibernation des populations de chiroptères d'intérêt communautaire
Carte 12 : Localisation des populations de poissons d'intérêt communautaire
Carte 13 : Localisation des sites de contact de la Loutre
Carte 14 : Localisation des espèces végétales d'intérêt patrimonial
Carte 15 : Utilisation agricole du sol
Carte 16 : Aspects forestiers du site (PSG et îlots de vieux arbres)
Carte 17 : Localisation des gués de l'Alzou
Carte 18 : Proposition de nouveau périmètre pour le site

LEXIQUE

A

- **AAPPMA. :** Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
- **Acidicline :** Se dit d'espèces ou d'habitats naturels se développant sur des sols légèrement acides.
- **Aire (de répartition ou de distribution) :** Territoire comprenant l'ensemble des localités où se rencontre un taxon ou un groupement végétal.
- **Annexes de la Directive Habitat :** *Annexe I* = Habitats naturels et semi-naturels dont la conservation nécessite des ZSC – *Annexe II* = Espèces animales et végétales dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation – *Annexe III* = Critères de sélection des sites pour les ZSC – *Annexe IV* = Espèces animales et végétales qui nécessitent une protection stricte – *Annexe V* = Espèces animales et végétales dont le prélèvement et l'exploitation sont contrôlés – *Annexe VI* = Méthodes de captures, de mise à mort et de transport interdits.
- **Anthropique :** Lié à l'action directe ou indirecte de l'Homme.
- **Association végétale :** (se rapporte à la phytosociologie) Groupement floristique statistiquement homogène qui possède au moins une espèce caractéristique et présente une composition originale d'espèces dont certaines, les caractéristiques, lui sont particulièrement liées, les autres étant qualifiées de compagnes.
- **Aulnaie :** Formation végétale forestière dominée par les aulnes.

B

- **Basiphile (ou basophile) :** qui prospère dans un sol basique.
- **Bassin versant :** Ensemble des pentes dont les eaux de ruissellement sont collectées par un même cours d'eau.
- **Biocénose :** Groupement d'êtres vivants (plantes, animaux) vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.
- **Biodiversité :** À une échelle spatiale donnée, ensemble des éléments composant la vie sous toutes ses formes et à tous ses niveaux d'organisation : niveau génétique (ou intraspécifique), niveau spécifique (voir **Diversité biologique)**, niveau écosystémique ou niveau de la diversité des écocomplexes (mosaïque d'écosystèmes).
- **Biogéographique (région) :** Entité naturelle dont les limites reposent sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales. La France est divisée en quatre grandes régions biogéographiques : atlantique, continentale, alpine et méditerranéenne ; le site des Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires appartient à la région biogéographique atlantique.
- **Biotique :** qui concerne le développement des êtres vivants.
- **Biotope :** Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station qui sert de support aux organismes qui constituent une **biocénose**.
- **Buxaie :** Lande dont les ligneux sont dominés par les buis.

C

- **CAD :** Contrat Agriculture Durable (nouveau dispositif de mesures Agri-environnementales remplaçant les CTE).
- **Calcicole :** Se dit d'une espèce ou d'une végétation qui se rencontre exclusivement ou préférentiellement sur des sols riches en calcium.
- **Cariçaie :** Groupement végétal de milieu humide (assez souvent prairie), dominée par des espèces appartenant au genre *Carex* (Laîche).
- **Charmaie :** Formation végétale forestière dominée par les charmes.
- **Chasmophytique (plante) :** Plante capable de coloniser les fentes des rochers.
- **Chiroptères :** Chauve-souris.
- **Commensal :** organisme qui vit en commensalisme.
- **Commensalisme :** association d'organismes d'espèces différentes, profitables pour l'un deux et sans bénéfice ni danger pour l'autre.
- **CORINE Biotope :** Typologie européenne codifiée décrivant les habitats naturels d'après des critères physionomiques et phytosociologiques.
- **Cortège floristique :** Ensemble d'espèces végétales de même origine géographique.
- **CRPF** : Centre régional de la prépriété forestière.
- **CTE :** Contrat Territorial d'Exploitation.

D

- **Dalles :** Rochers tabulaires affleurants sur lesquels ne peut se développer qu'une mince couche de terre fine.
- **DDAF :** Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.
- **Diapause :** arrêt du développement et/ou d'activité de longue durée.
- **DIREN :** Direction Régionale de l'Environnement.
- **Diversité biologique** (ou **Diversité spécifique**) **:** richesse relative en espèces animales et végétales en un lieu donné.
- **DJA :** Dotation aux Jeunes Agriculteurs.
- **DOCOB :** Document d'objectifs.
- **Dulcicole :** qui vit en eau douce.
- **Dynamique (de la végétation) :** Modification dans le temps (en un lieu et sur une surface donnée) de la composition floristique et de la structure de la végétation.

E

- **EARL :** Exploitation À Responsabilité Limitée.
- **Écosystème :** Système biologique, constitué par des organismes divers (la **biocénose**) vivant dans un espace donnée et soumis à des conditions physiques et chimique relativement homogènes (le **biotope**).
- **Endémisme infra-spécifique :** se dit d'une sous-espèce qui ne se rencontre qu'en un lieu ou une région données.
- **Endémisme :** se dit d'une espèce qui ne se rencontre qu'en un lieu ou une région donné.
- **Eutrophe :** Riche en éléments nutritifs : généralement non ou faiblement acide, permettant une forte activité biologique.

- **Eutrophisation :** Processus d'enrichissement excessif d'un sol ou d'une eau par apport important de substances nutritives (azote surtout, phosphore, potassium…) modifiant profondément la nature des biocénoses et le fonctionnement des écosystèmes.
- **Exondation :** retrait des eaux d'inondation.

F-G

- **Faciès :** Physionomie particulière d'une communauté végétale due à la dominance locale d'une espèce.
- **Fertilisation :** Action d'enrichir les sols au moyen d'intrants tels que les engrais.
- **FFME :** Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade.
- **Fruticée :** Formation végétale constituée d'arbres et d'arbrisseaux.
- **GAEC :** Groupement Agricole d'Exploitation en Commun.

H

- **Habitat d'espèce *(au sens de la Directive Habitats)* :** Milieu définit par des facteurs abiotiques et biotiques spécifiques où vit l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique.
- **Habitat naturel *(au sens de la Directive Habitats)* :** Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques, qu'elles soient naturelles ou semi-naturelles.
- **Habitat :** Cadre écologique dans lequel vit un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces.
- **Héliophile :** Se dit d'une plante qui ne peut se développer complètement qu'en pleine lumière.
- **Hygrocline :** Se dit d'une espèce s'accommodant de milieux assez humides, avec assèchement estival occasionnel.
- **Hygrophile :** Se dit d'une espèce ayant besoin de fortes quantités d'eau tout au long de son développement.

I-J-K-L

- **Intérêt communautaire (espèce ou habitat d') :** Cité dans les annexes des Directives Habitats (I, II, IV et V) et Oiseaux (I) ; ces habitats et ces espèces sont menacés de disparition à plus ou moins long terme, ou ont une aire de répartition naturelle réduite, ou encore sont particulièrement caractéristiques de certains types de milieux.
- **Karst :** Relief de surface et relief souterrain accidentés issus des dissolutions de la roche calcaire.
- **Landes :** Formation végétale plus ou moins fermée, caractérisée par la dominance d'espèces ligneuses basses, transitoire entre la pelouse sèche et la forêt.
- **Lentique :** qui concerne l'eau stagnante (tout ce qui vit en marais, étang, lac).
- **Ligneux :** Désigne une espèce végétale qui renferme du bois dans ses organes.
- **Lotique :** qui concerne l'eau courante (tout ce qui vit dans un ruisseau ou une rivière).

M-N

- **Mégaphorbiaie :** Formation végétale de hautes herbes (souvent à larges feuilles) se développant sur des sols humides et riches.
- **Mésohygrocline :** Se dit d'une espèce s'accommodant de milieux légèrement humides, avec un assèchement estival possible.
- **Mésohygrophile :** Se dit d'une espèce ayant besoin d'une humidité moyenne et permanente tout au long de son développement.

- **Mésophile :** Qualificatif utilisé pour caractériser des conditions moyennes dans un gradient sécheresse-humidité.
- **Mésotrophe :** Moyennement riche en éléments nutritifs, modérément acide et permettant une activité biologique moyenne.
- **Mésoxérophile :** Se dit d'une espèce s'accommodant de milieux secs, notamment l'été.
- **Monospécifique :** qui ne contient qu'une seule espèce.
- **Monovoltine :** se dit d'une espèce qui n'engendre qu'une seule génération par an.
- **Mosaïque :** Ensemble de communautés végétales, de peuplements ou de sols différents, coexistant en un lieu donné sous forme d'éléments de très faible surface étroitement imbriqués les uns avec les autres.
- **Nitrophile :** qui demande beaucoup de nitratez pour se développer, qui recherche les terrains riches en azote.

O

- **Oligotrophe :** Très pauvre en éléments nutritifs, très acide et ne permettant qu'une activité biologique réduite.
- **ONCFS :** Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage.
- **Ophiophage :** Régime alimentaire basé sur la consommation de reptiles.
- **Ornithophage :** Régime alimentaire basé sur la consommation d'oiseaux.
- **Ourlets :** Formations herbacées linéaires qui se développent à la base des lisières forestières.

P

- **Pétricole :** qui vit sur les pierres.
- **Peuplement :** Ensemble des individus de différentes espèces vivant en un même lieu et possédant une écologie comparable.
- **PHAE :** Prime Herbagère Agro-Environnementale.
- **Phytophage :** Régime alimentaire basé sur la consommation de matière végétale.
- **Phytosociologie :** Étude des tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou, au contraire, à s'exclure.
- **Plateau :** Forme de modelé de faible relief, mais d'une certaine altitude, entaillée ou délimitée par des vallées relativement encaissées.
- **PLU :** Plan Local d'urbanisme, remplaçant les anciens POS (Plan d'occupation du sol).
- **PNR CQ :** Parc naturel régional des Causses du Quercy.
- **Population :** Ensemble des individus d'une même espèce, vivant en un même lieu et échangeant librement des gènes.
- **Prioritaire (habitat ou espèce, *au sens de la Directive Habitat*) :** Habitats naturels et espèces en danger de disparition pour la conservation desquels la Communauté européenne porte une responsabilité particulière.

R

- **Relictuel :** Qualifie une espèce ou un habitat antérieurement plus répandu, ayant persisté grâce à l'existence très localisée des conditions stationnelles (notamment climatiques) favorables.
- **Ripicole :** Qui vit au bord des cours d'eau.
- **Ripisylve :** Forêt installée au bord des cours d'eau, et soumise régulièrement aux crues.

- **Riveraine :** Localisé en bord de cours d'eau.
- **RNU :** Règlement national d'urbanisme.
- **Rupicole** (ou **Rupestre**) **:** Qui vit dans les rochers et habitats rocheux.

S

- **Saproxylophage :** Régime alimentaire basé sur la consommation de bois en décomposition.
- **SAT :** Surface Agricole Totale.
- **SAU :** Surface Agricole Utile.
- **Sciaphile :** Se dit d'une plante supportant un ombrage important. *Ant.* : **héliophile**.
- **Sclérophylle :** Se dit d'une plante ayant des feuilles à cuticule épaisse, persistantes et coriaces (Buis, Chêne vert), et, par extension, des formations végétales dominées par de telles espèces.
- **Site d'importance communautaire (SIC) :** Site retenu par la Commission Européenne comme étant susceptible d'être intégré au « Réseau Natura 2000 ». Un SIC abrite des habitats naturels et/ou des espèces d'intérêt communautaire (cités dans les annexes de la Directive Habitats).
- **Station AEP :** Station d'alimentation en eau potable.
- **Station :** Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontannée).
- **Sub-*** : Sous, pas tout à fait.
- **Subatlantique :** Se dit des espèces ou groupements végétaux à tendance atlantique, mais dont l'aire de répartition va plus loin vers l'est.
- **Substrat :** Support sur lequel vit un organisme ou une communauté.

T-U

- **Taillis :** Peuplement forestier composé d'arbres issus de rejets et drageons.
- **Taxon :** Unité quelconque (famille, genre, espèce…) de la classification zoologique ou botanique.
- **Thermophile :** Se dit d'une espèce qui a une préférence pour les sites chauds et ensoleillés.
- **Tillaie :** Formation végétale forestière dominée par les tilleuls.
- **Troglophile :** Se dit d'une espèce recherchant les cavités souterraines comme habitat.
- **Ubiquiste :** que l'on rencontre dans des territoires étendus et variés.

X-Y-Z

- **Xérophile :** Se dit d'une espèce pouvant s'accommoder de milieux très secs en permanence (milieux dits xériques).
- **Xérothermophile :** Se dit d'une espèce **Xérophile** et **Thermophile**.
- **ZNIEFF :** Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique.
- **Zone de Protection Spéciale (ZPS) :** Site du réseau Natura 2000 désigné par les États membres de l'Union Européenne au titre de la Directive Oiseaux – Directive 79/409/CEE.
- **Zone Spéciale de Conservation (ZSC) :** Site du réseau Natura 2000 désigné par les États membres de l'Union Européenne au titre de la Directive Habitats.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ASTRUC J.G. & LEFAVRAIS-RAYMOND A. (1996). Carte géologique France (1/50 000), feuille Souillac (809). Orléans : BRGM. Notice explicative par J.G. Astruc et al. (1995), 76.

ASTRUC J.G. (1994). Carte géologique France (1/50 000), feuille Gramat (833). Orléans : BRGM. Notice explicative par J.G. Astruc et coll. (1994), 69p.

BARDAT J., BIORET F., BOULLET V., DELPECH R., GEHU J.M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J.C., ROYER J.M., ROUX G. & TOUFFET J. (2004). Prodrome des végétations de France. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 171p (patrimoines naturels, 61).

BISSARDON M., GUIBAL L. & RAMEAU J-C. (1997). CORINE Biotope. ENGREF – MNHN, 217p.

BIOTOPE (2004). Etude des habitats forestiers d'intérêt communautaire sur le site « Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou ». Étude réalisée pour le compte du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy, dans le cadre de la réalisation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 des vallées de l'Ouysse et de l'Alzou. 21p + annexes.

CAUE DU LOT (1999). Espaces naturels sensibles du Lot – vallées de l'Ouysse et de l'Alzou : volet patrimonial et paysager. 43p.

CODE RURAL. (1997).

COMITE DEPARTEMENTAL DU LOT DE LA F.F.M.E (?). L'escalade dans le Lot. 160p.

CONSEIL GENERAL (2001). Contrat espace naturel sensible : site des vallées de l'Ouysse et de l'Alzou. 37p.

DEMERGES D. (2004). Cartographie et habitats des lépidoptères d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 des vallées de l'Ouysse et de l'Alzou. Société d'histoire naturelle Alcide-d'Orbigny. Étude réalisée pour le compte du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy, dans le cadre de la réalisation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 des vallées de l'Ouysse et de l'Alzou. 26p.

DG XI (1997). Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne – version EUR 15. Commission Européenne, Bruxelles. 109p.

HEAULME V. (1994). Inventaire qualitatif et principes de gestion conservatoire du patrimoine naturel d'intérêt communautaire des 3 sites d'intervention principaux et de différentes zones éligibles comme sites d'intervention secondaire. Rapport réalisé dans le cadre du programme Life-Nature des Causses du Quercy. 16p.

HEAULME V. (1996). Caractérisation et distribution du patrimoine naturel d'intérêt communautaire ou remarquable des milieux rocheux de surface, pelouses et landes ouvertes des vallées de l'Ouysse et de l'Alzou. Programme Life-Nature des Causses du Quercy. 19p + annexes.

HEAULME V. (2001). Programme des suivis scientifiques de l'espace naturel sensible « vallées de l'Ouysse et de l'Alzou » : expertises et suivis botaniquess et faunistiques. Etude réalisée pour le compte du Conseil Général du Lot. 37p.

HEAULME V. (2002). Habitats prairiaux de fond de vallée du projet de site Natura 2000 FR 73000902 (Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou) : cartographie, caractérisation, évaluation. Étude réalisée pour le compte du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy, dans le cadre des actions préparatoires du programme Life-Nature « préservation des pelouses sèches et habitats complémentaires du Quercy ». 18p + annexes.

HEAULME V., LAFRANCHIS T., GABET T., DEHARVENG L., BARIVIERA G., BURLE F. (1998). Evaluation du patrimoine naturel du territoire du projet de parc naturel régional des Causses du Quercy. Direction régionale de l'environnement. 165p.

JAUBERT P., FRIDRICK L. & BEAUDET E. (2004). Etude des habitats d'espèces piscicoles d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 des vallées de l'Ouysse et de l'Alzou. Fédération du Lot des associations agrées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques. Étude réalisée pour le compte du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy, dans le cadre de la réalisation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 des vallées de l'Ouysse et de l'Alzou. 54p.

LAFRANCHIS T. (1999). Répartition, écologie et biologie de quelques lépidoptères remarquables du Parc naturel régional des Causses du Quercy. Etude réalisée dans le cadre des programmes « actions préparatoires à un programme de gestion des pelouses sèches et de leurs milieux complémentaires », « gestion et suivi des communaux de Caniac-du-Causse », et « suivi et évaluation des opérations locales Limogne(Lalbenque et Causse Central et du programme Life-Nature I Cuasses du Quercy » conduits par le Syndicat mixte des Causses du Quercy. 38p+ annexes.

LAFRANCHIS, T. (2000). Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France). p194.

MAURIN, H. & AL. (1994). Le Livre Rouge – Inventaire de la Faune menacée en France. M.N.H.N., Éditions Nathan, Paris. 176p.

MAURIN, H. & AL. (1995). Le Livre Rouge de la Flore menacée en France – Tome 1 : espèces prioritaires. M.N.H.N., Paris. 558p.

M.N.H.N (2002). Cahiers d'habitats Natura 2000 : tome 7, espèces animales. La documentation Française, 353p.

M.N.H.N (2004). Cahiers d'habitats Natura 2000 : tome 5, habitats rocheux. La documentation Française, 381p.

MICHELOT J.L., CHIFFAUT A. & AL (2003). La mise en œuvre de Natura 2000, l'expérience des réserves naturelles. ATEN éditions. Réserves naturelles de France. Cahier technique n°73. 96p.

NERI F. (2001). Expertises chiroptérologiques de l'Espace Naturel Sensible des « Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou ». Espaces Naturels Midi-Pyrénées – conservatoire régional. 10p.

PARC NATUREL REGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY . (1999). Charte du parc naturel régional des Causses du Quercy. 202p.

TAISNE J. (1995). Contribution à un inventaire spéléologique du département du Lot. Comité départemental de spéléologie du lot & Spelunca librairies. 262p.

VALENTIN-SMITH, G. & AL. (1998). Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000. Réserves naturelles de France / Atelier technique des espaces naturels, Quétigny. 144p.

Guide de lecture des tableaux de synthèse sur la faune et la flore

CODE	LISTE	SIGNIFICATION
Listes de référence La valeur patrimoniale des espèces animales et végétales recensées sur le site a été déterminée à partir des listes de références suivantes		
D.H.	Directive Habitats 92/43/CEE du 21 mai 1992	**II =** Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation **IV =** Espèces d'intérêt communautaire qui nécessite une protection stricte **V =** Espèces d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de protection
D.O.	Directive Oiseaux, 79/409/CEE du 2 avril 1979	**I =** Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation
L.R. Flore	Livre rouge de la flore menacée de France (MNHN, 1995)	**PRI =** espèces prioritaires, inscrites au Tome I **SUR =** espèces à surveiller, Tome II provisoire
L.R. Faune	Livre rouge de la faune menacée de France (MNHN, 1994)	**DANG =** en danger **VUL =** vulnérable **RARE =** rare **IND =** indéterminé **SUR =** à surveiller
P.N.	→ **Espèces végétales :** Arrêté du 31 août 1995 portant modifications de l'arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire (J.O. du 17 octobre 1995) ; → **Chiroptères :** Arrêté interministériel du 17 avril 1981 relatif à la protection stricte de l'ensemble des chauves-souris présentes sur le territoire français ; → **Insectes protégés** : Arrêté interministériel du 22 juillet 1993 ; → **Écrevisses autochtones** : Arrêté du 21 juillet 1983 portant sur la limitation de la pêche ; → **Espèces d'oiseaux migratrices** : Loi n°89-1005 du 31 décembre 1989 ; → **Autres espèces protégées :** Loi n°76-629 du 10 juillet 1976, relative à la protection de la nature, modifiée par la loi n°95-101 du 2 février 1995	Inscription
	PR : il n'existe actuellement pas de liste régionale de protection des espèces	
P.D.	Arrêté préfectoral du 12 avril 1991 réglementant la cueillette de certaines espèces végétales sur le Département du Lot.	Inscription
C.B.	Convention de Bern du 19/09/1979	**II =** Espèces strictement protégées **III =** Espèces protégées
Répartition des espèces végétales		
L.A.	**Limite d'Aire =** indique que l'aire de répartition de l'espèce s'arrête dans ou à proximité du Lot.	
A.D.	**Aire Discontinue =** l'aire de répartition de l'espèce se présente sous la forme de secteurs éloignés entre eux d'au moins 100 km, les populations du Lot représentant un de ces secteurs	
END.	**1 =** Endémisme infra-spécifique ; **2 =** Endémisme biogéographique (espèces Franco-Ibériques) ; **3 =** Endémique française et locales (du bassin aquitain).	
Rareté des espèces végétales		
P.N.R.	Il s'agit d'apprécier l'étendue des occurrences pour chaque espèce dans la zone d'étude du projet de Parc Naturel Régional (**P.N.R.**), dans le département du Lot (**Dpt.**) et en France continentale (**Fr.**).	**6 =** présence sur 1 à 2 Communes du PNR **3 =** présence sur 3 à 10 Communes du Parc naturel régional **1 =** présence sur 11 à 25 Communes du Parc naturel régional
Dpt		**6 =** présence sur 1 à 7 Communes du département **3 =** présence sur 8 à 34 Communes du département **1 =** présence sur 35 à 85 Communes du département
Fr		**6 :** moins de 1 % du territoire **2 :** de 2 à 25 % du territoire
Intérêt DIREN des espèces animales et végétales La note de cette colonne correspond à une synthèse des autres critères pour les espèces renseignées.		
	TE = espèces très exceptionnelles ; **R =** espèces remarquables ; **E =** espèces exceptionnelles ; **I =** espèces intéressantes	

Préfecture du Lot
Place Chapou
46009 CAHORS Cedex
Tél . : 05 65 23 10 00

Direction Régionale de l'Environnement Midi-Pyrénées
Cité administrative, Bd Armand DUPORTAL
Bât G - 31074 Toulouse
Tél : 05 62 30 26 26

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Lot
Cité administrative II - 120 rue des Carmes - BP 274
46005 CAHORS Cedex 9
Tél . : 05 65 20 43 43

Parc naturel régional des Causses du Quercy

Parc naturel régional
des Causses du Quercy
BP 10
46240 LABASTIDE -MURAT
Tél. : 05 65 24 20 50

en partenariat avec :

ADASEA du Lot

Maison de l'Agriculture
BP 199
46004 CAHORS Cedex 9
Tél. : 05 65 20 39 30

Fédération du Lot pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

182, quai Cavaignac
46000 CAHORS
Tél. : 05 65 35 50 22

BIOTOPE
Agence Méditerranée

22, bd Maréchal Foch-BP58
34140 Mèze
Tél. : 04 67 18 46 20

Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées

75, voie du Toec
31076 TOULOUSE Cedex 3
Tél. : 05 67 69 69 70

Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées

maison de la Forêt
7, Ch de la lacade
31320 Auzeville-Tolosane
tél : 05 61 75 42 00



Ce projet a été labellisé au titre du programme européen objectif 2

Ministère de l'Ecologie
et du Développement Durable
Direction Régionale de l'Environnement
MIDI-PYRÉNÉES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DU LOT

Direction Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt
du LOT